This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

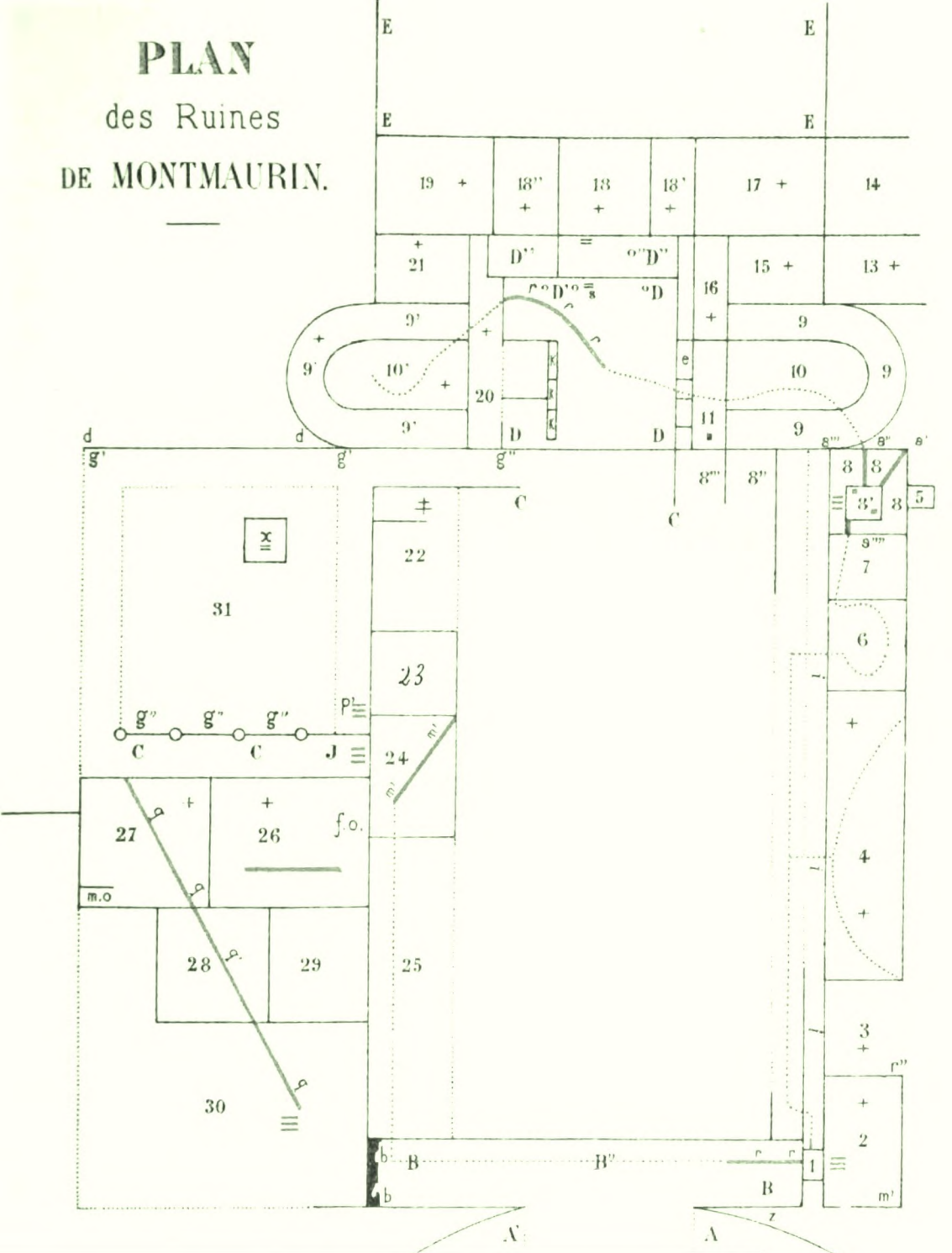

Revue de Comminges

Société des études de
Comminges, Académie Julien-Sacaze

Digitized by Google

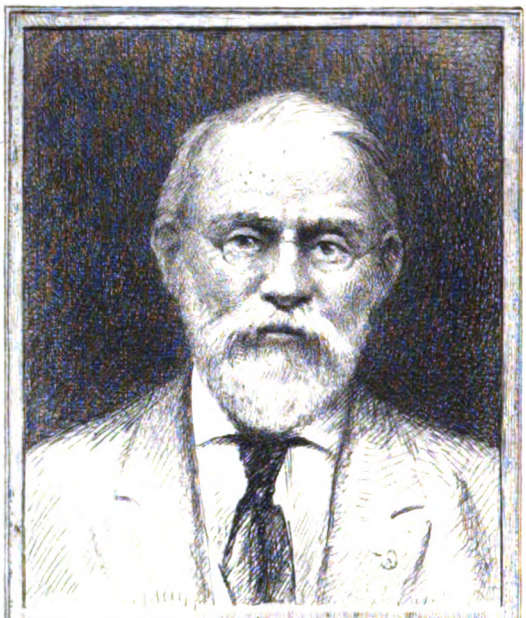

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

DC
611
.G23
A2

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE COMMINGES

SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE

COMMINGES

— PYRÉNÉES CENTRALES —

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU COMMINGES
DU NÉBOUZAN ET DES QUATRE-VALLÉES

Paraissant tous les trois mois

TOME XVIII. — ANNÉE 1903

SAINT-GAUDENS
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ABADIE

1903

Digitized by Google

Digitized by Google

SAINT GERMIER A FROUZINS

TRADITIONS & LÉGENDES

CHAPITRE IV *(Suite)*

Les pieux fidèles de la paroisse Saint-Germier de Frouzins, un peu abattus par le contre-coup des mauvais jours de la Réforme, sans avoir cependant donné aux calvinistes « aulcung adepte par la grâce de Dieu », dit la visite de 1596, instruits soigneusement de leur religion, reprirent bientôt courage, comme le relatent les diverses visites canoniques[1]. Suivant l'élan général de l'Eglise de France dans la voie de la réparation des outrages des Huguenots adressés tant à la sainte Eucharistie qu'à la Mère de Dieu, ils s'enrôlèrent dans la confrérie du Très Saint Sacrement érigée à Frouzins en 1555[2], tandis que ils dédièrent la nouvelle église de Saint-Cyr à la Très Sainte-Vierge, comme nous l'apprend la visite du 14 février 1639, dans laquelle Charles de Montchal[3], archevêque de Toulouse (1628-1651), rapporte : « Serions partis de la » ville de Muret où nous avons estably nostre mission, » pour aller visiter l'église parrochielle du lieu de Frozin, » accompagné de Dominique Saintagne, pbre et recteur de » Muret, et mes aumosniers, où estant arrivé nous aurions

1. Arch. de la Haute-Garonne, G. 536.
2. Arch. paroissiales : Statuts de la confrérie du Très Saint Sacrement.
3. Charles de Montchal, à l'exemple d'un de ses prédécesseurs, Bernard du Rosier, archevêque de Toulouse (1452-1475), fit beaucoup pour rétablir dans le diocèse le culte de saint Germier, ralenti durant le XVI[e] siècle, en raison des guerres de religion.

Digitized by Google

» esté receu par Me Arnaud Fabry[1], pbre et recteur dudit » lieu, accompagné des autres pbres[2] qui nous seroient » venus tous au devant revestus de leurs surpelis[3] et par » les consuls et quantités de peuples qui nous auroient » conduit jusques dans l'église où nous aurions esté receu » avec les cérémonies et formes accoutumées; et ce fait, » nous serions disposé pour célébrer la sainte messe à » la fin de laquelle, après avoir faict nos actions de grâ- » ces, nous aurions visité le grand autel.... Un rétable en » bois de chaisne faict en arceau peint; et au milieu d'ice- » luy dans une niche une image de Nostre-Dame en » bosse tenant son petit Jésus entre ses bras, parés d'une » robe de damas blanc avec un passement d'or faux au » dessus et au dedans une courtine de toile[4].... Nous » aurions visité le corps du bastiment de l'église, laquelle » nous avons treuvé estre bastie partie de murailhes, par- » tie de paroitz de terre, et au-dessus couverte en partie » d'un plat-fond, blanchie par dedans et assez bien quar- » relée.... Nous a esté répondu qu'elle n'est pas consa- » crée. .... Finalement nous nous serions transporté au » cimetière qui est à l'extrémité du village du costé de

1. Arnaud Fabry, recteur de Frouzins (1622-1657) par la résignation de Jean Roques, qui devint à la place dudit Fabry hebdomadier du chapitre de Castres. (Arch. des anciens notaires de Toulouse, Portes, *ad annum.*) Ledit Fabry est mentionné au Livre Terrier de Frouzins de 1639, f° 53, comme ayant sa maison presbytérale au nord de l'église, avec jardin au couchant. (Arch. communales.) Arnaud Fabry résigne, le 19 septembre 1657, la cure Saint-Germier de Frouzins en faveur de son neveu Antoine Gaillardi « soubs » la rétantion de la troisiesme partie des revenus de lad. cure, que led. résignant se » réserve par expres. » (Arch. de la Haute-Garonne, Fonds des Notaires G. Barrafite, *ad annum.)* « Le bénéfice de la cure de Frozin vaut cinq cens livres à commune année » pour le recteur, » dit la visite canonique de 1639. (Arch. de la Haute-Garonne, G, 536.)

2. La visite de Montchal mentionne : « Me François Delrieu, pbre et vicaire, du diocèse » de Rhodez, habitué dans la paroisse puis vingt-cinq ans, approuvé puis le premier » décembre dernier, et Me Pierre Casaulx, pbre et obituaire de la paroisse ». (Arch. de la Haute-Garonne, G. 536.)

3. D'après les Statuts des confréries de Saint-Cyr (1554) et du Très Saint-Sacrement (1555), les prêtres de Frouzins avaient comme habit de chœur « suyvant les Statuts de » Monseigneur l'arceuvesque de Tholoze, surpellys et chapperons ». (Arch. paroissiales.) Ce privilège leur fut enlevé par le concile provincial de Toulouse tenu sous le Cardinal de Joyeuse (1590) qui décréta que les prêtres porteront le surplis, mais « non le chaperon » insigne du rectorat ». (Concile, Pars 1a, Caput III, numerus XIII.)

4. « Il y a troys robes de Nostre Dame de damas violet et une autre de velours, dit la visite de 1596. (Arch. de la Haute-Garonne, G. 536.)

Digitized by Google

» l'occident .... et ayant treuvé l'église de Saint-Germier » bastie au milieu dudit cimetière, serions entré dans » icelle et aurions visité un autel que nous avons treuvé » couvert d'une nappe et une pierre sacrée enchassée au » milieu d'iceluy sans autre ornement ».

Dans la visite du 22 novembre 1733, on lit : « Nous Guil- » laume Betou, prêtre et docteur en théologie, chanoine, » prévôt du chapitre de Toulouse, archidiacre, vicaire » général et official de Mgr l'Illustrissime et Reverendis- » sime père en Dieu messire Jean-Louis de Balbis-Berton » de Crillon, archevêque de Toulouse[1].... nous aurions » été receu à la porte de l'église de Notre Dame où l'on » fait les offices, par Me Joseph Couffin[2] prêtre du dio- » cèse de Rhodès, pourveu de la cure, qui est aussi curé » de Brax[3], ne résidant pas encore.... Et étant entré dans » l'église en chantant l'antienne de saint Germier, patron » de la paroisse.... assistants et présents le juge, les con- » suls[4] et un grand nombre d'habitants.... après avoir dit » la messe nous avons visité l'autel.... Le rétable qui est en » bois est assez grand, il est peint et doré[5]; il y a une » figure de la Vierge assez grande et deux anges aux côtés » de la Vierge qui est un peu gâtée et a besoin d'être » incarné au col[6].... Avons visité la chapelle de saint » Cyrice et Julitte qui est dans la nef du côté de l'épitre;

1. Jean-Louis de Balbis-Berton de Crillon, archevêque de Toulouse (1728-1739.)

2. « Enquis depuis quel temps Me Couffin est pourveu de lad. cure, nous a été répondu » que la cure vacqua le mois de janvier dernier, qu'il en fut pourveu comme ancien gradué » par M. le vicaire général de Monsieur l'Abbé de Saint-Sernin, qu'il est en litige pour » la possessoire comme ancien gradué qui en a fait la réquisition », dit la visite de 1733. (Archives de la Haute-Garonne, G. 536.)

3. Brax, aujourd'hui paroisse du canton de Léguevin.

4. Le juge ordinaire de Frouzins à son banc près du sanctuaire, et les trois consuls de Frouzins, revêtus de leurs chaperons ou *Livrées consulaires* à leur banc spécial placé dans la nef de l'église « du costé de l'épitre en face la chaire du predicateur faite en menuiserie », dit la visite de 1639. (Archives de la Haute-Garonne, G. 536.)

5. D'après le bail à besogne du 22 juillet 1657, ce retable, œuvre de Arthur-George Legoust, me sculpteur de Toulouse, coûta 342 livres tournoises. (Archives de la Haute-Garonne, Fonds des anciens notaires, G. Barrafite, *ad annum*)

6. On voit aujourd'hui cette grande statue en bois doré, représentant la Vierge mère tenant Jésus sur le bras gauche, à l'ancienne chapelle de Saint-Cyr, devenue la chapelle de Notre-Dame depuis le Concordat, tandis que les deux anges sont placés au sanctuaire sur deux colonnes de chaque côté du maître autel.

Digitized by Google

» elle est fort grande [1].... Il y a l'ancienne église paroissiale
» dédiée à saint Germier qui étant fort éloignée du vil-
» lage, elle est abandonnée; on n'y fait plus de service
» depuis un temps ymmémorial... En nous retirant, nous
» avons passé devant ladite église, nous y sommes entré
» et nous l'avons trouvée placée au milieu du cimetière
» qui est fort grand et entouré de paroits, auxquelles il
» y a quelque brèche. Quant à l'église il n'y reste que
» les quatre murailles, le toit et la masse de l'autel, le
» tout fort délabré... L'église de Notre-Dame, où se fait
» le service, est assez grande et bien carrelée, le toit a
» besoin d'être réparé... Nous ordonnons que dans trois
» mois on faira les réparations...[2] Nous ordonnons que
» l'on tiendra les murailles et le toit de l'ancienne église
» réparés et qu'elle restera toujours fermée à clef. »

Enfin, Pierre de Robert[3], recteur de Frouzins, dans ses réponses, en 1746, à Charles-Antoine de La Roche-Aymon, archevêque de Toulouse (1740-1753), dit : « ... Il
» n'y a dans l'église Notre-Dame (du village) qu'une
» chapelle soubs l'invocation de saint Cirice et sainte
» Julitte... Il y a dans la paroisse une vieille église qu'on
» appelle de Saint-Germier, où l'on faisait autrefois les
» offices certains jours de l'année, mais à peine trouve-
» rait-on quelqu'un dans la paroisse qui s'en ressou-
» vienne; elle est aujourd'hui entièrement ruinée et déla-
» brée; il n'y reste que les quatre murailles très an-
» ciennes et ruineuses, et le toit; elle est située au
» milieu du cimetière et feult interdite, m'a-t-on dit,

1. On avait bâti à saint Cyr une chapelle après avoir dédié son église à Notre-Dame, comme nous l'avons dit plus haut.

2. Jacques Rieupeyrous, m[e] maçon de Toulouse, avait rebâti, en 1661, toute la flèche à cinq baies du clocher pour 700 livres payées : 300 par M. l'Abbé de Saint-Sernin, 300 par M. Antoine Gaillardi, curé, et le restant par les consuls de Frouzins. (Archives de la Haute-Garonne. Fonds des anciens notaires, Armentié, *ad annum*.)

3. « Pierre de Robert, recteur de Frouzins (1734-1747), né à Toulouse, prébende de la
» douzaine de Saint-Etienne, requiert le bénéfice de Frouzins comme ancien gradué
» déclarant que la prébende de Saint Etienne ne remplissait pas le grade. Il prend pos-
» session après un accommodement avec M[e] Joseph Coffin, curé de Brax ». (de Gilede, f° 17.)

Digitized by Google

» déjà du temps de Mgr de Carbon, vers l'année 1675[1]. »

Tous ces respectables témoignages des visites canoniques, « faites suivant les décrets et ordonnances des saints Conciles » comme le porte la visite de La Roche-Aymon de 1746[2], prouvent, d'une manière péremptoire qu'on faisait anciennement un service régulier à l'ancienne église paroissiale de Saint-Germier. De même qu'en feuilletant les Registres des sépultures, nous avons lu plusieurs inhumations « dans l'église de Saint-Ger-» mier qui est au cimetière »[3].

Les Statuts de la confrérie du Très Saint-Sacrement (1555), comme la visite de 1733 et le Livre de paroisse de M. de Gilède, relatent qu'il y avait autrefois à Frouzins une consorce ou chapellenie composée de sept prêtres, y compris le curé et le vicaire[4].

Originaires en général de la paroisse, les prêtres consorcistes célébraient les messes à l'église de Saint-Germier du cimetière « aultres jours par dévotion », comme le rapporte l'État de paroisse de 1619[5], afin de satisfaire la dévotion des fidèles envers leur saint patron, et aussi pour leurs chers défunts en acquittant les nombreux obits qui ont ou disparu dans les troubles des guerres religieuses, ou bien cessé par le rachat des rentes obituaires. M. de Gilède dans son Livre de paroisse, donne un résumé du Cahier des Testaments et Instruments de la Table du Purgatoire de la paroisse Saint-Germier de Frouzins[6], et mentionne « les derniers comptes et quit-

1. Ce serait plutôt après l'année 1675, par le P. Joseph Morel, oratorien, curé de la Dalbade et vicaire général de Joseph de Montpezat, archevêque de Toulouse (1675-1687), vraisemblablement à l'occasion de la visite canonique à Frouzins; car, comme dit Morel : « une moitié du diocèse n'avait pas été soumise à cette inspection depuis 60 ans, et l'au-» tre moitié depuis 40 ans. » (M. l'abbé Julien, *Histoire de la paroisse de la Dalbade*, p. 319.)
2. Arch. de la Haute-Garonne, G. 536.
3. Archives communales : Reg. paroissiaux, *passim*.
4. A la suite des Statuts de la confrérie du T.-S. Sacrement (1555) se trouve le tableau de la confrérie où sont inscrits : « Messire Mathieu Villaris, pbre et recteur de la dicte » esglise de Frouzins. — Me Guillaumes Biesson, pbre et vicaire de ladicte esglise. — » Me Jehan Darré, pbre. — Me Jehan Casaulx, pbre. — Me Bernard Rech, pbre. — » Me Pierres Juncqua, pbre. — Me Gaichies Damanhac, pbre. » (Archives paroissiales.)
5. Archives de la Haute-Garonne, G. 536.
6. Archives paroissiales : *Livre de Paroisse* de M. de Gilède, f^os 4 et 12.

Digitized by Google

tances des consorcistes de 1630[1] ». Aussi Pierre de Robert, dans l'État de paroisse de 1746, pouvait déclarer à de La Roche-Aymon : « Nous ne connaissons icy ny » communauté ecclésiastique, ny consorce, ny autre » ecclésiastique que mon vicaire[2] et moy ».

Manquant de prêtres, l'ancienne église paroissiale de Saint-Germier demeura partant sans offices, et faute de ressources pour son entretien tomba peu à peu de délabrement, comme le relatent les visites ; elle n'était plus qu'une ruine lors de la Révolution qui la rasa complètement[3], à tel point qu'il est aujourd'hui difficile d'assigner sa forme et ses proportions anciennes. Ainsi Frouzins a perdu malheureusement un des monuments précieux qui rappelait avec ses origines chrétiennes le culte constant rendu à saint Germier.

Il est bien regrettable qu'une des premières églises rurales fondée par ce saint pontife sur le tumulus du cimetière de Frouzins, puis consacrée par la religion et la paix des tombeaux, n'ait pas été conservée. Quand verra-t-on s'élever un nouvel oratoire commémoratif de saint Germier sur le vieux tumulus, à l'ombre duquel depuis tant de siècles viennent successivement se ranger les générations de Frouzins? Quelle sera l'âme généreuse que Dieu suscitera, comme il a suscité M. de Boyer-Montégut[4] pour reconstruire, en 1874, au milieu du cimetière des communes de Cugnaux et de Villeneuve-Tolosane[5], la chapelle de Notre-Dame des Champs,

1. Archives paroissiales. *Quittances des consorcistes.*

2. Me Chanfrau, vicaire de Frouzins (1739-1747). Archives communales. Reg. paroissiaux, *ad annum.*

3. Elle fut démolie en exécution de l'arrêté du représentant du peuple Mallarmé, du 30 vendemiaire an II, qui prescrivait la démolition de toutes les chapelles, oratoires et édifices religieux autres que les églises paroissiales.

4. Monsieur Victor-Gabriel-Paul de Boyer-Montégut, pieusement décédé en son château de Maurens le 7 novembre 1901, après avoir été maire de Cugnaux pendant près de vingt ans, a encore doté sa commune d'une école chrétienne pour les garçons (1883) et d'un monument à Jeanne d'Arc (1899).

5. Avant la Révolution des deux juridictions distinctes de Cugnaux et de Villeneuve-Tolosane dépendant de la Viguerie de Toulouse, formaient pour le spirituel la paroisse Saint-Laurent relevant de l'archiprêtré de Lherm, diocèse de Toulouse, « une esglize » fondée à l'honneur de Dieu et invocation de Nostre-Dame, et s'appelloict jadis Nostre-

Digitized by Google

« un vrai bijou d'architecture qu'on croirait être un *sacel-* » *lum* très authentique du moyen âge, si la brique avait » pu en quelques années prendre la patine des siècles » [1].

Après ce bel exemple de foi admirable, puissent nos paroles trouver de l'écho, non seulement dans la paroisse de Frouzins, mais encore dans l'ancien diocèse de saint Germier; puissions-nous un jour voir nos vœux s'accomplir et nos espérances se réaliser!

L'église du village de Frouzins, bâtie, comme nous l'avons dit, en l'honneur des saints martyrs Cyr et Julitte, puis dédiée à Notre-Dame, a reçu, à partir du Concordat de 1801, pour titulaire du maître autel saint Germier[2], tandis que la chapelle de Saint-Cyr a été consacrée à Notre-Dame et forme, avec la chapelle du Sacré-Cœur construite en 1845, les bras de la Croix latine.

Malgré les divers changements soit d'église, soit de titulaire, on a toujours dit et écrit: « paroisse Saint-Germier de Frouzins » [3].

CHAPITRE V.

Reliques de saint Germier

Saint Germier, fondateur, moine, apôtre, durant son long épiscopat de trente-six ans si remarquable à tant

» Dame des Champs », dit la visite de 1596. (Archives de la Haute-Garonne, G. 527.) Cette nouvelle église paroissiale, qui avait remplacé l'ancienne église de Saint-Laurent dont nous avons parlé au chap. II, fut incendiée dans la nuit du 4 au 5 mars 1824. Cugnaux en 1825 et Villeneuve en 1829 ont construit deux églises au centre des deux villages, et, avec leurs curés respectifs, forment depuis deux paroisses comme deux communes distinctes.

1. Rapport de M. l'abbé Dieudé, curé de Cugnaux, à Mgr Germain, archevêque de Toulouse. *Annales de N.-D. des Champs*, 1901.

2. On voit aujourd'hui au maître autel, à la place de l'ancien rétable de Notre-Dame dont parlent les visites canoniques, un tableau représentant saint Germier, grandeur naturelle, revêtu de l'aube, de la chape, portant les insignes de sa dignité, la mitre en tête, la crosse à la main et bénissant. Ce tableau est l'œuvre du colonel de Caumels, beau-frère de Jean-Louis-René de Gaillard, seigneur haut, moyen et bas justicier foncier et directe de Frouzins, conseiller au Parlement de Toulouse, qui périt à Paris le 14 juin 1794, victime de la Révolution.

3. On voit par là combien la première imposition du titulaire et le premier choix du patron renferment souvent des indices précieux sur les origines locales, et tout trouble ou

Digitized by Google

de titres, aimait, après les courses apostoliques à travers son vaste diocèse, à se retirer dans les solitudes Doz, ne songeant qu'à s'humilier, à prier et à faire pénitence. C'est là probablement qu'il mourut, c'est là certainement que son corps fut enseveli par ses disciples, selon sa volonté et son vœu exprimé à Clovis, dans une des églises qu'il avait bâties au territoire Doz.

Mais où se trouve le lieu de son tombeau ? Nous savons que les reliques de saint Germier, malgré les diverses translations, n'ont jamais quitté la terre bénie Doz. La *Vita* nous montre le puissant chevalier Godefroy partant du *Castrum* de Muret pour le comté d'Astarac où il devint subitement muet. L'archevêque d'Auch, selon toute vraisemblance saint Austinde († 1066), ne pouvant le guérir le renvoie à « son propre autel » où l'accompagnent à son retour ses compatriotes : « profectus est ad sanctum Germerium ».

Les reliques du saint évêque se trouvaient alors probablement à l'église de Saint-Germier-le-Vieux, « quæ » fundata est in honorem sancti Germerii »[1], bâtie à l'intersection des chemins de Muret à Lamasquère et d'Ox à Seysses, à mi-penchant de l'ancienne *Motte des Ducs*[2].

Les troubles du temps ayant rendu trop précaire l'existence de la *Villa* ou *Sauveté* de l'ancien monastère de Saint-Martin de Roziniac, dont nous avons parlé plus haut, la vieille église de Saint-Germier, qui était comme le centre de cette communauté rurale, fut abandonnée par les moines de l'abbaye de Saint-Pierre de Lézat[3].

Une nouvelle église, sous le vocable de Saint-Germier,

changement apporté dans ces deux objets constitue, en même temps qu'une violation des droits de l'Eglise, un attentat contre l'histoire (M. Léonce Couture, *Revue de Gascogne*, 1885, p. 48).

1. *Acte* de 948, tiré du Cartulaire de Lézat et reproduit dans *Histoire de Languedoc*, t. V, col. 206.

2. Victor Fons, *Etude historique sur le Cadastre de la ville de Muret de l'année* 1669, p. 16, 17.

3. Eglise abandonnée « causâ securitatis » depuis déjà 1090, « propter invasionem quam » fecit Guillelmus comes Tholosæ, de Salvetate Sancti Germerii ». (*Acte* transcrit du Cartulaire de Lézat, dans *Histoire de Languedoc*, t. V, col. 722.)

Digitized by Google

fut construite à l'occident du *Castrum* de Muret sur la rive gauche de la Louge[1], et consacrée le 21 août 1156 par Raymond de Lautrec, évêque de Toulouse (1140-1163), sous Dodon, comte de Comminges (1150-1180).

A cette date, les reliques de saint Germier y furent transportées à l'abri de la capitale du comté de Comminges : « Hic abentur reliquiæ sancti Germerii et confessoris »[2] toujours visitées par les Abbés de Lézat[3].

Au temps de Bernard Gui, au commencement du XIV^e^ siècle, c'était une tradition que le corps de saint Germier était conservé dans une église près de Muret : « in quadam ecclesia prope Murellum », probablement dans l'église de Saint-Germier-les-Muret[4], mais on n'y montrait pas son tombeau : « tumulus seu sepulcrum » minime ostendatur ».

Le tumulus du cimetière de Frouzins qui s'était couvert de fleurs à la prière du saint évêque, le *Montramé*, aurait-il renfermé tout d'abord la véritable fleur, le parfum de sainteté que fut le corps de saint Germier ?

Quoi qu'il en soit, « l'église primitive de Frouzins, bâtie » par le saint pontife, dit M. de Gilède, sous le vocable » de la Sainte-Croix », lieu ou voisine de son tombeau, en le prenant après sa mort pour son titulaire et son patron, a dû posséder, selon toute vraisemblance, des reliques de son saint fondateur.

Dans la visite de 1596, Nicolas Gilles rapporte : « Il y » a à Frousis, dans l'église de Saint-Cyrice (du village), » un reliquaire d'argent et des reliques de saint Cyrice » et Julitte vérifiées. — Item de saint Germian. — Item

1. *Acte* de 1155, au sujet de la nouvelle église de Saint-Germier, « quæ noviter con- » structa erat juxta Castellum de Murello », transcrit du Cartulaire de Lézat, *Histoire de Languedoc*, t. V, col. 1185.

2. M. C. Douais, *Procès-verbal de la dédicace de la nouvelle église de Saint-Germier*, *op. cit.*, p. 101.

3. M. C. Douais, *op. cit.* Texte des visites, p. 102.

4. Enfin, lors des guerres religieuses du XVIe siècle eut lieu la translation du corps de saint Germier et des saints Dulcidius et Pretiosus, de l'église paroissiale de Saint-Germier-les-Muret *extra muros*, à l'église paroissiale Saint-Jacques de Muret *intra muros*, pour les mettre à l'abri de toute profanation. C'est là que reposent les saintes reliques visitées depuis par les archevêques de Toulouse. (M. C. Douais, *op. cit.* Texte des visites, p. 504.)

Digitized by Google

» de saint Sernin. — Item des saints Cosme et Damian. — » Item des onze mille vierges. — Item il y a quelques morceaux de Terre Sainte »[1].

Ce reliquaire disparut dans la suite, car la visite de 1733 énumérant les reliques de l'église de Frouzins, ne parle point de celle de saint Germier[2].

Dans la visite de 1639, Charles de Montchal relate: « Serions allé visiter les fons baptismales qui sont » soubs une tribune du costé de septentrion ... Là tout » contre (en face la porte d'entrée de l'église) avons treuvé » un espèse de rétable partie de fajau (hêtre) et partie » de sapin; et sur iceluy trois petites images en bosse, » savoir : de saint Germier et de saint Cirice et sainte » Juliite parés, (l'une vraisemblablement saint Germier) » d'une robe de velours rouge et les aultres de robes » en toile de rayt faictes à quarraux »[3].

Enfin le Livre de paroisse de M. de Gilède nous apprend que, sous M. Carrière[4], curé de Frouzins, « le 16 juin » 1776 eut lieu la translation et élévation de la relique de » saint Germier ».

A cet effet une procession solennelle alla de Frouzins à l'église de Seysses, où ladite relique avait été déposée.

Renfermée dans un reliquaire servant de base à un buste d'évêque de bois doré, elle fut placée sur un socle dans le sanctuaire[5] où elle est depuis honorée avec d'autres saintes reliques[6].

1. Archives de la Haute-Garonne, G. 536

2. La visite de 1733 mentionne à l'église de Frouzins, dans la base de trois bustes de bois doré : 1° une relique notable de saint Clément, martyr ; 2° une relique minime de saint Cyrice, martyr; 3° des reliques minimes de sainte Juliite et de saint Raymond, chanoine de Saint-Sernin de Toulouse. (Archives de la Haute-Garonne, G. 536.)

3. On habillait à cette époque les statues de la Vierge et des Saints, selon l'usage qui existe encore aujourd'hui en Espagne.

4. Simon-Théodore Carrière, curé de Frouzins (1773-1778), « natif d'Auterive, paroisse » de Saint-Paul, vicaire de Cugnaux, curé de Frouzins le 8 mai 1773, curé-archiprêtre de » Grenade (1778), résigna la cure de Frouzins à M. Maximin Cazalé, curé de Lamasquère. » (de Gilède, f. 18.)

5. « Il y avait autrefois à l'entrée du sanctuaire une grande et belle grille en fer qui » était aussi élevée que le piédestal des bustes de saint Germier et de saint Clément ». (de Gilède, f°. 18.)

6. L'église de Frouzins possède aujourd'hui une relique insigne de la vraie Croix dans un petit ostensoir ; et dans la base de quatre bustes de bois doré : 1° une belle relique de

Digitized by Google

La relique de saint Germier déposée à l'église de Seysses[1] indique naturellement la provenance de l'église paroissiale de Saint-Jacques de Muret qui possède depuis le XVI^e^ siècle le corps du saint pontife.

Les Lettres d'authenticité de cette relique ayant disparu pendant la Révolution, Mgr d'Astros, archevêque de Toulouse (1830-1851), lors de sa visite pastorale à Frouzins, emporta ladite relique et, prescrivit le 10 mai 1838 une enquête, faite le 6 mai 1839 par M. Déjean[2], curé de Frouzins; après avoir vu le procès-verbal d'enquête, Sa Grandeur donna, le 4 février 1840, des Lettres d'authenticité à cette belle relique *ex ossibus* de saint Germier, rendue à la paroisse de Frouzins.

Cette enquête montre la sagesse de l'Église et en même temps la piété du curé et des paroissiens, aussi nous la donnons *in extenso*.

PROCÈS-VERBAL D'ENQUÊTE
et Lettres d'authenticité[3] *de la Relique de Saint Germier conservée en l'église de Frouzins*

» L'an 1839 et le 6 du mois de mai, nous, soussigné, curé de Frouzins, commissaire nommé par ordonnance

saint Germier ; 2° des reliques minimes de saint Cyr et de sainte Juliite, martyrs ; 3° une relique notable de saint Clément, martyr ; 4° une relique notable de sainte Justine, martyre, avec une relique de saint Raymond, chanoine de Saint-Sernin de Toulouse ; enfin une belle relique *ex ossibus* de sainte Germaine, dans un reliquaire forme tombeau, surmonté d'une petite statue de la sainte rappelant le miracle des fleurs.

1. Avant la Révolution, la juridiction de Seysses-Tholosanes se rattachait à la châtellenie de Sainte-Foy-de-Peyrolières, Jugerie de Rivière-Verdun, et formait partant une pointe dans le Comminges. Pour le spirituel, la paroisse Saint-Blaise de Seysses relevait de l'archiprêtré de Lherm, diocèse de Toulouse. (Archives de la Haute-Garonne, G. 605.) L'ancienne église de Seysses, située à l'endroit où se trouve aujourd'hui la bascule, avait un clocher à éventail qui servait à marquer la ligne de division des juridictions de Frouzins et de Villeneuve-Tolosane, comme nous l'avons dit aux Notes du chap. IV. La nouvelle église a été construite, peu de temps avant la Révolution, au levant de l'ancienne, d'après les plans de Philippe Hardy, l'architecte de la basilique de la Daurade de Toulouse.

2 M. Henri Déjean, curé de Frouzins (1826-1889), natif de Toulouse, paroisse Saint-Nicolas, après un an de vicariat à Colours succède, à Frouzins, à M. Pauc. La restauration de l'église, la construction de la chapelle du Sacre-Cœur (1845), l'association des mères chrétiennes sous le patronage de sainte Anne (1850), et surtout la création en 1852 d'une école chrétienne de filles, dirigée par les *Servantes de Marie d'Anglet*, près Bayonne, rappelleront longtemps la mémoire de ce prêtre vénérable, décédé le 3 septembre 1889 à l'âge de 87 ans.

3. Arch. paroissiales.

Digitized by Google

de Mgr l'archevêque de Toulouse du 10 mai 1838, à l'effet de faire une enquête sur l'authenticité d'une relique de saint Germier, lors de sa visite pastorale en l'église de Frouzins, avons procédé de la manière suivante :

» Ayant trouvé dans l'église de Frouzins, lors de notre arrivée dans cette paroisse en 1826, un morceau d'os enveloppé d'un ruban de soie verte fixé par un sceau épiscopal, portant l'inscription « *Reliquiæ sancti Germerii* », et incrustée dans un reliquaire servant de base à un buste d'évêque, les habitants nous ont déclaré que c'était là une relique de saint Germier, patron du lieu, qui depuis bien des années était l'objet d'un culte public dans cette paroisse; mais ne trouvant pas d'authentique annexé à cette relique, pour remplir le but de notre enquête nous avons cherché des renseignements certains pour prouver deux choses : l'authenticité de sa source et qu'elle s'était conservée intacte jusqu'à présent.

» Ayant considéré la relique elle-même, nous avons vu qu'elle était munie d'un sceau épiscopal bien conservé, mais n'avons pu reconnaitre de quel prélat il était, par l'impossibilité de pouvoir le comparer.

» Ayant ensuite fouillé dans les Archives de la paroisse, nous avons lu dans le Livre de paroisse, écrit par M. de Gilède, ancien curé de la paroisse, une note ainsi conçue : « Le 16 juin 1776, translation et élévation de la relique de saint Germier, patron de la paroisse, déposée au maitre-autel. Procession solennelle qui va de Frouzins à Seysses où ladite relique était déposée ».

« Avons ensuite fait comparaître le sieur Bernard Sistac, paroissien de Frouzins, âgé de 82 ans, homme probe et conservant toutes ses facultés, lequel, ayant fait serment de dire la vérité, a déclaré se souvenir d'avoir assisté à une procession partie de l'église de Frouzins le jour de la fête de saint Cyrice, patron secondaire de la paroisse [1],

1. « La fête *votive* de saint Cyr », d'après les Lettres patentes des foires et marchés de Frouzins, du 10 décembre 1539 (*Archives du Parlement. Insinuations*, Reg. 22, fo 795), fut établie à la suite d'un vœu fait dans des temps malheureux « pour arrêter l'ire et cour-

Digitized by Google

qui se rendit à l'église de Seysses pour y recevoir un reliquaire de saint Germier qui y était déposé. Il déclare avoir porté lui-même la cloche à la tête de cette procession en robe de marguillier[1], et m'en a rapporté deux autres circonstances : la première, que la bannière fut disputée entre les hommes et les jeunes gens et que l'enchère en fut portée à quarante-huit francs[2], preuve de l'enthousiasme des habitants pour cette cérémonie, à cette époque où cette offre, à cause de leur pauvreté, était un véritable sacrifice[3] ; la dernière, que M. de Marin[4] porta la croix processionnelle[5], nu-pieds, pendant tout le parcours de la procession[6]. Il déclare avoir vu toujours cette relique, avant et après la Révolution, exposée dans l'église et portée en procession.

« Avons ensuite appelé Rives Denis, cultivateur, natif et habitant de Frouzins, âgé de 71 ans, et le serment pris de lui de dire la vérité, lui avons demandé les renseigne-

roux de Dieu », disent les statuts de Saint-Cyr (1554). (Archives paroissiales.) Aussi cette fête *votive* de Saint-Cyr était anciennement célébrée à Frouzins, avec la plus grande solennité, le 16 juin au jour tombant.

1. De même que les trois consuls de Frouzins avaient leurs chaperons ou *Livrées consulaires*, les marguilliers avaient « leurs robes et surpellys dont ung portant et sonnant « une petite clochette aux processions » (*Statuts de Saint-Cyr*, art. 3e) appelé en raison de cette fonction « le réveille » (de Gilède, f° 1).

2. Les diverses enchères de la croix, bannières, clochette, etc., sont relatées jusqu'en 1792 dans le « Livre des Comptes pour servir à l'usage de l'église paroissiale de Frousin, commencé le quatorzième juin mil sept cent sept, estant curé Me Antoine Gaillarddi. Vive Jésus, et V. Marie ! (Archives paroissiales.)

3. En raison de la dépréciation de l'argent, les 48 francs de l'enchère de la « bannière paroissiale de Saint-Germier en damas cramoysi » (visite de 1596), « en damas rouge » (visite de 1639), représentent aujourd'hui trois fois plus de notre monnaie.

4. Jacques-Michel de Marin, ancien commissaire de la marine à l'île de la Guadeloupe, acheta, en 1767, aux de Lacaze, la seigneurie directe de Montbel. (Archives communales, Livre terrier de 1784, f° 77.)

5. D'après les visites de 1596, 1639, 1733, et l'Inventaire de la Nation de 1792, l'église de Frouzins avait « dans la sacristie à voûte gothique qui est dans le sanctuaire sur le sep- » tentrion, une grande croix d'argent pour les processions ». (Archives de la Haute-Garonne, G. 536.)

Cette croix et les autres objets précieux de l'église furent confisqués par la Révolution qui, malgré tout, ne put pas arriver à relever l'assignat, qui valait en 1791 en numéraire 85 francs ; en juin 1793, 66 francs ; en juin 1795, 4 francs ; et en novembre 1796, cinq sols !

6. Usage commun en Espagne dans les grandes processions, et fréquent encore dans les ports de mer où l'on voit les marins aller nu-pieds au sanctuaire de la Madone. M. de Marin avait vu, à la Guadeloupe et ailleurs, cet usage et il a voulu s'y conformer à l'occasion de cette procession solennelle de la translation de la relique de saint Germier.

Digitized by Google

ments qu'il pourrait nous fournir sur la relique de saint Germier vénérée à Frouzins. Sur quoi il a déclaré qu'il se souvenait d'avoir assisté à une procession il y a environ soixante ans, qui partit de Frouzins en grande pompe, Monsieur Magniac étant curé[1], pour aller prendre dans l'église de Seysses une relique de saint Germier destinée à l'église de Frouzins; que cette procession, à laquelle prit part toute la paroisse, suivit le chemin de *Montramé* et revint par le chemin de Seysses[2]; que depuis il a toujours vu cette relique exposée à la vénération des fidèles jusqu'à l'époque de la Révolution; qu'à la restauration du culte il a toujours vu M. de Gilède, avant et après jusqu'en 1814, lui rendre les mêmes honneurs à l'église et aux processions où elle était portée en pompe dans un pavillon.

« Avons appelé ensuite le sieur Gaspard François, propriétaire, habitant de Frouzins, âgé de 72 ans : le serment pris de lui de dire la vérité, lui avons fait les mêmes questions qu'au précédent; sur quoi répondant, il nous a fait les mêmes déclarations.

« Ces témoignages et bien d'autres que j'aurais pu invoquer suffisent, je crois, pour établir le fait de la translation d'une relique de saint Germier vers l'époque précitée. Mais il est hors de doute qu'en 1776 deux paroisses ayant leur clergé[3] en tête, ne se mirent pas en mouvement sans l'approbation de l'autorité ecclésiastique[4],

1. « Pierre-Antoine Magniac, curé de Frouzins (1747-1773), natif de Toulouse, paroisse » de Saint Sernin, démissionna en faveur de Simon Théodore Carrière; retiré à Frouzins, » célébra ses noces d'or au mois de septembre 1783, après cinquante ans de sacerdoce; » décédé à l'âge de 78 ans, le 17 avril 1784 ». (De Gilède, Livre de paroisse, f° 17.)

2. Ce chemin, qui est l'ancienne voie romaine, a reçu successivement les dénominations de *camin romi, camin francès, grand chemin françois* et aussi *chemin de Saint-Jacques*, parce qu'il était suivi par les pélerins, très nombreux au moyen âge, allant à Saint-Jacques de Compostelle en Galice (Espagne).

3. La paroisse Saint-Germier de Frouzins avait alors pour curé M. Carrière et pour vicaire M. Latour, tandis que la paroisse Saint-Blaise de Seysses avait pour curé M. Calvet et pour vicaires MM. Hermet et Bourg. (Archives communales de Frouzins et de Seysses. Reg. paroissiaux, *ad annum.)*

4. M. Carrière, curé de Frouzins, a oublié de relater, *ad perpetuam rei memoriam*, dans les Registres paroissiaux, la translation de la relique de saint Germier, comme l'a fait son prédécesseur M. Magniac à propos de la translation, le 9 septembre 1764, des reliques des

Digitized by Google

approbation qui ne dût pas être certainement accordée sans la vérification de la relique et sans que sa source authentique fut réellement prouvée. D'où je conclus que la relique de saint Germier, transférée de Seysses à Frouzins en 1776, était certainement authentique.

« Une difficulté se présente par rapport à sa conservation pour le temps de la Révolution ; car jusqu'à cette époque on n'en peut relever aucune. Mais depuis la Révolution a-t-elle été enlevée de l'église? Entre les mains de qui a-t-elle été déposée? Je n'ai pu découvrir aucun renseignement sur ce point. Voici sur quoi je me fonde pour croire qu'elle a été fidèlement conservée :

« M. de Gilède fut nommé curé de Frouzins trois ans après la translation de la relique; il vécut plusieurs années avec M. Magniac, ancien curé, qui l'avait procurée et reçue[1] ; il n'ignorait aucune circonstance qui put s'y rattacher ; or, M. de Gilède, homme vénérable qui a laissé dans la paroisse de Frouzins des traces si précieuses de son ministère, dont le nom est chaque jour répété avec un souvenir mêlé de tant de respect, M. de Gilède n'a cessé, jusqu'en 1814 époque de sa mort, de lui procurer le même culte qu'avant la Révolution. Toute la paroisse est là pour l'attester ; l'état où j'ai trouvé cette relique me l'a évidemment prouvé. Or, on ne peut supposer que ce digne pasteur ait voulu tromper les fidèles et proposer à leur piété une fausse relique en leur persuadant que c'était la même qu'ils avaient autrefois vénérée ; s'il lui a rendu le même culte, c'est qu'il a retrouvé la même relique et qu'il a pu l'attester à Mgr Primat dans sa visite à l'église de Frouzins[2]. La relique est munie d'un

saints martyrs Clément et Justine de l'église des lieux de Cugnaux et de Villeneuve à celle de Frouzins, « par permission de messieurs les vicaires généraux de Mgr Loménie de » Brienne, archevêque de Toulouse (1763-1788) ». (Archives communales de Frouzins. Registres paroissiaux, *ad annum.)*

1. M. Magniac avait fait probablement les démarches pour procurer la relique de saint Germier ; mais ce fut en réalité sous M. Carrière, son successeur, qu'eut lieu la translation de ladite relique.

2. Claude-François-Marie Primat, archevêque de Toulouse (1802-1816), fit la visite pastorale de Frouzins le 15 juin 1813.

Digitized by Google

sceau épiscopal qui en est la preuve matérielle, M. de Gilède en est la preuve vivante.

» Voilà les raisons que j'ai l'honneur d'exposer à Mgr l'archevêque ; je désire, pour la consolation de mes paroissiens, qu'elles lui paraissent suffisantes et que la relique de notre saint patron nous soit rendue. »

« Henri DÉJEAN,

« *Curé de Frouzins.* »

« Nous Paul-Thérèse-David d'Astros, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siège apostolique, archevêque de Toulouse et de Narbonne, etc.

» Vu l'ordonnance rendue par Nous le 10 mai 1838 qui délègue M. Déjean, curé de Frouzins, pour une enquête à faire sur l'authenticité d'une relique de saint Germier, évêque de Toulouse, que possède cette église.

» Vu l'enquête ci-dessus, en date du 6 mai 1839;

» Considérant : 1° que cette relique est munie d'un sceau épiscopal et qu'il ne manque que des Lettres canoniques pour rendre l'authenticité évidente;

» 2° Que ces Lettres ont dû être égarées dans les temps malheureux de la grande Révolution;

» 3° Que le sieur de Gilède, curé de cette paroisse avant et après la Révolution, et homme d'une grande foi et d'une grande piété, a toujours exposé ladite relique à la vénération des fidèles et qu'il l'a toujours conséquemment reconnue comme authentique;

» 4° Qu'il a pris possession de ce poste trois ans après une procession solennelle faite pour la translation de ce précieux dépôt;

» 5° Que cette cérémonie faite avec la plus grande pompe n'a pu être permise qu'après que l'authenticité de la relique a été reconnue;

» 6° Que le fait de cette procession repose sur la déposition des témoins oculaires;

» Avons ordonné et ordonnons :

Digitized by Google

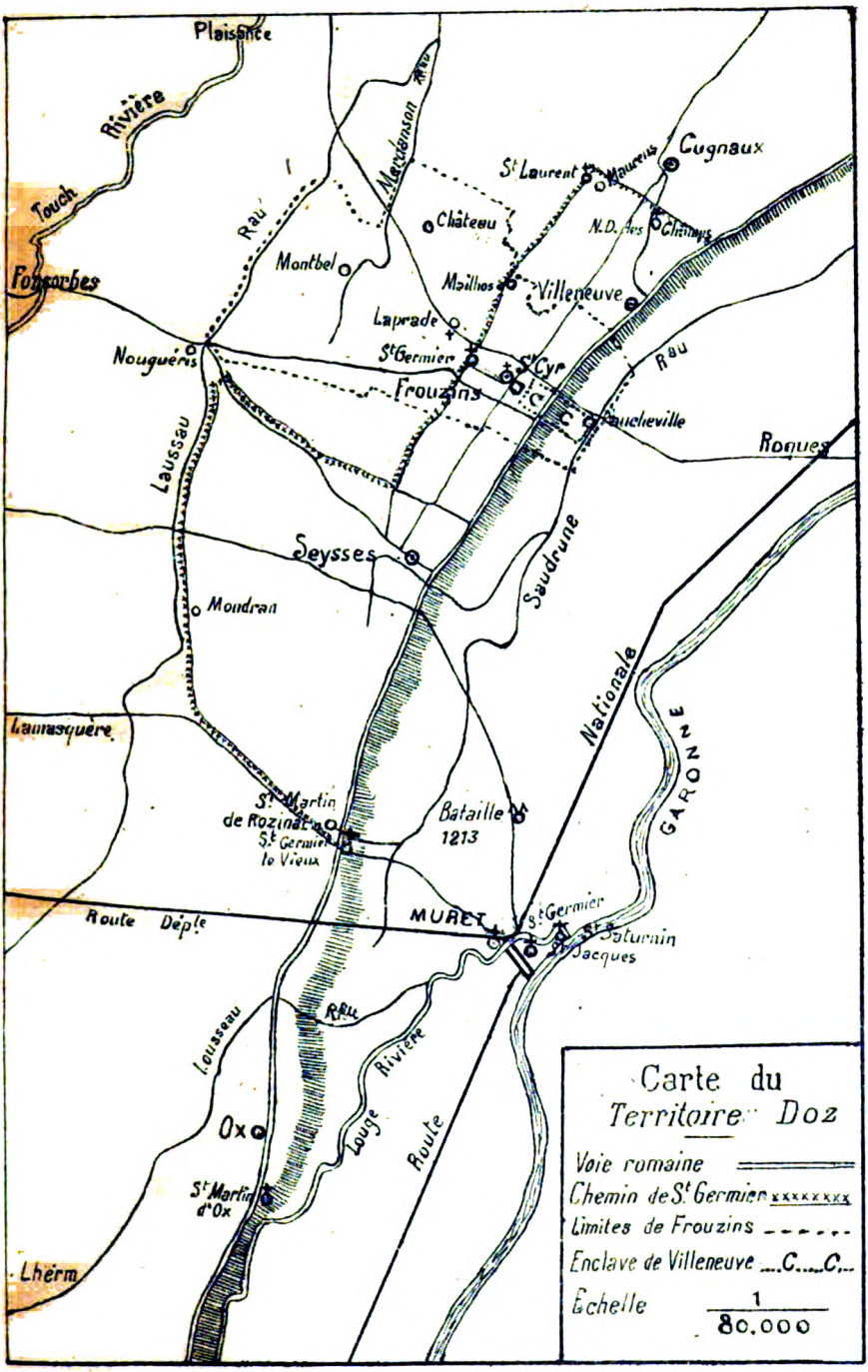

Digitized by Google

Digitized by Google

» Article premier. La relique de saint Germier, évêque de Toulouse, conservée dans l'église de Frouzins, est reconnue authentique;

» Art. 2. Elle sera exposée dans un reliquaire qui sera clos et scellé avec les formalités et précautions nécessaires;

» Art. 3. Des Lettres d'authenticité portant permission de l'exposer à la vénération des fidèles seront délivrées en forme;

» Art. 4. Le procès-verbal d'enquête et la présente ordonnance qui l'accompagne seront renfermées dans le reliquaire, et copie en sera conservée dans les archives de l'église.

» Donné à Toulouse en notre palais archiépiscopal, sous notre seing et le sceau de nos armes et le contre-seing de notre secrétaire, le 4 février 1840.

» † P. T. D. d'ASTROS, *archevêque de Toulouse.*

place du sceau.

» Par mandement,

» FÉRAL[1], *chanoine, secrétaire général.* »

CHAPITRE VI

Fête de saint Germier

Saint Germier a été non seulement le titulaire de l'église du cimetière, et, depuis le Concordat de 1801, de celle du village, mais encore le patron de la paroisse et, pour cette raison, de tout temps très populaire à Frouzins où sa mémoire n'a jamais cessé d'être en grande vénération.

Le jour de sa fête était choisi de préférence par les habitants comme terme de certains pactes, ainsi que le relatent les anciens actes notariés.

1. M. J.-Etienne Féral, né à Toulouse, paroisse Saint-Etienne, prêtre de 1820, vicaire de Seysses auprès du vieux curé M. Vidal auquel il succéda (1822), secrétaire général de l'archevêché (1834) et chanoine titulaire (1845), décédé le 28 avril 1872.

Digitized by Google

Les confréries de Saint-Cyr et du Saint-Sacrement nommaient tous les ans, d'après leurs statuts, « le jour « de saint Germier seizième du mois de may », deux marguilliers ou administrateurs temporels qui rendaient les comptes à pareil jour, comme le porte la visite de 1746 [1]. Il en était de même pour le paiement des diverses enchères de bannières, croix, etc. [2].

Tout autant d'usages locaux qui témoignent à l'envi des mœurs chrétiennes des aïeux, en même temps que de leur zèle pour leur saint patron.

En compulsant les anciens documents de Frouzins, nous avons trouvé un certain nombre d'habitants portant les noms de Germier et Germière, Germé et Germène, Germian et Germiane, Germain et Germaine.

De plus, les pieux fidèles natifs de Frouzins, et on les reconnaissait en dehors de la paroisse à ce signe, ajoutaient dévotement à la récitation du *Confiteor* dans l'idiome du pays : « Sanct Germé, nosté patroun » et aimaient à célébrer à Frouzins sa fête au jour tombant, c'est-à-dire le 16 mai jour du *Natalice* [3].

Aussi la plupart des actes des visites canoniques [4] ne manquent pas de nous parler du saint patron de la paroisse et du jour de sa fête :

« Saint Germian est le patron de ladicte esglise, » SS. Cyrice et Juliete sont aussy leurs patrons, et en » font singulièrement et localement la feste », rapporte Nicolas Gilles dans la visite de 1596.

Depuis la construction, au centre du village, de la nouvelle église paroissiale sous le vocable de Saint-Cyr ou de Notre-Dame, comme nous l'avons dit plus haut, c'était édifiant de voir tous les ans la grande affluence et dévotion du peuple se rendant le 16 mai à l'ancienne église

1. Archives de la Haute-Garonne, G. 536.

2. Archives paroissiales. Livres de comptes de 1707. Voyez aux Notes du chap. V.

3. *Natalice*, c'est le jour de la mort du saint ou de sa naissance au ciel, et partant le jour de sa fête. (R. P. Carles, *Proprium Sanctorum* du diocèse de Toulouse, p. 16.)

4. Archives de la Haute-Garonne, G. 536.

Digitized by Google

paroissiale « intitulée Sainct Germian, bastie au milieu « du semantière, dans laquelle n'ay se dict messe que « deux foys l'an et aultres jours par dévotion », relate Jean Roques, dans l'Etat de paroisse de 1619.

« Enquis quelles fêtes on célèbre dans la paroisse, » nous a été répondu[1] qu'on célébrait la fête de saint » Germier et des SS. Cyrice et Julite », dit Guillaume Betou dans la visite de 1733.

« Le patron de Frouzins est saint Germier, évêque de » Toulouse, 16 may ; il y a une autre fête des SS. Cirice » et Julitte, martyrs, 16 juin », déclare Pierre de Robert dans l'État de paroisse de 1746.

Dans le Livre de paroisse, M. de Gilède parlant du synode général de Toulouse, à l'ouverture duquel les Curés du diocèse, convoqués par Mgr de Brienne, assistèrent en étole le 5 novembre 1782, rapporte que : « on y » traita de la succession des fêtes et en particulier de la » fête du saint patron qui se célébrait au jour auquel » elle se trouvait ; elle fut renvoyée généralement dans » toutes les paroisses au troisième dimanche après » Pâques ; Saint-Germier, patron de Frouzins, se célé- » brait avant ce temps le 16 mai au jour tombant, et » depuis, ledit troisième dimanche[2] ».

Durant les mauvais jours de la Révolution, de son exil en Espagne M. de Gilède n'oublia pas sa chère paroisse de Frouzins : En 1794, il adressait, à Sa Sainteté Pie VI, une supplique[3], demandant des faveurs spirituelles pour les paroissiens et le pasteur, entre autres une indulgence plénière pour la fête de Saint-Germier.

A partir du Concordat (1801), la solennité de la fête

1. Par « Mᵉ Arnaud-Denis Pomarède, vicaire desservant la paroisse Saint-Germier de » Frouzins en l'absence du sieur curé Mᵉ Joseph Coufflin », dit la visite de 1733.

2. Archives paroissiales. Livre de paroisse de M. de Gilède, fo 20.

3. « Beatissime Pater. Petrus-Alexander-Ludovicus de Gilède, presbiter Tolosanus, in » Academia tolosana graduatus, necnon parochus de Frousins in Tolosana diœcesis, odio » catholicæ religionis et ob impii juramenti negationem e Gallia ejectus, nunc in Hispa- » niarum regno, Sanctitatis Vestræ orator humillimus. »

Notre Saint Père le pape Pie VI accorda les faveurs demandées « ex audientia die 12ᵃ decembris, 1794 ». (Archives paroissiales.)

Digitized by Google

patronale du 16 mai ayant été définitivement renvoyée au dimanche suivant, M. Pauc[1], curé de Frouzins, reçut en 1822 de M. Lannéluc[2], vicaire général de Mgr de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse (1820-1830), cette réponse : « Le 16 mai jour de votre fête patronale, vous pouvez prolonger la procession au dehors de l'église autant que vous le désirerez, mais le Saint-Sacrement ne doit pas y être porté, seulement le buste ou la relique du patron[3]. »

La demande du bon curé de porter le Saint-Sacrement à cette procession, en raison du troisième dimanche du mois spécialement consacré à adorer la sainte Eucharistie[4], prouve assez quel était l'esprit de piété et de recueillement en ce jour de fête patronale à Frouzins, rappelant le souvenir du temps passé. A cette époque où la foi était si vive dans tous les rangs de la société, les idées et les goûts se portaient de préférence vers les choses qui touchaient à la religion ; on tenait à déployer la plus grande pompe dans l'exercice du culte, et on fournissait largement aux dépenses qu'il pouvait exiger.

Aussi la fête patronale célébrée au jour tombant, à l'ancienne église paroissiale de Saint-Germier du cimetière, était selon la pensée de l'Église comme un véritable pèlerinage. Aux paroissiens de Frouzins venaient se joindre un grand concours de fidèles, la plupart originaires de l'endroit, touchante preuve de dévotion des aïeux envers leur saint patron.

Pour honorer saint Germier et obtenir ses grâces, on entendait la messe solennelle, on s'approchait des sacre-

1. Jean-Paul-Alexis Pauc, curé du Bourg-Saint-Bernard (1803), succéda à M. Joseph-Etienne Caussade comme curé de Frouzins (1816), où il est mort en 1826, à l'âge de 72 ans. (Archives paroissiales.)

2. François-Adélaïde-Adolphe Lannéluc, vicaire général de Toulouse et évêque d'Aire jusqu'à sa mort (1839-1856), était fils de M. Raymond Lannéluc, propriétaire et bienfaiteur de Frouzins. (Archives communales. Registres du Bureau de bienfaisance.)

3. Archives paroissiales.

4. C'est en 1750, que fut établi dans le diocèse de Toulouse, par une Ordonnance de Mgr de La Roche-Aymon, l'usage d'exposer le Saint-Sacrement le troisième dimanche de chaque mois et de le porter en procession dans l'enceinte de l'église.

Digitized by Google

ments, comme le relate Charles de Montchal dans la visite de 1639[1]. Aux vêpres, après le panégyrique du saint avait lieu la grande procession, présidée par le curé en étole et pluvial, portant à la main une petite croix d'argent dont parle la visite de 1733[2], assisté du vicaire et des prêtres de Frouzins, des marguilliers des confréries de Saint-Cyr et du Saint-Sacrement revêtus de leurs robes ; enfin du seigneur, du juge, du lieutenant du juge, du procureur juridictionnel, du syndic de la communauté et des trois consuls revêtus de leurs chaperons ou *livrées consulaires*[3].

Touchant souvenir de la foi des ancêtres ! on portait à cette procession, en grande pompe, dans un riche pavillon, le buste en bois doré renfermant la relique du saint patron, précédé de sa bannière « en damas cramoysi », toujours « disputée par les hommes et les jeunes gens et » donnée au plus fort enchérisseur, preuve de l'enthou- » siasme des paroissiens pour saint Germier », comme nous l'avons vu plus haut dans l'enquête de M. Déjean.

Cette procession à laquelle prenait part toute la paroisse, qui avait en tête « le réveille » c'est-à-dire « le » marguillier en robe sonnant la clochette », parcourait le chemin de *Montramé*, et rentrait à l'ancienne église paroissiale de Saint-Germier, sur le tumulus témoin du miracle, où en souvenir avait lieu la bénédiction des fleurs[4].

Avec la joie dans le cœur chacun emportait pieusement les fleurs bénites : certains en jetaient dans les champs pour les préserver des mauvais orages ; beaucoup les conservaient jusques à l'année suivante, comme une preuve

1. Archives de la Haute-Garonne, G. 536.
2. Archives de la Haute-Garonne, G. 536.
3. Archives paroissiales. *Arrêt du Parlement de Toulouse du* 19 *avril* 1754.
4. La bénédiction des roses dites de Saint-Germier est une cérémonie toujours en vigueur à Muret. La formule même de la bénédiction, faisant allusion au miracle des roses accompli par le saint pontife, se trouve dans le Rituel de Toulouse, imprimé à Lyon en 1538. Elle est due à Bernard du Rosier, archevêque de Toulouse (1452-1475), qui évidemment n'a fait que confirmer une pratique déjà ancienne, en voulant developper le culte de saint Germier dans son diocèse.

Digitized by Google

de confiance pour le grand pontife qui protégea toujours le territoire Doz.

Telle était anciennement la fête du saint patron de Frouzins, toute embaumée de l'encens et de la prière, célébrée d'une manière toute religieuse, selon le rare exemple donné encore tous les ans par la ville de Muret qui, depuis qu'elle est en possession des saintes reliques, n'a jamais cessé d'être le centre du culte et du mouvement de dévotion populaire pour saint Germier [1].

V. Bagnéris.

1. Après Muret et Frouzins on peut citer quelques paroisses et églises du diocèse de Toulouse placées sous le patronage de saint Germier, savoir : Fourquevaux, Juzet-d'Izaut, Eoux, Cazaril, Menville, Saint-Araille, Saint-Germier, La Pastourie.

L'église de la Dalbade de Toulouse, qui « a été jadis et de son premier commencement » fondée à l'honneur de Dieu et invocation de Monseigneur saint Germier » (Archives de la Haute-Garonne, G. 606), possède, comme la basilique de Saint Sernin, une relique de ce saint évêque donnée par l'église de Muret. C'est en 1895 que M. l'abbé Eugène Gay, archiprêtre de Muret, sur la demande de M. l'abbé Lestrade, offrit un fragment *ex ossibus* de saint Germier à l'église de la Dalbade dépossédée pendant la Révolution.

Enfin Mgr Primat semble avoir voulu perpétuer les bienfaits de saint Germier en plaçant sous son vocable le Grand Séminaire diocésain auquel il offrit, en 1809, des reliques du saint évêque et de ses deux compagnons vénérées depuis dans la chapelle Saint-Germier.

Digitized by Google

ETYMOLOGIE

DE

TIBIRAN-JAUNAC

OU

UN TIBRE DANS LE COMMINGES

avec un Appendice sur le Tibre de Rome et les Celtes, cofondateurs de Rome

(Suite et fin)

III

Le Tibre de Rome

Nous n'éprouverons aucune surprise, après notre précédente étude, d'apprendre que le nom du Tibre italien indique une provenance celtique. Nous verrons, d'ailleurs, comment les Celtes de l'Ombrie ont pu, sous le nom de Sabins, se trouver en contact, dans le lieu où s'éleva plus tard la ville de Rome, avec le fleuve qui l'arrose et l'inonde.

Le Tibre fut jadis appelé *Tiber*, *Tiberis*, *Tibris* et *Tybris* [1], et les Italiens l'appellent aujourd'hui *Tevere*. Il prend sa source dans les Apennins, vers les frontières de l'Ombrie méridionale.

Etymologie mythologique du mot Tibre. — On a supposé qu'un certain Tiberius ou Tiberinus, roi d'Albe, s'était noyé dans ce fleuve, anciennement appelé *Albula*, auquel, pour éterniser la mémoire de cet évènement, on donna le nom du Tibre (Cfr. Tite-Live, Ovide, les *Fastes*,

1. Tybris est peut-être une confusion de ce nom avec celui de *Tumbris*, nom d'une rivière de Sicile, car, en grec, le nom du Tibre de Rome a pris les formes *Tubris* et *Tumbris* que porte aussi un cours d'eau de la Troade. En effet, Pape mentionne une rivière nommée *Tumbrios* qui coulait dans la plaine de Troie, une ville de Lydie, *Tumbrara*, près du Pactole, et à côté de laquelle Cyrus vainquit Crésus, et Tumbrion, ville de Phrygie, près de la source où Midas se baigna afin de ne plus convertir en or tout ce qu'il touchait.

On connait aussi une nymphe appelée Thymbris. Quelques Grecs se sont appelés Thibris. Citons encore Thymber qui fut tué par Pallas, fils d'Evandre (*Énéide*, 10, v. 391).

Nous ferons remarquer de plus qu'il y a entre Tibris et Tymbris le même rapport qu'entre Alp (es) et Ol [ym] p-os, nom porté par la petite chaine de montagnes si fameuses située entre la Macédoine et la Thessalie et par des montagnes de la Bythinie, de la Mysie, de la Lycie et de l'Elide.

Digitized by Google

liv. IV, et Virgile, *Enéide,* l. VIII, 336). En acceptant comme historique le voyage d'Enée en Italïe, on pourrait admettre qu'un des descendants d'Ascagne, fils d'Enée, porta le nom de Tiberius parce qu'il était né dans une localité située sur les bords du Tibre: Tiberius, en effet, ou Tiberinus (enfant du Tibre) vient de Tiber et Tiber ne vient pas des deux autres noms qui dérivent du nom du fleuve.

Il peut encore se faire qu'un des guerriers échappé d'Ilion ait porté un nom qui lui rappelait une rivière de son pays offrant un radical qui se trouvait à la fois chez les Celtes et chez les Troyens [1]. Il faudrait admettre que ce nom était primitif ou adopté par des races qui s'étaient fréquentées dans les temps anciens. Mais en supposant que le nom du Tibre eût été imposé par la colonie troyenne, il faudrait expliquer la signification de ce nom. A ce propos, on sait avec quelle facilité on met en avant une histoire pour expliquer un nom géographique. Mais qu'il s'agisse d'un nom propre d'homme ou de localité, le peuple et les érudits cherchent à se rendre compte de la valeur des mots qu'ils entendent.

On est, d'ailleurs, d'autant plus porté à expliquer le nom du Tibre par la langue celtique que la géographie des contrées de l'Italie centrale a emprunté au celtique un certain nombre de termes et que l'histoire met en contact les Celtes avec les Latins.

Le nom du Tibre est celtique. — Ainsi que nous l'avons déjà constaté, le mot *tibre,* en celtique rappelle à l'esprit le sens de « source, jaillissement de l'eau qui sourd de la terre, et débordement ». Or, ces deux significations sont bien justifiées par l'impression que le fleuve a dû faire, soit vers sa source, soit à Rome, sur les peuples riverains, les Ombriens et les Sabins, de race celtique, qui depuis sa source jusqu'à son embouchure occupaient les rives du fleuve qui les séparait du Latium. A sa naissance, ils lui donnèrent naturellement le nom de Tibre qui, dans leur langue, signifiait « source ».

Mais ce cours d'eau aux environs où fut édifiée Rome, se signalait par des inondations, véritable fléau de cette ville. Virgile l'a peint exactement en disant: « le Tibre se précipitait en tourbillons rapides » *(Én.,* VII, 29). Ainsi, le terme celtique donnait réellement l'idée du bouillonnement des eaux du fleuve et de ses fréquents débordements qui avaient couvert le sol de marais, parmi lesquels on distinguait le grand et le petit Vélabre. Les parties basses de cette contrée [2] y étaient et y sont encore exposées.

1. C'est ainsi, par exemple, que le mot *caer,* avec le sens de forteresse, se retrouve chez les Assyriens et chez les Celtes qui habitaient l'Europe occidentale.

2. Les marais du Vélabre furent desséchés par Tarquin l'Ancien.

Tarquin le Superbe fit construire la *cloaca maxima* et de la sorte la plaine marécageuse qui communiquait avec le Tibre et qui s'étendait au pied des sept collines fut assainie. Une partie de cette plaine forma le quartier du Velabrum ; le Champ de Mars formait aussi un marais souvent grossi par le Tibre.

Les anciens auteurs disent que les débordements du Tibre étaient très-redoutables. A Rome, le niveau d'inondation s'élève quelquefois à 12 ou 15 mètres au-dessus de l'étiage. On n'a pas encore réussi à la mettre à l'abri des inondations. On signale les déborde-

Digitized by Google

Nous ne nous trompions donc pas en avançant que le Tibre avait tiré son nom de quelque accident local, *ex facie loci*, exprimé dans la langue des Celtes [1].

Tibur, ville sur l'Anio (Teverona), à proximité des Sabins et des Eques, présente aussi le sens de territoire remarquable par l'abondance des eaux. On connaît cette description : *En præceps Anio, ac Tiburni lucus et unda mobilibus pernasia rivis.* Ce nom a pris la forme de Tivoli. Célèbre pour le charme de ses sites, on y voit encore les bains des *Aquæ Albulæ,* les cascatelles, les chûtes de l'Anio, les grottes de Neptune et des Sirènes.

Le Tibre nommé Albula. — Etymologie celtique de ce nom. — Ce mot se rattache à *alp* et à *ul,* deux mots qui donnent à Albula le sens de « Eau de montagne ».

Le mot *alp* est certainement celtique, et il signifiait « hauteur, éminence », ainsi que nous l'avons montré ailleurs *(Noms de lieux tudesques,* p. 335 et s.). Ceux qui ont donné les noms aux Alpes et aux Apennins ont été surtout frappés par la vue de leur élévation (Alpes-Penn). Il faut remarquer encore que chez les Celtes eux-mêmes, il y a eu un adoucissement et une permutation fort explicable de *p* en *b.* Ainsi, en gaélique, *alp* signifie « éminence, hauteur ». Néanmoins, les Écossais donnent à leur pays le nom d'Albainn, de même que les Anglais qui le traduisent par *Highland* (pays élevé) ; il en a été de même pour le nom d'*Albio,* ancienne désignation de la Grande Bretagne, qui lui avait été attribué à cause des falaises qui en bordent les côtes. Le mot *alp,* transformé en *alb,* n'en désigna pas moins des éminences, des montagnes, des collines : Alba, Helviorum (Alps), capitale des Helviens. Albigu (Albi), sur une élévation du sol qui borde le Tarn.

Il fut, du reste, facile de confondre dans la suite le mot *alb,* avec le latin *albus* « blanc ». Festus, qui rattache le nom de l'Albula au sabin *alpum,* n'a-t-il pas le tort de dire que les Latins donnaient à ce nom le sens de *albus* (blanc) ? Nous ne croyons pas que les Celtes aient jamais attribué ce sens au mot *alp* et qu'ils aient employé le mot *alb* avec le sens de « blanc ». Mais, de cette confusion, est née l'opinion d'après laquelle l'Albula devait son nom à la blancheur de ses eaux, lesquelles, en réalité, sont de couleur jaunâtre [2].

ments de 1870, 1878 et 1900. En 1870, nous avons vu la crue du Tibre s'étendre jusqu'à la place de la Rotonde (Panthéon) partiellement transformée en petit lac.

1. Peut-être faut-il rattacher au nom du Tibre, pris dans le sens de gonflement, le mot latin *tuber* (tumeur, bosse), *tuberens* (qui fait tumeur). Le verbe *tumero* a le sens de *enfler,* gonfler, boursoufler : *tumentes fluvii imbribus* (fleuves grossis par les pluies). Protubérance vient de *protuberare,* s'élever en bosse, s'arrondir en parlant des fruits.

2. Albano, en face d'Alba-Longa, la plus ancienne ville du Latium, avait tiré son nom, a-t-on dit, de ce qu'elle était blanche, mais Helbig remarque que la pierre dont elle est bâtie est noire. Ne serait-ce pas par suite de l'existence d'un volcan éteint dont le lac d'Albano paraît être le cratère ? En tout cas, cette ville fut ainsi nommée parce qu'elle

Digitized by Google

Le suffixe *ul* est également celtique et, dans cette langue, il signifiait « eau ». Ainsi en gallois : *ul* (humide), *ol* (ravin) ; en armoricain, *houl* (flot, vague), en français, *houle*. Le radical se trouve dans le nom propre *Ul* trajectum (passage de l'eau), aujourd'hui Utrecht (Cfr. *Noms de lieux tudesques*, p. 322), et dans le nom de la Bourboule (eau bouillonnante).

Le nom composé des mots *alb* et *ul* signifie « eau de montagne » et de la sorte se distingue de l'eau de source ou de puits. C'est ainsi que, chez les Grisons, la région nommée Albula offre ce même sens.

Les Celtes en Italie

La philologie et la topographie nous guident pour nous donner l'intelligence du nom du Tibre, de l'Albula, des Alpes, des Apennins. Cette coïncidence et ce rapprochement que nous venons de signaler ont lieu d'étonner, lorsqu'on ne tient pas compte de l'existence des Celtes en Italie, et, en particulier, à Rome elle-même.

On sait qu'à une époque fort ancienne, depuis l'Euxin jusqu'à la Baltique et jusqu'aux îles Britanniques, les Celtes (Kelt-Caletes) dont le nom se retrouve dans le v. t. allemand *helid*, homme, auj. hold, occupèrent aussi la Celtica ou Gallia et une partie de l'Espagne ou Ibérie. Vers le même temps, d'autres tribus celtiques suivirent la vallée du Danube et vinrent directement en Suisse et en Italie.

Parmi les tribus celtiques, puissantes et guerrières, il faut distinguer la tribu qui passa les Alpes, dès le XVI^e^ siècle avant notre ère. Sous le nom d'*Ambhra* (du terme *ambhr*, puissant, terrible) dont on fit les noms d'Ombres ou Umbri, (Ombri-ens), les Celtes possédèrent par eux-mêmes ou par les tribus qui en dérivèrent, toute la région septentrionale et centrale de l'Italie jusqu'à l'embouchure du Tibre. Il n'est par douteux, quoi qu'en aient dit quelques érudits modernes, que les Ombriens étaient d'origine celtique. A cet égard, le témoignage de l'antiquité suffit d'autant plus qu'il est corroboré par des considérations historiques, géographiques et philologiques.

Ainsi, la descendance celtique des Umbriens est témoignée par Sabin, d'après Bocchus, historien carthaginois *(Bocchus absolvit Gallorum veterum propaginem esse Umbros)*. Servius (sur le livre XII^e^ de l'*Enéide*) s'exprime ainsi : *Umbros Gallorum veterum propaginem esse, Marius Antonius refert*. De son côté, Caton appelle les Gaulois : *Primogenitores Umbrorum*.

s'étendait le long du mont Albain. Il en est de même des villes du golfe de Gênes (Genua), situées dans la Gaule cisalpine. Albium Intemelium (Vintimille), et Albium Ingaunum, dont le nom ne désigne pas des « villes blanches », comme le suppose le savant d'Arbois de Jubainville, mais des villes situées sur des hauteurs Ces villes du pays des Ligures italiens se trouvent sur la côte qui est, du reste, élevée.

Rien ne prouve, au surplus, qu'le mot *alb* fut figure. D'ailleurs, de bonne heure, les Celtes s'étaient emparés de la Ligurie qui fit partie de la Gaule cisalpine.

Digitized by Google

On sait, d'ailleurs, que les Umbriens étaient les plus anciens peuples de l'Italie, et, selon Pline et Florus, on les y trouvait 800 ans avant la fondation de Rome.

Remarquons également que les Aborigènes ou censés indigènes furent les Ombriens. D'un côté, en effet, Justin dit que les Aborigènes furent les premiers habitants de l'Italie (*Primi* qui tenuerunt sedes Italiæ *fuerunt Aborigenes)*, et, d'un autre côté, dans ses fragments, Caton avance que les Aborigènes descendaient des *Umbriens (Aborigenes proles Umbrorum)*; enfin Timagènes, dans Ammien Marcellin (liv. xv, 9), déclare que les Aborigènes étaient Gaulois. Il est vrai qu'on a donné diverses explications du mot Aborigènes (quasi *sine origine* ou *ab* ὄρος montagne, quod sedes eorum fuerint montanæ), mais il nous semble préférable d'y voir une altération du mot *Abri-gines* = *Ambri-genes* ou descendants d'*Ambra*, dont la signification est plus en rapport avec les textes précédents.

Après avoir refoulé les Sicules dans l'Italie méridionale et les Ligures ou Ligues dans la Corse et dans la Sardaigne, ils divisèrent leur territoire en trois provinces : l'*Insubrie* ou Basse-Ombrie au nord, l'*Oll-Ombrie* ou Haute-Ombrie, sur l'Apennin, et la *Vil-Umbrie* ou Basse-Ombrie conquise sur les Ligures.

Les Sabins firent partie des nations de l'Italie centrale qui se disaient Aborigènes. Les Ombriens furent, en effet, la tige de ce peuple, fait qui n'était pas ignoré des anciens historiens. Ainsi Denis d'Halicarnasse cite (*Antiquités Romaines*, liv. II) un passage de Zénodote, d'après lequel les Umbriens étant venus s'établir près du Tibre prirent le nom de Sabins. A leur tour les Sabins devinrent la tige des Sabelles, des Samnites, des Osques, des Herniques, des Marses, des Eques et des Brutiens.

Le nom des Sabins a été rapproché du terme *sab* qui se rencontre dans le languedocien (*sabo,* sève, suc qui fait la force des végétaux) et qui, ainsi que le remarque M. d'Arbois de Jubainville, se retrouve dans le vieil allemand *saph, sap*, dans l'anglais *sap* (sève), en irlandais *sabh,* salive, crachat. Et, à ce propos, le savant professeur du Collège de France ajoute les paroles suivantes : « Les noms dérivés de la racine *sab* sont des noms de sources ; ces sources ont été considérées, comme la sève, la salive, le crachat de la terre » (*Les premiers Habitants de l'Europe*, t. II, p. 191).

Il observe justement que le terme *sab* se trouve dans la *Sabris,* ancien nom de la Sambre (qui offre un renforcement de *sab* = *samb* et le suffixe *ru*). A ce même radical se rattache évidemment le nom de la Severn (Grande Bretagne), nommée jadis *sab-ri-nu*. A ces noms, nous pouvons ajouter ceux de la Sèvre, jadis *Savecera*, de la Save qui se rend dans le Danube et de son homonyme qui naît dans les Hautes-Pyrénées et se jette dans la Garonne. *Sav*-one, appelée d'abord *Sab*-ata, pourrait offrir aussi le mot *sav* ou *sab*. Mais nous ne voyons pas comment s'y ramènerait la contrée de la Sab-audia (Savoie), située dans le pays des Allobroges. Quoi qu'il en soit, le nom des Sabins, dérivé de *Sab*, indi-

Digitized by Google

querait qu'ils avaient été ainsi appelés parce qu'ils habitaient près d'une rivière (le Tibre).

Toutefois, quoique des peuples aient pu tirer leur nom des fleuves sur les bords desquels ils vivaient, il nous semble que le nom des Sabins peut se rattacher à une étymologie celtique plus en rapport avec les mœurs de ce peuple. En gaélique et en irlandais, en effet, *sab* signifie « fort, vigoureux, robuste » *(strong)* « habile » *(able*, en état de, capable). Dans ces deux dialectes, *sabaid* signifie « combat, bataille, démêlé, dispute » (a *quarel, a fight* (dans *An guelic Dictionary*, d'Armstrong). De plus, en irlandais, *sab* signifie « prince ». Ajoutons encore les indications suivantes que nous offre le languedocien : *saba* et *sabar* (frapper des tiges en sève pour séparer l'écorce, frapper, rosser, assommer) ; *sabat* (battu, assommé), *sabatié* (savetier). En terme d'écorcheur et de greffeur, *saba* signifie « tanner » et, au figuré, « assommer, rosser » (Cfr. Sauvage, *Dictionnaire languedocien)*. Dans cette même langue, *sapa* signifie « saper, attaquer, démolir ». Enfin, nous avons jadis entendu, dans le pays castrais, appeler *sabaouds* des bœufs robustes et forts. D'après ces significations rattachées au thème *sab*, on pourrait admettre que le nom des Sabins désignait un peuple fort et batailleur.

Les Sabins se donnaient aussi le nom de Quirites, qui a pu signifier des hommes d'action (du verbe irlandais *curin*, je pose, j'effectue), des hommes *effectifs*, ou dont la force se manifeste par des effets. Ce nom peut aussi signifier « habitant de la ville de Cures », qui était la capitale du pays des Sabins. Le nom de cette ville indique peut-être le nom de la divinité qu'ils figuraient par une *Curis* ou *Quiris*, qui, dans leur langue signifiait « pique, hache ». A ce propos, Ampère dit : les Sabins sont le peuple de la lance, ou plus exactement le peuple-lance. La lance, en sabin *quiris*, leur avait donné leur nom *Quirite*, et à leur dieu son nom *Quirinus. (Histoire romaine*, I, p. 241.)

Du reste, Quirinus était le surnom du grand dieu des Sabins qu'ils appelaient Janus, lequel, à l'état guerrier, était armé d'une *quiris* et qu'ils appelaient *Janus Quirinus*. On a pu dire, dès lors, que Quirinus était un surnom de Mars, chez les Sabins, et, par suite chez les Romains qui avaient adopté leur culte. Le nom de Quirites pourrait alors signifier « Fils du Dieu Mars Quirinus ». La *hasta* ou *quiris* était aussi l'emblème de Junon, qui fut ainsi surnommée *Quiris*. La hache a été un symbole religieux chez plusieurs peuples de l'antiquité. Ainsi, un bas relief, trouvé dans un palais assyrien de Ninive, représente un dieu tenant une hache, comme celui qui est décrit dans le livre de Jérémie. C'est ainsi que dans les Gaules le dieu au maillet est identique au dieu suprême des Gaulois que César appelle Dispater.

Digitized by Google

IV

Les Celtes co-fondateurs de Rome

D'après la légende, les origines de Rome ne seraient pas honorables, puisque ses premiers habitants se composaient de bandits du Latium que Romulus rassembla sur le mont Palatin, surnommé plus tard le mont Capitolin. Il est vrai que, pour avoir des épouses, ils enlevèrent les femmes et les filles des Sabins, leurs voisins. Mais il faut reconnaître qu'il y eut à Rome, dès son origine, un élément celtique dont se composa la population de cette ville. C'est là un fait capital de son histoire.

On sait comment les Sabins, commandés par Tatius, vinrent reprendre leurs femmes et leurs filles, et comment l'intervention des Sabines amena l'incorporation des deux peuples en un seul. La nationalité romaine fut produite par la fusion des deux éléments ethniques, albin ou latin et sabin. Romulus qui avait été obligé de partager la royauté avec Titus Tatius (Suétone, *Tib., 1 : — T. Tatio consorte Romuli)*, fit rendre à la mémoire de ce dernier un culte desservi par les *Titii sodales,* et, à son tour, il fut divinisé sous le nom de Quirinus, à la suite de son apparition surnaturelle au sénateur Julius Proculus. Tatius et Romulus reçurent de cette manière les honneurs divins à titre de rois co-fondateurs de Rome. Romulus s'était établi sur le mont Palatin et Tatius sur le mont Quirinal, lequel prit son nom du dieu Quirinus qui y avait un temple.

Ainsi, dans le mélange des races qui ont composé la nationalité romaine, il est incontestable que les premiers habitants de Rome ont subi des modifications provenant de l'élément alors très puissant des Celtes. En un mot, il faut admettre que les Celtes doivent être compris parmi les ancêtres — et non les moins considérables — des Romains.

Aussi ne saurait-on être étonné que le sabin Numa Pompilius, roi des Sabins, né à Cures, capitale de la Sabinie, et gendre de Tatius, ait été proclamé roi de Rome. Retiré, à la suite de la mort de sa femme, à la campagne, il s'était consacré à l'étude de la philosophie ; notre cadre ne comportant pas que nous exposions ici l'influence que ce roi exerça sur les mœurs des habitants de Rome, il nous suffit de rappeler qu'il contribua puissamment à faire disparaître les factions qui se produisaient à raison de la nationalité différente des Romains et des Sabins, et qu'il parvint à fondre ensemble ces deux éléments. Après un règne de 42 ans, il laissa la couronne à Tullus Hostilius, son gendre. Du mariage de Pompilia, fille de Numa, avec Tullus Hostilius, troisième roi de Rome, naquit Ancus Martius qui, le quatrième, régna sur cette ville. Par ces faits, l'influence des Celtes et leur coopération dans la fondation et l'organisation de Rome sont suffisamment établies.

Digitized by Google

Coup d'œil sur quelques éléments celtiques de l'onomastique romaine

Les noms propres présentent encore un témoignage qui n'est pas à dédaigner. Le nom de Tatius, qui partagea le pouvoir avec Romulus (consors Romuli Tatius), nous offre le radical celtique *tat* (père), en gallois *tad*, en bas-breton *tat* et *tad* (père : *tadek*, paternel, qui appartient au père). Ainsi, l'évêque Tatthée, dont le nom est formé de *tat*, a été aussi nommé *Paternus*. Dans Tatius, le suffixe *ius*, qui termine les noms de beaucoup de familles romaines *(nomina gentilicia)*, indique une filiation, une descendance, et correspond au mot grec υἱός (fils). Tatius était un *filius familias*, ou en grec, un γένος υἱός, fils de naissance. Rome, qui avait grandi par le culte de la famille, avait fait du *Pater familias* une sorte de pontife du foyer.

Ce même Tatius avait encore le prénom de Titius, qui offre le celtique *tit* (en irlandais et en gaëlique, en bas-breton et en gallois *tit* et *dit*) qui signifie « terre ». Titus avait donc le sens de possesseur de terre, de propriétaire. Les Celtes vénéraient, d'ailleurs, la « mère nourricière », et c'est pourquoi les Gaulois se disaient Fils de Tit, fils de la Terre ou Titid (Cfr. les Titans). César a rattaché ce mot à *dis*, *ditis*, et a supposé que ce peuple se croyait fils de Pluton, appelé *Dĭs* et roi des enfers. Il n'y a là qu'une confusion de noms et le parti pris d'assimiler les dieux des Celtes aux dieux de la mythologie gréco-romaine. M. Mowat a pensé que, pour avoir l'explication du nom de Tutous, peut-être il faut recourir aux formes osques et ombriennes *tata*, *tovta*, *touta*, « peuple, cité », et regarder *Tatius* comme synonyme de Publius. Au sujet des noms propres celtiques rattachés à *touta*, nous croyons avoir indiqué une meilleure étymologie dans notre *Dictionnaire allemand*, *Prénoms*, p. 66. On a aussi dérivé le nom de Titus du grec *Titos* (honoré), mais il ne paraît pas probable qu'un roi Sabin eût emprunté son nom aux Grecs, surtout à cette époque. Titius est fils d'un Titus ou d'un propriétaire, d'un terrien, d'un possesseur d'un domaine.

Le nom de Tullus nous semble se rattacher à une forme celtique *tal*, *tol*, *tul*, qui signifie « haut », d'où sont provenus les noms d'hommes : Tello, Telle, Telo, Tell, et peut-être une forme du mot celtique *Talos* (front) qui entre dans les noms gaulois : Samotalos (front calme) Taliesin (en gallois : front radieux). (Voy. le *Dict. all. enseigné* par l'analyse des noms de famille, p. 157.)

M. Mowat pense que le prénom *Tullus*, dont le gentilice *Tullius* s'est formé, « a dû vraisemblablement être réservé dans l'origine à l'enfant que les parents se décidaient à conserver ». Il est vrai que le nouveau-né était d'abord posé à terre et qu'il n'était nourri que lorsque le père consentait à le recevoir, à le relever *(tollere)*. D'un autre côté, il pourrait se faire que *Tullus* se rattache au celtique *tull* (grotte, caverne) qui

Digitized by Google

constitue les noms des villes de Toul et de Tulle. (Voy. *Dict. des Noms de lieux tudesques,* p. 348.) En songeant à l'antre de Cacus, on pourrait croire que les érosions du Tibre avaient mis à découvert des grottes dont les Sabins avaient fait d'abord leur habitation et dont les propriétaires avaient pris le nom de Tullus (possesseur d'une grotte).

Quant au nom de *Brutus,* porté par le promoteur de la révolution qui chassa les Tarquins du trône de Rome, il nous paraît difficile d'admettre qu'il ait eu le sens de l'adjectif latin *brutus* (stupide, hébété). Les historiens affirment bien qu'il affecta un air stupide, afin de sauver ses jours et de ne pas paraître redoutable à Tarquin. A notre avis, cette imbécillité apparente et passagère n'aurait pas suffi pour qu'il se donnât ou qu'il acceptât le nom de Brutus. Il peut même se faire que son nom primitif de Brutus, pris dans le sens latin, lui ait suggéré son stratagème. Il est vrai, d'ailleurs, que des hommes ont porté des noms tirés du règne animal.

N'y a-t-il pas des Lasnes, des Loups, des Bœufs, des Chapon, etc.? Naguère, un Italien nommé Porco (porc) annonçait que, par un décret royal, son nom était changé en Porti. Il y a aussi des noms qui, au point de vue moral, ont une signification défavorable : Maumus (mauvais museau; en Gascogne, *maou mous),* Mauvoisin, Lhuzurier, Lebrigant, Paillard, Pillard, etc. Mais il n'en résulte pas que le nom propre Brutus ait eu primitivement la signification de « brute ».

Pour arriver à une explication sortable du nom de Brutus, il conviendrait de recourir aux mots celtiques *bryt* ou *pryd* (en celtique *b* et *p*, ainsi que *d* et *t*, se mettent l'un pour l'autre) qui, chez les Celtes de la Grande Bretagne, était le nom du dieu-soleil. Le dieu Bryt ou Pryd [1] est invoqué comme un dieu-soleil dans un ancien document de la littérature galloise. C'est un hymne adressé au dieu *Pryd* invoqué avec l'épithète de « Grand serpent ». Le soleil est, en effet, comparé à un serpent à cause de sa course circulaire dans le ciel *(Myvyrian* ou *Welsh Archæology,* vol. I, pp. 72, 73).

Le nom de Cassius peut aisément se ramener au mot irlandais *cass,* agile, leste, dispos, vif, actif (traduit en anglais par *nimble).* En irlandais *cath, cass* et *cat* signifie combat. Le nom des *Catti* devenu Hassi et Hes-

1. On trouve encore chez les Celtes modernes des mots qui expliquent très-bien cette signification du mot *bryt.* En gaélique, d'après le Dictionnaire d'Armstrong, le mot *brat* signifie chaleur, tout ce qui est chauffé à rouge *heat, any thing red hot).* Selon O' Reilly *(Irish-English Dictionary),* le mot *heat* signifie chaleur, force, puissance; rage, furie et adjectivement : par (heat, strength, power; rage, furie). En gallois, Owen Pughe *(Dictionary of the welsh language)* nous cite les significations suivantes : Brwd, chaud (hot, warm), brydiau, enflammer (to inflame) ; brwth, querelle (a starring up, a falling out, or contention), Brythol, querelleur (one that raired a contention, a riutard, brithawr (tumultuous, turbulent), bryd, ce qui meut, impulsion (what moveth, an impulse), brwydr combat (a battle).

Owen Pughe dérive même de ce radical le substantif pluriel collectif donné aux Bretons, Brython 's. pl. aggr. (brwth) : those that are in tumults, warriors ; also an appellative for a tribe of the Cymmry, or ancient Britons ».

Digitized by Google

sois (Habitants du pays des Catti) se rattache à ce radical, ainsi que les noms celtiques des Chatu-wares, Cattuarii (hommes de combat, guerriers), de Catumerus (illustre dans le combat), mentionné dans Tacite, et Cutualda (directeur du combat). La forme *cass* se retrouve dans le nom des Vidu-casses (auj. Vaux, transformation à peine reconnaissable du nom primitif), situés près de Caen, et dans celui de Carcasso (Carcasonne) qui signifie « la ville des guerriers ». Le mot *caer* ou *cur* signifie « ville » et se trouve dans un grand nombre de noms celtiques. Il n'y a aucun besoin d'en faire, avec E. Desjardins *(Géographie de la Gaule),* une ville phénicienne fondée par des Phéniciens chez lesquels *qartha* signifiait « ville ».

Le nom de Claudus (en latin, bolteux) aurait été porté d'abord par un roi des Sabins qui fournit des secours à Turnus contre Enée. C'est de lui que descendait Appius Claudius, qui fut la tige de la famille Claudia. Ce Claudius était un Sabin illustre qui, vers le commencement de la République, vint s'établir à Rome, emmenant à sa suite cinq cents amis et clients avec leurs femmes, leurs enfants et leurs esclaves. Sa nationalité sabine suffit pour montrer que c'était un Celte. Nous sommes donc autorisés à chercher l'explication de ce nom dans la langue de ses aïeux. Or, dans cette langue, ce nom se rattache à *clod* qui signifie « louange » (en gaélique, *clu* signifie renommée. En kimrique : Clot-ri, pour clutorix, clot-uc. Ce radical se confond avec le grec Κλυτός et le latin inclytus, qui offrent le même sens. Il se retrouve aussi chez les Francs (mélange de Tudesques et de Celtes) : Clodio (illustre, célèbre), Cludovig ou Clodvig (Ludovicus, Louis).

Julius est un des noms qui mérite notre attention. Ce nom de Iule aurait été porté par Ascagne et par son fils ; c'est de ce dernier que se prétendait issue la famille Iulia ou Julia. Sous diverses formes, *Iul* signifie le soleil. Ce mot, avec ce sens, se retrouve dans le celtique (armoricain : *haul, hial;* en gallois : *haul ;* cornique, *haub.* En grec le même mot s'écrivait Ὑλ-τος Sous la forme Vili (meso-gothique *uil),* ce mot appartient à la mythologie scandinave : Finn Magnus rapporte au soleil le nom de Vili, fils de Bor. Ce nom fut adopté et très répandu chez les conquérants normands : Wilhem, en gaulois *guil, guil* (heaume), casque, et métaphoriquement « défenseur, adorateur du soleil ». Remarquons encore qu'en irlandais *jul* signifie « intelligence, sagesse, science, guide » et que, pour les astrolâtres, le soleil était un être animé et intelligent : les Perses, comme les Parsis, voyaient dans le soleil la première et la plus grande intelligence.

Il n'y a donc pas à s'étonner que les chefs qui dirigeaient les tribus vers l'Ouest, vers le point de l'horizon où le soleil se couche, vers les Champs Elysées, aient apparu comme des personnifications ou comme des fils du soleil (Hel-len, Eol-us, Ion). Il n'y a pas lieu davantage d'être surpris que le nom de *Iul* (e, ius) appartienne aux Troyens et aux Celtes. Ainsi, Iule est donné comme un surnom d'Ascagne et comme le nom de son fils

Digitized by Google

qu'on représente, ainsi que nous venons de le mentionner, comme le chef de la famille Julia. Quoiqu'il en soit, le nom de Julius apparaît dès les origines de Rome : Julius Proculus était un contemporain de Romulus.

Le suffixe *ius*, dans les noms gentilices romains, a le sens de « fils, descendant » : Tatius, Tullius, etc. Il nous semble, d'ailleurs, que le nom de Tiber-ius ne désigne pas seulement un individu ainsi nommé du lieu de sa naissance, sur les bords du Tibre, et, par suite appelé « enfant du Tibre, » comme l'on appelle un Parisien « enfant de Paris ». On sait que, chez les Romains et chez les Celtes, les cours d'eau étaient divinisés. Ainsi, on a trouvé dans des inscriptions des Gaules : Rhenigenos (fils du Rhin), Eni-genos (fils de l'Enos, aujourd'hui l'Inn). A ce sujet, M. d'Arbois de Jubainville fait la remarque suivante : « Les Gaulois avaient des noms d'hommes composés dont le premier terme était un nom de divinité et dont le second terme était *genos* (fils de...). Exemples : *Totati*-genos (fils de Totatis ou Teutatès), *Camulo*-genos (fils de Camulos). Teutatès et Camulos ont été assimilés à Mars par les Romains » (*Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions*, année 1889). Le suffixe *ius* nous paraît avoir correspondu au grec υἱός (fils). De la sorte Tiberius signifie « fils du [dieu] Tibre », et Jul-ius a le sens de « fils du [dieu] Soleil ».

Quant au nom de *Janus*, sans nous occuper de ce que disent les mythologues sur le personnage qui porta ce nom, il nous semble qu'on peut admettre avec eux qu'un ancien roi, appelé Janus, bâtit sur les bords du Tibre une petite ville qu'il nomma Janicule, (Cfr. *culmen*, sommet, point culminant). On suppose qu'il était identifié au Soleil qui ouvre, le matin, la porte du jour et la ferme le soir ; c'est pourquoi il était représenté avec une tête à deux faces. Son règne fut si paisible qu'on fit de lui le dieu de la paix. Mais, sous le nom de Quirinus et de Martialis, il présidait aussi à la guerre. Janus était un dieu des Sabins. Son nom pourrait se rattacher au celtique (gallois) : *Huan* (soleil). Dans la même langue, Iawn signifie équitable *(right, just, équitable)*. D'un autre côté, en gaélique et en irlandais, *Ion* signifie le soleil. De plus, en gallois, *ion* signifie source, commencement *(beginning)*, la première cause, la Divinité, le Seigneur (the Lord).

Mars était le dieu des Sabins et des Samnites qui l'adoraient sous la forme d'une lance ou d'une hache. Dans les Gaules, il était adoré sous la forme d'une épée nue. Son nom peut provenir du mot gallois *marw* (la mort), (Cfr. le latin *mors*, mort), dont on aurait fait *marwos* (le Tueur). La forme la plus ancienne de ce nom paraît avoir été *maurs*. De ce nom seraient facilement dérivés les mots *Mavors* et *Mars*, selon que l'*u* se serait prononcé *v* ou aurait disparu. Chez les Sabins et les Samnites, le dieu Mars se nommait aussi *Mumers* (le grand Mars). On a justement remarqué que de ce nom sont provenus les noms de Mamertus, Mamertinus, Martinus (Martial qui tient de Mars), et Mamercus, par contraction Marcus.

Digitized by Google

Quelques noms propres celtiques provenant des Celtes de la Gaule cisalpine. — Au sixième siècle avant notre ère eut lieu une invasion de la partie septentrionale de l'Italie qui reçut alors des Romains le nom de Gaule cisalpine. De cette immigration sont provenus des noms géographiques tirés de la langue de ce peuple et des noms propres d'hommes. Parmi ces derniers noms, signalons d'abord le nom de Virgilius (primitivement Vergilius) Maro. Le premier nom du grand poète se rattache à *verg*, kimrique *gwerg*, efficace, qui agit efficacement, effectivement (Cfr. Vergo-bret, juge efficace). Maro signifie « célèbre, renommé ». Il entre comme composant dans divers noms propres celtiques (Adiatomarus, Agomarus, Britomarus, Elviomarus, Nertomarus, Segomarus, etc.). Le nom de Marius signifie « fils d'un Maro ou d'un homme renommé ».

Titus-Livius, né à Patavium (Padoue). Ce nom offre deux mots celtiques. Nous avons déjà rattaché le premier de ces noms au celtique *tit* (terre) et expliqué *Titus* par terrien, posssesseur d'une terre. Livius offre le radical kymrique *lliv* (couleur, brillant, gloire) qui se trouve dans les noms propres celtiques : Gwyn-lliv = Vindo-livus, Livo.

Ambrosius. Quoique le nom du grand évêque de Mediolanum (Milan) eut été rattaché, comme le mot ambroisie, à un composé de *a* négatif et de βροτός (mortel) et signifie ainsi « immortel », nous proposerions encore une étymologie celtique qui donnerait à un Celte le nom d'Amhr-os-ius (fils d'Amhra ou d'Ambra, avec un *b* euphonique comme dans Ombriens) et qui signifierait « fils du Puissant ».

Chan^e^ FABRE D'ENVIEU,

du Chapitre de Saint-Denis.

Digitized by Google

COUTUMES DE SALERM

Dans la monographie des communautés que comprenait la châtellenie de l'Isle-en-Dodon, M. l'abbé Magre consacre une partie du chapitre XXIV à Salerm. Le paragraphe, très sommaire, réduit même à quelques lignes, ne signale pas les Coutumes de cette communauté [1].

Nous avons ici une rédaction datant de 1708. Elle constitue, en somme, un texte précieux pour la monographie de Salerm.

Un tel document a sa place marquée dans la *Revue de Comminges*. En l'insérant dans ce Recueil, je tiens à exprimer tous mes remerciements à M. de Gauléjac qui a bien voulu se reposer sur moi du soin de cette utile publication.

J. LESTRADE.

L'an 1708 et le 20e iour du mois de juin, de matin, au lieu de Sallerm, place publique dud. lieu, ont esté assamblés et convoqués en conseil general en la manière acostumée : Jean Figarol et Jeannet Soulan, consulz modernes dud. lieu, acistés de Bertrand Tajan, Andreau Tajan, Jean Dupin, Jeannet Charière, Jeannet Souviran, Domenges Cazaux, Jean Ducos Tachoires, François Solié, Andreau Frechou, George Frechou, Andrieu Soulan, Bernad Caperan, Jean Mainié, Dominique Savès, hoste, Guilhem Forcade, hoste, Bertrand Figarol Peron, Anthoine Soulan, Bernat Ramonolle et Pierre Larieu, les tous habitans dud. Sallerm, en corps, fesaht la plus grande et saine partie des habitans et communauté dud. lieu, tant pour eux que pour les apsans, les tous isi assamblés pour desliberer des affaires de la communauté, auxquels les consulz ont dit et represanté que depuis longetemps il s'est glissé un tel abus dans la communauté que les Costumes dud. lieu ne s'executtent point régulièremant, ne sachant si cela arriva par l'antienetté d'iselles, ou par la negligeance des habitans qui en abusent, ou par le deffaut des consulz qui sont en

1. Voy. : *Revue de Comminges*, 1888, p. 206.

Digitized by Google

charge chaque année qui ne prestent pas la main pour les faire executter, à quoi il est important de remédier, tant pour le bien public que pour en enpescher l'abus, et qu'il est nessessère de renoveller lesd. Costumes par une desliberation generalle de lad. communauté et de renoveller lesd. Costumes et pollisses afin qu'à l'advenir elles soint de point en point executtées ; sur quoi la proposision aiant esté mise en déliberation tous les sus nommés unanimement par voix deliberative, après avoir colligé les voix, ont conclu, desliberé et arresté ce que s'ansuit :

Primo, que chaque année il sera par les consulz estant en charge fait nomination de quatre hommes, en deux eslections, pour les deux exercer la charge consulère l'année après, lesquelles eslections et nominations la Communauté sera tenue d'aprouver, à la charge qu'on nommera des personnes solvables pour la resepte des deniers Roiaux et gann de provitté pour la conduitte des affaires de la communauté, après quoi lesd. élections seront remises ez mains des seig^{rs} dud. lieu pour par eux acorder l'une des deux eslections en la manière acostumée, et estant aprouvée, les deux esleux seront tenus d'aller prester le seremant sur le premier commandement qui verballemant leur sera fait par le baille des consulz qui sera establj a chaque mutation consulère par les nouveaux consulz, à peine de 10 s. d'amande, qu'ils veulent estre apliquable moitié aux seigneurs dud. lieu et l'autre moitié pour l'entretenemant de la lampe de devant le très Saint Sacremant de l'autel de l'esglise du présant lieu, pour lequel commandemant veulent que le baille en soit creu a son serement devant le juge dud. lieu pour faire declarer l'amande aux refusans, et toujours poursuivis a y sattisfère par doubles pènes, qu'ilz veulent estre applicables comme dessus.

Secundo, qu'il sera chaque année par les consulz entrant en charge establi quatre hommes du conseil, savoir : deux pour estre juges de police pour taxer le vin aux hostes et pezer le pain et taxer la viande de boucherie, en cas il s'en trouvera aud. lieu, et deux autres pour estimer les tailles et domages qui se cometront aux biens des particuliers habittans et bientenans dud. lieu, auxquelz quatre hommes les consulz fairont prester le seremant, dès qu'ils seront entrés en charge, de bien et exactemant faire le devoir de leur charge, lesquelz hommes nommés et choisis par lesd. consulz ne pouront reffuser de prester led. seremant, et en cas de reffus toutte la jurade conclut qu'ils peyeront 30^{s} chacun d'amande, applicable au proffit de l'esglise du pres^{t} lieu, pour le payemant de laquelle ilz seront executtés par le baille dud. lieu et leurs effetz vandus pour ceste somme, et 3 sols pour le baille qui se transportera debant leurs portes, lequel les consulz assisteront et seront tenus se transporter debant les mesons des refusans pour luy donner et prester main forte en cas de besoing, le tout sans autre forme de justice.

Tertio, est deslibéré que aucun hoste vandant pain et vin aud. Sallerm en detail ne pourra le vandre ny débiter qu'il ne soit pour un prealable

Digitized by Google

taxé par lesd. juges de police, et le pain pezé, et seront tenus les hostes et hotesses se purger a leur seremant ce que chaque char de vin leur aura cousté, et pour leur debitte leur adjugeront 6 deniers par pot outre [ce que] le charroyeur a par char à une lieue, et s'ilz vont l'achepter plus loing leur adjugeront le prix du charoyeur à proportion de la distance, et en cas il leur soit justifflé qu'ilz aient vendu du vin sans estre taxé et du pain sans estre pezé par lesd. juges de police, lesd. hostes ou hostesses peyeront 100 s. d'amande chacun, applicable moitié aux seigneurs et l'autre moitié au profit de l'esglise dud. Sallerm, faute par eux d'avoir requis lesd. juges de police, et les consulz avec l'assistance d'un assesseur, sur la desnonce desd. juges de police, et assignation verballe du baille donnée auxd. hostes de ce trouver a heure precise devant eux pour desduire leurs raisons, feront expedier à leur secrettère executoire pour les contraindre au payement de lad. amande, sans autre forme ni figure de procès, et pour leurs droits de taxations les hostes leur payeront de chaque char de vin un pot de vin, et 2 s. pain. A l'esgart de la debitte de la boucherie, en cas personne en y tueroit, ne pouront non plus la vandre ny debiter que lesd. juges de police ne l'ayent plus tot pezée et taxée, et leur sera peyé pour leur droit demi livre viande de toutte espesse qu'on y debittera, et en cas de contrabantion seront comme dessus esmandés à 100 s., applicable comme dessus, et pour leur proffit desd. bouchers on leur lessera passer les vantres des bœufs, veaux ou vaches, et la moitié du cuir, et tout le reste sera conté sur le prix et achapt des bestiaux, et tenus se purger a seremant debant lesd. juges du prix des bestes.

Quarto, est deslibéré que les juges des tailles et dommages estimeront toutte sorte de dommages causés par les bestiaux aux biens des particuliers dud. Sallerm, lesquelz seront tenus d'en dresser ou faire dresser leur relation touttes et quantes foix qu'ils en seront requis par les particuliers et d'y proceder justement ; pour leur salaire, compris la dresse de relation, leur sera peyé de chaque estimation 5 s., outre le papier timbré.

Quinto, a esté convenu, arresté et deslibéré à l'esgart des pignores que toutte sorte de bestiaux, soit bœuf, vaches, veaux, genisses, asnes ou anesses, chevaux, jusmans, mulles ou mulets, surprises aux bleds, carons, avoines, seigles, orges, paumolles et aux vignes et preds estant à faucher des habitans dud. lieu, le propriettère desd. bestiaux sera tenu de payer au propriettère des biens 5 sols par teste, de pignore, touttes les foix qu'ilz seront surpris portant dommage, outre tenu de payer le dommage qui sera estimé auxd. biens par lesd. juges des tailles et dommages, pour raison de quoy les propriettères desd. biens et leurs metayers seront crus à leur serement d'y avoir trouvé lesd. bestiaux leur portant led. dommage, et le mestre desd. bestiaux tenu de payer lesd. pignores et le dommage causé par iceux en pure perte, sauf son recours en cas d'autres bestiaux y auroient participé à les y faire tramper, comme il vera estre à faire, pour le peyemant dud. dommage, pour raison de quoy il en sera aussi creu à son seremant, et le tout poursuivy devant lesd. consulz pour les y faire con-

Digitized by Google

damner, et peyeront le mesme droit de pignore lesd. bestiaux estant trouvés aux preds au temps du regain, outre la valeur dud. regain, et en seront crus comme dessus ; à l'esgart des porceaux ou truies trouvés aux vignes au temps que les raisins sont aux souches, le propriettère desd. porceaux ou truies peyera au propriettère desd. vignes 20 s. de pignore par teste, et 5 s. pour chaque couchon de suitte, outre le dommage quy sera extimé par lesd. juges des tailles, le tout en son propre, et peyera le mesme droit de pignore sy lesd. porceaux, truies ou couchons sont trouvés portant dommage en quelle espesse de grains que ce soit des particuliers habitans dud. Sallerm ; et à l'esgard des vignes l'horsqu'il n'y aura pas de raisins, toutte sorte de bestiaux à grosse corne, chebaux, jumans, asnes, anesses, mulles ou mulets y estant surpris, en quel temps et saison que ce soit, le propriettère peyera 10 s. de pignore par chaque beste au propriettère desd. vignes, par teste, et pour les brebis ou moutons surprises auxd. vignes, en quel temps que ce soit, le mestre payera un liart par teste touttes les foix qu'il y sera surpris, et à l'esgard des chèbres trouvées aux vignes, en quel temps et saison que ce soit, le propriettère desd. chèbres peyera 20 s. de pignore pour chaque chèbre au propriettère desd. vignes, et sera loisible de les faire confisquer à son profit.

Sexto, a esté desliberé que en cas on surprendra quelqu'un soit il habitant ou forain dans les vignes ramassant raisins, de jour, il peyera 20 s. de pignore, et y estant surpris de nuit peyeront 3 livres au propriettère desd. vignes ; et à l'esgard des bestiaux qu'on surprandra de nuit aux vignes et aux preds l'horsque le foin est à faucher et au temps du regain, le propriettère desd. bestiaux sera tenu de payer 20 s. de pignore par teste au propriettère desd. vignes et preds ; et de tout ce dessus les mestres et propriettères desd. biens en seront crus à leur seremant tant pour les pignores que pour la surprise desd. bestiaux pour s'en faire payer aux mestres desd. bestiaux, a moings qu'on ne justifiât que au temps desd. surprises ils fussent apsans du lieu, et les metayers travaillant les biens à demy fruictz seront aussi crus à leur seremant y avoir trouvé les bestiaux des partiquiliers portant dommage aux biens de leurs mestres, afin qu'ils puisent faire payer les pignores et dommage aux propriettères desd. bestiaux.

Pour l'exécution de la présante deslibération et à observer touttes les clauses contenues en icelle, attendu qu'il s'agit du fait de costume et pollice, tous les susnommés veulent qu'elle soit observée de point en point et executtée en tous chef, et en cas aucun y voudroit contravenir pour la faire annuller à manque d'autorisation et pour que celle soit chose establie et executtée à l'avenir aud. lieu, aud. cas, tous les sus nommés desliberans [seront fondés chacun en droit (?)], en cas qu'il soit à l'avenir besoing de faire autoriser la presante Costume et police, pour l'observation de laquelle ils obligent leurs biens et ceux de lad. communauté, et en cas de besoing d'autorisation constituent tous procureurs et advocats que besoing sera

Digitized by Google

pour en desmander et recquerir lad. autorisation en telles cours et juridictions que besoing sera, le tout à la requeste desd. consulz, qu'ilz ont soubmis aux forces et rigeurs de justice, et m'ont requis à moy Simon Caubet, secrettère des consulz et communauté dud. Sallerm, de leur dresser la présante deslibération, ce que de leur mandemant ay fait, ez présances de noble François de Faudoas et Jacques Souville, habitans du présant lieu et de Montbernard [1], soubz^nés avec Jeanet Charière, les consulz ny tous les autres desliberans, de ce requis, ont dit ne savoir, en foi de quoy me suis soubz^né. Charrière ; de Faudouas ; J. Souville ; Caubet, secrettère susd. (ainsi signés) [2].

1. Dans la châtellenie de l'Isle-en-Dodon.

2. Archives du château de Salerm appartenant à M. le baron de Gauléjac : Liasse XXXIV, n° 45. — Minute originale sur papier timbré.

Digitized by Google

HISTOIRE DE MONTMAURIN

ET SUITE

des Recherches Archéologiques dans la Haute-Vallée de la Save

Notre histoire de Montmaurin est un acte d'obéissance au cardinal Desprez, d'heureuse mémoire, conseillant à ses prêtres de s'occuper, chacun, à écrire l'histoire de sa paroisse. Les faits archéologiques signalés jusqu'à ce jour n'en sont guère que l'introduction. Des ruines superbes et nombreuses émergeant, çà et là, dans le territoire de Montmaurin, nous apprennent avec éloquence qu'elles faisaient partie d'une ville considérable, la plus importante sans doute du Nébouzan. Nous avions eu l'idée d'abord d'insérer, ici, quelques pages sur le Nébouzan, afin de jeter quelque lumière sur les ténèbres qui l'enveloppent encore malgré les recherches d'infatigables chercheurs ; au dernier moment, il nous parait préférable de les placer par ordre chronologique dans notre histoire.

D'illustres savants, qui ont visité nos ruines depuis leur découverte, sont presque unanimes à reconnaitre les restes d'une riche cité ; nous chercherons plus tard quel a pu être son nom.

Montmaurin, nous l'avons déjà étudié sous l'ère préhistorique. Il nous reste à l'étudier jusqu'à nos jours. Pour être aussi complet que possible, nous divisons son histoire en trois parties bien distinctes.

1° La partie ancienne : elle comprend la description, l'origine et la destination de nos ruines jusqu'à l'invasion des Barbares.

2° La partie traditionnelle : environnée de ténèbres, elle se ressent des invasions, des guerres de clocher à clocher dont notre pays fut victime au moyen âge, et des terreurs de l'an mille.

3° Enfin la partie écrite : commencée en 1317, date de la charte de Montmaurin, cette partie, très intéressante pour toute la région, se termine en 1881, à notre départ de Montmaurin pour aller occuper le poste de Cardeilhac.

Ainsi divisée, notre Histoire de Montmaurin sera la continuation de nos *Recherches archéologiques*. L'historien y trouvera des ren-

Digitized by Google

seignements précieux et ignorés, le patriote commingeois y apprendra que noblesse oblige, et l'archéologue nous décernera des remerciments aussi sincères que nombreux pour l'excursion si intéressante que nous lui aurons procurée, sans grande fatigue, à travers la plaine, les forêts, les rues et les places de notre vieille cité, devenue, plus tard, l'une des premières bastides du Nébouzan et du Comminges.

ÈRE ANCIENNE

I

Les grandes ruines de Montmaurin

Les grandes ruines de Montmaurin, vulgairement appelées *lous Murrets*, *las Salles*, *lou Coumbent*, forment un immense corps de constructions, dont une grande partie souterraine. Il n'a pas moins de 250 mètres de long sur une largeur d'environ 150 mètres, non comprises les parties détachées du voisinage. Elles étaient rattachées au monument principal par des constructions secondaires. Ce monument se compose, comme on le voit dans le plan :

1° D'un portique semi-circulaire, à l'ouest, encadrant une vaste cour.

2° D'un pronaos ou vestibule, précédant le monument.

3° D'un vaste rectangle oblong, au centre.

4° D'un second rectangle régulier, à l'est du précédent.

5° De deux ailes, situées l'une au nord et l'autre au midi.

6° De substructions très originales par leur forme, à l'est de l'édifice.

7° Enfin, de quelques autres ouvrages environnants qui, sans avoir l'importance de leurs voisins du centre, ne sont pas sans quelque intérêt.

Nous allons parler successivement des uns et des autres.

1. — *Du Portique semi-circulaire*

Placés en A, à l'ouest de notre plan, entrée probable de l'antique monument, et tournés vers l'orient, jetons un premier coup

Digitized by Google

d'œil devant nous. Nous apercevons, d'abord, à notre droite, les restes d'une muraille reposant sur une assise de cailloux roulés. Leur hauteur est de 1 mètre, environ, sur 0 m. 60 d'épaisseur. Ils forment le quart d'une circonférence A,A,A, dont le rayon n'a pas moins de 25 à 27 mètres. J'avais toujours supposé que ces murailles avaient eu leur pendant de l'autre côté de la cour, en face. C'était la vérité : de légères fouilles, opérées çà et là, mirent à jour les substructions que je supposais exister en A'A'A'. Pourquoi n'admettrions-nous pas que ces deux parties égales d'une circonférence se continuaient de chaque côté, de manière à former deux ailes semi-circulaires par leur prolongement en *a a a, a'a'a'* ?

Cette hypothèse est très-vraisemblable ; car un portique qui se serait terminé aux points extrêmes V, V, laissant entre eux un espace d'environ 70 mètres, aurait été moins gracieux. Au contraire, leur prolongation en *a a a, a'a'a'* devait donner au monument un aspect ravissant. Or, connaissant le goût des Romains, il faut repousser la première hypothèse et admettre nécessairement la seconde. Ce qui la confirme encore, c'est le propriétaire me disant un jour que le soc de sa charrue heurte souvent, dans ces lieux, des constructions souterraines.

En avant de ces murs et suivant la direction de la ligne pointillée, se trouvait une colonnade. Les étrangers pouvaient s'y promener et se mettre à l'abri, en attendant l'heure du négoce et du sacrifice ; car je démontrerai peut-être, lorsque le moment sera venu, que c'était, ici, un lieu public pour l'un et l'autre à la fois. Ce portique aurait été, en petit sans doute, ce qu'est, en grand, à Rome, la colonnade qui précède Saint-Pierre du Vatican. Les belles et nombreuses colonnes qu'on y a exhumées rendent cette hypothèse très-vraisemblable.

2. — *Du Pronaos ou Vestibule*

Pénétrant maintenant plus avant dans notre monument, arrêtons-nous en B'' et jetons un regard à droite et à gauche, en B, B. Cette partie de l'édifice était un pronaos, station intermédiaire entre la cour et l'intérieur du monument, disposition commune à toutes les basiliques payennes et aux premières basiliques chrétiennes. Sa longueur est de 36 mètres sur 3 m. 50 de large. Une colonnade la séparait de la cour circulaire déja décrite. Derrière elle, trois portes donnaient accès au monument et correspondaient, peut-être, à autant de nefs. Chaque porte avait-elle sa décoration propre ? c'est probable. Ce qui me porte à le croire, c'est l'anse

Digitized by Google

d'une belle et grande urne, en terre cuite, trouvée au milieu des décombres, avec cette inscription : POR. MEDIA.

Elle mesure 0 m. 18 de pourtour sur une longueur de 0 m. 28. Quelques autres débris, trouvés çà et là, permettent de croire que la hauteur de l'urne était de 0 m. 70 cent. environ. Traduisant l'inscription par ces mots : *Por'e du milieu,* la conclusion était bien que trois portes donnaient accès au monument. C'était pour moi une question à l'abri de toute controverse, lorsque les maîtres de la science sont venus nous dire qu'il ne fallait voir, dans cette inscription, que le nom du potier. *Por*[tacus] *Media*[nus]. C'est la traduction qu'en a donnée M. J. Sacaze à la Société d'archéologie du Midi de la France. Quant à moi j'ai eu de la peine à me laisser convaincre. Mais M. Joulin venant, avec sa haute compétence, à la rescousse du savant épigraphiste, je n'ai plus qu'à m'incliner devant le tenace explorateur des ruines romaines de Martres-Tolosane. Les marques gravées sur les amphores ne sont, dit-il, que les noms des potiers, et quelquefois des consuls.

A l'extrémité nord du pronaos, à notre gauche, en *b,b,* deux retraits, ménagés profondément dans le mur, frappent votre attention. Il y avait là deux colonnes, surmontées d'une décoration en forme d'entablement, ou, mieux encore, deux statues qui auraient eu leur pendant à l'extrémité opposée. Ici des peintures en mosaïque tenaient lieu de statues. Leurs restes que nous y avons recueillis ne permettent aucun doute à ce sujet. Tout le monde sait, d'ailleurs, que des ornements semblables décoraient les portiques des anciens, comme ils décorent encore ceux de nos grandes basiliques de Rome.

3. — *Du grand Rectangle oblong*

Un vaste champ, en forme de rectangle, entouré de constructions en ruine, occupe la plus grande partie de l'antique monument. Quelques fouilles, opérées çà et là, ont mis à découvert des quantités énormes de briques, de cendres, de charbons et de débris de marbres divers. Hélas ! toujours et partout des débris, rien que des débris et des fragments d'objets d'art, de statues d'albâtre, de mosaïques d'une valeur incalculable. Mais n'anticipons pas ; nous parlerons de ces chefs-d'œuvre détruits, dans l'article suivant.

En *i, i, i,* au sud, se trouve un aqueduc destiné à recevoir les eaux pluviales et peut-être à conduire les eaux chaudes des nos 1 et 2 dans les diverses parties de l'édifice.

Digitized by Google

Le reste du rectangle B, B'', B, C, C, si j'en excepte les nos 22, 23 et 24, est encore inexploré. La croix simple + indique un commencement de fouilles, et la croix à double traverse ⊥|⊥ mise dans les numéros 9. 9'', 9''', 10, 15, 17, 18, 18', 18'', 19, 26 et 27 marque des appartements pleins de matériaux. Une mosaïque a été détruite au no 22, un jour de néfaste corvée.

La pièce no 23 mesure 36 mètres carrés, soit 6 m × 6 = 36. Elle est la plus riche de celles explorées jusqu'à ce jour. A ce titre elle mérite de fixer notre attention d'une manière toute particulière. Peut-être serons-nous assez heureux pour en offrir un jour la photographie.

Bien souvent déjà on m'avait parlé de mosaïques existant dans nos ruines, lorsque, le 8 juin 1880, je me rendis compte par moi-même de la vérité du fait. Le soir du même jour, M. Miro, propriétaire des ruines, étant venu passer la soirée au presbytère, nous causâmes des découvertes déjà faites et de nos espérances. De nouvelles fouilles ayant été décidées pour le lendemain, dès l'aurore nous étions sur les lieux, lui enflammé d'une ardeur bien louable, et moi repassant dans mon esprit ce vers bien connu du poète :

... Labor omnia vincit
improbus

Quelques heures plus tard nous avions découvert une vaste salle, au riche pavé en mosaïque. Ses parois avaient été revêtues de marbres précieux avec dessins et corniches sculptées qui tombaient en poussière à mesure que nous les exhumions. En s'effondrant sur la mosaïque, ces marbres la couvrirent en grande partie. C'est à cet heureux hasard que nous devons la conservation de ce magnifique spécimen de l'art antique qui nous en rappelle tant d'autres admirés, un jour, à Pompeï. Peut-être me saura-t-on gré d'en faire à grands traits la description.

Divisée en quatre grands dodécagones ou rosaces qui vont se rapetissant vers le centre et qui finissent par se transformer en autant de circonférences régulières, les couleurs les plus vives et les plus variées y charment le regard. Des figures géométriques y remplissent les vides compris entre les lignes brisées des dodécagones et les lignes circulaires de l'intérieur. Les rosaces du levant ont un peu souffert, celles du nord-ouest et du sud-ouest sont bien conservées. Observons cependant, qu'au moment où je mets un peu d'ordre dans mes notes et malgré la couche de terre sous laquelle nous les avons abritées, la jalousie et la malveillance y ont exercé leur rage. Hélas ! il est donc vrai que l'humanité est

Digitized by Google

toujours la même et que aujourd'hui encore on peut dire, comme Horace il y a deux mille ans :

Invidus alterius rebus macrescit opimis.

Chaque rosace est ceinte d'une couronne composée d'entrelacs, de rinceaux, de fleurons, etc., etc. Celle du nord-ouest est semblable, par ses dessins, à celle du sud-est, et celle du nord-est à celle du sud-ouest ; des couleurs plus ou moins variées, plus ou moins riches, mêlées à des cubes d'un rouge vermillon ravissant, forment toute leur différence. Voilà pour l'ensemble. Quant aux détails il faut y renoncer.

Passons à la salle voisine n° 24. C'est à peine si nous l'avons entamée. Un mur étroit M', M', la coupe en deux triangles égaux. La petite ligne pointillée y représente un conduit d'hypocauste solidement fixé à la maçonnerie ; il est à une profondeur de 0 m 40 c.

N'oublions point que tout le terrain parcouru n'est qu'un champ et que le mur qui le borne, au nord, a été bâti comme beaucuop d'autres, *à diverses époques*, circonstance qu'il est très important de ne pas perdre de vue, parce qu'elle nous sera très-utile dans la suite.

4. — *Du petit Rectangle régulier et de ses ailes*

Marquée par les lettres DDDD', cette partie de notre monument mérite toute notre attention. C'est un carré de 17 m 50, imparfaitement exploré. Je l'avais toujours considéré comme la partie la plus riche des ruines. Nous n'y avons trouvé que des débris de marbres, une quantité énorme de poteries brisées, des fragments de vases, les uns riches, les autres très simples et même très grossiers. Il y en a de toutes dimensions. Les petits cubes multicolores en verre et en marbre, que nous y exhumons en quantités considérables, formaient des peintures murales d'une grande richesse. Au milieu de tout cela, beaucoup de cendres et de charbons, des ossements calcinés, quelques morceaux de fer informes, des clous, des chevilles, en grand nombre.

On y voit des murs parallèles, tombant perpendiculairement les uns sur les autres et formant des appartements très originaux. Ils varient, en longueur, depuis 2 jusqu'à 6 mètres, sur une largeur de 0 m. 30, 40 et 50 cent. Nous y avons trouvé plusieurs squelettes. La position de quelques-uns semblait indiquer que les constructions s'étaient effondrées sur eux à la suite de quelque catastrophe ou de quelque incendie. Toutes ces pièces étaient recouvertes par un plancher ou parquet ordinaire, sous lequel serpentent, en tous

Digitized by Google

sens, des tuyaux d'hypocaustes qui conduisaient l'eau chaude aux rez-de-chaussées, la fumée et la vapeur aux appartements supérieurs. L'aqueduc *r*, *r*, *r*, qui semble venir du n° 8, est composé de grandes briques à rebords, semblables à celles de la toiture. Il va se perdre dans la pièce n° 20 et ses voisines, sous une quantité énorme de matériaux que les siècles et les révolutions y ont amoncelés.

La ligne *o*, *o*, *o*, représente une muraille de 0 m. 30 cent. au dessus du sol. Le milieu, S, était occupé par un escalier et une porte donnant accès aux appartements D", D". Un autre escalier dont j'ai trouvé les traces en O" conduisait aux appartements supérieurs, n^os^ 17, 15, 16, 18 et 19.

Remarquez les étroits appartements *e*, longs de 7 mètres sur une largeur de 0 m 55. On y descendait par une trape, dissimulée dans la pièce supérieure n° 11. Était-ce un caveau, une cachette ??

Cet appartement long de 7 m. × 3 m. 90 était orné avec le plus grand luxe. *Son pavé en marbre est à 1 mètre au-dessus du sol.* Ses murs, lambrissés de plinthes et corniches sculptées, étaient en marbre blanc de Saint-Béat ou d'Italie On parle beaucoup des progrès et des richesses de notre siècle : que sommes-nous, hélas ! à côté du siècle qui opérait ces merveilles ?

Quantùm mutatus ab illo !

Terminons cet article par l'examen de la pièce n° 20. A la différence des murailles environnantes hautes de 1 à 2 mètres, celles du n° 20, parfaitement conservées, ont de 4 à 5 mètres. Aux extrémités de la ligne pointillée et à une hauteur de 1 m. 40 cent., les murs s'élèvent perpendiculairement de chaque côté. Nul doute qu'ils n'aient encadré un balcon, une grille peut-être, derrière laquelle se tenaient des personnages considérables pour assister aux représentations qui se donnaient à leurs pieds, aux jugements qui s'y rendaient ou aux sacrifices que l'on y offrait. Nous verrons, plus tard, la vraisemblance de toutes ces hypothèses ; alors je ferai connaître celle de mon choix.

5. — *Des deux grandes Ailes du Nord et du Midi*

Je ne comprends guère la destination du n° 1, à droite de l'entrée. C'est une excavation de 0 m. 80 cent. carrés, cernée de murailles et profonde d'environ 1 m. Une chaudière l'a recouverte, suspendue au moyen d'un crochet et d'une crémaillère dont nous avons trouvé l'empreinte. Une bouche à four, calcinée, se trouve sous le mur qui sépare le n° 1 du n° 2.

Digitized by Google

Il y avait là, certainement, un hypocauste et je pense que la pièce n° 2 était destinée aux esclaves chargés d'entretenir le feu et de veiller à ce que l'eau ne fît point défaut. Distante de la Save d'environ 50 mètres, cette pièce convenait, plus que toute autre, à cet office.

A coup sûr, c'était au moins la loge du concierge. Une ouverture donnant sur le couchant qu'on voit en *m'*, à une hauteur de 1 m. 10, ne laisse aucun doute à cet égard. Près de là en *z*, entre le portique et le n° 2, était une porte secondaire pour les besoins ordinaires ; on en voit encore quelques vestiges.

Mais où était l'entrée du n° 2 ? Après bien des recherches, nous l'avons découverte sous un amas de ronces et de matériaux, au n° 3 son voisin, à l'angle sud-est. Près de cette porte, à gauche, un petit retrait a été ménagé dans le mur en *r''*. Je crois qu'il était occupé par un dieu pénate ou par un des génies auxquels était confiée, chez les Romains, la garde du foyer domestique. C'étaient les dieux lares (Lares). « Des statues et même des pein-» tures murales, les représentaient invariablement dans toutes les » bonnes maisons, sous les traits de jeunes-gens, couronnés d'une » guirlande de feuilles de laurier et une coupe à la main. Presque » toujours on plaçait ces statues dans les cuisines, *à côté des por-» tes extérieures* et dans les chambres à four ». Quiconque a visité Pompéi a pu se convaincre de l'universalité de cet usage chez les Romains.

Le n° 3 n'a pas moins de 7 mètres de long sur 5 m. 50 de large ; c'est la largeur commune à tous les numéros de l'aile sud ; des fermetures mobiles en permettaient ou interdisaient l'entrée. Il pouvait y avoir là des écuries et des remises pour la commodité des étrangers.

Puisque les n°s 4, 5, 6 et 7, à peine entamés, n'offrent rien d'important, passons vite au n° 8, l'une des pièces les plus remarquables de l'édifice.

C'est une grande salle d'environ $7^m \times 7^m$. Elle encadre une petite pièce *8'* de $1^m 70 \times 1^m 65$. Trois conduits, en ciment, de $0^m 20 \times 0^m 15$ y prennent naissance. L'un se dirige vers le sud-est et se termine près du point *a'*, à côté d'une grande bouche à four, aux montants calcinés. Au point *a'''* se trouve une ouverture voûtée ; elle relie les pièces *8*, *8'*, *8''*, *8'''* à leurs voisines de l'Est. Un second conduit se dirige vers le nord-est, *a''*, et le troisième *a''''* prend la direction de l'ouest. A leurs extrémités ces deux derniers se transforment en tuyaux, encastrés perpendiculairement dans les murailles pour conduire la fumée du n° 8' aux appartements du premier étage. A côté de la bouche à four *a'* était, au n° 5, une petite guérite pour l'esclave chargé d'alimenter le feu.

Digitized by Google

Je trouve, ici, beaucoup de briques d'un diamètre de 0 m 25 c. Presque toutes forment une circonférence parfaite; quelques autres n'en ont que le quart. M. Miro y a exhumé beaucoup de tuyaux en terre cuite dont plusieurs, de 0 m 50 de long, étaient placés perpendiculairement au sol. La ligne pointillée, comme le trait *r*, *r*, *r* qui la continue, représente d'autres conduits d'hypocaustes.

Ajoutons que cette pièce est un peu au-dessus de la salle n° 8 dont elle occupe le centre. Je ne sais si je me trompe, mais il me semble qu'on pourrait lui attribuer une destination semblable à celle de certains fourneaux et de nos calorifères modernes dont la fumée s'échappe par des tuyaux invisibles, dissimulés sous le pavé, les parquets et les lambris; et alors nous ne serions, ici encore, que les plagiaires des Romains.

A part quelques rares exceptions, et parmi elles Montfaucon, les auteurs qui ont écrit sur l'architecture grecque et romaine gardent le silence sur l'usage des cheminées, doutent de leur existence et vont même jusqu'à les nier : je suis de ce nombre et ce n'est pas sans raison que je partage leur sentiment.

Je crois, en effet, après avoir étudié sérieusement cette question, que chez les Grecs et les Romains, comme chez les Gaulois, la fumée s'échappait des habitations soit par une ouverture ménagée dans le plafond et la toiture, soit par des trous, pratiqués dans les murailles, soit enfin par les portes et les fenêtres. Cela résulte des nombreuses observations faites dans nos ruines et dans les enceintes gauloises de Lespugue dont nous avons parlé à l'occasion des monuments préhistoriques, dans la première partie de nos *Recherches archéologiques*. Mais lorsque les habitations avaient plusieurs étages, — ce cas était fréquent chez les Romains — il fallait un autre système de chauffage. On employait, alors, un fourneau au rez-de-chaussée auquel étaient adaptés des conduits en terre cuite ou en maçonnerie destinés, comme nous l'avons dit, à porter soit la vapeur, soit la fumée aux appartements supérieurs pour y combattre le froid et l'humidité. Ainsi le petit appartement n° 8' aurait tenu lieu de calorifère dans notre monument, ou même d'hypocauste, et la fumée aurait eu son issue dans les divers conduits que nous venons de signaler. C'est ainsi que nous avons expliqué, le 11 juillet 1891, aux excursionnistes de la Société des Etudes du Comminges et du Nébouzan, la destination de cette pièce curieuse et l'absence de cheminées dans les multiples appartements de nos ruines. Cette absence de cheminées, on la remarque également dans les villes anciennes, et notamment à Herculanum et à Pompéi qui furent ensevelies, sous un déluge de laves et de cendres, vomies par le Vésuve, en l'an 79 de l'ère

Digitized by Google

PLAN
des Ruines
DE MONTMAURIN.

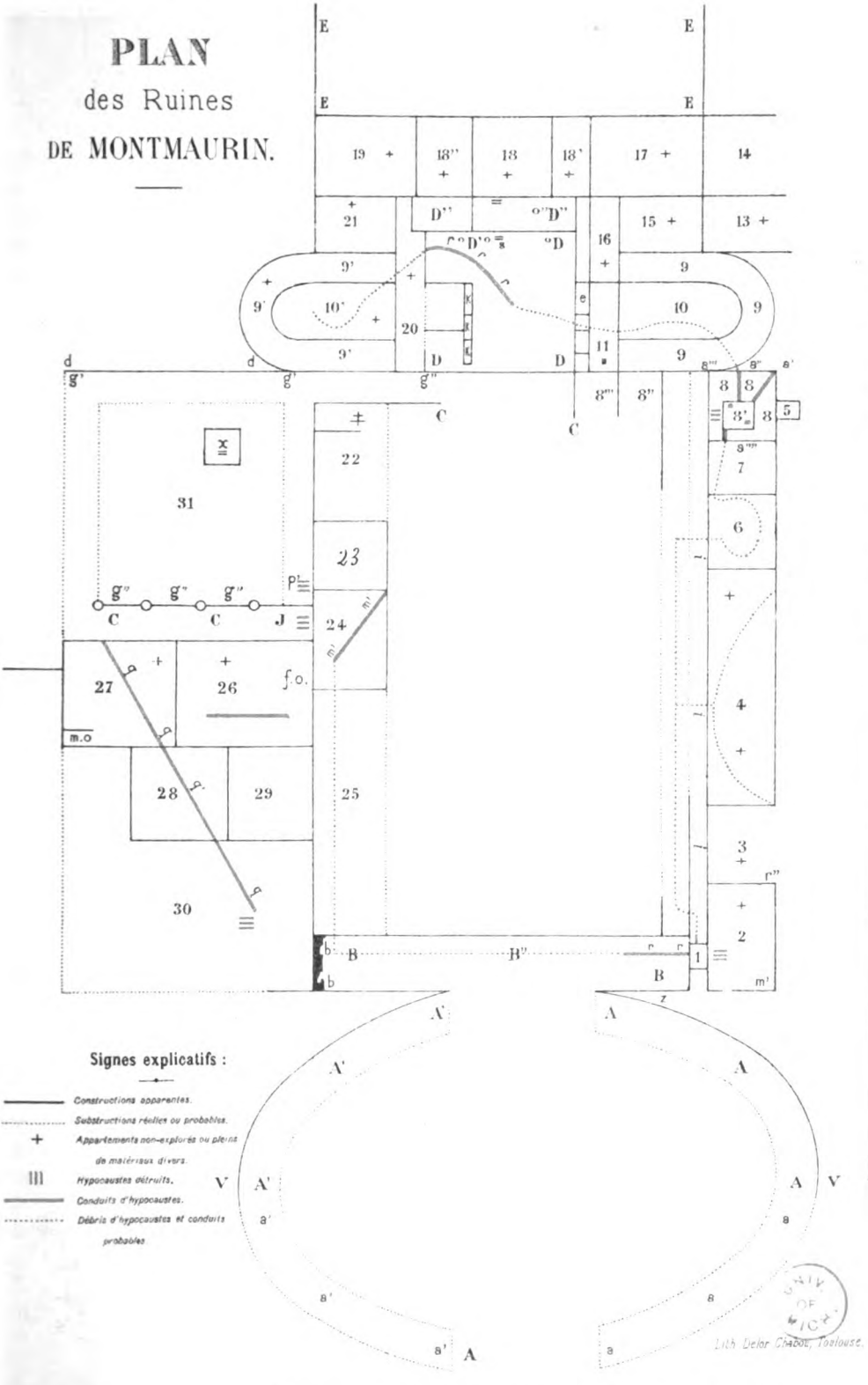

Digitized by Google

Digitized by Google

chrétienne. Notre opinion sur la destination de la salle n° 8, ceignant le petit appartement n° 8' n'est pas une simple hypothèse, comme on pourrait le croire, mais l'explication d'un fait indéniable. Ceux qui malgré tout conserveraient encore quelques doutes, ne peuvent manquer d'être convaincus par la lecture des lignes suivantes sur la matière. Je les tire de l'érudit Antony Rich, traduit par Chéruel, inspecteur de l'Académie de Paris.

Les Romains et les Grecs connaissaient-ils l'usage des cheminées ? « Les passages qu'on pourrait citer pour l'affirmative ne » sont pas du tout concluants... L'absence de toute trace positive » d'une pareille invention dans les bâtiments publics et particu- » liers de Pompeï, prouve avec assez d'évidence que si les anciens » connaissaient les cheminées, ils ne s'en sont que très rarement » servis. On a découvert dans plusieurs parties de l'Italie des » fourneaux munis d'un court tuyau et destinés à faire du feu au » milieu d'une chambre. On en a trouvé un à Baïes, un autre près » de Pérouse et un troisième à Civita-Vecchia.»

Après tout ce que nous avons dit sur la salle n° 8, 8, 8, 8', je crois pouvoir affirmer qu'un quatrième fourneau, ayant une destination analogue, a été découvert au milieu des grandes ruines de Montmaurin.

Arrêtons-nous un instant aux deux hémicycles 9, 9, 9, 9', 9', 9', qui servent de contreforts aux n^{os} 11 et 20. On dirait deux couloirs souterrains sans portes. On y descendait donc par une trappe supérieure. Serions-nous en présence de prisons ou de cachots ? Larges de 2 ^{m} 30, ils avaient une hauteur à peu près égale, sur une longueur de 10 à 12 mètres. Voilà pour l'aile sud ; passons maintenant à l'aile du nord.

Elle comprend les n^{os} 26, 27, 28, 29, 30 et 31. Un couloir *g'''* *g''* *g'* y donne accès ; sa largeur est de 2 mètres. Des matériaux divers, des ronces et des broussailles en interdisent l'entrée. La muraille de l'est *d*, *d*, existerait encore à l'état souterrain. Une autre muraille tombant perpendiculairement sur la précédente et représentée, au nord, par une ligne pointillée, aurait-elle encadré le rectangle n° 31 qui n'est aujourd'hui qu'un vaste champ ? Je l'ignore. Ce qui est certain, c'est l'existence d'un péristyle en C, C, J, dont on remarque encore quelques vestiges. Une ligne de colonnes se trouvait en *o*, *o*, *o*, *o*. Je les ai vues chez le vieillard qui les avait exhumées. Plusieurs étaient encore debout sur leurs bases au moment de l'opération ; *elles appartiennent à une époque postérieure à l'édifice.* Sans ornements, grossièrement travaillées, elles sont en pierre du pays. Leur différence, avec celles en marbre trouvées dans le reste des ruines, n'échappera à personne. Elle

Digitized by Google

aura même son importance lorsqu'il nous faudra assigner une origine et une destination à notre monument.

Quelques fouilles, opérées au n° 31 en *x*, ont mis à jour un pavé bien différent de celui trouvé ailleurs.

Les pièces 26, 27, 28 et 29 portent un cachet d'antiquité des plus accentués ; il en était de même du n° 30. Pavés en ciment avec briques pilées, mêlées de sable lavé, appareil carré de 12 à 15 c., assises de briques à rebords, formant des lignes horizontales, tuyaux nombreux d'hypocaustes, aqueducs, tables et colonnes de marbre du style corinthien pour la plupart, crépissage au ciment et à la cire peut-être, rendu uni comme une glace au moyen d'un fer chaud, et tout cela sur des hypocaustes à une hauteur de 1 mètre au-dessus du sol environnant : voilà ce qui nous frappe dans cette partie considérable de nos ruines.

Que penser du point *m*, *o* du numéro 27 ? C'est un petit réduit de 1 m 50 de profondeur sur 1 m de large. Une porte en fermait l'entrée ; on y voit encore l'empreinte des gonds et leurs restes, fixés à la muraille. Quelques-uns ont voulu y voir un tombeau, d'autres une cachette. Ignorants ! S'ils m'avaient consulté, je leur aurais montré une plaque de marbre blanc d'Italie, avec un orifice au centre de 0 m 25 c. de diamètre, qui en avait été exhumée. Sa description annonce la destination du réduit : je n'en dirai donc pas davantage, car il est des réserves que l'on pardonne à l'historien comme au poëte et dont souvent on lui est reconnaissant :

Eximia est virtus præstare silentia rebus. (1)

Ne quittons point les numéros 26, 27, 28 et 30 sans remarquer des débris nombreux d'incrustations venus des aqueducs qui s'y trouvent et semblables à une roche poreuse. On en trouve de semblables, disait M. Lartet à la Société archéologique, dans tous les aqueducs romains et notamment dans celui de Nimes.

6. — *De quelques Substructions découvertes à l'Est de nos ruines*

De ces substructions je n'en dirai qu'un mot. Elles étaient considérables et contigues aux ruines du côté de l'Est, E, E, E, E. Découvertes et mises à jour par leurs propriétaires, il y a déjà longtemps, elles sont aujourd'hui détruites, en grande partie : c'est à peine si, à notre arrivée à Montmaurin, nous en avons trouvé quelques vestiges sous la pelouse qui leur a succédé.

1. Le latin dans les mots, etc.

Digitized by Google

Au dire des vieillards que nous avons consultés, elles étaient très originales, affectant la forme de petits et étroits couloirs, serpentant en tous sens, et encadrant, dans leurs plis et replis tortueux, des salles plus ou moins grandes, des cellules plus ou moins régulières. Impossible à deux hommes d'y passer de front, me disait un jour l'un des propriétaires qui en exhumait les derniers restes, composés de très grandes briques, mêlées à beaucoup d'ossements. C'est là tout ce que j'en ai vu et appris de personnes dignes de foi, mais peu ou point aptes à nous faire un rapport, une description exacte des lieux.

7. — *De quelques Monuments voisins de nos grandes ruines*

Disons d'abord que tous les environs de notre édifice sont couverts de débris de marbre, de briques, de tuiles à rebords et à canal, de substructions ou de ruines qu'on fait journellement disparaître pour augmenter son patrimoine ou son domaine de quelques pans de terre labourable. Si du moins on savait respecter ces souvenirs et les œuvres d'art ! Mais non. Nous verrons bientôt le peu d'estime qu'on a pour eux :

Quid non mortalia pectora cogis
Auri sacra fames !

Une particularité qu'il est bon de connaître, c'est que ces débris, ces ruines, ces substructions deviennent d'autant plus nombreux qu'on approche davantage de la Save.

Signalons comme monuments plus remarquables que les autres : 1° Un massif de ruines, voisin de la Save qu'il domine d'une hauteur de plusieurs mètres. Il a une origine commune avec les grandes ruines. Sa longueur est de 10 mètres sur 5 ou 6 de large et 3 ou 4 de haut. Ce n'est qu'un reste d'un monument beaucoup plus considérable. Le côté nord forme une saillie de maçonnerie de 1 m 50 de long sur une largeur de 1 m 40 et d'une hauteur égale. Le côté du midi possède les restes de l'entrée ; c'est un couloir large de 1 m 50. Beaucoup de briques, à dimensions peu communes, sont journellement exhumées dans ses alentours. Ce pourrait être là les restes d'un tombeau ; car tout le monde sait que les Romains aimaient à placer les cendres des aïeux dans des lieux solitaires, sur les bords des rivières et des fontaines. Il y a des exceptions : les tombeaux de Caïus et de Cæcilia Metella, à Rome, en sont la preuve ; mais l'exception ne fit jamais règle.

2° En amont de ces ruines et à une distance d'environ 150 mètres,

Digitized by Google

se trouve, sur les bords de la Save, un terrain ayant la forme d'un demi-ovale, avec la rivière pour base. Sa longueur est d'environ 100 mètres. Le doit-on à la nature, aux débordements fréquents de la Save? c'est possible, mais je préfère l'attribuer à l'art. C'était peut-être un bassin qu'on vidait et remplissait à volonté, ou un vivier, *Piscina*, qu'on trouve dans les maisons des riches Romains. On y élevait, quelquefois à grands frais, des poissons dont ils étaient si friands.

3° Sur le versant nord de la colline qui sépare Sarremezan de la Save et à 3 ou 400 mètres de nos grandes ruines, j'ai découvert les restes d'une tuilerie considérable. Les Romains, d'abord, l'ont certainement exploitée; j'avais ajouté que les Maures, venus ensuite, y avaient laissé des traces profondes. Tel n'est pas l'avis de M. Joulain, qui pense que leur court séjour dans notre pays ne leur permit pas de s'occuper de constructions. Je reviendrai plus tard à cette question importante.

4° A droite du chemin qui de Sarremezan conduit à Montmaurin, et à 300 mètres des ruines, on remarque un lac que je crois être l'œuvre de l'homme. Son diamètre actuel est de 50 mètres environ; mais il a dû être très grand à son origine. On n'aura aucune peine à le croire quand on saura que, depuis un temps immémorial, on y enfouit des quantités considérables de matériaux, sans réussir à le combler. Quelle a pu être sa destination? Evidemment les plaisirs nautiques. Les Romains n'étaient pas moins passionnés pour ces récréatiens que pour celles du cirque et de l'amphithéâtre: *Panem et Circenses*. En effet, l'histoire nous enseigne, et l'archéologie démontre parfois, qu'ils creusaient de grands lacs pour y livrer des batailles navales: c'est ce qu'on appelait *Naumachia*. Notre lac aurait-il eu une destination semblable? Je pose la question; il serait téméraire de la résoudre dans ce sens sans d'autres données. Je pense qu'il était alimenté par la Save au moyen de quelque aqueduc souterrain.

5° Au nord de Montmaurin, sur la lisière de la forêt, j'ai encore découvert des traces nombreuses de constructions romaines. Elles sont toujours là, debout, pour nous dire que les conquérants de la Gaule étaient aussi habiles dans l'art de bâtir que dans celui de faire la guerre. Comme partout ailleurs, à Montmaurin, il y a là beaucoup de lames de marbre, de tuiles à rebords et à canal, etc.

Non loin de ces ruines, un peu à l'est, travaillant, un jour, à faire disparaître quelques irrégularités de terrain dans son champ, un propriétaire exhuma quatre vases romains qu'il eut la maladresse ou le tort de briser, pour le seul plaisir de détruire. Je pense que c'étaient des urnes funéraires, semblables à celle

Digitized by Google

trouvée en juillet 1891 dans ces mêmes lieux, accompagnée d'un crochet en ivoire.

Aux pieds de ces champs se trouvent quelques prairies on ne peut plus fertiles. La tradition rapporte que c'étaient autrefois des jardins. Quelques arbustes d'agrément s'y sont reproduits jusqu'en ces derniers temps.

Sur le chemin qui conduit au quartier de *Bacchuran*, se trouve le plateau du Sorbet qui domine Montmaurin et la Save. Comme le précédent et plus encore, ce quartier est couvert de débris provenant de constructions antiques. Plus loin à votre gauche, vers Bacuran et à l'entrée de la forêt, se voient d'autres ruines. Appelé à Montmaurin au mois de janvier 1901, M. Miro, maire de la localité, m'ayant entretenu de ces vieux monuments qui avaient échappé à mes recherches, je courus les visiter. Je n'y vis que les fondations en assez mauvais état, comme celles de Mirepoix, dont je parlerai plus tard. Remontent-elles aux Romains? Affirmatif pour Mirepoix, je n'ose me prononcer sur ces dernières. Elles sont connues sous le nom de *Eratou* (la Tour) et de *Toupin*, grande excavation qui appartient peut-être à l'époque des enceintes de Lespugue.

6° Un peu au nord du Sorbet, nous remarquons une autre large excavation, en forme d'entonnoir, où vont s'engouffrer les eaux pluviales des champs qui lui font ceinture. Plusieurs fois déjà il avait attiré mon attention et occupé mes loisirs, lorsque je reçus d'un savant archéologue, une lettre sur nos découvertes; j'en détache l'extrait suivant: « ... Il existe, dans un autre quartier de » Montmaurin loin de la Save, un terrain légèrement creusé en » entonnoir et où je soupçonne fortement qu'il a dû exister *un* » *théâtre*. La charrue s'y heurte contre des murailles et j'y ai vu » encore des fragments de lames de marbre et des tuiles à » rebords. Il y a eu par là, *certainement*, *une ville considé-* » *rable*. M. Morel dit que peut-être c'étaient les *Aquæ Convena-* » *rum*, etc. »

Je suis plein d'admiration pour la science de M. Anthyme Saint-Paul, mon bienveillant ami, mais je dois à la vérité de dire que j'ai de la peine à partager son avis quant au théâtre.

Amicus Plato, sed magis amica veritas.

M. Morel, trop tôt disparu, est un de ceux qui ont le plus et le mieux étudié notre pays. A la nouvelle de nos découvertes de Montmaurin il me disait un jour à moi-même: « Je pense que vous avez découvert les ruines des Aquæ Convenarum. » Nous verrons plus tard ce qu'il faut penser de cette hypothèse.

C'est par erreur que, dans notre plan de Montmaurin, on a

Digitized by Google

signalé ces derniers monuments comme des *tumulus:* c'est *ruines romaines* qu'il fallait écrire.

On se demande peut-être, en lisant ces lignes: pourquoi, avec tant de détails, ce relevé de toutes nos ruines, grandes et petites ? c'est pour arriver à cette conclusion qu'il y a eu, à Montmaurin, comme l'affirme M. Anthyme Saint-Paul, une grande et belle cité ; car si les petits ruisseaux forment les grandes rivières, les divers monuments que nous signalons, joints aux grandes ruines qui nous occupent, proclament l'existence, au milieu de nous, d'un site important dans l'antiquité [1].

Nous ne terminerons pas cet article sans jeter un coup d'œil rapide sur le magnifique panorama qui se déroule devant nous, au couchant.

D'abord, à notre gauche, c'est la Save roulant lentement ses eaux, quelquefois bourbeuses, mais presque toujours limpides, à travers de belles prairies, tandis qu'à droite, c'est une plaine fertile, couverte de riches moissons. Çà et là, ce sont de frais ramiers, des peupliers superbes, des saules au moelleux duvet. Plus loin, l'œil ravi rencontre de riants côteaux, couverts de vignobles, naguère luxuriants, mais, hélas ! stériles, rabougris aujourd'hui. Viennent ensuite la plaine et les ruines seigneuriales de Larroque, couvertes d'un manteau de deuil et attendant, avec impatience, le poète ou l'historien qui doit leur rendre la vie ; les collines boisées de Saint-Plancard, encadrant la vieille bastide du Nébouzan, aux jardins délicieux, aux chemins embaumés par les parfums qu'exhalent au loin les fleurs de l'acacia et du tilleul ; au delà, s'élèvent et se déroulent en amphithéâtre les mamelons de Cazaril, de Lécussan, de Villeneuve de Lécussan avec son vieux tumulus, les landes de Pinas, les plateaux de Lannemezan, les premiers contreforts des Pyrénées, séparés par les magnifiques vallées de la Neste, de Campan et du Bigorre ; les Pyrénées, enfin, et, dominant la scène, le pic du Midi, aux pieds de granit et à la tête d'argent.

Aimez-vous la variété des spectacles de la nature ? Tournez le dos au paradis terrestre que je viens de décrire. Tout-à-coup les deux collines qui encaissent la Save se rapprochent, à N.-D. de la Hillère, au pied du camp romain de Lespugue, mais, ne pouvant s'étreindre, elles forment comme un étroit couloir où la rivière pousse de profonds gémissements que cent échos répètent à travers les rochers et les précipices de l'affreux ravin. Là, on semble appartenir à un autre monde, et si, entre les parois du colossal cercueil, le ciel ne vous envoyait quelques rayons de lumière et

1. Rival de Chiragan, dit M. Joulain.

Digitized by Google

d'espérance, on se croirait à jamais éloigné des siens, et du pays qui vous donna le jour.

Ecce domo patriaque carens, oculisque meorum.

Nous avons fait une description aussi fidèle que possible des grandes ruines de notre paroisse : nous allons nous occuper maintenant de leur origine.

L'Abbé COURET.

(A suivre.)

Digitized by Google

DOCUMENTS

SUR LE

NÉBOUZAN, LE COMMINGES ET LES QUATRE-VALLÉES

Je feuilletais, ces temps derniers, le sixième volume de la *Revue de Comminges*, lorsque mon attention fut attirée par une note de M. l'abbé Joseph Dulac sur « le Trésor de Pau ». Je fus surpris de voir que l'auteur disait en avoir extrait tout ce qui regarde le département des Hautes-Pyrénées. J'ouvrais donc l'exemplaire que je possède du livre de M. Bascle de Lagrèze et je pus me convaincre que, non seulement une grande partie de ce département avait été laissée de côté par l'abbé Dulac avec juste raison comme ne concernant ni le Nébouzan, ni le Comminges, ni les Quatre-Vallées, mais qu'encore un grand nombre de documents concernant ces dernières contrées, ou les familles qui en sont issues, avaient été passés sous silence.

Je complète le travail de M. l'abbé Dulac, en faisant remarquer à mon tour que je ne discute pas la classification de Bascle de Lagrèze : je me bornerai à indiquer aux chercheurs que c'est aux archives du château de Pau qu'ils pourront trouver les documents qui les pourraient intéresser.

1re Section. — Juridictions et Administrations

§ 1. — Archives des Souverains de Béarn et de Navarre Chartes isolées et Registres

Année 1323. — Vidimus du Contrat de Mariage de Gaston de Foix, vicomte de Béarn, avec Eléonore de Commenge (p. 26.)

Année 1326. — Constitution et paiement de dot en faveur de Mabilie de Montlezun, fille d'Arnaud-Guillem de Montlezun, comte de Pardiac, mariée à Arnaud-Guillem de Barbazan, de la somme de *mille cinq cents livres* (p. 26.)

Digitized by Google

Année 1392. — Testament de Mathieu, comte de Foix, seigneur de Béarn, par lequel il veut et ordonne que, si Dieu lui donne des enfans issus de son mariage, le premier soit comte de Foix, seigneur de Béarn, vicomte de Marsan et Gavardan ; le second, vicomte de Castelbou ; le troisième, seigneur des baronnies de Navailles, Sault et de la Bégarie de Mauvesin [1] (p. 30.)

Année 1584. — Mandement du Roi de Navarre, relatif au paiement de quarante écus sol [2] fait à Jean Lafourcade s[r] de Laffitte, conseiller, pour un second voyage à Maignoac, Barousse, Nestes et à la baronnie de Barbazan et Poeydarieux, pour affaire concernant l'accord et transaction faits avec le vicomte de Lavedan, à raison de l'usufruit des terres d'Aure, Maignoac, Barousse et Nestes qu'il avait en propriété, comme aussi des droits qu'il avait au comté d'Armagnac. — Signé : Henry. (p. 38.)

§ 2. — Domaines

Années 1422 à 1770. — Registres contenant les comptes des domaines des anciens Rois de Navarre, situés dans les provinces de Béarn, Navarre, Foix, Périgord, Rodez, *Nébouzan*, Fézensaguet et Marsan; ils renfermeut en outre des renseignements précieux pour ces provinces, surtout sous le rapport des fiefs annuels payés par les communes aux trésoriers du domaine pour les affièvements (p. 40).

22 novembre 1606. — Contrat de vente faite à perpétuité, par les gens de la chambre des comptes à Pau, en faveur des consuls, manans et habitants du lieu de Ciutat, en la viguerie de Mauvezin, des biens qui avaient appartenu aux sieurs Gatian de la Baig et Arnaud du Pintre, trésoriers au vicomté de Nébouzan (p. 47).

2[e] Section. — Instruction publique

§ 9. — Collège de Foix à Toulouse

On sait que Pierre, cardinal de Foix, fils d'Archambaud captal de Buch, et d'Elizabeth, comtesse de Foix, avait fondé et doté à Toulouse, en 1457, un collège dit Collège de Foix, pour y entretenir quatre prêtres et vingt et un écoliers pour étudier le droit canonique et les lois, affectant ces vingt-cinq places aux habitants des terres dépendantes des maisons de Béarn et de Foix.

La plupart des pièces concernant ce collège sont restées aux archives de Toulouse. Le Trésor de Pau possède cependant 79 pièces sur ce collège (p. 64).

1. Mauvesin (Hautes-Pyrénées). Châtellenie du Nébouzan, dépendait de l'évêché de Tarbes.

2. L'écu sol béarnais valait en 1667 trois livres tournoises, la livre valait vingt sols tournois.

Digitized by Google

3e Section. — La Féodalité. Dénombrements

§ 23. — Armagnac

Sainte-Arraille et Bianne. — Dénombrement de Joseph de Commenges, pour raison des terres et seigneuries de Sainte-Arraille et Bianne, du 8 mai 1759, avec l'arrêt de vérification (p. 97).

Cazaux et Castetnau. — Dénombrement de Louis-Françors Gémit de Luscan, pour les seigneuries de Cazaux et Castetnau, du 17 avril 1758, avec l'arrêt de vérification (p. 101).

Castéra, Puyos, Lupiac. — Dénombrement de Françoise de Pardeillan pour fiefs et autres droits seigneuriaux, appelés de Castéra, Puyos, dans la juridiction de Lupiac, du 14 août 1773, avec l'arrêt de vérification (p. 102).

Cèzan, Castèra-Vivent, Jégun. — Dénombrement de Pierre Hérard de Pins, pour la sixième partie de la seigneurie de Cézan, directe de Castéra-Vivent et Jégun, de mai 1757, avec l'arrêt de vérification (p. 102).

Clarac. — Dénombrement de Binos-Pomberat, pour la terre et seigneurie de Clarac [1], en Comminges, du 1er septembre 1718, avec l'arrêt de vérification (p. 102).

Darquès. — Dénombrement de Gui-Joseph de Saint-Jean, baron de Pointis, pour le château noble Darquès, directes terres nobles en Lisle-Jourdain, du 17 juin 1763, avec l'arrêt de vérification (p. 104).

Dauragnèze. — Dénombrement de Pierre Hérart de Pins, pour la maison et château Dauragnère et Pichelacay, du 23 juin 1728, avec l'arrêt de vérification (p. 104).

Fézensac. — Dénombrement de François de Pins, écuyer, pour la directe d'Aulagnère, Pichelaquai et Thos en Fézensac, du 2 décembre 1758, avec l'arrêt de vérification (p. 105).

Lamothe, Gondrin, Pardeillan, Casenave. — Dénombrement de Jean-Jacques de Boussost, marquis de Campeils, pour les seigneuries de Lamothe, Gondrin, Pardeillan et Casenave, du 20 mai 1758, avec l'arrêt de vérification (p. 109).

Lias. — Dénombrement de François Daure, pour la terre et seigneurie de Lias, en Lisle-Jourdain, du 2 février 1737, avec l'arrêt de vérification (p. 111).

Lille-Jourdain. — Dénombrement de François d'Aure, écuyer, seigneur d'Auribat, pour raison de la directe et fiefs, situés aux juridictions et consulat de Lévignac et Lasserre, en Lille-Jourdain, 10 février 1759, avec l'arrêt de vérification (p. 111).

Lixandre-Sérimpui. — Dénombrement de Joseph, marquis de Mauléon,

1. Nous ne voyons pas bien pourquoi l'auteur place en Armagnac, Clarac qui formait l'une des communautés de la châtellenie d'Aspet, en plein Comminges.

Digitized by Google

seigneur de Sérimpuy et Lixandre, du 4 janvier 1784, avec l'arrêt de vérification (en Fesenzaguet) (p. 112).

Manciet. — Dénombrement de Jean Marrast, habitant à Sarraute, pour une métairie noble appelée de Sarraute, située en la juridiction de Manciet, du 3 décembre 1758, avec l'arrêt de vérification (p. 113).

Montbrun. — Dénombrement de François de Pins-Montbrun, pour la seigneurie de Montbrun, située en Fézensaguet, du 23 novembre 1758, avec l'arrêt de vérification (p. 115).

Saint-Pesserre. — Dénombrement de Jean-Jacques de Boussost, marquis de Campeils, pour la seigneurie de Saint-Pesserre en Lomagne, du 3 mars 1758, avec l'arrêt de vérification (p. 117).

Saint-Pierre. — Dénombrement de François Dargier de Mauléon, pour la seigneurie de Saint-Pierre, du 22 décembre 1728, avec l'arrêt de vérification (p. 117(.

§ 25. — Bigorre

Antin. — Dénombrement et hommage du baron d'Antin, pour la baronnie d'Antin, de l'année 1600 (p. 178).

Dénombrement de Louis-Antoine de Pardeillan, duc d'Antin, pour le duché d'Antin et ses dépendances, du 7 octobre 1732, avec l'arrêt de vérification (p. 178).

Antin, Espernon, Bellegarde. — Dénombrement de Louis-Antoine de Pardeillan de Gondrin, duc d'Antin, seigneur des duchés d'Espernon et Bellegarde, du 8 octobre 1732 (p. 178).

Arcizans-Avant, Pouyastrucq, Hours, Cabanac. — Dénombrement d'Henri-Gabriel de Monkduzer [1], pour les terres et seigneuries d'Arcizans-Avant, Pouyastrucq, Hours et Cabanac, du 31 août 1768, avec l'arrêt de vérification (p. 178).

Aspin [2]. — Dénombrement de Dominique Dabbadie, pour l'abbaye du lieu d'Aspin, du 23 février 1723 (p. 179).

Dénombrement de Dominique Lacrampe, pour la seigneurie d'Aspin, du 30 avril 1736, avec l'arrêt de vérification.

Dénombrement de Jean Caze, procureur d'Antoinette Dabbadie, son épouse, pour l'abbaye laïque d'Aspin, du 21 septembre 1767, avec l'arrêt de vérification (p. 179).

Aubarède, Peyruse et Barbazan. — Dénombrement et addition pour la vicomté de Barbazan en Nébouzan, le comté seigneurial d'Aubarède en Bigorre et la baronnie de Peyruse grand Armagnac, du 12 juillet 1757, avec l'arrêt de vérification (p. 180).

Aurignac et Hitte. — Dénombrement de Michel de Garresset, pour la seigneurie d'Aurignac et Hitte, du 27 mars 1756, avec l'arrêt de vérification (p. 180).

Aventignan, Bourrepaux. — Dénombrement de François de Verdelin,

1. Uzer, dans la viguerie de Mauvesin (Nébouzan).
2. Aspin, dans l'archiprêtré d'Arreau (Vallée d'Aure).

Digitized by Google

seigneur d'Aventignan, et maison noble de Bourrepaux, en Comminges, du 7 septembre 1718 (p. 180).

Avézan. — Dénombrement d'Anne-Thérèze-Charlotte de Luppé, épouse de Luppé, épouse de Jean-Bernard-Bertrand de Fiancette, baron d'Agos, pour la terre et seigneurie d'Avézan, du 30 janvier 1786, avec l'arrêt de vérification (p. 180).

Bagnères. — Dénombrement et hommage du prieur de Monk-d'User de Bagnères, de l'année 1600 (p. 180).

Dénombrement et hommage de Pierre de Monk-d'User de Bagnères, pour un moulin, pré et terre labourable appelés Sainte Catherine, de l'année 1600 (p. 180).

Barbazan. — Dénombrement et hommage du seigneur de Barbazan, pour raison des terres, biens, et seigneuries qu'il possède au comté de Bigorre, de l'année 1600 (p. 180).

Bartères. — Dénombrement et hommage de Pierre d'Antin, seigneur de Bartères, de l'année 1600 (p. 181).

Bazillac. — Dénombrement de Jean-Denis de Campeils, pour raison de la baronnie de Bazillac, composée des terres de Bazillac, Ugnouas, Tostat, Marsac et Villeneuve, du 17 mai 1730, avec l'arrêt de vérification (p. 181).

Bégole.[1] — Dénombrement et hommage du seigneur de Bégole, pour la seigneurie de Bégole, de l'année 1600 (p. 181).

Dénombrement de Louis de Lamothe, seigneur Saint-Christ et de Bégole, pour la terre et seigneurie de Bégole, du 30 août 1715 (p. 181).

Bégole, Bouilh. — Dénombrement de Marie-Christine-Françoise de Lamothe de Saint-Christ, épouse de Jean-François comte d'Asson, pour la seigneurie de Bégole, en Nébouzan, et pour celle de Bouilh, en Bigorre, du 24 janvier 1758, avec l'arrêt de vérification (p. 182).

Bertrand de Gorsse.

(à suivre.)

1. Bégole, dans la viguerie de Mauvezin (Nébouzan).

Digitized by Google

CHRONIQUE

I. — Note de M. Dulon, sur le Maréchal Miles de Noyers et sur Jeanne d'Albret

1° A la page 280 du tome XVII de la *Revue*, nous avions signalé dans le canton d'Auvillars (Tarn-et-Garonne) l'existence d'une famille portant le nom de Miles de Noyers, se prétendant issue de ce Miles de Noyers qui fut maréchal sous Philippe-le-Bel et s'illustra aux batailles de Cassel et de Crécy.

Cette famille se croit originaire du Comminges où des ancêtres auraient « possédé des montagnes et des vallées ». D'où la question posée par nous, de savoir s'il ne fallait pas compter Miles de Noyers parmi les gens de guerre du Comminges qui marquèrent dans notre histoire militaire aux XIV^e^ et XV^e^ siècles.

C'est notre érudit collaborateur M. Dulon, à qui la *Revue* doit de si excellents travaux, qui nous adresse de Saint-Germain-en-Laye la réponse.

Le vaillant capitaine du XIV^e^ siècle n'était pas commingeois ; et voici ce que nous dit à ce sujet ce Commingeois d'origine, très versé dans l'histoire de notre passé local :

« Miles de Noyers, maréchal de France sous Philippe-le-Bel, était-il » commingeois ? A cette question posée dans la *Revue* de Comminges [1], » nous regrettons de falloir donner une réponse négative. Cet illustre » personnage était *bourguignon*. Né en 1270 à Noyers, ville sur le » Serain, dans le département de l'Yonne [2], il eut pour père Miles IX, » seigneur de Noyers, décédé en 1290, et pour mère Marie de Châtillon, » dame de Crécy, morte en 1296 ; il était l'aîné de huit enfants, et, selon » les lois féodales, il devait succéder à son père dans le château dont il » portait le nom.

» En 1294, il épousa une riche héritière de Picardie, Jeanne de Ru- » migny, dame de Montcornet. Mandé par Philippe-le-Bel pour aller » combattre les Anglais en Gascogne, il assista en 1296 à la bataille de » Bonnegarde où il fut fait prisonnier [3]. Devenu veuf en 1304, il prit en » secondes noces Jeanne de Flandre-Dampierre, fille de Jean de Dam- » pierre et de Marguerite de Brienne. Il parut en 1305 à l'ouverture du » parlement de Toulouse.

» Maréchal de France, exécuteur testamentaire de Louis-le-Hutin, » porte oriflamme de Philippe de Valois à la bataille de Cassel, blessé à

1. Tome XVII, année 1902, page 260.

2. Noyers faisait autrefois partie de la Bourgogne.

3. Bonnegarde est dans les Landes, arrondissement de Saint-Sever.

Digitized by Google

» Crécy [1], grand bouteiller de France, il mourut en 1350, à l'âge de » 80 ans, et fut enseveli dans l'abbaye de Notre-Dame de Bon-Repos, à » Marcilly [2]. Dans son testament et le partage de ses biens entre ses » enfants (1er mai 1340), il n'est fait aucune mention de domaines en » Comminges [3].

» Existe-t-il encore de nos jours quelqu'un de sa parenté ? M. E. Petit » affirme catégoriquement que, dès 1415, il ne restait pas un seul héritier » mâle de sa nombreuse lignée ; puis, il ajoute la note suivante, sur » laquelle nous voudrions attirer d'une façon spéciale l'attention de nos » lecteurs :

Le nom de Noyers est encore porté par le propriétaire du château de Sacoue, près Mauléon-Barousse (Hautes-Pyrénées), et par plusieurs membres de sa famille qui habitent ce département ; ils portent, comme les anciens Noyers, *d'azur à l'aigle d'or*. Leur maintenue de noblesse date du 19 novembre 1720, et cet acte dont il m'a été envoyé copie, les fait descendre d'un Antoine de Noyers, frère du maréchal de Noyers, qui n'a jamais existé que *dans leurs papiers de famille*.

Tous les titres de Noyers et principalement du maréchal, conservés aux archives de Dijon, sont très complets ; il y a même plusieurs généalogies latines et françaises des alliances des parents du maréchal, généalogies qui » furent faites après sa mort, à l'égard du procès que ses enfants eurent à soutenir au sujet de sa succession On peut affirmer que le maréchal de Noyers n'a jamais eu de frère du nom d'Antoine.

Que d'anciennes et honorables familles aient trouvé des enfants adoptifs pour prendre leur nom, cela n'a rien de surprenant ; mais ce qui l'est davantage, c'est de voir avec quelle complaisance les juges d'armes et autres officiers royaux légitimèrent les usurpations et les braconnages des nobiliaires (4).

» Il existe aussi dans la petite commune de Dunes, canton d'Auvillars » (Tarn-et-Garonne), une famille dont le chef, Auguste de Noyers, un » des plus habiles greffeurs du pays, se dit rejeton de l'illustre souche » des Noyers ; il possède et peut montrer, lisons-nous dans le *Petit* » *Journal* [5], l'ordonnance royale de 1714 qui déclare sa famille issue de » bonne et valable noblesse.

» La note de M. Petit peut-elle également s'appliquer aux Noyers de » Dunes ? Un titre qui remonte seulement à 1714 est certainement chose » bien récente ! mais laissons à d'autres, plus à proximité et aussi plus » compétents, le soin d'en discuter la valeur. Pour nous, ce qui est cer- » tain, c'est que Miles de Noyers, maréchal de France, était bourguignon » et non par commingeois.

***

2° A ces précisions si décisives, M. Dulon en ajoute une autre qui rectifie une erreur trop accréditée.

1. Froissard s'est trompé en le comptant parmi les morts.

2. Marcilly est situé en Bourgogne, département de Saône-et-Loire.

3. Pour plus amples détails, voir les *Sires de Noyers*, d'après documents inédits, par M. Ernest Petit, Auxerre 1874, ouvrage très documenté, devenu aujourd'hui fort rare ; n'avait été tiré qu'à cent exemplaires.

4. *Sires de Noyers*, 1874, page 316.

5. N° du 25 mars 1900.

Digitized by Google

Il est dit généralement, au sujet de Jeanne d'Albret, mère d'Henri IV qui fut, comme on sait, vicomte du Nébouzan, qu'elle était née à Pau.

Ce qui fut vrai pour le fils « nosté Henric » des Béarnais, est faux en ce qui concerne la princesse qui lui donna le jour.

Elle naquit à Saint-Germain-en-Laye en 1528 : cela est notamment établi par une pièce authentique communiquée par M. de Loze, archiviste à Pau. C'est une lettre d'Henri II, roi de Navarre, notifiant aux États de Béarn la naissance de sa fille Jeanne à Saint-Germain-en-Laye.

Grâce à M. Dulon, voilà donc un autre « point » établi avec certitude.

Nous devrons au même scrupuleux chercheur la communication d'une autre note, concernant le passage à Saint Gaudens du roi Louis XI, revenant alors de Bayonne et de Béarn.

Ajoutons que ce même roi s'arrêta ensuite à Muret, où il séjourna dans l'antique et puissant château qui joua un grand rôle lors de la célèbre bataille de 1213, et qui était la forteresse des comtes de Comminges dans le chef-lieu féodal de leur comté.

II. — Le Sceau du Chapitre cathédral de Saint-Bertrand à Lombez. — Découverte à l'église de Saint-Béat

Nous avons été informé, ces jours derniers, d'une découverte bien inattendue.

Un cultivateur, en remuant le sol, à Lombez, a ramassé une « médaille » d'assez grand module qu'il a montrée à l'archiprêtre de l'ancienne ville épiscopale. Vérification faite, cette prétendue médaille n'était autre chose que le sceau capitulaire de Saint-Bertrand.

On nous a annoncé très obligeammont qu'une empreinte, prise à notre intention, nous sera bientôt adressée. M. l'abbé Bedin, curé-doyen de Saint Bertrand en recevra une autre. Ce digne gardien des reliques du patron vénéré de l'ancien diocèse de Comminges a été prévenu par nous que M. l'archiprêtre de Lombez était tout disposé à s'employer pour que le sceau découvert soit réservé à l'église de Saint-Bertrand, pour laquelle l'acquisition en pourra être facilitée.

C'est la bonne nouvelle à enregistrer et que nous devons à l'empressement très intelligent de Mlle Marie Mazens, de Luchon, qui se trouvait à Lombez au moment de la trouvaille.

***

Presque au même moment, des travaux exécutés dans l'antique église romane de Saint-Béat, qui fut le siège d'un prieuré, ont fait découvrir dans le mur primitif du sanctuaire, dissimulées par l'ancien retable Louis XV, deux retraites « sacellæ », qui avaient renfermé les reliquaires de S. Privat et de S. Béat.

Sur une communication de notre confrère M. le Dr Bertrand de Gorsse, la Société archéologique du Midi de la France a enregistré ce fait et

Digitized by Google

rendu hommage à M. le curé-doyen de Saint-Béat qui a présidé avec soin à ces heureuses restitutions.

III. — Excursion projetée de la Société académique des Hautes-Pyrénées à Martres-Tolosane

Dans sa séance du 5 mars, la Société académique de Tarbes vient de décider qu'elle viendrait visiter, le 7 juin prochain, les fouilles qui se continuent à Martres-Tolosane autour des importants vestiges de la villa gallo-romaine de Chiragan.

Cette visite coïncidera avec la fête traditionnelle de saint Vidian, vainqueur des Sarrasins, qui donne lieu chaque année, à cette date du 7 juin, à « une reconstitution archaïque de combats ».

Ce sera probablement, pour nous Commingeois, une agréable et fort intéressante occasion de rencontrer de nouveau nos voisins des Hautes-Pyrénées avec lesquels, on s'en souvient, nous nous donnâmes rendez-vous en Barousse, il y a quelques années, après avoir entendu la veille chez nous un des leurs, M. Xavier de Cardeilhac, dans une attachante conférence sur notre archéologie commingeoise.

On sera prévenu en temps opportun.

Alphonse COUGET.

Memento

La Table alphabétique par noms d'auteurs, des articles publiés dans la *Revue de Comminges* pour la période de 1885 à 1895, soigneusement dressée par notre collègue de la Société, M. Décap, se trouve à la page 150 du tome XIV de la Revue (1899).

Digitized by Google

LA

TERRASSE DE SAINT-GAUDENS
ET LA PLAINE DE RIVIÈRE

Contribution à l'étude de la région sous-pyrénéenne de la Haute-Garonne

---

I

Depuis l'origine des Pyrénées, leur versant septentrional est de beaucoup celui qui a été le plus entamé par l'érosion, parce que c'est là sans doute qu'à toutes les époques se sont concentrées les précipitations atmosphériques; et la portion de ce versant qui appartient à la Haute-Garonne est au nombre de celles qui ont subi les plus nombreuses et les plus profondes modifications.

Il est permis de supposer qu'au début le plissement pyrénéen s'étendait beaucoup plus vers le Nord, surtout les niveaux de 500 à 1500 mètres qui tiennent encore une si grande place sur le versant espagnol, où ils ont presque conservé leurs formes primitives. Sur le versant français au contraire, la plupart de ces hauteurs ont été diminuées de plus de moitié, et une partie de ce qui en reste se trouve maintenant enfouie sous une épaisse couche d'alluvions.

Or, aux forces gigantesques de déblaiement et de colmatage, qui successivement prédominèrent sur le versant septentrional des Pyrénées, sont dues la terrasse de Saint-Gaudens et la plaine de Rivière, que l'on peut considérer comme deux traits essentiels et caractéristiques du relief du sol dans cette partie du Haut-Comminges.

Digitized by Google

Depuis le confluent de la Neste au pied de la falaise abrupte d'où Montréjeau domine orgueilleusement la plaine, jusque vers Beauchalot et Lestelle un peu après le confluent du Ger d'Aspet, la Garonne coule assez exactement de l'Ouest à l'Est, sur une pente supérieure à 3 mètres par kilomètre. Elle suit là face dorsale Nord d'un pli anticlinal dont l'axe parait avoir à peu près la même direction ; pli très érodé et en partie recouvert d'une épaisse couche de dépôts, lacustres et surtout torrentiels.

Dans cette partie encore bien torrentueuse de son cours, le fleuve gascon sépare deux régions assez distinctes.

Au Sud, sur la rive droite, se dressent brusquement des collines de roches calcaires appartenant au terrain crétacé, étage supérieur des terrains secondaires. Leurs flancs abrupts et le plus souvent couverts de bois sont entamés ça et là par des carrières, comme celle de Labarthe-de-Rivière, la plus belle et la plus importante de toutes.

Ces collines, dont les nombreuses rangées s'étagent en amphithéâtre jusqu'aux premiers avant-monts, affectent toutes des formes régulières; tantôt arrondies en dos de mouton, tantôt effilées en pains de sucre, comme si une même force, tout en creusant les innombrables et gracieux vallons qui les séparent, s'était appliquée à sculpter et à régulariser leurs contours. Or, cette force ne peut être autre chose que les anciens glaciers des Pyrénées, beaucoup plus grands et plus puissants qu'on ne croit d'ordinaire. Leurs masses énormes ont dû recouvrir toute cette région accidentée qui ondule si régulièrement entre 500 et 1000 mètres d'altitude, et ouvrir sur plusieurs points des brèches qu'utilisent aujourd'hui les nombreuses routes conduisant de la plaine à la montagne, telle la belle route de Saint-Gaudens à Luchon qui franchit l'important passage du Bazer.

Tout autre est la série de hauteurs qui dominent, au

Digitized by Google

Nord, la rive gauche du fleuve. Avec leurs pentes plus douces, leurs bois plus rares et les innombrables cailloux qui encombrent leurs champs, les côteaux aplatis, qui portent sur une grande étendue le nom générique de La Serre, forment comme l'extrême bordure du plateau de Lannemezan. Celui-ci, nos lecteurs le savent sans doute, est une sorte de soubassement pyrénéen, sur lequel les anciens glaciers ont entassé d'énormes quantités de débris, limons variés et pierres de toute taille, depuis le bloc de plusieurs quintaux jusqu'au minuscule grain de sable.

S'attaquant dès sa formation à cette surface vaste et unie, le ruissellement postglaciaire y a creusé une infinité de longs et étroits sillons. Il ne faudrait avoir jamais eu l'occasion de jeter un coup d'œil sur une carte d'ensemble de notre Sud-Ouest, pour n'avoir pas été frappé de la régularité géométrique avec laquelle toutes ces vallées divergent autour du point central. Elles ne dévient quelquefois (mais pour reprendre d'ailleurs aussitôt leur direction normale) qu'à la rencontre de quelques rares massifs de roches pyrénéennes plus résistantes et perçant par endroits l'épais manteau d'alluvions; par exemple le massif d'Aurignac, qui infléchit légèrement vers Salleneuve et Boussan le cours de la Louge. Ce sont ces interminables ondulations qui rendent si pénibles et si monotones toutes les routes rayonnant de Saint-Gaudens dans cette direction, vers Saint-Plancard, vers Boulogne, vers l'Isle-en-Dodon, etc.

II

C'est à cette dernière catégorie de hauteurs représentée par les côteaux de La Serre que se rattache la terrasse, plus basse d'environ 100 mètres, qui à son extrémité occidentale porte la petite ville de Saint-Gaudens, devenue le chef-lieu de l'arrondissement montagneux de

Digitized by Google

la Haute-Garonne. Large de 1 à 2 kil. et longue de 12, elle se dresse entre la vallée de la Garonne au Sud et le large vallon du Soumès au Nord. Sa pente, obéissant au mouvement qui incline toute la contrée de l'Ouest vers l'Est, est assez régulière : 409 m. au sommet de la côte de Valentine près du château d'eau de Saint-Gaudens, et 356 m. à l'autre bout de la terrasse, au sommet de la côte qui descend vers Beauchalot ; ce qui fait une rampe moyenne de 4 m. 50 par kilomètre, encore sensible pour les cycles et automobiles, surtout quand le vent d'Ouest, qui est le vent dominant, se met de la partie.

Le vallon du Soumès, dont la largeur est absolument disproportionnée avec le débit de son maigre et froid ruisseau, pourrait bien avoir servi de lit à un des bras de la Garonne primitive ; car, en le remontant jusqu'au bout, on le voit se terminer brusquement par une large percée dont le seuil s'abaisse doucement vers Villeneuve-de-Rivière. Il semble que la partie antérieure du vallon a été emportée par la même force de déblaiement qui a creusé le vaste bassin appelé plaine de Rivière.

De la situation de Saint-Gaudens au point le plus élevé de sa longue et étroite terrasse entre Soumès et Garonne, il résulte que de quelque côté qu'on y accède on a une pente plus ou moins forte à gravir. C'est pourtant là qu'est le nœud des grandes voies de communication d'une bonne partie du Comminges ; et cet important carrefour ne pouvait manquer de devenir le centre administratif et le principal marché de l'arrondissement. Une autre conséquence de ce relief a été que, pour se développer, Saint-Gaudens a dû s'étendre démesurément de l'Ouest à l'Est, de sorte que cette petite ville, dont l'agglomération atteint à peine 5.000 âmes, présente une longueur de plus de 3 kilomètres entre les faubourgs opposés de la Caoue et des Gavastous.

Comme le plateau de Lannemezan, dont elle n'est qu'un fragment détaché, la terrasse de Saint-Gaudens se compose d'un soubassement de roches pyrénéennes fortement

Digitized by Google

plissées qui n'apparait que sur certains points assez rares, et de couches diverses horizontalement superposées : calcaires marneux et friables appartenant sans doute au terrain miocène; lits très irréguliers d'argile, qu'exploitent plusieurs tuileries tout le long de la côte de Valentine; enfin au sommet un épais revêtement de limon argilo-calcaire, souvent de couleur rougeâtre, et renfermant quantité de cailloux roulés. On aperçoit très-distinctement ces divers étages de terrain le long de la falaise fortement entamée par l'exploitation séculaire des briquetiers et surplombant de 40 mètres environ le seuil de Valentine.

A la double composition de la terrasse de Saint-Gaudens correspond un double relief sur la bordure méridionale, c'est-à-dire du côté où avec le principal bras de la Garonne se trouvait la plus puissante force d'érosion. Les limons mêlés de cailloux roulés, qui constituent les couches superficielles, ont été plus facilement et plus régulièrement entamés. Ils forment comme un étage supérieur, dont les talus s'inclinent en pentes douces. Tout au bord de cet étage s'élèvent de belles maisons de plaisance, telles que celles du général Deaddé, de M. Cargue, de M. Piou, du général Lasvignes, d'où l'on embrasse un des plus ravissants panoramas des Pyrénées centrales.

L'étage inférieur, où se trouvent la gare et le Pouech, un des plus populeux faubourgs de Saint-Gaudens, est à peu près situé à 30 mètres en contre-bas, et domine lui-même d'une vingtaine de mètres la plaine de Miramont. Formé des terrains les plus résistants et principalement de ceux qui servent de socle à la terrasse de Saint-Gaudens, il semble n'avoir pas partout opposé à l'érosion du fleuve une égale résistance. En effet, sur plusieurs points assez régulièrement espacés il projette en avant, vers la Garonne, un certain nombre de promontoires entre lesquels se creusent des anses, sortes de vastes cirques aux pentes gazonnées. De là cette succession régulière de

Digitized by Google

tranchées et de remblais, qui marquent le parcours de la voie ferrée entre Labarthe-Inard et Saint-Gaudens.

Un de ces promontoires porte le château moderne du colonel d'Aram. Un autre, dans les eaux de la Garonne qui tourbillonnent à sa base, reflète ce qui reste de l'ancien château féodal d'Estancarbon, que les nouveaux propriétaires se sont efforcés de restaurer aussi historiquement qu'il leur a été possible.

Ce n'est pas exclusivement par l'inégale dureté des terrains sous-jacents que l'on peut expliquer cette succession régulière de saillies et de creux. En effet, à n'en juger que d'après leurs couches superficielles, les promontoires les plus rapprochés de Saint-Gaudens, tels que ceux de Sainte-Anne et des Gavastous, sembleraient formés, au moins en partie, de limon et de cailloux, tout comme l'étage supérieur de la terrasse.

D'autre part, là ou apparaissent les terrains plissés et plus résistants qui servent de socle à l'ensemble, comme autour du château d'Estancarbon, on peut se rendre compte que leurs couches relevées vers le Sud ne sont pas perpendiculaires mais plutôt parallèles au cours de la Garonne, opposant par suite aux morsures du fleuve des strates de nature identique. L'obstacle d'ailleurs est loin d'avoir été irrésistible, car la Garonne serpente capricieusement dans sa vallée, tout à fait indifférente aux lignes de la stratification.

Donc il serait peut-être plus vraisemblable d'attribuer toute cette série de découpures aux méandres de la Garonne primitive. Après avoir été une sorte d'île, où les deux bras du fleuve en se rejoignant dans les périodes de crues entassaient de grandes quantités de limon rougeâtre, la terrasse de Saint-Gaudens par suite du creusement de la vallée a eu sa base même entamée par le gigantesque torrent de la période glaciaire, qui en même temps abandonnait le bras septentrional du Soumès. Précipitant sur une pente encore plus forte que celle d'aujourd'hui ses eaux puissantes et bourbeuses, la

Digitized by Google

Garonne primitive a probablement creusé ces larges échancrures semi-circulaires que le chemin de fer ne peut franchir sans de hauts remblais, et au fond desquelles elle a laissé, comme preuve de son passage, d'énormes cailloux pesant parfois plus de cent kilos.

La plus régulière de ces échancrures est celle où s'étendent les vastes prairies si soigneusement irriguées du général Lasvignes, qui a dû les protéger contre les colères parfois redoutables du fleuve à l'aide d'une puissante digue que complètent de nombreux brise-lames.

Comme on a pu le voir, la terrasse de Saint-Gaudens, isolée de tout côté, a pour ainsi dire gardé sa forme et son relief insulaires. Elle n'est en somme que le principal débris d'un ancien niveau que l'érosion a emporté, et auquel se rattachaient peut-être, à l'Ouest la petite plateforme de Montréjeau étroitement soudée au plateau de Lannemezan, et à l'Est celle du hameau d'Artigues dominée par la colline que couronnent les ruines du château de Montespan.

III

Du côté de l'Ouest la terrasse de Saint-Gaudens se termine brusquement par un talus, qui domine de trente à quarante mètres la belle plaine de Rivière, et qu'escaladent péniblement les routes venant de Valentine et de Villeneuve. Entre les deux routes, au sommet du talus court le gracieux sentier bien connu des amoureux et appelé sans doute pour cela *chemin des Rencontres*. De là, on aperçoit Montréjeau à l'extrême-bord du plateau de Lannemezan, en face de collines taillées en pyramides, et dans la plaine les nombreux bourgs disséminés à droite et à gauche de la ligne tortueuse et brillante formée par la Garonne. C'est un splendide point de vue que les étrangers ne se lassent pas d'admirer, surtout lorsque, par les belles matinées de printemps, vient s'y ajouter le cadre

Digitized by Google

éblouissant des neiges pyrénéennes dans lequel se détache vigoureusement le dôme majestueux du Pic du Midi de Bigorre.

Le nom de Rivière, qui n'est pas particulier à ce joli coin de Gascogne, est donné généralement aux terrains qui, se trouvant au fond des vallées et des plaines, ont été les plus récemment formés grâce aux dépôts accumulés par les débordements du cours d'eau voisin et jouissent d'une fertilité exceptionnelle.

Tel est le cas de la plaine de Rivière, un des plus riches terroirs de la contrée, que l'on pourrait transformer en véritable jardin comparable aux inépuisables *huertas* d'Espagne, avec un système d'irrigation plus complet et qui ne serait peut-être pas très difficile à établir.

Ce bassin, dans ses plus grandes dimensions, mesure 12 kilomètres du confluent de la Neste au seuil de Valentine et 6 kilomètres des côteaux de Villeneuve aux carrières de Labarthe. La superficie en est d'environ 6000 hectares. Son origine, d'après l'hypothèse la plus vraisemblable, serait due à l'érosion glaciaire.

A notre époque où les glaciers ont presque disparu des Pyrénées, on se fait difficilement une idée des proportions qu'ils ont dû atteindre pendant la période dite glaciaire.

Dans les promenades que j'ai eu l'occasion de faire à travers les vallons de Sauveterre, j'ai constaté la présence de blocs erratiques à des altitudes assez considérables ; et une recherche plus minutieuse en ferait certainement découvrir beaucoup d'autres dans toute cette région de collines sous-pyrénéennes si régulièrement étagées et arrondies.

Pour les vallons de Sauveterre il ne saurait plus y avoir de doute; ils ont réellement servi de lit aux anciens glaciers. Il faut donc admettre *a fortiori* l'existence des glaciers dans les bassins de Loures-Barousse et de Saint-Laurent-de-Neste. Or, les deux glaciers de la Garonne et de la Neste concentrant leur effort sur le point où confluent encore aujourd'hui les deux cours d'eau, le creuse-

Digitized by Google

ment du bassin de Rivière par un gigantesque glacier n'apparait nullement comme une hypothèse inadmissible.

Beaucoup plus hasardée au contraire semble être l'hypothèse d'un lac, que la Garonne aurait jadis formé dans cette même plaine de Rivière, et qui aurait servi de régulateur au fleuve, comme le lac de Constance pour le Rhin et le lac Léman pour le Rhône. Quand on examine attentivement soit le relief, soit la composition du sol et du sous-sol de la plaine, il n'est guère permis d'accueillir cette supposition, bien que parmi les personnes instruites elle ait rencontré un certain crédit.

Il est évident qu'une érosion antérieure et singulièrement active a dû s'attaquer aux Pyrénées dès leur formation, et abaisser en particulier les avant-monts qui se dressaient dans la région Nord, où n'apparaissent plus aujourd'hui que des plaines et de simples côteaux. Ce travail séculaire de démolition et d'alluvionnement a dû être des plus complexes, et pendant cette longue période ont bien pu se former des lacs dont il ne reste plus trace.

Toutefois, sans se perdre dans toute une série de suppositions plus faciles à imaginer qu'à vérifier et en ne tenant compte que des formes actuelles, il semble que si un obstacle s'est jamais opposé à l'écoulement des eaux de la plaine de Rivière, cet obstacle n'a pu être que la terrasse de Saint-Gaudens.

Mais, comme nous l'avons déjà vu, les terrains composant la partie supérieure et la plus épaisse de cette terrasse sont beaucoup trop meubles pour avoir opposé une résistance sérieuse à une grande masse d'eau. Il n'aurait pas fallu beaucoup de temps pour rompre et emporter une simple digue de limon et de cailloux; de sorte que si un lac s'est vraiment formé à cet endroit son existence a dû être bien éphémère.

De plus, si on ne prête pas à l'ancienne digue plus de hauteur que n'en a aujourd'hui la terrasse de Saint-Gaudens, elle aurait été incapable de faire monter les eaux de manière à remplir entièrement le bassin placé en

Digitized by Google

amont; vu que la pente de la plaine est très accusée et que l'altitude aux environs de Martres, de Labarthe, d'Ardiège, de Polignan, du Bazer, etc., est presque égale et souvent même supérieure à l'altitude de Saint-Gaudens; si bien qu'un tiers tout au plus de la plaine, d'après les niveaux actuels, eût pu être sous les eaux.

Le relief de la plaine de Rivière n'est pas davantage favorable à l'hypothèse d'une ancienne nappe lacustre. Le débit actuel des cours d'eau étant bien inférieur à ce qu'il fut pendant les époques géologiques antérieures, on peut suivre aisément dans toutes les plaines et vallées la diminution progressive de ce débit aux différentes lignes de rivages de plus en plus basses et rapprochées entre lesquelles furent successivement emprisonnées les eaux de la rivière.

Or, ces lignes si caractéristiques de dénivellement existent dans la plaine de Rivière, quoique la carte d'état-major à l'échelle de 1/80 000e n'en porte presque pas trace; et elles paraissent bien avoir été d'anciennes rives de fleuve plutôt que de lac, car elles accompagnent assez régulièrement, bien qu'à des distances inégales, le cours actuel de la Garonne.

La composition du sol et du sous-sol de la plaine de Rivière permet encore moins d'admettre qu'elle ait servi de lit à une masse d'eaux tranquilles. Dans un bassin d'aussi minime dimension, puisque la superficie n'en est guère que le dixième de celle du lac de Genève, le limon abondamment charrié par le cours d'eau tributaire se serait répandu dans toute la masse lacustre, et les troubles déposés ainsi pendant des siècles, d'un bout à l'autre de l'ancien fond, auraient formé une sédimentation régulière, dont on retrouverait actuellement les couches successives, sans mélange de cailloux roulés, sauf sur la ligne suivie d'amont en aval par la marche du delta torrentiel.

Mais il n'en est pas ainsi. En effet, si l'on examine la surface de la plaine de Rivière, on rencontre très peu de

Digitized by Google

champs dépourvus de cailloux et la plupart même en sont absolument encombrés ; preuve évidente que ce sol a été non le fond d'un lac, mais la zone des débordements habituels d'un puissant cours d'eau où les contre-courants et les tourbillons dispersaient, sur tous les points du bassin, les divers fragments de roche entraînés par les eaux.

Il en est de même du sous-sol, dont toutes les couches sans exception renferment des blocs, des cailloux ou du sable en quantité plus ou moins grande. Ce fait est très nettement révélé par la tranchée qu'il a fallu creuser afin de livrer passage à la voie ferrée aux environs de Polignan, et surtout par les nombreux puits disséminés dans la plaine. Généralement, afin de trouver l'infiltration donnant une eau claire à débit constant, les propriétaires ont dû pratiquer des forages, de 10 à 15 mètres selon les endroits, jusqu'à une couche assez uniforme de gravier et de sable, que le glacier seul dans ses divers mouvements de progrès et de recul peut avoir ainsi déposée également dans toutes les parties de la plaine.

IV

Comme conclusion, qu'il me soit permis de résumer les points essentiels de ces modestes notes, que la *Revue de Comminges* a bien voulu présenter à ses lecteurs :

1° Existence d'un pli anticlinal aux couches très relevées, parfois jusqu'à la verticale, et dont l'axe est à peu près marqué par le cours de la Garonne entre Montréjeau et Beauchalot.

2° Situation insulaire de la longue terrasse de Saint-Gaudens, fragment détaché du plateau de Lannemezan, et formant, du côté Sud, deux étages d'érosion inégale.

3° Dimensions des anciens glaciers pyrénéens plus grandes encore qu'on n'a supposé jusqu'ici, puisque à

Digitized by Google

leur érosion seraient probablement dues les diverses lignes de collines s'étageant de la Garonne aux premiers avant-monts.

4° Creusement par ces mêmes glaciers de la plaine de Rivière qui, contrairement à l'opinion courante, n'aurait pas renfermé une masse lacustre.

S. DE GOTY.

Digitized by Google

HISTOIRE DE MONTMAURIN

ET SUITE

des Recherches Archéologiques dans la Haute-Vallée de la Save

(Suite.)

ÈRE ANCIENNE

II

Origine des ruines de Montmaurin

Depuis leur découverte, les ruines de Montmaurin ont été honorées, non seulement de la visite de la Société d'Archéologie du Midi de la France, mais de plusieurs archéologues émérites venus de bien loin pour se rendre compte de ce que la Presse en a raconté. Quelques-uns ayant émis des doutes sur leur origine romaine et quelques-autres écrivant qu'elles remontent seulement aux dernières années du moyen âge, nous allons consacrer cet article à démontrer, par des documents intrinsèques, qu'elles sont l'œuvre des Romains et des Gallo-Romains.

Ces documents, infaillibles pour la plupart, je les tire :

1° De la forme et de la disposition des matériaux ;
2° Des pavés, des mosaïques et de quelques accessoires ;
3° Des colonnes et des chapiteaux ;
4° Des poteries et de quelques *bornes-autels ;*
5° Des inscriptions et des monnaies ou médailles ;
6° Enfin des mollusques et des squelettes : autant de choses que nous avons exhumées ou trouvées sur les lieux.

1. — *Forme et disposition des matériaux*

On trouve dans nos ruines le petit et le moyen appareil romains, placés en lignes horizontales et quelquefois à côté l'un de l'autre. Le petit mesure de 0 m 10 à 15 cent. et le moyen, plus rare, de

Digitized by Google

0 m 20 à 25 cent. On y a intercalé, assez souvent, quelques cailloux roulés et quelques briques. Aux numéros 26 et 27, des briques à rebords sont placées de manière à former un cordon élégant sur les parements extérieurs. L'intérieur des murailles est composé de cailloux roulés, de morceaux de briques et de fragments de marbre, noyés dans un bain de ciment. La tuile à rebords, que nous trouvons partout en très grande quantité, mesure 0 m 40 × 36; une tuile à canal, plus bombée que la nôtre, recouvrait les joints et empêchait l'infiltration des eaux à la toiture. L'appareil romain, exclusif de tout autre, ne se trouve que dans l'aile nord, aux nos 26, 27, 28, 29 et dans ce qui reste du no 30. Tous ces détails, joints aux documents dont nous parlerons dans la suite, prouvent, mathématiquement, l'origine romaine, ou tout au moins gallo-romaine, de nos ruines. Cela dit, j'ai hâte d'ajouter que notre monument a été transformé, sinon agrandi, par les Maures et les Sarrasins d'abord, et par les Templiers ensuite. Nous le prouverons, je crois, dans un prochain article.

2. — *Des Mosaïques, des Pavés et de quelques accessoires*

Il y a eu dans notre monument diverses mosaïques, les unes plus riches que les autres. J'ai déjà parlé de la seule, bien conservée, que nous avons découverte; nous devions l'enlever, avec l'agrément de M. Miro, son propriétaire, pour en paver le sanctuaire de notre église; des mesures avaient déjà été prises en conséquence, lorsque les conseils de la Société archéologique du Midi de la France nous déterminèrent à renoncer au projet pour en faire le pavé d'un musée destiné à recevoir les trouvailles faites dans les ruines. Il y a lieu de le regretter; car notre déplacement ayant eu lieu sur ces entrefaites, le projet fut abandonné, et aujourd'hui la mosaïque est à moitié détruite, sinon totalement. Une chose doit nous consoler; c'est que, fort heureusement, nous en avions nous-même relevé le dessin et les nuances et que la photographie ou la lithographie les feront revivre, j'espère, dans notre esprit, à la grande joie de tous nos lecteurs.

Beaucoup d'autres mosaïques, en marbre et en verre multicolores, décoraient les diverses parties de notre monument. Le bleu clair et foncé semble y avoir dominé sur un fond or: cela ressort des cubes nombreux que nous trouvons partout et notamment en D,D,D',D', aux nos 1, 22, 24 et au point P' de notre plan. Signaler ces œuvres de l'art antique, c'est proclamer leur origine romaine; car, à l'exclusion de tous les autres peuples qui ont habité notre

Digitized by Google

pays, seuls les Romains ont pu les prodiguer à ce point. Elles sont une preuve irréfutable de leur passage et de leur séjour parmi nous.

Tel était, chez les Romains, l'usage des mosaïques, dès le temps de la conquête des Gaules, qu'il n'est pas rare de voir les préteurs et les proconsuls en faire l'ornement de leurs palais et même de leurs tentes. On n'en sera pas surpris lorsqu'on saura qu'elles étaient préparées, à l'avance, dans des caissons ou compartiments distincts et qu'on les faisait suivre, parmi les bagages de l'armée ; de sorte qu'arrivés au camp, les généraux n'avaient qu'à placer leurs caissons de mosaïque et les étendre comme un tapis ordinaire. Combien nous sommes déjà loin de la simplicité salutaire de Fabius et des anciens Romains ! Mais aussi avec quelle rapidité nous allons voir s'écrouler, bientôt, sous les coups des Barbares, cet empire qu'ils avaient fondé autant par leur discipline, leur sobriété et leurs privations que par leur bravoure et leur patriotisme !

Prima peregrinos obscena pecunia mores
Intulit, et turpi fregerunt secula luxu
Divitiæ molles.

Ces paroles de Juvénal on ne saurait assez les répéter, au siècle efféminé que nous traversons, aux panamistes de France, d'Italie, d'Allemagne et d'ailleurs. Notre époque a tous les défauts, tous les vices du siècle d'Auguste, sans en avoir les vertus.

Le passage suivant, tiré de l'abbé Godard, nous permet de fixer, à peu près, l'origine des monuments de Montmaurin et des environs.

« Les Romains semblent s'être passionnés pour cette brillante » peinture (la mosaïque). Sous Auguste on employa surtout le » verre coloré. Vers le temps de Claude on commença à en tapisser les murs et les voûtes. De là ces paroles de Pline : *Pulsa » exindè ex humo paviventa in cameras transiere e vitro : novitium et hoc inventum* ». Parlant du faste de la trop fameuse Cléopatre, Lucain nous enseigne que la mosaïque, l'onyx, l'albatre, etc., brillaient dans tout son palais :

Totaque effusus in aula calcabatur onyx.

Martial, son compatriote et son contemporain, né à Cordoue, l'an 38 de J.-C., exprimait la même pensée lorsqu'il écrivait :

Calcatusque tuo sub pede lucet onyx.

Telle fut donc l'origine des mosaïques en verre coloré. Or, dès cette époque, les Romains étaient déjà établis sur les bords de la Save ; nos camps retranchés, avons nous dit ailleurs, le prouvent

Digitized by Google

surabondamment. Cela étant, on ne peut s'empêcher de faire remonter jusqu'à eux et nos mosaïques et nos monuments.

Quelquefois le pavé, en briques à dessins, remplace la mosaïque et, par temps aussi, le marbre de Saint-Béat.

Les nos 28 et 29 ont été revêtus d'un enduit de ciment rouge-foncé tellement dur que j'ai eu de la peine à en détacher quelques fragments, comme spécimens. A tous ces signes qui pourrait ne pas reconnaître la main si habile, les richesses incomparables des Romains ?

3. — *Des Socles, des Colonnes et des Chapiteaux*

1° Les socles provenant de nos ruines qu'on trouve dans plusieurs maisons de ma paroisse sont très nombreux. Tous sont en marbre blanc et ont servi de basé à de très belles colonnes, également en marbre, dont ils portent généralement l'empreinte.

Le socle de la croix élevée au carrefour Sensat, sans plinthe, a un diamètre de 0 m 40 cent., à sa partie inférieure, et 0 m 30, à la base de la colonne. Ceux de la maison Chanfrau ont à peu près les mêmes dimensions et ont un double tore ; leur plinthe mesure 0 m 37 en largeur et 0 m 15 en hauteur.

Deux autres socles, plus riches encore et plus grands, se trouvent dans la maison Fortassin-Gatiole dont le chef exerça dans nos ruines l'œuvre d'un vrai vandale.

2° Comme leurs socles et leurs chapiteaux la plupart des colonnes ont disparu ; un plus grand nombre ont été mutilées ou détruites. On en trouve des tronçons considérables soit à travers les ruines, soit dans nos basses-cours, soit enfin dans la plupart de nos jardins. Quelques-unes servent encore de rouleau aux laboureurs et quelques autres ont été transformées en cadrans solaires. J'en ai vu plusieurs encastrées dans telles maisons, sans qu'il m'ait été possible de les arracher à leur humiliant esclavage. Après cela comment ne pas reconnaître la vanité, la versatilité et le néant des choses terrestres ! A cette vue, je ne puis me dispenser de repasser, ici, dans mon esprit, ces paroles du plus sage des rois, dont la fin fut cependant si lamentable : *Vidi cuncta quæ sunt sub cœlo et ecce universa vanitas et afflictio spiritûs* [1].

Dès mon arrivée à Montmaurin, je remarquai, dans une remise, une dizaine de colonnes, toutes en marbre, comme leurs socles, que le propriétaire, P. Loubet, avait lui-même exhumées. Je fis des démarches pour les faire acquérir, promettant qu'elles

1. *Eccl.*, 1-14.

Digitized by Google

seraient livrées, par le pauvre homme, à un prix très-modeste. Allons donc ! pour toute réponse on haussa les épaules et l'on me rit au nez. C'était là ce que l'Évangile appelle *margaritas ante porcos*, et c'était vraiment le cas, puisque les pourceaux les couvraient journellement d'ordures. Plus tard, lorsque je voulus arracher ces perles antiques à leur ignominie pour leur donner une place d'honneur au milieu de la place où nous avons érigé le monument qui l'orne aujourd'hui, elles devinrent, à mon insu, la propriété de M. Corraze, notaire à Blajan. Il en a fait l'ornement de sa campagne, et ces bijoux corinthiens il les paya, devinez ? treize francs, pas un centime de plus ! ! !

Sur les instances de la Société d'archéologie du Midi de la France, nous avons bu, à Montmaurin, à la restitution de ces objets d'art ; nous espérons que les conseils si persuasifs qu'on a prodigués à M. Corraze, joints à l'éloquence du savant professeur M. Lartet, son parent et son ami, auront le succès que tout le monde en attend. M. Corraze rendra donc à César ce qui est à César, et nos colonnes, brisant enfin les chaines de l'exil, reverront bientôt leur antique patrie.....

..... Quæ vos a stirpe parentum
Prima tulit tellus, eadem vos ubere lœto
Accipiet reduces : antiquam exquirite matrem.

Aujourd'hui nous ne possédons plus qu'un petit nombre de colonnes : M. Miro en conserve quatre ou cinq. La moyenne de leur diamètre est de 0 m 24 cent. et la longueur du fut de 1 m 90. En ajoutant une plinthe de 0 m 15 et un chapiteau de 0 m 35, on a en hauteur 1 m 90 + 0 m 15 + 0 m 35 = 2 m 40.

Une autre colonne bien conservée, comme son chapiteau, est celle que nous avons placée, surmontée d'une croix de fer, dans le monument en marbre de notre belle place. Elle a 2 m 20 de hauteur et un diamètre de 0 m 26 ; ajoutez une plinthe de 0 m 15 et un chapiteau de 0 m 35, vous aurez une hauteur totale de 2 m 70.

D'autres colonnes bien plus considérables ont servi à l'ornementation de notre monument. J'en ai la preuve dans quelques socles que j'ai examinés avec soin et notamment dans ceux de la maison Fortassin-Gatiole : ils mesurent à la base de la colonne 0 m 38 cent. de diamètre. Etudions-les aussi un instant et nous tirerons ensuite une dernière conclusion.

Le module de la colonne qu'ils portaient, ce qu'en termes de géométrie nous appellerions le rayon, était de 0 m 19 cent. Or, comme la colonne corinthienne exige, en hauteur 20 fois son module, nous devons avoir pour résultat: 1° 0 m 19 × 20 = 3 m 80

Digitized by Google

2° le piédestal de la colonne corinthienne doit avoir le tiers de sa hauteur, soit . . . . . 1 m 27
3° l'entablement environ. . . . . 1 m 40
4° enfin le chapiteau. . . . . 0 m 40

Total en hauteur. . . . . 6 m 87

Les chiffres et les principes donnés sont certains ; nous n'avons rien exagéré ; peut-être restons-nous, au contraire, au-dessous de la vérité. Ajoutons à tout ce que nous avons dit que les bases des piédestaux étaient probablement sculptées et que celles des colonnes possèdent les deux tores, les deux scoties et tous les ornements du style corinthien. Il résulte de tout cela qu'il y avait dans notre monument des colonnades et des portiques extrêmement riches, des parties plus élevées les unes que les autres, ayant une architecture à ordres multiples. Le fragment de colonne d'ordre toscan trouvé dans nos ruines en est une preuve indiscutable ; mais la très grande partie aurait appartenu aux ordres corinthien et composite, entre lesquels il y a peu de différence.

3° Ne terminons pas cet article sans dire deux mots des riches chapiteaux qui proviennent de nos ruines. Pour en parler avantageusement il faudrait les avoir sous les yeux. Or, la plupart d'entre eux ont disparu et c'est à peine si nous connaissons la route qu'ils ont prise. Plusieurs, et ce sont, je crois, les plus riches, nous furent enlevés, il y a quinze ans. Ils allèrent chercher un abri plus hospitalier qu'à Montmaurin, à Toulouse d'abord ; ensuite ils prenaient le chemin de la capitale où, certainement, on n'admire rien de plus beau dans le genre. Je les suis de loin, comme le père son enfant qui s'égare, et je tâcherai de les rapatrier. En attendant, je prie un ami fidèle de m'en envoyer le dessin.

Si nous possédons encore quelques spécimens de ce genre nous le devons au hasard, disons mieux, à la piété qui les a utilisés comme couronnement des principales croix de la paroisse.

Le plus beau d'entre eux orne le monument du carrefour Lavedan-Sensat. La croix qui orne sa face principale me porte à croire qu'il appartient *à une époque postérieure à l'origine de l'ensemble du monument.*

Celui qui surmonte le monument de la place publique n'est pas sans mérite, quoique moins riche que le précédent.

Deux autres chapiteaux, *d'une époque relativement récente*, sont la propriété de la famille Mulle. L'un sert de siège devant la porte principale, et l'autre, transformé en cadran solaire, occupe le centre d'un jardin voisin. Ainsi disparaissent les choses de la terre[1].

1. *Sic transit gloria mundi !*

Digitized by Google

4. — *Des Poteries et des Bornes-Autels*

Ce que nous exhumons le plus communément dans nos ruines, après les marbres, les briques et les tuiles à canal et à rebords, ce sont des fragments innombrables de poteries. Il y en a de très grossières, en terre cuite, mais il y en a aussi de très fines. On en trouve dans toutes les formes et dans toutes les dimensions.

Quelques-uns de ces débris — car il n'y a que des débris, tant la rage s'est acharnée, ici, à tout détruire — sont cendrés, d'autres rouges ou jaunâtres, et beaucoup sont vernis d'un rouge-vermillon. La plupart sont unis; quelques-uns, cependant, portent quelques décorations à leur bouche, généralement circulaire. Malgré toute l'attention que j'y ai portée, il m'a été impossible de découvrir l'estampille ou le cachet du fabricant, ce qui me paraît singulier, vu l'universalité de l'usage contraire chez les Romains, dans les beaux jours de l'Empire. Cela prouverait-il qu'ils appartiennent à une époque antérieure ?

Quelques rares fragments portent des décorations extrêmement gracieuses. Un vase, presque entier, a été trouvé par M. Miro, ayant trois pieds inhérents. Certainement, il tenait lieu de marmite. Une chose qui m'a frappé, ce sont les débris incalculables de petits bols, avec un pied très léger. Leur panse, très développée, porte quelquefois une décoration en relief, ce qui exigeait un travail considérable. Parmi ces débris nous avons trouvé beaucoup de petits vases semblables à nos coquetiers, des plats ronds et peu profonds, des assiettes à rebords très prononcés, et enfin des coupes au pied très élégant ; le tout en fragments tellement réduits qu'il a été impossible de reconstituer une seule pièce dans son état primitif.

Un objet très curieux, et bien conservé celui-là, c'est une lampe en terre cuite, vernissée d'un rouge-vermillon, légèrement creuse, avec un manche très long, semblable à un bougeoir moderne. C'est ainsi que, même dans nos progrès tant exaltés, nous recourons aux inventions des anciens, aux modes et usages des Romains.

Toutes ces poteries sont certainement l'œuvre de ce peuple. On n'a, pour s'en convaincre, qu'à jeter les yeux sur les auteurs qui ont traité ce sujet, et notamment sur M. de Caumont.

J'ai trouvé, parmi les décombres amoncelés un peu partout, quelques pierres très développées à leur base et s'allongeant, de là, en cône parfait, en pain de sucre, coupé aux deux tiers de sa hauteur. Percées d'un trou, qui varie entre 0 m 08 et 12 cent. à la

Digitized by Google

partie supérieure, je me suis souvent demandé quelle pouvait être leur destination. Aujourd'hui la réponse me paraît facile. Que ne puis-je résoudre les autres difficultés que je rencontre sur ma route avec la même aisance.

Ces pierres servaient à la fois de bornes et d'autels où l'on offrait des sacrifices au dieu Terme, gardien des bornes et des propriétés. Les payens avaient deux espèces d'autels, avons-nous dit dans notre article sur Avezac. L'Ara, proprement dit, sur lequel on immolait des victimes, et le Cippe ou l'autel Thuricrema, sur lequel on brûlait de l'encens, mêlé à de l'huile et à des aromates, en l'honneur des dieux. La cavité que nous trouvons dans nos pierres était destinée à les recevoir. M. J. Sacaze, le savant épigraphiste de notre Société des Études du Comminges, enseigne, à l'occasion du Cippe d'Avezac, dédié au maître du tonnerre, I. O. M., dont la cavité est assez profonde, qu'elle avait pour but de conserver les eaux lustrales. C'est possible, mais l'affirmation me paraît gratuite, tandis que nous avons pour nous l'enseignement de l'histoire profane et de l'histoire ecclésiastique.

Souvent, en effet, chez les anciens, on voyait les populations païennes se réunir à la campagne pour s'y livrer à de bruyantes et scandaleuses agapes, si différentes de celles des premiers chrétiens. Là, après la prière, — car les païens en sentaient aussi le besoin, — on formait la ronde autour d'une pierre ou d'un tronc d'arbre planté sur les limites de propriétés distinctes, et l'on brûlait, dans la cavité de cette pierre, de ce tronc d'arbre, de l'encens et des aromates au dieu Terme dont ils tenaient la place...

Tu quoque sacrorum, Termine, finis eras...
Termine, sive lapis, sive es defossus in agro
Stipes...
Conveniunt, celebrantque dapes vicinia supplex,
Et cantant laudes, Termine sancte, tuas
Tu populos, urbesque et regna ingentia finis,..
OVIDE.

L'Ara était relativement rare : on ne le trouvait que dans les temples ou dans les sites qui en tenaient lieu. Au contraire, l'autel Thuricrema était très commun. Nous le trouvons dans toutes les bonnes maisons, dans tous les palais, dans les monuments publics, près des impluviums ou bassins, destinés à recevoir les eaux de la toiture. On en plaçait même dans les rues, les places publiques et au milieu des campagnes. Chaque bois sacré *(lucus)*, chaque prétoire devait avoir le sien, au moins dans les premiers siècles de l'Église. Cela explique à merveille les actes de nos martyrs racontant comment des milliers de chrétiens, surpris dans l'exercice de leur culte ou arrachés à leur famille pour désobéissance aux lois, étaient conduits devant les juges et, sous peine de mort,

Digitized by Google

condamnés à brûler de l'encens, séance tenante, aux dieux de l'Empire.

Quelquefois, cependant, l'autel avait cette double destination. Il semble que celui qui se trouvait au Capitole de Toulouse était de ce nombre. En effet, parlant du martyre de saint Saturnin, son premier évêque, l'histoire ecclésiastique et notre bréviaire toulousain enseignent que lorsque l'apôtre eut imposé silence aux idoles, par sa seule présence, les païens furieux se jetèrent sur lui. On l'entraîna devant les simulacres pour l'obliger à participer au sacrifice d'un taureau qu'on allait leur offrir : *Venerunt qui cogerent immolare et accendere thura.* Au lieu de cela, le martyr, narguant l'impuissance des idoles, fut attaché aux cornes du taureau rendu furieux, et traîné par les rues de la ville.

Voilà, certes ! des monuments exclusivement romains. Leur origine remonte-t-elle aux premiers temps de la conquête ? Peut-être. Ce qui est certain, c'est qu'ils sont, pour le moins, antérieurs à Constantin, c'est-à-dire à une époque où le paganisme était abandonné de tous et où la religion de Jésus-Christ propageait ses enseignements salutaires sur toutes les plages du monde connu.

La plupart des bornes-autels que nous avions trouvées, et déposées dans un coin de nos ruines, nous furent enlevées, un jour, à notre insu, pour servir à la construction d'un drainage. Une seule échappa au naufrage : nous la conservons religieusement comme spécimen. Elle mesure en hauteur 0 m 80 cent. sur un diamètre de 0 m 40 à sa base. (Voir la planche consacrée à Avezac, fig. 1 bis.)

5. — *Des Monnaies ou Médailles et des Inscriptions*

Un grand nombre de monnaies ou de médailles — il est souvent bien difficile de distinguer les unes des autres — ont été trouvées dans nos ruines, et beaucoup d'autres dans les divers quartiers de notre paroisse. Un bien petit nombre sont en or, quelques-unes en argent et la plupart en bronze. Aucune n'est postérieure à Constantin II, dit le Jeune, qui ne fit que passer sur le trône; quelques-unes, en argent, appartiennent à la République, et toutes les autres à l'Empire romain. Notre vénéré prédécesseur, M. l'abbé Cazaux, oncle de l'érudit M. Anthyme Saint-Paul, avait pu, grâces à de légers sacrifices, s'en procurer une fort belle collection. Les paroissiens qui les exhumaient, un peu partout, étaient heureux de les remettre entre ses mains pour lui être agréable. La collection le suivait, en 1874, à son départ pour Toulouse, où il mourut, en 1877, chez son vénérable et pieux frère

Digitized by Google

le chanoine Cazaux, mort lui-même, en 1891. Il est profondément regrettable qu'elle ait été détruite, égarée, aliénée peut-être ; car elle aurait puissamment contribué à la solution de la question un peu obscure qui nous occupe en ce moment.

D'ailleurs, j'ai hâte de le dire, les monnaies et les médailles que nous possédons en assez grand nombre et que nous avons trouvées nous-même dans nos ruines, suffisent amplement pour la démonstration de notre thèse. L'histoire et l'expérience vont achever de nous convaincre.

Comme chez nous et partout ailleurs, les divers régimes qui se sont succédé chez les Romains n'avaient rien de plus empressé, pour la plupart du moins, que de faire disparaître les monnaies et médailles des pouvoirs antérieurs. Telle est, hélas ! la faiblesse de la pauvre nature humaine qu'elle cherche, presque toujours, à ériger le piédestal de sa vanité sur les ruines et l'oubli de ceux qui nous ont précédés. La preuve en est dans notre propre numismatique.

Nous considérons comme des raretés, dignes de figurer dans nos musées, les pièces de Henri IV, de Louis XIII, de Louis XIV, de Louis XV. Celles de Louis XVI même disparaissent à vue d'œil ; encore quelques années, et celles de Charles X, de Louis-Philippe et des Napoléon auront fait place aux effigies de la République, si un évènement quelconque ne lui substitue un autre régime.

D'après Xiphilin, expliquant ou citant Dion, Trajan, parvenu à l'Empire (98-117) fit disparaître, autant qu'il le put, toutes les monnaies antérieures à son avènement, sans en excepter celles de Nerva qui l'avait adopté, ni celles de Domitien et de Vespasien qui avaient fait la fortune de sa famille et la sienne propre. On comprend, dès lors, la cause du petit nombre de médailles, antérieures à son règne, arrivées jusqu'à nous. Ses successeurs, moins susceptibles et plus généreux, laissèrent en cours le plus grand nombre des monnaies qu'il avait frappées. Peut-être serait-il plus juste de dire qu'il en avait tellement inondé l'Empire qu'on eut de la peine à les faire disparaître. De là vient que nous les trouvons encore en si grand nombre dans nos musées et dans les cabinets des collectionneurs. Tandis que, personnellement, nous avons eu beaucoup de peine à exhumer quelques unités de bronzes appartenant à ses prédécesseurs, nous en possédons plus de cinquante de Trajan. Leur conservation s'explique encore par sa popularité, l'éclat et la grandeur de son règne, par la magnificence des monuments dont il dota l'Empire et dont beaucoup de nos médailles rappellent le souvenir. Il est vrai qu'à ses belles qualités il joignit de grands vices ; mais c'était là un mérite aux

Digitized by Google

yeux de ses contemporains et pour un siècle dont la corruption n'eut d'égale qu'à Sodome et Gomorrhe.

Il résulte de ce que nous venons de dire que les hommes qui arrivent au pouvoir se hâtent, en général, d'enlever à la circulation la monnaie émise par leurs prédécesseurs et d'en frapper une nouvelle en leur nom. Si donc nous trouvons dans nos ruines des pièces de Trajan et d'autres antérieures à son règne ou le suivant de près, il y a là des données presque certaines en faveur de la thèse que nous soutenons, à savoir, que nos ruines de Montmaurin et quelques autres des environs, ainsi que les camps romains qui nous ont déja occupé, remontent aux premiers temps de la conquête. Or, la découverte de ces pièces au milieu de nos grandes ruines, à N.-D. de la Hillère et ailleurs, çà et là, à travers champs où s'élevaient, jadis, des maisons et des palais, est un fait indiscutable. Nous-même en avons exhumé un certain nombre; nous tenons les autres des propriétaires qui les avaient découvertes ou de leurs familles.

Rien n'établirait mieux notre thèse et les conclusions déjà tirées, et rien n'intéresserait autant l'historien et l'archéologue que les Inscriptions. Malheureusement, celles qu'on a trouvées ont été égarées ou détruites et celles que nous avons découvertes nous-même sont peu nombreuses ; ce qui nous permet de passer rapidement sur cet article.

Signalons d'abord le cippe d'HERCVLI-HISP. trouvé dans le voisinage, à la chapelle de Saint-Julien.

Une brique conservée par M. Miro porte ces deux initiales T.A. Je ne pense pas, comme quelques-uns, qu'elles soient le cachet du fabricant ; mais je les traduis ainsi : *Tutelæ Augustæ*. Tel n'est pas l'avis de M. Joulin ; cela m'obligera-t-il à me rétracter ? Un autel votif trouvé dans nos ruines et dédié à Tutèle : DEAE TVTE(LAE) m'avait suggéré ce jugement. Nous avons également parlé de l'anse d'une grande urne. On y a lu, on s'en souvient, cette inscription d'une conservation parfaite : POR. MEDIA : *Portacus Medianus*, d'après M. Julien Sacaze et M. Joulin. De quelque manière qu'on la traduise, on doit lui accorder une grande importance pour notre thèse, car, si elle ne dit pas ce que fut notre monument, elle prouve, du moins, comme les précédentes et tant d'autres vestiges, qu'il remonte aux Romains.

6. — *Des Mollusques et des Squelettes*

L'*Hélix pomitia* qu'on trouve fréquemment au nord de la France à l'état naturel, a fait, ici, l'étonnement des savants. Les Romains

Digitized by Google

l'auraient implanté et cultivé sur les bords de la Save pour satisfaire leur friandise et leur gloutonnerie légendaires. C'est l'observation faite par M. Lartet, dont on a dit dans un langage que je me plais à répéter, à l'occasion de l'excursion de la Société archéologique du Midi aux ruines de Montmaurin :

« Un de nos collègues nous avait vivement intéressés en nous » faisant remarquer, parmi les débris, l'*hélix pomitia*... Beaucoup » ont déjà nommé l'aimable professeur qui sait si bien se servir » de l'histoire naturelle pour élucider une question gastronomi- » que ». Ce sont les propres termes de l'*Union du Midi*, rendant compte de l'excursion de la Société d'archéologie du Midi de la France.

Un autre mollusque dont la présence parmi nous me paraît tout autrement surprenante, c'est l'huître marine, dont les coquilles, formant comme un banc de sable, ont résisté, pendant près de vingt siècles, aux intempéries des saisons, aux ravages du temps et aux destructions occasionnées par les labours et les autres travaux champêtres.

Je sais bien que les huîtres étaient un mets dont les Romains étaient aussi friands que de l'*helix pomitia ;* mais s'ils ont pu élever, ici, l'escargot comme Martial à Rome, le naturaliser même comme la volaille de nos basses-cours,

Sum cochleis habilis sed non minus utilis ovis,

comment expliquer qu'ils aient pu faire arriver les huitres, en peu de jours, à Montmaurin, à Martres-Tolosane, etc., où M. Joulin les exhume en quantités considérables, sous peine de perdre leur temps, leur argent et leurs mollusques ? Et cela, remarquez-le bien, depuis les bords de l'Océan, du lac Lucrin, près de Naples, et du parc de Baïes, déjà célèbre

Baiano deliciosa lacu (ostrea)

à travers un pays presque désert, et à une époque où, non seulement les chemins de fer étaient inconnus, mais où les voies de communication ordinaires étaient très rares et presque nulles ; comment ont-ils résolu ce difficile problème que nous regarderions comme impossible, si nous n'avions là, sous les yeux, la preuve du contraire ? C'est un fait que j'ai le devoir de constater, l'histoire à la main, et d'expliquer, imparfaitement peut-être.

On le voit, l'usage de l'huître remonte à une époque très-éloignée de nous. Nous le trouvons non seulement chez les Romains, mais encore chez les Grecs qui leur servirent de modèle en tant de choses. L'ostracisme, bien connu à Athènes par la peine de l'exil réservé à certains coupables, était un vote émis au moyen de coquilles d'huitres, en latin *ostrea*, d'où le nom d'ostracisme.

Digitized by Google

Autant l'huître fraîche délecte le palais des gourmets, autant elle l'affecte péniblement lorsqu'elle est échauffée. Dans ce cas elle est même nuisible à la santé et peut devenir poison. De là l'impossibilité d'en manger en temps chaud, ailleurs que dans le voisinage où on la cultive. Les Romains, qui pourtant étaient dépourvus des moyens de locomotion rapide que nous possédons, résolurent cependant le difficile problème d'expédier le délicat mollusque et de le faire manger frais, comme au jour de sa pêche, dans les régions les plus éloignées de l'Empire. Cela explique ces débris considérables de coquilles, trouvés à Montmaurin et, dernièrement encore, à Martres-Tolosane. Un nommé Apicius, bien connu à Rome, par sa gloutonnerie, trouva le moyen de conserver les huîtres et de les faire voyager de longs jours sans se corrompre, même dans les pays chauds. On raconte qu'il s'attira les faveurs de Trajan en lui faisant manger, en Perse, dans un état de conservation parfaite, des huîtres expédiées d'Italie. Son secret n'est pas arrivé jusqu'à nous ; mais nous savons que les riches Romains s'en faisaient expédier, à grands frais, des parcs de la Méditerranée et de la Manche et que, pour éviter la corruption, on les comprimait dans la neige qu'on entourait, avec le plus grand soin, d'une épaisse couche de paille.

On parle de quelques-uns de nos grands amateurs d'huîtres et de quelques parcs renommés de la Manche, comme de choses inconnues des anciens. La vérité c'est que nous sommes très éloignés de la passion des Romains pour le mollusque à deux valves. Vitellius en mangeait plusieurs centaines, avant chaque repas ; Cicéron n'était pas plus sobre, et il semble, en lisant Horace, Juvénal et Virgile, qu'ils les avaient en grande estime. Libre à chacun de leur comparer Mirabeau et Grimod de la Reynière, qui en dévoraient plusieurs douzaines, avant leur déjeuner. A mes yeux ils n'étaient que des pygmées à côté des Romains. Mais nous pouvons placer les uns et les autres parmi ceux dont saint Paul a dit : *Quorum Deus venter est* [1].

De tout ce qui précède tirons hardiment cette conclusion : seuls les Romains ont été assez friands, assez gourmands, assez voraces et assez riches pour se procurer, malgré des difficultés et des sacrifices sans nombre, tant de plaisirs, tant de délices, tant de palais et de thermes où l'on trouve, comme dans nos ruines, à côté des marbres de nos Pyrénées, les marbres blancs d'Italie, l'albâtre transparent et le vert antique de Grèce. Donc, c'est ici un monument qui fut leur œuvre et longtemps leur séjour.

Une autre preuve qui a bien son importance dans la question et

1. *Philip*, III, 19.

Digitized by Google

qui résume tous nos arguments à l'appui de la thèse, je la tire des squelettes que nous avons exhumés à travers nos ruines.

Au plus fort de nos fouilles, M. Miro, cédant aux instances de quelques amis qui s'intéressaient à nos découvertes et voulant faire la lumière sur l'origine des ruines de Montmaurin, envoya à Paris, pour être soumis à l'examen de savants, le crâne de l'un des squelettes exhumés dans nos ruines. Il joignit à l'envoi l'agrafe en argent d'un ceinturon, trouvé parmi les ossements, avec prière de donner des détails très complets. La réponse ne se fit pas longtemps attendre. En effet, quelques jours après, M. Miro recevait de l'illustre et regretté M. de Quatrefages une lettre que j'ai là sous les yeux, où il est dit que le crâne lui « semble avoir les caractères essentiels de la tête romaine... » Quant à l'agrafe, M. Joulin pense qu'elle est visigothe, ce qui nous confirme dans l'opinion que les monuments de Montmaurin furent détruits par les Barbares.

A ce sujet on nous a plus d'une fois objecté, et on pourrait peut-être nous objecter encore, nos assertions de la première partie de nos Recherches archéologiques, confirmées par l'histoire, relatives à la crémation et à l'incinération chez les Romains. Cette coutume admise, me dit-on, comment expliquez-vous la présence de cadavres romains dans vos ruines ? A cela je réponds : 1° Que c'est là un fait, confirmé par la science, contre lequel on ne peut rien objecter ; et 2° que l'usage de la crémation n'excluait pas tellement l'inhumation qu'on ne la trouvât dans toutes les parties de l'Empire, comme elle existe chez nous. Pline et Cicéron appellent *sépulture* les funérailles du premier mode et *inhumation* celles du second.

Une observation importante, avant de terminer cet article : Il est certain, et nous le prouverons lorsque le moment sera venu, que les Templiers s'établirent dans ce qui restait de notre monument. Dès lors il est possible qu'une partie des ossements exhumés appartienne aux religieux de cet ordre non moins célèbre que malheureux, morts à Montmaurin. Coupables ou innocents, ils ont droit à la pitié de tous, autant qu'à l'admiration et à la reconnaissance pour les bienfaits rendus aux sociétés civile et religieuse de leur temps. Personnellement, c'est le tribut que nous avons payé à la mémoire de tous les Templiers en général, et en particulier aux restes mortels de ceux qui avaient fixé leur séjour parmi nous.

Plus tard, à l'occasion de leur établissement à Montmaurin, nous parlerons de l'origine, du but, des progrès, de la bravoure et de la suppression de cet ordre célèbre. Nous dirons, alors, notre sentiment sur les graves accusations qu'on fit peser sur lui, sur sa condamnation et sur les supplices qui furent le partage d'un grand nombre et des plus illustres de ses membres.

Digitized by Google

III

Destination des grandes ruines de Montmaurin

Nous sommes arrivé à la partie la plus intéressante, mais aussi la plus scabreuse de nos recherches et de notre Histoire de Montmaurin. Dans le terrain exploité jusqu'à ce jour, quelques rayons de lumière, jaillissant par temps du milieu des ténèbres, comme l'éclair au milieu de la nuit, guidaient l'explorateur et lui permettaient de prendre halèine, à l'ombre de quelques lauriers, péniblement acquis. La nuit, une nuit profonde, voilà ce qui se présente maintenant devant nous :

Hactenùs est tutum, cætera cæca via est.

La prudence nous ferait peut-être un devoir de borner, ici, notre course. Au lieu d'affronter l'inconnu, souvent le voyageur s'arrête et revient sur ses pas. Quant à nous, encouragé par le succès et guidé par les conseils de maîtres érudits qui nous promettent leur concours, nous irons de l'avant :

Audaces fortuna juvat.

Ce n'est pas toujours vrai ; mais ce qui le sera toujours, c'est que

A vaincre sans péril on triomphe sans gloire.

J'irai donc jusqu'au bout malgré les écueils semés sur ma route ; si la victoire ne couronnait pas mes efforts, j'aurai du moins le mérite d'avoir cherché à faire la lumière au milieu des ténèbres qui couvrent encore les origines de mon pays.

Quelle a donc été la destination de nos antiques et superbes monuments, aujourd'hui en ruines ? Telle est la difficile question qu'il me reste à traiter avant de quitter l'ère ancienne de notre histoire de Montmaurin et de nos recherches archéologiques. Nous tâcherons de la résoudre avec l'appui de leur analyse, à la lumière de la tradition, des légendes locales et des enseignements de l'histoire, en général, et du Comminges en particulier. On le voit, la tâche que nous assumons est de celles qui méritent l'indulgence. Plus elle est difficile, plus elle est de nature à désarmer la critique. Puissent les renseignements que nous publions, à la demande de nombreux amis, encourager le patriotisme des uns, la science des autres, le zèle de tous pour arriver à la découverte de vérités que nous n'avons fait qu'entrevoir et qui serviront peut-être de base, un jour, à une intéressante histoire du Comminges.

Digitized by Google

A peine découvertes et signalées par la presse, nos ruines reçurent la visite d'archéologues distingués qui nous prodiguèrent leurs félicitations et leurs conseils. A défaut d'autres, je dois leur payer, ici, mon tribut de reconnaissance ; je le fais de grand cœur.

Plusieurs d'entre eux ne veulent voir dans nos grandes ruines que les reste de thermes magnifiques comme il n'en a jamais existé dans notre pays : « Entre autres édifices, il y avait là des » thermes romains : tenez compte de cette idée que j'ai émise sur » les lieux, dès ma première visite, et que la Société archéologique » n'a pas hésité à adopter » [1].

» Il est impossible, en quelques lignes et sans plan à l'appui, de » faire la description des longs murs s'élevant tantôt de quelques » assises seulement et tantôt de plusieurs mètres. D'autres murs » perpendiculaires formaient des chambres de diverses grandeurs » prenant jour sur les cours ornées de portiques. De nombreux » conduits d'hypocaustes indiquent clairement des thermes qui » semblent trop vastes pour n'être que l'annexe d'une villa » romaine » [2].

A vrai dire, ce que nous trouvons, ici, porte à croire que nous sommes sur les restes de thermes romains d'une opulence peu commune. Les hypocaustes, avec leurs tuyaux ensevelis sous les décombres ou encastrés perpendiculairement sur les murailles, donnent à cette hypothèse de sérieuses apparences de vérité. Je ne puis cependant l'admettre : en voici les raisons que je crois bonnes et qui frapperont tout esprit sérieux et attentif.

L'argument tiré des hypocaustes et de leurs conduits n'est pas concluant, tant s'en faut. Les Romains les utilisaient, en effet, non seulement dans les thermes, mais dans leurs appartements particuliers, qu'ils chauffaient, soit au moyen d'eau chaude, soit au moyen de la vapeur conduites par des tuyaux et des aqueducs en brique, comme nous en trouvons partout à Montmaurin et ailleurs. Dans l'église de Sainte-Cécile, à Rome, on conserve religieusement et nous y avons vénéré les conduits en plomb et les baignoires où cette riche patricienne reçut le martyre Qu'il y ait eu, chez nous, des salles de bains, belles et spacieuses, il ne viendra à l'esprit de personne de le nier lorsqu'on aura visité les lieux ou lu ces lignes ; mais je ne puis croire que ce fut, ici, un établissement de thermes, exclusif de toute autre destination ; je pense, au contraire, que les bains n'y étaient que l'accessoire. En effet, une chose essentielle aux thermes, c'est une source naturelle, quelque ruisseau ou quelque rivière, dans le voisinage. Chez

1. J. Sacaze, Lettre du 24 juin 1881 à l'auteur.
2. *Union du Midi* du 27 juin 1881.

Digitized by Google

nous, point de source. Il y a bien la Save, qui coule à cinquante ou soixante mètres au midi de l'établissement ; mais ne l'oublions pas — ceci est très-important pour la solution de la question — à l'époque qui nous occupe, *la Save était presque toujours à sec pendant l'été* où l'usage des bains est le plus en vogue dans notre climat tempéré. Ce n'est que depuis que la Neste est devenue, par l'art, sa tributaire, qu'elle coule d'une manière permanente. Supposant donc qu'il y eut, ici, des thermes, les Romains étaient obligés d'aller chercher l'eau nécessaire à plus d'un kilomètre, en aval, à la fontaine de N.-D. de la Hillère. Cette hypothèse n'est pas admissible, car nous prouverons mathématiquement, plus tard, qu'il y a eu, là, des thermes romains très-remarquables. Cela rendait inutiles les thermes qu'on suppose, à tort, avoir existé dans notre grand édifice.

Quelques autres savants sont portés à croire et enseignent même qu'il y a dans nos ruines, comme à Chiragan, à Martres-Tolosane, les restes grandioses d'une villa romaine, de thermes et d'un temple, avec habitation de maitre et de nombreux logements pour les colons.

« A vingt kilomètres de Saint-Gaudens, dans un village du nom » de Montmaurin, on a fait récemment une trouvaille considé- » rable. Il s'agit des ruines d'une villa romaine avec thermes et » temple. Au milieu d'un vaste champ de blé, vous apercevez des » ruines circulaires d'abord dénotant une splendeur ancienne. On » retrouve des conduites d'eau, des bouches à four calcinées, des » terrains remplis de fragments de marbres, de poteries : enfin, » une magnifique mosaïque, bien conservée en partie, avec cou- » leurs vives et présentant à l'œil étonné et charmé de beaux des- » sins de rosaces faites de petits cubes de brique et de marbre.... »[1]

Je ne suis pas davantage pour cette hypothèse. La villa, en effet, était un monument privé, au milieu d'un domaine. Tout y était disposé en conséquence. « C'était une maison de plaisance compre- » nant tout ce qu'exige l'économie rurale : des logements pour les » colons et les animaux, des granges, des remises pour les récol- » tes et les instruments aratoires ». Or, quelque soin que je prenne à étudier notre monument, je n'y trouve rien de semblable. D'ailleurs, il n'est pas possible que des bâtiments de ce genre aient été bâtis à côté de fours et d'hypocaustes qui d'un moment à l'autre pouvaient mettre tout en feu, à côté d'appartements somptueux, de salles de marbre, de colonnades et de mosaïques qui, encore aujourd'hui et après deux mille ans d'abandon et de vandalisme,

1. *Journal de Toulouse* du 28 juin 1881.

Digitized by Google

font l'étonnement et l'admiration du visiteur. J'ai beau chercher, je ne trouve, ici, rien de ce qu'exige Vitruve pour les maisons de campagne dont il donnait les plans aux riches Romains.

Mais j'entends le lecteur me dire, depuis longtemps : Qu'était ce donc que votre monument ? Voici ma réponse que l'on a déjà entrevue :

Res altâ caligine mersæ !

Vous me demandez une solution que je me sens impuissant à donner, tant la chose est environnée de ténèbres. Je vois bien ce que l'édifice n'a pas été, mais je ne puis dire ce qu'il était sans être téméraire. Cependant, ces restrictions faites, et autorisé par de nombreux exemples dans des discussions de ce genre, je me permets de soumettre deux hypothèses aux hommes compétents. D'abord elles leur paraîtront peut-être invraisemblables ; mais qu'ils veuillent bien nous suivre jusqu'à la fin, notre plan à la main, et je n'hésite pas à croire que le doute chez eux, comme chez moi dans le principe, ne fasse bientôt place à la conviction.

L'abbé Couret.

(A suivre.)

Digitized by Google

SUR LES HAUTS SOMMETS
DU COMMINGES

De sa plume aimable, souvent brillante, M. le comte Henry Russell, si sensible à la poésie, autant qu'à « la philosophie »[1] des ascensions, a raconté, dans les pages qui suivent, celle qu'il fit, en 1879, sur les trois pics les plus élevés des Pyrénées commingeoises : **Crabioules** (3119 m.), **Litayrolles** (3145), **Quaïrat** (3059).

Notre intrépide et passionné alpiniste donne toujours du charme à ses récits alors même qu'il communique ses émotions vertigineuses.

Ce fut alors « la pointe Ouest » de Crabioules qu'il escalada.

L'année suivante, le comte Roger des Monts — un prédestiné sans doute — et Firmin Barrau, son guide, devaient attaquer par le Sud, et vaincre le sommet oriental qui fut encore gravi, en 1885, par M. Swan avec Henri Passet. Ces ascensions présentèrent de grandes difficultés.

De son côté, dans un des articles qu'il a consacrés à ses « Courses et Ascensions dans les hautes montagnes du Comminges »[2] M. Maurice Gourdon a fait, d'une façon très intéressante aussi, le récit de sa première ascension au pic Quaïrat, du 6 juillet 1878. On aura grand plaisir à relire ce récit à la page 159 du tome I de la *Revue* (1885) ; « cette cime superbe dont les arêtes déchirées se dessinent sur le bleu du ciel comme les dents d'une scie gigantesque. » Voisin du pic de Crabioules, le plus haut sommet du Quaïrat, qui en a deux — l'un atteignant 3059 m., l'autre seulement 2850, — avait été déjà conquis, pour la première fois par l'intrépide ingénieur Lezat, l'auteur de cet admirable plan en relief des Pyrénées de la Haute-Garonne que loue si justement M. Gourdon, dans ce même article où il rend un sincère hommage à celui qui travailla douze ans à cette œuvre difficile où la main de l'artiste a égalé la sience et l'habileté de l'ingénieur.

Quand il écrivait, M. Gourdon ne prévoyait pas que plusieurs années après, il serait chargé, par l'édilité luchonnaise, de sauver de ses graves détériorations le précieux plan en relief. Cette tâche extrêmement délicate a été fort heureusement accomplie.

A. C.

1. *Revue de Comminges*, t. II (1886), p. 208.
2. La série de ces articles est dans les quatre premiers volumes de la *Revue*, années 1885, 1886, 1887, 1888.

Digitized by Google

CRABIOULES, LITAYROLLES, QUAÏRAT

C'est du Lac d'Oo que je fis ces trois courses en 1879, accompagné de Célestin Passet.

Malgré sa grande hauteur, le Pic Crabioules a mis longtemps à devenir célèbre. Mais il l'est aujourd'hui. Du reste, il le mérite : il a une étonnante fierté qui en impose, et lui donne l'air inaccessible. Au Nord, il forme un précipice épouvantable de 7 à 800 mètres. Au Sud et au Sud-Est, il est un peu moins effrayant : mais, de tous les côtés, il a l'air indomptable. C'est une longue crête courant Est-Ouest, qui se creuse au milieu comme une selle, et se relève à chacun de ses bouts. De la vallée du Lys, la pointe Est, qui y fait promontoire, a l'air un peu plus haut que l'autre : mais cela tient à ce qu'elle est plus près du spectateur. Je crois que les deux pointes sont d'altitude égale, ou à peu près. S'il y a une différence, elle est absolument insignifiante.

Voici comment j'escaladai, en 1879, la pointe Ouest du Crabioules.

Partis de très-bonne heure le 30 juillet, nous arrivâmes en trois heures 15' au *lac glacé du Portillon* (2,650 m.), juste en même temps que le soleil, par une de ces journées aussi rares qu'adorables, où le ciel est d'un bleu si tendre qu'on ne sait plus comment l'appeler. Mais plus on monte, plus ce bleu devient sombre, ce qui donne à la neige une blancheur incroyable, et l'aspect d'un linceul. Malgré toutes les splendeurs de la lumière, les monts neigeux qui se profilent sur un ciel noir ont quelque chose de sépulcral, et ils ont l'air de morts énormes, solennellement couchés dans la blancheur et le silence. On les dirait inviolables et sacrés.

Le lac du Portillon dormait encore, le 30 juillet, sous un manteau de glace épaisse, mais elle était brisée et fissurée dans tous les sens. Elle n'était pas

Digitized by Google

tombée dessus, c'était sa glace à lui, semblable et identique à celle que dans les mers polaires on appelle en anglais *pack-ice*. Dépassant l'eau d'un mètre, et recouverte d'une puissante couche de neige, elle formait des centaines d'îles flottantes, que le soleil fesait étinceler comme des diamants, et où mon imagination évoquait des ours blancs et des rennes. Quel attachant et singulier spectacle, à six heures de Luchon, et en pleine canicule! Au S.-S.-O., un précipice de glace tombait verticalement sur l'eau d'au moins vingt mètres, comme un mur de saphir. Ailleurs, tout était blanc, et on n'entendait rien. Température à l'ombre et à neuf heures = 12° (30 juillet). A dix heures et 1/2, nous montâmes droit à l'Est, où se dresse une falaise presque à pic, et en une heure nous arrivâmes, sur des neiges éternelles, au *col* superbe de *Litayrolles* (3020 m. ?), à la frontière, pour attaquer à gauche (du S.-O. au N.-E.) les redoutables murailles du *pic Crabioules* (3119 m.), de l'autre côté duquel tombent au Nord-Est les précipices et les glaciers du Lys. C'est le plus haut des cinq célèbres et magnifiques sommets neigeux qui trônent en demi-cercle au fond de la vallée fleurie du Lys.

Il fallut réfléchir : car à cent pas, il avait l'air absolument inaccessible. Après l'avoir longtemps dévisagé, nous aperçûmes pourtant deux cheminées, semblables à celles qui du glacier de las Néous montent au Balaïtous. Elles étaient tout aussi vilaines, c'est-à-dire presque à pic. Mais elles étaient rugueuses, un peu tortueuses, et pleines d'aspérités formant de petites marches. Enfin la roche était solide : c'était un excellent granit, presque impossible à ébrécher et dur comme du métal.... La seule chose redoutable, c'était l'inclinaison. Bref, l'ascension était clairement possible : ce n'était qu'une affaire de sang-froid et d'audace, d'agilité surtout : à moins de perdre la tête, on ne perdrait pas pied.....

J'ôtai donc mes souliers, je mis mes espadrilles, et ne m'occupant plus que de mes mains et de mes bras, ne me fiant plus qu'à eux, je m'engageai avec mon

Digitized by Google

brave et agile Célestin dans le couloir de gauche, qui nous sembla plus praticable que l'autre. La hauteur absolue à gravir, depuis le col de Litayrolles, est d'une centaine de mètres : la pente moyenne est d'environ 70° ; c'est assez grave pour des bipèdes. Mais en nous accrochant partout, en nous collant au sol, et en sautant énergiquement quand nous ne pouvions plus rester en place, nous arrivâmes en vingt minutes, tantôt comme des gymnastes, tantôt comme des reptiles, tantôt comme des convulsionnaires, sur le point culminant du *Crabioules* (3119 m.) où nous trouvâmes deux petites tours.

Eh bien ! la vérité, il faut la dire, c'est que le pic Crabioules n'est formidable qu'en apparence. C'est un poseur ! Autrement dit, un imposteur.

Ce long sommet rappelle beaucoup celui du pic d'Enfer : car ce n'est pas une pointe : c'est une arête sans discontinuité, excessivement étroite, et orientée de l'Ouest à l'Est sur une longueur de 4 à 500 mètres. La suivre d'un bout à l'autre est impossible. Malheur à l'imprudent qui l'essayerait ! On trouverait plus tard une partie de ses membres en France, dans la vallée du Lys, et l'autre en Aragon. Cette crête n'a guère un pied de large. Au Nord, les précipices qui tombent de 500 mètres sur les glaciers du Lys, forment une paroi effrayante et bronzée dont la vue seule donne l'horripilation : on a envie de reculer : mais si on reculait d'un pas, on roulerait dans l'abîme que nous venions d'escalader. Il faut être sur ses gardes. Et cependant, comment ne pas promener au loin ses yeux sur les milliers de pics multicolores ou blancs, sur les névés sans fin et déchirés de crevasses ténébreuses, sur tous ces lacs glacés qui, vus d'une telle hauteur et d'un point si central, donnent à cette noble région des Pyrénées l'aspect et la splendeur des Alpes ? D'ailleurs, on est si bien et si heureux sur ces énormes observatoires, quand il fait beau ! On voudrait y passer une semaine ! On y absorbe une électricité morale qui défatigue, et qui vaut souvent mieux que les muscles. On s'y exalte et on s'y purifie, comme

Digitized by Google

dans le ciel. L'âme y devient aussi limpide qu'un fleuve à peine sorti de son berceau, et qui reflète encore le soleil et les fleurs avant de s'être sali en déchirant ses rives... Des fleurs, me dira-t-on, sur le pic de Crabioules ! Eh bien oui ! J'en cueillis. Il y avait quelques renoncules glaciales, mêlées à de petites fleurs rouges aussi laides que curieuses, et dont mon obligeant ami de Gèdre, M. Bordère, a bien voulu me dire le nom *(Armeria Alpina, Will.)*

Je descendis avec regret, mais consolé par la pensée que, dans une heure, nous allions être encore plus haut. Et, en effet, revenu au col de Litayrolles, je remis mes souliers, puis nous fîmes au Sud-Ouest l'ascension de la cîme cotée 3,145 mètres sur la carte de l'Etat-major, et qui se dresse entre le Perdighero et le pic de Crabioules. Les Espagnols l'appellent le *pic de Litayrolles,* et c'est logique, puisqu'il termine à l'Ouest le vallon de ce nom. Pourquoi passe-t-il toujours en France sous le nom insensé de *pic Rouge ?* Sans doute parce qu'il est blanc.

Avis à ceux qui nous suivront : c'est par l'Espagne, autrement dit par l'Est, qu'il faut faire l'ascension de ce pic, qui n'offre ainsi aucune difficulté. De longs névés montent par là jusqu'en haut. Que n'aurais-je pas donné pour l'avoir su plus tôt ! Mais allant au plus court, c'est par le Nord et le Nord-Ouest que nous en fîmes l'assaut, erreur qui plus d'une fois faillit nous coûter cher. J'ai rarement vu une montagne moins solide, du moins par son versant français. Si j'osais me permettre une expression aussi triviale qu'elle est exacte, je demanderais à mon lecteur d'imaginer un immense fricandeau, dont les morceaux de lard seraient représentés par des milliers de petits blocs de granit gris, dardés dans tous les sens, aussi mobiles que les dents d'un vieillard, bref ne tenant à rien. Figurez-vous ce fragile édifice redressé comme un mur, et vous devinerez ce que fut l'ascension. Pendant une heure nous ne mîmes pas une fois le pied sur un rocher qui fût bien sûr de nous porter : au moindre

Digitized by Google

contact, tous tremblaient ou partaient, et Célestin lui-même était peu rassuré. Quelle erreur nous commîmes en nous jetant aussi aveuglément sur une montagne dont les pentes opposées, qui descendent jusqu'au bord du lac de Litayrolles, sont aussi molles et aussi douces que celles d'un innocent mamelon de neige ! Nous arrivâmes sans accident, mais écorchés, épuisés et en nage.

Sur le point culminant de cette crête inconnue (3,145 mètres), dont la hauteur moyenne n'est dépassée par aucune crête-frontière des Pyrénées, nous ne trouvâmes ni tour ni trace humaine. Mais ni la foudre ni la tempête ne l'avaient épargnée : l'une l'avait labourée, l'autre déchirée. Il y avait un fossé, creusé tout récemment par le tonnerre, et c'est là que nous mîmes quelques pierres l'une sur l'autre, pour prouver notre passage. Quant à la vue, elle est naturellement aussi glaciale et neigeuse que possible. Au Sud-Est, on devine, sous les neiges qui le couvrent comme d'un suaire éternel, le *lac glacé de Litayrolles* (2,800 m.), le plus élevé des Pyrénées. Autour de lui règne l'étrange majesté de la mort. Pas un seul brin de terre ne paraissait sur ses rivages le 30 juillet ! Du reste, dans cette espèce d'immense et silencieux cratère de neige où naissent mystérieusement les eaux limpides et froides de Litayrolles, l'aspect des lieux ne varie guère : car, depuis le déluge, il y gèle les trois quarts de l'année.

A l'Ouest, vers les Gours-Blancs, la neige et les glaciers semblent n'avoir pas de fin, et se déroulent majestueusement en vastes et blanches collines, sur lesquelles, à midi, on ne voit même pas d'ombre.

Mais il y en a maintenant : il est trois heures, et je commence à avoir froid. Ayant déjà fait seul (en 1863) l'ascension du *Perdighero* (3,220 m.), je le laissai à droite, puis descendant un instant en Espagne, en glissant sur des neiges peu rapides, nous repassâmes en France au bout de vingt minutes, au col de Litayrolles. Là nous espérions jouir, au grand soleil et sur la neige, à une hauteur de plus de 3,000 mètres, d'un

Digitized by Google

repos bien acquis : mais nous avions compté sans les caprices du temps, toujours bien plus variable dans ces régions que dans la plaine. Le ciel s'assombrissait. A l'Ouest, tout allait mal, et la soirée menaçait d'être sauvage. Des nuages violets, opaques et tumultueux s'étaient amoncelés sous le soleil, qui s'y noya en un instant comme un navire qui sombre. Puis le pic des Gours-Blancs, malgré sa grande hauteur (3,114 m.), disparut entièrement à son tour dans des bourrasques de grêle. Une fumée noire et bleue s'en échappait, comme s'il avait pris feu, et on y entendait gronder le vent. On aurait dit le mugissement lointain des mers du Nord. Enfin en moins d'une heure, toutes les montagnes et les glaciers qui entourent le Port d'Oo furent ensevelis dans l'ombre et les fureurs de cent déluges. Que faire ? Où nous cacher ? Ces trombes et ces averses allant de l'Ouest à l'Est (comme elles le font neuf fois sur dix), arrivaient droit sur nous, et il n'y avait d'abri nulle part. Nous descendîmes à toute vitesse à l'Est, et nous reçûmes quelques grêlons avant d'avoir quitté la neige. Mais par une chance inespérée, nous y trouvâmes un ilot de granit projetant un grand plafond de pierre juste du côté où il fallait. Quel bonheur ! Ce rocher secourable et superbe eut beau être mitraillé pendant une demi-heure, blottis dessous, et consolés par des cigares, de la chartreuse et du bon vin, nous n'y reçûmes ni un grêlon ni une goutte d'eau. Aussi quand la bourrasque disparut en Espagne, nous étions aussi secs qu'en sortant d'un hôtel. Avant cinq heures, les nuages avaient fondu : le vent tomba, le soleil reparut plus ardent que jamais, et son retour nous rendit la gaîté, car notre moral dépend beaucoup du temps, surtout dans les montagnes : notre âme se dore avec le ciel, et le bonheur est bien souvent une question de météorologie.

Près du lac d'*Espingo* (1,875 mètres), nous trouvâmes une gracieuse colonie de bergers espagnols, venus ce jour-là même avec tous leurs moutons par le Port d'Oo (3,002 mètres), dont ces pauvres bêtes, peu

Digitized by Google

agiles ou adroites, doivent avoir de la peine à franchir les glaciers. Aussi, elles avaient l'air plus fatiguées que leurs pasteurs, qui ne fesaient que rire, chanter et courir comme des chèvres. Comme ils sont toujours gais, les bergers espagnols! On dirait, à les voir, qu'ils n'ont jamais rien eu sur la conscience... Hélas! il n'en est pas toujours ainsi: le bien d'autrui ne leur est pas toujours sacré; mais c'est par accident: le fond de leur nature est bon, ce sont en général de grands enfants très-amusants, d'une bonne humeur inaltérable, et ils ont les vertus des sauvages. Leur âme est plus naïve que celle de l'homme civilisé dont elle dédaigne les ruses, et leur vie me rappelle bien souvent ces courants purs et bleus qui, traversant les eaux de l'Atlantique sans y mêler la leur, ne perdent ni la température ni la couleur du ciel béni qui les vit naître, au sein des mers ardentes de la Floride.

Avant la nuit, nous étions de retour au lac d'Oò. Là, je me fis servir mon dîner en plein air, pour voir frémir les brises nocturnes et les rayons de la pleine lune sur l'eau du lac, où tremblaient des millions d'étincelles aussi brillantes que les phosphorescences de l'Océan, tandis qu'à l'ombre, et à côté de toutes ces petites vagues spasmodiques et dorées, régnait la nuit la plus impénétrable: on n'y voyait plus l'eau. Derrière, et au-dessus du lac, des pics neigeux de 3,000 mètres se dessinaient vaguement dans un ciel noir, glacial et étoilé, où les rayons lunaires, en promenant sur eux de pâles reflets d'argent, leur donnaient l'air d'apparitions miraculeuses. De quelles fatigues ne récompenserait pas une pareille nuit? On n'en voit pas de semblables dans la plaine, où on entend toujours quelque chose.

Le surlendemain (1er Août), nous déposâmes nos noms dans une bouteille sur la cime *véritable*, la plus élevée du *Quaïrat* (3,059 mètres). Je souligne *véritable*, et pour cause. C'est qu'en effet le Quaïrat a deux sommets, situés à une trentaine de mètres l'un de

Digitized by Google

l'autre, et c'est seulement sur le plus bas des deux que nous trouvâmes une tour. On verra tout à l'heure pourquoi j'insiste sur ce détail.

Ayant du temps, nous fîmes un long détour pour arriver à la brèche imposante, et pourtant anonyme, qui s'ouvre au Nord et à une heure du pic, à une hauteur que j'estime à 2,700 mètres. Au lieu de l'attaquer directement par le Nord-Ouest, et du lac *Saousat*, nous fîmes à l'Est de celui d'*Espingo* l'ascension accablante et presque interminable des monotones pelouses qui aboutissent au *col de Montarouye* (2,620 mètres), d'où obliquant au Sud et horizontalement, nous arrivâmes en moins de 30 minutes, à l'heure du déjeûner, au petit *lac de Montarouye*, portant un archipel de glaces flottantes, et endormi dans un chaos de rochers titanesques, au N.-N.-O. du *pic* pyramidal et très aigu *de Montarouye*[1] (2,850 mètres).

Nous avions mis trois heures un 1/4 en tout, pour arriver à ce cher petit lac, non seulement oublié, mais peut-être inconnu, et dont l'eau verte était d'une transparence si merveilleuse, si incroyable, que même sous l'ombre des îles de glace qui naviguaient à sa surface, on en voyait le fond, avec ses mille détails, absolument comme s'il était à sec. Et cependant sa profondeur vers le milieu était d'au moins dix ou douze mètres; mais l'eau était si claire qu'on ne la voyait pas, et on courait vraiment le risque de se jeter dedans sans le savoir. Parmi les gigantesques blocs de granit amoncelés au fond du lac comme les décombres d'une ville noyée, ceux qu'atteignait la lumière du soleil étaient d'un vert charmant et indéfinissable: les autres, où se projetait l'ombre des glaces flottantes, étaient bleuâtres, mais changeaient de couleur, comme ces tombeaux fantastiques et glacés où les rayons solaires, décomposés par les vitraux muticolores d'une cathédrale, promènent des lueurs mystiques et sépulcrales.

On aurait dit que rien ne pouvait vivre, que rien du

1. On devrait écrire *Mount-Arrouy*; — Traduction patoise *Montagne-Rouge*.

Digitized by Google

moins n'aurait cherché à vivre, sans y être obligé, dans une région si âpre, si nue, si laponienne..... Un papillon aventureux vint pourtant nous distraire et nous intéresser vivement à lui. C'était un malheureux " Vulcain " expatrié, qui vint s'abattre et méditer, puis expirer sur l'eau du lac, à côté d'un petit *Ice-Berg*, croyant sans doute mourir au sein des mers polaires. Il y avait quelque chose de touchant et de triste dans ce trépas prématuré d'un papillon des pays chauds au milieu des glaçons. Mais aussi, quelle idée pour un pauvre petit être si fragile, que celle de voyager si haut et seul! Quelle fatuité que celle de s'embarquer!

Après le lac de Montarouye, nous continuâmes notre course au Sud, presque toujours sur la neige, passant à gauche (à l'Est) du pic pointu qui porte ce nom, et trois quarts d'heure de marche facile (quatre grandes heures du lac d'Oo) nous placèrent sur les bords d'un autre lac, un peu plus grand que le premier, et non seulement couvert, mais entouré de neiges immenses, et même de glace. Il n'est pas sur les cartes. Est-ce le lac de Crabioules? J'espère que non, car ce serait bien illogique. Rien de commun entre le pic de Crabioules et ce lac, qui se trouve juste au Nord (mais très loin) du pic appelé tantôt " Intermédiaire ", tantôt " pic du Passage ", et au Nord-Est du Quaïrat, dont les neiges l'alimentent. C'est à l'Ouest de ce lac que s'ouvre la brèche profonde et caractéristique dont j'ai parlé plus haut. Nous l'atteignîmes en 30 minutes (du lac), par des talus de neige très raides. On la voit du lac d'Oo, et elle se creuse au Nord du Quaïrat, qu'il s'agissait d'escalader.

Arrivés à cette brèche, nous eûmes quelques difficultés. Il y a là un dédale de rochers, de cheminées à pic, et de corniches tellement étroites, qu'un homme un peu obèse devrait passer ailleurs. Mais il suffit d'un peu d'agilité ou de maigreur pour se tirer d'affaire. Après la brèche, on trouve au Sud une crête immense à pentes si douces qu'elles sont interminables: ici aucun danger, aucune difficulté: c'est large

Digitized by Google

comme une grande route. On ne cesse pas de voir au Sud un piton noir et disloqué qui ressemble à la cîme, mais ce n'est pas la véritable. Le vrai sommet du Quaïrat se dresse derrière. Arrivés à cette pointe si trompeuse, nous y trouvâmes sur un rocher carré et plat une petite tour contenant une bouteille et une carte... Hélas ! ce n'était pas encore la cîme. La véritable, la plus élevée était là devant nous au Sud-Est, terrible, indiscutable et menaçante, n'offrant de ce côté de prise nulle part, pas même aux pattes d'un chat ou d'un isard, nous dominant d'au moins 15 mètres, et s'appuyant à droite, vers le lac d'Espingo, sur des abîmes de mille à 1100 mètres. C'était bien triste et bien décourageant. Assis sur le premier sommet, où d'autres avaient désespéré (comme l'attestaient leur bouteille et leurs noms), nous hésitâmes pendant une demi-heure, et nous allions conclure à l'impossible, quand Célestin eut l'idée lumineuse d'explorer la partie Orientale de ce cône redoutable. Ayant trouvé une espèce de sentier naturel large d'un pied, et serpentant aux flancs d'un précipice qui tombe à l'Est sur les glaciers du Lys, il m'appela bientôt en me criant victoire ! Aussi surexcité qu'un général qui va perdre ou gagner une bataille, et comme électrisé, je me trouvai en moins de cinq minutes à côté de mon brave Célestin, entre deux grands obélisques de granit qui sortent du crâne du Quaïrat comme deux cornes de taureau : la ressemblance est étonnante. De ces deux obélisques, celui de gauche (du Sud) était le plus élevé, mais il ne nous dominait plus que de trois mètres. Faisant alors un bond énorme de bas en haut, mon guide sauta dessus comme un vrai léopard : je le suivis, et le sommet extrême du Quaïrat se trouva sous nos pieds (3059 m.). Cette cîme n'a pas un mètre carré. C'est à peine si une chaise y tiendrait : il serait impossible à trois hommes de s'y trouver tous à la fois, et à droite, vers le lac d'Espingo, c'est le vide !... Si on glissait par là, on tomberait de mille mètres !

C^te^ Henry Russell.

Digitized by Google

DOCUMENTS

SUR LE

NÉBOUZAN, LE COMMINGES ET LES QUATRE-VALLÉES

(suite et fin.)

Bordères[1]. — Dénombrement de Jean-Joseph de Peyrefitte, époux de Jeanne de Puyon-Duzacq, pour la maison noble d'Uzacq, et biens en dépendant, situés en la paroisse de Bordères, du 23 juin 1723, avec l'arrêt de vérification (p. 182).

Dénombrement de Bernard de Nogué, pour un bien noble qu'il possède au lieu de Bordères, du 25 février 1730, avec l'arrêt de vérification (p. 182).

Dénombrement de Dominique Vergès, pour biens nobles situés à Bordères, du 12 juin 1736, avec l'arrêt de vérification (p. 182).

Dénombrement de Marie Monic, pour la maison noble de Duzac et biens situés à Bordères, du 20 mai 1755, avec l'arrêt de vérification (p. 182).

Arrêt qui décharge Jean Grabat, de Tarbes, de fournir dénombrement pour une pièce de terre, située à Bordères, parsan de Cantillac, et ordonne que l'hommage en tiendra lieu, du 8 juillet 1760 (p. 182).

Dénombrement de Catherine de Normandie, épouse autorisée d'Alexandre de Lafitte, écuyer, pour un château et maison appelés de Duzac et biens en dépendant, situés dans la paroisse de Bordères, du 11 mai 1779, avec l'arrêt de vérification (p. 182).

Claracq. — Dénombrement de Pierre-Alexandre de Mun, pour la terre de Claracq, du 10 juin 1728, avec l'arrêt de vérification (p. 183).

Dénombrement de Jean-Antoine de Mun de Cardeilhac, marquis de Sarlabous, pour la terre et seigneurie de Claracq, du 22 juin 1767, avec l'arrêt de vérification (p. 183).

Escaunets. — Dénombrement de Philippe de Saint-Pastous, baron de Beaurepaux, pour la seigneurie et abbaye laïque d'Escaunets, du 10 mai 1730, avec l'arrêt de vérification (p. 184).

Goudou, Aubarède, Mun, Thuy, Belmont et Durant. — Dénombrement de Jacques d'Astaure d'Aubarède, pour le domaine et seigneurie de Goudou et de la haute justice des lieux d'Aubarède, Mun, Thuy, Belmont et parsan de Durant, du 24 décembre 1700 (p. 186).

Hachan,[2] *Barthe et Campusan.* — Dénombrement de Jean-Maurice-Joseph de Verdelin, seigneur baron de Hachan, Barthe et Campusan, du 2 mars 1763, avec l'arrêt de vérification (p. 186).

1. Bordères, dans l'archiprêtré d'Arreau (Vallée d'Aure).

2. Hachan Communauté de la vallée de Magnoac.

Digitized by Google

Mun. — Dénombrement et hommage du seigneur de Mun, pour la terre et seigneurie de Mun, de l'année 1600 (p. 191).

Ordigan, Bagnères et Ponsacq. — Dénombrement d'Henri de Monk-d'Uzert, curé d'Asté, pour certains fiefs qu'il a droit de percevoir au lieu d'Ordizan, et sur quelques particuliers des territoires de Bagnères et de Ponsacq, du 22 décembre 1725, avec l'arrêt de vérification (p. 192).

Ordizan. — Dénombrement de Laurens de Monk-d'Uzer, clerc tonsuré, pour fiefs et rentes à lui dûs en qualité de prébendier des prébendes et chapellenie de Monk-d'Uzer, par la communauté et syndic d'Ordizan, du 10 janvier 1770, avec l'arrêt de vérification (p. 192).

Ourdizan. — Dénombrement de Jean de Gémit de Luscan, pour la seigneurie du lieu d'Ourdizan, du 28 juillet 1759, avec l'arrêt de vérification (p. 193).

Ozon, Castéra et Sarrebeyrousse. — Dénombrement de Marguerite de Lassus Saint-Geniès, pour la seigneurie d'Ozon, Castéra et Sarrebeyrousse, du 19 novembre 1784, avec l'arrêt de vérification (p. 194).

Saint-Pé, Puntous. — Dénombrement d'Elizabeth de Lassalle de Saint-Pé, veuve d'Antoine de Salha, pour la seigneurie de Saint-Pé, baronnie de Puntous et terroirs de Saintrailhe et Barthère en dépendant, du 18 juillet 1695 (p. 194).

Sarriacq. — Dénombrement de Philippe de Saint-Pastous, baron de Bonrepaux, pour la seigneurie de Sarriacq en Bigorre, et celle de Bassillon en Béarn, du 4 septembre 1717, avec l'arrêt de vérification (p. 195).

§. — Nébouzan

Barrousse. — Dénombrement de Géraut Dupuy, seigneur de Cazalède en Barousse, pour ce qu'il possède, du 11 mars 1664 (p. 218).

Juzes. — Dénombrement de Paule Dustou, veuve de feu Rogier de Mun, pour la co-seigneurie de Juzes, château de la Moulette et autres droits, du 31 juillet 1665 (p. 220).

Monduzer, Arcizan. — Dénombrement et sentence de Jean-Anthonin de Monduzer et d'Arcizan, pour la terre et seigneurie de Monduzer et d'Arcizan, du 2 juillet 1665 (p. 221).

Montestrucq, Saint-Martin, Arbas, Fougaron.[1] — Dénombrement de Thérèse de Tursac, de Montberaud, seigneuresse et baronne des terres et lieux de Montestrucq, Ruède, Saint-Martin, Arbas et autres lieux, du 2 octobre 1696, avec l'arrêt de vérification (p. 221).

Dénombrement de Marc-Antoine de Garaud de Vieillevigne, seigneur et baron de Montestrucq, Arbas, Rouède, Saint-Martin, Fougaron et autres lieux, du 22 avril 1723 (p. 221).

Pouich. — Dénombrement d'Exupère de Bertier, pour la terre et seigneurie de Pouich, assise dans le consulat d'Aspet, avec ses appartenances et dépendances, du 27 septembre 1728, avec l'arrêt de vérification (p. 221).

1. Montastruc, Arbas, Fougaron, Rouède. Communautés de la châtellenie d'Aspet, en Comminges.

Digitized by Google

§ 32. — **Rodez**

Saint-Geniez. — Dénombrement d'Antoine-Benoît, habitant de Saint-Gaudens, pour les rentes qu'il prend en la châtellenie de Saint-Geniez, Larroque et autres lieux, du 13 septembre 1647, avec le jugement de vérification (p. 226).

4e Section. — Communes. Déclaration des Biens et autres pièces

§ 39. — **Béarn**

Labastide-Monréjau. — Déclaration générale des jurats de la communauté de Labastide-Monréjau, du 4 février 1691 (p. 247).

Déclaration générale des jurats de la communauté de Labastide-Monréjau, du 13 juin 1735, avec l'arrêt de vérification (p. 247).

§ 40. — **Bigorre**

Ancizan, Guchen, Grézian, Campan et Cadéac. — Arrêt du conseil du Roi, rendu en faveur des communautés d'Arcizan, Guchen, Grézian et Cadéac, appelés les quatre vésiaux de la vallée d'Aure, qui ordonne que lesdites communautés jouirent des bois de la forêt de Rieutort, et autres pièces concernant la commune de Campan, au sujet de la propriété de ladite forêt et montagnes de Rieutort, du 24 décembre 1776 (p. 261).

Bordères — Déclaration générale de la communauté de Bordères, du 17 septembre 1735, avec l'arrêt de vérification (p. 262).

Campuzan, Hachan, Viozos et Betpouy.[1] — Arrêt du Conseil, productions des consuls et commissaires de Campusan, contre le fermier du domaine. Ledit arrêt accorde le droit de pacage et de coupe dans 238 arpents de lande et de bruyères, aux habitans de Campuzan, Hachan, Viosos et Betpouy, du 10 août 1686 (p. 262).

§ 44. — **Nébouzan**

Alfis.[2] — Déclaration et sentence des consuls et habitans du lieu d'Alfis pour ce qu'ils possèdent, du 11 septembre 1664 (p. 270).

Antignac, Gouaux, Artigue.[3] — Ordonnance du syndic d'Antignac,

1. Communautés de la vallée de Magnoac.
2. Probablement Ahis (Ilis), de la châtellenie d'Aspet, en Comminges.
3. Antignac, Gouaux-de-Luchon, Artigue, communauté de la châtellenie de Fronsac, en Haut-Comminges.

Digitized by Google

Gouaux, Artigue, relative à l'arpentage des montagnes, du 5 juin 1666 (p. 270).

Arbas. — Déclaration et sentence des consuls et habitans du lieu d'Arbas en la baronnie d'Aspet, pour les biens que ledit lieu d'Arbas possède, du 5 juillet 1663 (p. 270).

Ardiège. — Déclaration et sentence du syndic, consuls et habitans du lieu d'Ardiège, pour les biens, droits, privilèges, etc., que la communauté d'Ardiège possède, du 3 juillet 1663 (p. 270).

Aspet.[1] — Déclaration et sentence des consuls et habitans de la ville d'Aspet, pour les biens, droits, privilèges, etc., qui leur appartiennent, du 10 juillet 1665 (p. 270).

Aulon. — Déclaration des consuls, syndic et habitans du lieu d'Aulon, du 12 juillet 1628, plus un second dénombrement du seigneur d'Aulon, pour la seigneurie dudit lieu d'Aulon, du 13 octobre 1634.

Déclaration et sentence des consuls, syndic et habitans du lieu d'Aulon, pour ce que la communauté possède, du 14 juillet 1663 (p. 270).

Barbazan. — Déclaration et sentence des consuls, syndic et habitans du lieu de Barbazan, pour les biens qu'ils possèdent, du 3 juillet 1663 (p. 270).

Bareilhes et Mongauch. — Déclaration et sentence des consuls et habitans des lieux de Bareilhes et Mongauch, pour les biens, droits, etc., qu'ils possèdent, du 7 juillet 1663 (p. 270).

Blajan. — Déclaration et sentence des consuls du lieu de Blajan, pour les biens, droits, etc., appartenant à ladite communauté de Blajan, du 2 mars 1663 (p. 270).

Déclaration générale des consuls et habitans de la communauté de Blajan, pour raison des biens, droits et revenus qui leur appartiennent, du 22 juin 1786 (p. 271).

Boutx. — Déclaration du syndic des habitans de la communauté de Boutx, en Comminges, du 13 janvier 1723 (p. 271).

Castetviague.[2] — Déclaration des consuls, syndic et habitans de la communauté de Castetviague, pour les biens, droits, etc., à elle appartenant, du 18 janvier 1788 (p. 271).

Ducuing. — Déclaration et sentence des consuls et habitans de Ducuing, pour les biens qu'ils possèdent, du 12 mars 1664 (p. 271).

Estadens.[3] — Déclaration et sentence des consuls, syndic et habitans du lieu d'Estadens, pour les biens que possède la communauté d'Estadens du 17 mars 1665 (p. 271).

Franquevielle. — Déclaration et sentence des consuls, syndic et habitans du lieu de Franquevielle, pour les biens qu'ils possèdent, du 7 juillet 1663 (p. 271).

1. Aspet et Arbas sont deux communautés de la châtellenie d'Aspet, également en Comminges.

2. De la châtellenie d'Aspet, en Comminges.

3. De la châtellenie d'Aspet, en Comminges.

Digitized by Google

Gantios.[1] — Déclaration et sentence du consul et habitans du lieu de Gantios, pour les biens et privilèges qu'ils possèdent, du 8 juillet 1663 (p. 271).

Saint-Gaudens. — Déclaration et sentence des consuls, syndic et habitans de la ville de Saint-Gaudens, pour les biens, privilèges, exemptions, coutumes, etc., de ladite ville de Saint-Gaudens, du 16 août 1665 (p. 272).

Déclaration générale de la ville et communauté de Saint-Gaudens, pour ce qu'elle possède, du 31 mai 1724, avec l'arrêt de vérification.

Délibération des consuls, syndic et habitans de la ville de Saint-Gaudens, du 21 mai 1775 (p. 272).

Gourdan. — Déclaration et sentence des consuls, syndic et habitans du lieu de Gourdan, pour ce que la communauté possède, du 8 juillet 1663 (p. 272).

Juzes.[2] — Déclaration et sentence des consuls et habitans du lieu de Juzes, pour les biens qu'ils possèdent, du 9 juillet 1664 (p. 272).

Labroquère. — Déclaration et sentence des syndics, consuls et habitans du lieu de Labroquère, pour les biens, droits, etc., qu'ils possèdent dans ledit lieu, du 8 juin 1663.

Déclaration des consuls, syndic et habitants de la communauté de Labroquère, du 13 juillet 1774 (p. 272).

Lherm. — Déclaration et sentence des consuls et habitans du lieu de Lherm, en la baronnie d'Aspet, pour les biens, droits, privilèges à eux appartenant, du 22 septembre 1664 (p. 272).

Miramont. — Déclaration et sentence des consuls et habitans du lieu de Miramont, pour les biens, droits, etc., à eux appartenant, du 11 mars 1664 (p. 272).

Montestrucq. — Déclaration et sentence des consuls, syndic et habitans du lieu de Montestrucq, pour les droits et privilèges de la communauté de Montestrucq, du 20 février 1664 (p. 273).

Montestrucq, Saint-Martin, Arbas, Rouède et Fougarone. — Déclaration générale des consuls, syndic et habitans des communautés de Montestrucq, Saint-Martin, Arbas, Rouède et Fougarone, pour raison des biens, droits, etc., à eux appartenant, du 17 janvier 1768.

Montmaurin. — Déclaration et sentence des consuls du lieu de Montmaurin, pour les biens, droits, etc., à eux appartenant, du 5 novembre 1663 (p. 273).

Saint-Plancart. — Déclaration et sentence des consuls, syndic et habitans du lieu de Saint-Plancart, pour les biens qu'ils possèdent, du 12 mars 1664 (p. 273).

Déclaration générale de la communauté de Saint-Plancart, diocèse de Comminges, du 2 mai 1725, avec l'arrêt de vérification.

Pointis. — Déclaration et sentence des consuls du lieu de Pointis,

1. De la châtellenie d'Aspet, en Comminges,
2. Juzet-d'Izaut, en la châtellenie d'Aspet, en Comminges.

Digitized by Google

pour les biens que possède ladite communauté de Pointis, du 10 juillet 1663 (p. 273).

Portet. — Déclaration et sentence des consuls et habitans du lieu de Portet, en la baronnie d'Aspet, pour les biens, droits, privilèges, etc., à eux appartenant, du 17 janvier 1666 (p. 273).

Rouède. — Déclaration et sentence des consuls et habitans de la communauté de Rouède, pour les biens, droits, privilèges, etc., que ladite communauté possède, du 17 janvier 1666 (p. 273).

Sarramezan. — Déclaration et sentence de la communauté de Sarremezan, pour les biens, droits, etc., qu'elle possède, du 24 juin 1663 (p. 273).

Sauveterre. — Déclaration des consuls, syndic et habitans du lieu de Sauveterre, pour les biens, droits, privilèges, etc., à eux appartenant, du 25 septembre 1664 (p. 274).

§ 46. — **Terroirs et Censiers**

5e volume : Labastide-Monréjau (p. 276).

Comme je l'ai dit en commençant, je ne discute pas la classification de l'auteur du Trésor de Pau ; je n'ai pas corrigé non plus l'orthographe souvent défectueuse des localités. Je me suis borné à relever, dans le livre de Bascle de Lagrèze, les articles intéressant la région étudiée par la *Revue de Comminges* et laissés de côté par M. l'abbé Dulac.

Comme on a pu s'en rendre compte, ils étaient nombreux : je pense avoir rendu service aux chercheurs, en leur signalant l'endroit où ils pourront trouver des documents inédits et insoupçonnés : qui aurait pu songer, en effet, à aller chercher au château de Pau, une ordonnance relative à l'arpentage des montagnes d'Antignac, de Gouaux-de-Luchon et d'Artigue ?

Bertrand DE GORSSE.

Digitized by Google

AÏEULE

Là-bas, majestueuse et seule
Au bord des ravins où tout dort,
La cathédrale c'est l'aïeule
Gardant le legs du passé mort :

Aïeule qui s'immortalise,
O saint Bertrand, avec ton nom,
Et glorieuse d'être assise
Sur les remparts de Lugdunum ;

Aïeule, hélas ! que l'on délaisse,
Et de qui les atours vieillis
Ne disent plus que la tristesse
Des souvenirs ensevelis !

Mais j'aime, à ses pieds, les ruines,
De ce vallon funèbre orgueil,
Sur son front, l'ombre des collines
Telle qu'un grand voile de deuil,

Digitized by Google

Et, sous ses voûtes désolées
Où tout un monde est en repos,
Les vieilles dalles descellées
Et les énigmes des tombeaux.

Le long des murs aux sombres teintes
Je passe, rêveur, attristé,
Fouillant des mémoires éteintes
L'impénétrable obscurité :

Mystérieux, lointains fantômes
Evanouis de son décor
Les moines qui chantaient les psaumes,
Et les pontifes vêtus d'or !

Oh ! cette voix de la prière,
Jour et nuit ces vivants accords !
C'était l'âme en ton corps de pierre,
O muette aïeule qui dors !

Sur ce rocher où tu reposes,
Oh ! le concours de tes enfants,
Jadis, et les apothéoses,
Et les Jubilés triomphants !

Les pélerins, joyeux Convènes
Qu'entraîne un même amour vibrant,
S'en viennent, des monts et des plaines,
Fêter Monseigneur saint Bertrand.

Digitized by Google

Et, si l'épreuve les afflige,
De ce bon saint, par Jésus-Christ,
La relique fait grand prodige
Qui les console et les guérit.

Pourtant le destin sacrilège
Sur ton front étendit sa main,
Et maintenant la mort t'assiège,
Hélas ! de son ombre sans fin.

Si parfois des fêtes encore
T'emplissent d'un pieux émoi,
Au son de l'orgue qui s'éplore,
C'est le passé qui pleure en toi...

Puis disparaît la foule sainte
Et l'on dirait, à l'horizon,
Que le fleuve exhale sa plainte
Comme un murmure d'oraison ;

Tandis qu'auprès des tombes closes,
Seuls et de poussière voilés,
Les saints aux archaïques poses
Dans le bois du chœur ciselés,

Demeurent, pensives figures,
Tels que lisant, les yeux baissés,
Les funéraires écritures
Sur le flanc des marbres usés.

Digitized by Google

Combien de fois, dans le silence
De sa nef calme, j'ai goûté
Le charme grave et l'attirance
De son auguste vétusté !

Quand longtemps attardé près d'Elle,
Je la quitte enfin vers le soir,
Sur la funèbre citadelle,
De loin, j'aime encore à la voir :

Un pâle rayon qui l'effleure,
Dernier baiser du jour lassé,
Semble l'attrister, à cette heure,
De tous les adieux du passé.

Et mon regard l'idéalise
Dans la beauté du souvenir ;
Elle m'apparaît comme éprise
D'un rêve qui ne peut finir :

Vague espérance de renaître,
Tandis que ces concerts lointains
La bercent encore peut-être
Du fond des sept siècles éteints !

E. P.

Digitized by Google

UN
HOBEREAU COMMINGEOIS

La *Revue de Comminges* a déjà publié plusieurs extraits du Recueil des vieux manuscrits sur parchemin, que la mairie d'Aspet garde avec un soin jaloux, notamment le texte de la « Coutume d'Aspet », une relation analytique sur ses vieilles chartes et l'histoire du procès de la Réformation dans l'étendue de son consulat. Mais ce précieux recueil n'est pas seulement une collection de titres de la propriété communale ; il contient, en outre, quelques épisodes particulièrement intéressants de l'histoire du vieux bourg commingeois. En voici un qui ne manque pas de saveur et peint sur le vif l'état social du pays à la fin du XVI[e] siècle et au commencement du XVII[e].

Au-dessous du seigneur haut-justicier, baron d'Aspet, s'agitaient et se pavanaient quelques nobleraux dont les mérites n'égalaient pas toujours l'insolence. Il faut bien se garder, au reste, de comprendre indistinctement dans cette catégorie tous les bourgeois et les simples bientenants, dont le nom individuel ou nom de baptême était relié par la préposition *de* à un nom patronymique ; car on sait que cette particule, communément réputée nobiliaire, n'a jamais été un signe infaillible de noblesse.

Anciennement, vu le peu de densité de la population et le peu d'étendue des relations extérieures, les noms individuels ou noms de baptême avaient pu suffire pour distinguer les individus. Mais l'immense mouvement des Croisades créa d'autres besoins, et il fallut recourir à des appellations de famille ou patronymiques, pour ne pas confondre les nombreux individus porteurs des mêmes noms de baptême. Les seigneurs prirent alors les noms de leurs terres ; les roturiers obéirent à la même nécessité. La plupart de ceux-ci adoptèrent le nom de leur lieu de naissance ou de leur hameau et s'appelèrent, par exemple, Sébastien de Giret, Jean d'Abattuts, Jean de la Tour d'Aspet, Guillaume de la Rive, Michel de Bourjac, etc., etc., noms que l'on rencontre souvent dans les vieux manuscrits d'Aspet. D'autres prirent le surnom sous lequel leurs auteurs étaient connus et qui était tiré soit d'une difformité, soit d'une profession, soit de la nature des biens possédés en roture, et c'est ainsi que l'on voit figurer dans le texte de ces mêmes manuscrits des noms comme ceux-ci : Jean de la Torte, Arnaud de Pradère (grande prairie) Jean des Poumès, Bertrand du Bert. On comprend dès lors que la particule ne prouve rien en soi ; elle n'anoblit pas le nom ; mais c'est, au contraire, le nom qui l'anoblit, s'il est noble lui-même.

Digitized by Google

Ce n'est donc pas de ces porteurs de particule, restés simplement et honorablement roturiers, qu'il est question ici. Mais il y avait dans toute l'étendue de la baronnie d'Aspet, comme ailleurs, un nombre relativement considérable d'anoblis, les uns parce que eux ou leurs auteurs s'étaient rendus possesseurs d'un bien féodal ; ce qui, au XIII^e^ siècle, suffisait pour conférer la noblesse ; les autres parce qu'ils avaient occupé, durant un certain temps, certains offices de judicature, comme avocat du Roi, conseiller du Roi, ou même des offices municipaux, comme maire ou consul. Il y avait aussi les verriers anoblis de Fougaron ; car on sait que Colbert, voulant encourager une industrie qui depuis a fait de si grands progrès en France, persuada au roi Louis XIV d'établir une noblesse particulière, les gentilshommes verriers, en faveur de ceux qui exerçaient l'état de verrier. Par malheur, soit inaptitude, soit mauvaise qualité de la matière première, les verriers de Fougaron ne prospérèrent point. Mais si la fortune négligea de visiter leurs usines, il parait — c'est du moins ce que raconte la tradition — que la morgue nobiliaire élut pour longtemps domicile en leurs pauvres manoirs. C'est au point que — toujours d'après la tradition — le curé de Fougaron, dans le but louable d'amender leur arrogance, imagina d'ajouter au prône dominical l'exhortation suivante, qu'il ne sera pas nécessaire de traduire dans cette Revue qui s'intitule de Comminges :

« *Qué prégaram taben en das noblés dé Hougaroun, per qué Diou lés mantengo en 'a misèro qué soun, pramou que sé tournabon arrichés, lou diablé nou lés arrétenguério !* »

Pas peut-être très évangélique l'exhortation, mais combien plaisamment macaronique !

Les anoblis par possession de fiefs, qu'on désigna sous le nom de *noblesse* inféodée ou de franc fief, pour les distinguer des nobles d'extraction ou de race, étaient assez nombreux dans la baronnie d'Aspet. On peut relever notamment les noms suivants, dans le compoix ou livre terrier, dressé en 1616 par ordre de M. de Sanson, conservateur du domaine, livre aujourd'hui bien usé et néanmoins toujours conservé en la mairie d'Aspet :

De Sarrieu sieur [1] de la Loubère ;
De Bordes sieur de la Commère (en Estadens) ;
Bartié [2] ou Bertié sieur de Valéon [3] ou Baléon ;
De Ribet sieur de Couret ;
Déqué sieur de Moncaup ;
De Hunaud sieur de Goueytes ;
De la Mothe sieur du Poueich ;
D'Encausse sieur de Save.

C'est de l'un des derniers représentants de la famille d'Encausse de Save qu'il va être ici question.

Dans la seconde moitié du seizième siècle et la première du siècle suivant, cette famille, qui parait avoir possédé de grandes

1. Contraction du mot seigneur.
2. Le compoix emploie les deux orthographes, tantôt l'une, tantôt l'autre.
3. *Valéon* est devenu par corruption *Baléjon*, nom d'un quartier d'Aspet.

Digitized by Google

richesses territoriales, avait pour chef messire *Guiraud* d'Encausse sieur de Save ; c'est ainsi que le désigne le compoix de 1616. Les documents judiciaires, dont il va être fait mention, le nomment *Gérauld* d'Encausse sieur de Save ; mais c'est évidemment le même prénom sous deux formes à peine différentes.

Le livre terrier, dans une longue énumération couvrant un grand nombre de folios, lui attribue une contenance totale de 330 hectares de terres, 19 maisons ou bâtiments ruraux et 1 moulin farinier, le tout disséminé sur tout le territoire du consulat d'Aspet, qui comprenait, outre le chef-lieu, Sengouagnet, Milhas et Razecuillé.

En ville, le sieur de Save possédait notamment « trois maisons « joignantes à la rue de sainct Martin, confrontant avec ladite » rue, autre rue de Monetuc, Gratiane Bartier et autre maison de » sire Jean Desbeaux ».[1] Si l'on veut essayer de déterminer assez exactement l'emplacement qu'occupaient ces trois maisons contiguës, le livre terrier fournit des indications précises : la maison Desbeaux s'élevait à l'est des maisons d'Encausse de Save ; à l'est de la maison Desbeaux s'élevait la maison de Jean Rahou, capitaine ; et à l'est de cette maison Rabou était bâtie la maison de Bernard Barès, laquelle confrontait de l'est à la maison commune[2] et à la place publique ; en sorte que, partant de la place et entrant dans la rue Saint-Martin, l'ordre des maisons, côté gauche ou du midi, était celui-ci : maison Barès, maison Rahou, maison Desbeaux et maisons d'Encausse de Save ; ce qui placerait ces trois maisons sur l'emplacement actuel de la maison Davène (aujourd'hui Paul Noguès), laquelle ne fut reconstruite en sa forme actuelle que plus de cinquante ans plus tard, en 1674, et aussi peut-être sur le sol aujourd'hui occupé par la maison Auguste Noguès.

Mais la résidence seigneuriale de messire Guiraud d'Encausse était distante d'environ trois kilomètres de l'enceinte murée de la ville, aux pieds de la colline sur les flancs de laquelle s'étageaient les chaumines de Sengouagnet. Là s'étendait au loin l'ancien domaine féodal de Save. Là aussi, au centre du vallon largement ouvert au midi, sur une petite éminence, entre le Ger tumultueux et le gazouillant ruisselet qu'on appelle encore gentiment le Rossignol, dans un site incomparable, s'élevait le manoir ancestral du sieur de Save, au milieu d'un admirable fouillis d'arbres et de pelouses, qui escaladaient les pentes abruptes du vieux Cagire, jusqu'à sa cime solitaire.

Qu'était — au juste — cette demeure ?... Un château ? Oui, si l'on veut ; car, à cette époque et dans ce coin de montagne pauvre,

1. Compoix de 1616, folio 83.

2. La maison commune s'élevait alors sur le même emplacement où elle vient d'être reconstruite, à l'angle de la principale place où s'ouvre la rue Saint-Martin. Elle était tombée en ruines, lorsqu'elle fut vendue comme bien national, le 28 Germinal an VI. (Archives du département.) A la maison commune était adossé, au nord, un grand auvent servant de halle aux grains, et le rez-de-chaussée était occupé par des étaux de boucherie. (Procès-verbal de la vente précitée.)

Digitized by Google

toute habitation un peu ample, construite en pierres taillées aux angles et couverte autrement qu'en chaume, revêtait aux yeux ébahis des indigènes, qui n'avaient rien vu, l'aspect mirifique et monumental d'un château. Les châteaux de cette sorte abondaient dans la contrée et jusques aux portes de la ville: au faubourg de Fontagnères, on appelait château la modeste maison à l'aspect bourgeois d'Exupère Bertié de Valéon ; et de même, un peu plus haut, au nord-est, la maison de noble Pierre Dancausse, qui devait plus tard appartenir à la famille Burgalat, était décorée du nom de château de la terre Blanque. Quoiqu'il en soit de ces naïves exagérations, voici comment notre livre terrier de 1616 désignait le domaine de Save :

« Une maison chasteau, granges, estableries, basse-court, jar-
» din, vergier, preds et terres laborables et incultes, tout tenant,
» avec une maison basse et borde à tenir bestailh, appelées de
» Fornets, confrontant d'orient le chemin tirant d'Aspet à Milhas,
» le ruisseau du Rossignol au milieu ; du midi avec d'autres
» terres, tout tenant, du sieur de Save, appelées le plan de Save
» et la goutte de Poulignan ; d'occident la rivière du Ger ; septen-
» trion avec les terres dudit sieur de la metterie dite de Guille-
» mayne, le tout contenant 60 arpents. »

Ce même livre nous fournit d'autres précieuses indications, sous forme de notes écrites à la suite de l'énumération des biens. C'est ainsi qu'il nous apprend que Guiraud d'Encausse de Save avait épousé Cécile de Chalabre, qui lui avait donné quatre enfants : un garçon, qui, selon la coutume des grandes familles nobles, avait reçu en naissant le nom de l'une des terres de son père et était ainsi appelé messire de Fornets [1] ; trois filles, dont l'une épousa Philippe Déqué de Moncaup, une autre, un sieur de Gaches, et la troisième qui resta fille. Le 19 août 1675, le partage de la succession paternelle eut lieu entre ces quatre enfants et leur mère.

Messire Guiraud d'Encausse de Save ne se contentait pas de vivre *noblement* sur ses terres, c'est-à-dire de n'exercer aucune profession dérogeant à sa qualité. S'il n'étalait pas un luxe et un faste absolument incompatibles avec ses modestes revenus, du moins il rêvait de rehausser le prestige de sa maison par l'imitation parfois puérile des usages et des manières des grands seigneurs. On a vu déjà que, suivant d'illustres exemples, il avait usé du privilège féodal d'attribuer à son fils le nom de l'un de ses manoirs. Tout à l'heure, un document judiciaire nous dira qu'il était entouré d'une nombreuse valetaille, insolente et brutale. Et puis, une tradition ancienne et qui paraît s'être démesurément grossie à mesure qu'elle était répétée et qu'elle se rapprochait de nous, nous le représente comme festoyant volontiers et ne regardant jamais à la dépense. Elle raconte notamment qu'un jour le seigneur de Save reçut la visite d'un frère du roi de France, accompagné d'une nombreuse suite de gentilshommes et d'hom-

1. Fornets ou Fournets, en patois Hournech, par la substitution de l'*h* à l'*f*, comme cela a lieu dans notre idiome et par la terminaison d'origine espagnole *ch*, qui se prononce *tch*.

Digitized by Google

mes d'armes. Après huit jours de ripailles et de chères pantagruéliques, le frère du roi se serait excusé et aurait tenu ce langage à messire Guiraud : « Mon cher cousin, il faut que je m'en aille ; autrement, moi et mes hommes nous aurions tôt fait de dévorer tout ton bien ! » A quoi le *cher cousin*, fier de son hôte et voulant lui donner une haute idée de ses richesses, lui aurait répondu : « Venez, Monseigneur, je va vous monstrer mes ressources ». Et incontinent, le sieur de Save aurait promené le prince à travers ses nombreuses métairies, et au fur et à mesure des visites de chaque ferme, aurait ordonné à ses gens d'élargir et faire paraître tout le bétail et les animaux de basse-cour, bœufs, vaches, moutons, veaux, porcs et volatiles de toute sorte. Sur quoi, l'hôte royal charmé aurait dit : « Eh bien ! soit ; je vais te donner une semaine de plus. »

Au fond, si le fait de la visite au château de Save d'un seigneur accompagné d'une troupe d'hommes d'armes ne peut guère être mise en doute, attestée qu'elle est par une tradition constante, il y a eu du moins exagération et grossissement quant à la qualité du personnage. Aucun document de l'époque ne permet d'affirmer qu'un prince de sang royal soit venu visiter un seigneur de mince importance, au fond d'un vallon perdu du Comminges. Il est possible que le visiteur fut précisément ce Gaston de Foix, comte de Candale, dont il a été raconté [1] qu'il fit irruption, vers 1550 ou 1560, dans la baronnie d'Aspet, avec une nombreuse suite, pour se faire mettre violemment en possession des droits et censives seigneuriales de Marthe d'Astarac, sa femme. Cette sorte d'invasion causa, dans tout le consulat d'Aspet, une émotion considérable, dont le souvenir resta longtemps vivace, comme en fait foi le procès déjà raconté de la Réformation. Qui sait si notre Guiraud de Save, voulant gagner les bonnes grâces de l'envahisseur et détourner son attention de telles ou telles usurpations qu'il eût pu apercevoir, n'aima pas mieux l'héberger et lui faire fête ?

Peut-être aussi faut-il restituer à cette fameuse visite un caractère purement familial et partant plus simple et plus vulgaire. Guiraud d'Encausse sieur de Save avait un frère, noble Jeau d'Encausse, *capitaine*, qui fut en 1610 premier consul d'Aspet. On sait qu'à une époque où l'armée n'avait d'autres fractions que les compagnies, beaucoup de seigneurs, principalement les cadets de famille, levaient et équipaient des troupes de cent hommes, avec lesquels ils allaient guerroyer, au service d'un comte ou d'un baron. Le Comminges était alors ravagé par la révolte des *religionnaires* contre l'autorité royale. Le capitaine Jean d'Encausse dût certainement prendre part à la lutte, et il se peut fort bien qu'entre deux expéditions, il soit venu avec sa troupe se reposer quelques jours au château de son aîné. En ce cas, le prétendu frère du roi aurait été simplement le frère du seigneur de Save.

Quoiqu'il en soit, cette vie de haute liesse avait fini par appauvrir notre sire. Endetté, il avait dû ébrécher son domaine, en

1, *Revue de Comminges*, tome XVI, année 1901, 3e trimestre.

Digitized by Google

aliéner quelques parties, en *engager* d'autres, ainsi que le constate le compoix de 1616. Il songea alors à se créer des ressources extraordinaires et ambitionna la charge, depuis longtemps désuète, de gouverneur de la ville et baronnie d'Aspet. Cet office royal ne donnait à son titulaire que 50 livres de gages annuels ; mais, de même que chez dame Thémis, l'article des *épices* acquérait chez les gouverneurs de villes une importance très appréciable, et eux aussi avaient adopté la formule : *il ne sera point délibéré, jusqu'à ce que les épices aient été apportées.* D'autre part, messire de Save considérait que cette charge augmenterait singulièrement son prestige et surtout son crédit.

Il s'aboucha donc avec messire Savary d'Aure, baron de Larboust, successeur de Jean de Montesquieu dans l'office de gouverneur d'Aspet, que celui-ci avait occupé vers 1560 ; et par acte du 4 juin 1574, il se fit céder la charge et les émoluments y attachés [1]. La cession fut régularisée par enregistrement en la chancellerie de Navarre, le 12 du même mois ; et, au dire du nouveau gouverneur, elle aurait été confirmée par lettres patentes du roi Henri IV, au mois d'octobre 1594, c'est-à-dire un mois après l'édit célèbre (septembre 1594) par lequel ce même prince avait par exprès déchargé et exempté les villes, châteaux, bourgs, villages et communautés dépendant du comté de Comminges de tous gouverneurs particuliers, autres que les magistrats et consuls locaux [2].

Le sieur de Save ne paraît pas avoir pu tirer profit et jouir immédiatement de sa nouvelle charge ; car, plaidant en 1622 contre les consuls d'Aspet, devant le parlement de Toulouse, il articule qu'il est en paisible possession de l'office depuis 39 ou 40 ans ; ce qui reporterait sa prise de possession à l'année 1583 seulement [3].

C'est que, sans doute, les consuls d'Aspet avaient dû lui opposer une vive résistance : la ville était obérée ; ses magistrats municipaux avaient dû personnellement s'obliger dans de fréquents actes d'emprunt, dont il est fait mention en la nomenclature qui figure à la fin du recueil des parchemins. Et curieuse particularité : l'un de ces actes, en date du 12 septembre 1594, constate que les consuls ont remboursé précisément à Gérauld d'Encausse sieur de Save une somme de 2,000 livres, qu'il avait prêtée en 1534. On était à la veille des hostilités, et la communauté voulait se mettre en bonne posture, devant celui dont elle combattait les prétentions, pour alléger son budget municipal et aussi pour secouer un joug devenu tyrannique.

C'était, en effet, un homme terrible que ce gouverneur. La tradition lui attribue une haute stature, des muscles, une force et une vigueur extraordinaires ; né un siècle plus tôt, il eût réalisé le type parfait de ces chevaliers du moyen âge qui guerroyaient tout bardés de fer et dont nous pouvons à peine aujourd'hui soulever les lourdes armures. Il n'était pas toujours bon de se trouver sur son chemin ni surtout de lui résister. Les consuls, et à

1. Recueil des manuscrits d'Aspet, folio 144.
2. *Ibidem*, f° 140 et suivants.
3. *Ibidem*.

Digitized by Google

leur tête le propre frère du gouverneur, le capitaine Jean d'Encausse, devenu son ennemi, organisèrent secrètement la résistance légale. Sans avertissement préalable, ils présentèrent, au mois de juin 1619, au roi Louis XIII, alors à Tours, une requête tendant à être exonérés de tout gouverneur particulier, conformément à l'engagement pris par son illustre père, le roi Henri IV, dans ses lettres patentes de déclaration du mois de septembre 1594. La requête fut immédiatement suivie d'un édit royal, dont le texte complet figure aux f^os^ 140 et suivants du recueil et dont le dispositif est ainsi conçu :

« A ces causes, désirant favorablement traicter nos subjects de » nos dites ville, baronnie et chatellenie d'Aspet et les confirmer » en leurs dits privilèges et immunitez, nous avons de notre spé- » ciallo plaine puissance et authorité royale, par ces présentes » signées de notre main, maintenu et conservé, maintenons et » conservons lesdits consuls exposans en tous et chacun leurs » privilèges et immunitez, lesquels en tant que besoin serait, nous » avons agréés, approuvés et confirmés, agréons, approuvons et » confirmons, pour, suivant iceux, demeurer exempts, dans les- » dites ville, chatellenie et baronnie d'Aspet, de gouverneur parti- » culier et d'en avoir d'autres que les consuls et officiers qui y » sont. sy ce n'est en cas de nécessité notoire et urgente, et pour » en jouir tout ainsy qu'ils en ont bien et duement jouy et jouis- » sent encore de présent. Si donnons et mandons à nos amez » féaux conseillers, les gens tenant notre cour de Parlement de » Tholoze, chambre des comptes et cour des Aydes à Montpellier, » trésoriers généraux de France, en Guyenne, et tous autres nos » justiciers et officiers, chacun en droit soy, ainsy qu'à eux » appartiendra, que ces présentes ils facent lire et enregistrer, » garder et observer, et du contenu d'icelles faire jouir lesdits » consuls et habitans de nos ville, chatellenie et baronnie d'Aspet. » plainement et paisiblement, cessant et faisant cesser tous trou- » bles et empeschement au contenu. Car tel est notre plaisir, » nonobstant quelconques ordonnances, restrictions, deffenses et » lettres à ce contraires. Et affin que ce soit chose ferme et stable » à tousjours, nous avons fait mettre notre scel à ces présentes. » Donné à Tours, au moys de juin de l'an de grâce 1619 et de notre » règne le dixième. Louis, ainsy signé. Par le roy, Phelypeaux, » ainsy signé. »

Par arrêt du parlement de Toulouse, du 21 Février 1620, ces lettres patentes furent transcrites sur ses registres, *pour lesdits consuls et officiers jouir de l'effet et contenu d'icelles* [1].

Comme on le voit, le siège était habilement mené par les consuls. Pourtant, bien que l'édit d'exemption constituât un coup droit, ce n'était là encore que travaux d'approche ; il fallut trois ans pour déloger l'assiégé de la place.

Tout d'abord, l'édit royal et l'arrêt d'enregistrement furent notifiés au sieur de Save par le sergent royal de Soueix, le minis-

1. *Ibidem*, f° 142.

Digitized by Google

tère des sergents d'Aspet n'ayant pu être requis dans une cause intéressant la ville. Mais le rapport du sergent dressé par Gaillard, notaire, le 29 mai 1620, constate que « n'ayant pas été possi-» ble de trouver le sieur de Save, à cause qu'il ne bouge point de » sa maison et chasteau, la notification a été faite, parlant à dame » Cécile de Chalabre, sa femme, trouvée en personne dans la ville » d'Aspet, à laquelle a esté offert copie, mais qui a respondu » qu'elle n'accepte aucune intimation et qu'on se doit adresser à » messire de Save ou ses domestiques. »

Et le procès-verbal continue en mentionnant que ladite dame a usé de diverses menaces et s'est enfermée en sa maison de la ville; qu'alors la copie a été affichée à la porte de sa dite maison, « n'ayant été possible de lui bailler en ses mains ».

Mais déjà le gouverneur, averti de la concession de l'édit, s'était mis en campagne, et, grâce à ses influences, avait réussi à faire admettre la régularité de son opposition aux lettres patentes et obtenu, le 21 mai 1620, un arrêt du Conseil du roi, renvoyant les parties devant le parlement de Toulouse, pour leur être fait droit.

C'est alors que commencèrent les longues procédures et les débats judiciaires.

Le sieur de Save produisit devant la cour l'acte de démission en sa faveur de l'office de gouverneur par Savary d'Aure, baron de Larboust, les lettres de provision à lui délivrées par Mieussens, chancelier de Navarre, et aussi les prétendues lettres de confirmation que le roi Henri IV lui aurait octroyées. Il fit plaider que certains ennemis, ayant pris à faux les noms des consuls et habitants de la baronnie, et sans appeler ni entendre l'intéressé, avaient obtenu par surprise l'édit d'exemption du mois de juin 1619; mais qu'il était porteur d'une déclaration passée devant Pailhès et Leporé, notaires, le 14 octobre 1615, de laquelle il résultait que, depuis 39 ou 40 ans, il exerçait dignement la charge de gouverneur, au gré et contentement des habitants de la baronnie; qu'il n'y avait aucune raison de le priver de cette charge, sous prétexte que l'édit du roi Henri IV exemptait toutes les villes du Comminges de tous gouverneurs particuliers, attendu que la baronnie d'Aspet ne dépendait de ce comté que pour les tailles et avait une juridiction particulière; qu'au surplus, l'état des gages des officiers de la baronnie le mentionnait en tête comme gouverneur, depuis longues années, sans opposition, et lui allouait 50 livres tournois annuellement. Et le plaidoyer devenant pathétique, le sieur de Save affirmait qu'il ne serait pas raisonnable qu'ayant si longtemps fidèlement servi le Roi et le peuple, en sa charge de gouverneur, il y fût troublé sur la fin de sa vie, *étant de l'âge de cent ans* et n'ayant rien à se reprocher.

Pour les consuls d'Aspet. Me Jean Bartier, *avocat en la judicature d'Aspet*, fut admis à plaider et s'acquitta habilement et courageusement de sa tâche. « Les lettres de provision délivrées par Mieussens, dit-il, sont sans valeur: l'autorité du roy n'y est pas intervenue. Elles n'ont d'ailleurs été enregistrées ni au parlement ni à la chambre des comptes. Quant au brevet, qui aurait

Digitized by Google

été délivré au sieur de Save par le roi Henri IV, c'est un acte informe et qui ne saurait faire foi en justice. D'ailleurs, n'est-ce pas ce même prince qui, par ses lettres patentes, avait déclaré exemptes les villes du Comminges de tous gouverneurs particuliers, et cette déclaration n'a-t-elle pas été confirmée dans l'assemblée des États Généraux de 1614 ? Bien mieux : l'édit de juin 1619 ne prononce-t-il pas par exprès cette exemption en faveur de la baronnie d'Aspet ? Qu'importe que cette baronnie soit séparée du Comminges quant à la juridiction, puisqu'il est constant qu'elle jouit des mêmes privilèges que les villes du comté et même de beaucoup plus d'immunités, depuis qu'elle est réunie à la couronne de France ? Non, l'office de gouverneur n'y est d'aucune utilité, le pays n'étant exposé à l'invasion d'aucun ennemi dans ce recoin de montagne, où il n'y a ni place ni château à garder. Il ne sert, au contraire, qu'à l'oppression des habitants, qui ont à subir les mauvais traitements du sieur de Save, comme il résulte de l'information faite d'autorité de la cour. Il sera donc juste de le démettre de son opposition. »

Là-dessus, le Procureur général entre en scène. Il analyse les pièces produites de part et d'autre, mais il s'abstient de formuler son avis sur leur valeur juridique. Pour lui, un fait domine les débats : les habitants de la ville ont été maltraités par le sieur de Save et ses domestiques ; il serait donc dangereux de le rétablir en ce gouvernement où il a opprimé les sujets de Sa Majesté.

Finalement, la cour, après délibération, démit le sieur de Save « de l'effet et entérinement de sa requête en opposition, sans dépens. Fait et dit à Toulouse, en parlement, le septième juin 1622 ». [1]

C'est bref, net et tranchant, comme il convient au glaive de Justice. Ce fut le dernier acte de ce long drame judiciaire et de l'émouvant duel de la municipalité d'Aspet et de messire Guiraud d'Encausse de Save.

Pourtant, il restait aux consuls à demander l'enregistrement de l'édit et de l'arrêt du parlement dans les registres et archives du Trésor de la chambre des comptes, à Pau. C'est ce qu'ils firent, et le 17 mai 1624, cette chambre accueillait leur demande et faisait défense à Me Pierre de Montempuys, commis à la recette du domaine d'Aspet et au paiement des charges locales, de payer désormais au sieur de Save aucuns gages, pour raison du prétendu gouvernement d'Aspet : lui enjoignant de répéter de lui les sommes qu'il pourrait lui avoir payées, pour les gages dudit office, depuis l'arrêt du 7 juin 1622 [2].

Et c'est ainsi que la noble passion de l'indépendance et l'amour du bien public, qui étaient de tradition à la maison commune d'Aspet, finirent par avoir raison de l'avidité d'un gentilhomme, plus soucieux de satisfaire ses besoins et ses caprices despotiques, que de remplir les devoirs de protection inhérents à sa charge.

F. PÉRISSÉ.

1. *Ibidem*, arrêt *in extenso*, fo 143 et suivants.
2. *Ibidem*, fos 150 et suivants.

Digitized by Google

CHRONIQUE

I. — Une découverte archéologique et M. Emile Cartailhac

Notre savant et célèbre confrère M. Cartailhac, secrétaire général émérite de la Société archéologique du Midi de la France, a eu à se prononcer sur l'antiquité d'un monument de grande valeur archéologique récemment découvert dans le Tarn et qui a été offert à la Société archéologique par M. l'abbé Hermet, curé de l'Hospitalet (Aveyron).

C'est une grande pierre « Menhir » grossièrement façonnée ou sculptée, représentant une divinité, remontant à la période préhistorique de notre région et à laquelle M. Cartailhac attribue environ trois mille ans au moins d'existence.

Cette œuvre d'art primitive est aujourd'hui déposée à l'hôtel des Sociétés savantes de Toulouse.

Le Tarn et l'Aveyron ont déjà fourni, depuis 1888, plus de vingt pierres de ce genre que le Musée national de Saint-Germain a recueillies et dont la collection du Trocadéro possède des moulages.

Ces manifestations d'un art religieux rudimentaire, pour M. Cartailhac datent de la fin de l'âge de pierre ou du commencement de la période du bronze.

Dans notre contrée, les menhirs que l'on a trouvés, comme celui que l'on déplaça à Saint-Martory lors de la construction de la voie ferrée, sont de simples « pierres levées » plus ou moins massives et dépourvues de toute main-d'œuvre.

***

Nos ancêtres de ces temps si lointains n'auraient-ils pas consacré par quelque rite religieux le bloc énorme qu'on vient d'extraire de la carrière d'Ardiège ? Car nous enregistrons, comme une curiosité naturelle, ce fait tout récent qu'une pierre cubant 540 mètres a été mise à découvert sur le flanc du côteau bien connu qui s'élève au midi des deux communes de Labarthe et d'Ardiège, dans la plaine de Valentine.

II. — Nouveaux vestiges de la Commanderie d'Erontés près Luchon

Le sol de l'ancienne commanderie des chevaliers de Saint-Jean à Erontès (ou Frontès), entre les villages de Juzet et de Montauban près Luchon, vient de fournir une assez grande quantité de vieux ossements remontant sans doute à plusieurs siècles. Des squelettes entiers ont été mis à nu, mais à peine les touchait-on qu'ils s'émiettaient aussitôt. Ainsi qu'il arrive souvent dans ces découvertes d'antiques sépultures, une partie des corps ont été retrouvés en ordre symétrique et séparés par des pierres en croix.

Digitized by Google

D'autres squelettes ont apparu en un complet désordre et en toute sorte d'attitudes.

Ces débris humains, en des positions si diverses, s'expliqueraient-ils par la tradition d'après laquelle les Templiers, qui étaient primitivement établis là, y auraient été massacrés sous Philippe-le-Bel, le destructeur de leur Ordre ?

La *Revue* a consacré en 1894, grâce au regretté M. Hippolyte Cabannes, un article particulier à cet ancien établissement[1]. Ce qui reste permet de reconnaitre une ancienne chapelle dont un chapiteau est encore conservé et présente les caractères du XIII^e^ siècle.

III. — Les d'Arcizas.

Ceci nous ramène à l'histoire du Comminges.

Dans un entretien récent, à propos du Catalogue de la noblesse du Comminges et du Nébouzan que nous publiâmee en 1881, il était question de la famille d'Arcizas dont un représentant fut convoqué à Muret, au mois de janvier 1789, pour élire les députés aux Etats généraux.

A cette occasion, M. d'Arcizas, d'Aulon, a bien voulu nous communiquer sur sa famille, qui est d'Arcizas d'Estansan, l'extrait suivant, tiré du *Dictionnaire* de Lachesnay-Desbois et Radier :

« Arcizas. — La maison d'Arcizas est une des plus anciennes et des plus distinguées parmi la noblesse du comté de Bigorre.

« On trouve, dans un manuscrit de l'histoire des vallées d'Aure, qu'un seigneur d'Arcizas étant au service du roi d'Aragon contre les Maures, avait proposé une entreprise extrêmement difficile et périlleuse ; que le roi, la regardant impossible, lui promit un merle blanc s'il parvenait à l'exécuter, et qu'ayant effectivement réussi, il prit pour armes *un merle blanc sur champ d'azur*.

« Cette famille a possédé longtemps les terres et châteaux d'Arcizas-Dessus, situés dans le pays de Lavedan, à deux lieues et demie de Lourdes.

« Depuis 1080 jusqu'à ce jour, la famille d'Arcizas a eu l'honneur de compter un de ses membres parmi les guerriers les plus valeureux qui ont versé leur sang pour la France.

« Cinq cents ans après, François d'Arcizas, écuyer, seigneur de la Broquère, qui commandait un corps de gens de pied dans les guerres civiles, se distingua en plusieurs occasions, et le roi Henry III lui écrivit, en 1587, pour lui marquer la satisfaction qu'il avait de son zèle, de sa valeur et de sa fidélité dont il venait de donner des preuves à la reprise de la ville de Saint-Bertrand-de-Comminges, et pour la protection qu'il ne cessait de donner au soutien et à l'avancement de la religion catholique.

« Au moment de la mort d'Henri III, le ministre lui écrivit, et, le conjura de persévérer dans ses bonnes intentions et d'y maintenir ses voisins. Il se maria en 1571 avec Catherine de Mauléon, seigneuresse de la Bastide. »

Notre bulletin reste ouvert à toute communication généalogique, avec documents à l'appui, et apportant une contribution utile à l'histoire du Comminges.

Nous publierons prochainement un travail de M. l'abbé Bouche sur les de Binos.

1. *Revue de Comminges*, t. IX (1894).

Digitized by Google

IV. — Congrès du Sud-Ouest à Toulouse et Reboisement des montagnes

Il y a peu de jours, se tenait à Toulouse une assemblée ayant pour objet les intérêts de la région. Ce congrès a siégé à l'hôtel d'Assézat, qu'on peut appeler le palais de nos Sociétés savantes.

Parmi les questions étudiées, nous retiendrons celle du reboisement de nos montagnes d'un intérêt si important pour nos contrées pyrénéennes. Celle-là a été traitée par M. Ernest de Gorsse, naguère encore conservateur des forêts à Pau, dont la haute compétence est reconnue de tous. Les lecteurs de la *Revue* n'ont pas oublié l'intéressant travail qu'il nous a donné sur ce sujet [1]. Nul ne le connaissait mieux que lui, ayant été pendant plusieurs années, comme inspecteur résidant à Luchon, spécialement chargé de la reconstitution de notre sol forestier et du repeuplement de nos montagnes.

On sait avec quelle intelligence et quel zèle il a dirigé ce grand service, regrettant de ne pouvoir toujours accomplir la tâche telle qu'il l'avait conçue.

Il a montré, en effet, dans sa conférence, comment l'œuvre, à son avis, avait été manquée, et comment il importerait de la reprendre. Il la déclare conciliable avec les intérêts pastoraux des populations, si respectables, si essentiels pour nos vallées. Selon lui, elle ne dépasserait pas les ressources de notre budget.

Le distingué conférencier a émis le vœu « que des périmètres de régularisation du régime des eaux puissent être créés, soit qu'on donne une interprétation plus large à la loi du 4 avril 1882, soit qu'on modifie cette loi ».

Dans cet ordre d'idées, il émet un second vœu tendant à ce que le régime des coteaux, qui échappent actuellement à l'action de l'administration forestière, bénéficie des mêmes encouragements que les pays de montagnes : délivrance de plants, primes en argent ou en travaux, etc.

On pourra retirer grand profit des idées si bien développées par M. le conservateur de Gorsse.

***

En même temps, nous recevions de M. Fabre, ancien inspecteur des forêts à Bagnères-de-Bigorre, actuellement à Dijon, dont nous avons plusieurs fois signalé les travaux, deux Mémoires, l'un publié dans le Bulletin de la Société Ramond, l'autre dans la Revue des Eaux et Forêts : le premier sur « L'idée forestière sur le versant septentrional des Pyrénées », le second traitant du « Boisement et la mise en culture des landes ». Celui-ci intéresse en particulier, dans notre voisinage, les vastes landes de Lannemezan, dont on a entrepris « le reboisement et la mise en culture ».

L'auteur consacre aussi, dans la même brochure, quelques pages, agréablement écrites et où l'on sent un esprit tout pénétré de sa vocation professionnelle, à un usage pratiqué notamment dans les montagnes du Jura et chez quelques-uns de nos voisins en Europe, sous le nom de « Fête de l'arbre », qui constitue « une leçon de choses de haute portée économique en pays de montagnes, ou région pastorale ».

1. Voir *Revue de Comminges*, t. XIV (1899).

Digitized by Google

En France, la *Société des amis de l'arbre* encourage par différents moyens les plantations, « propageant ainsi l'idée si utile de la forêt ». On peut en attendre les meilleurs résultats.

Nous souhaitons en définitive, avec M. Fabre, que le Pyrénéen, qui y est tant intéressé, soit plein de sollicitude pour ses zones forestières, pour la lutte « pour et contre l'eau par la forêt », en vue de se sauvegarder lui-même contre bien des désastres, qui seront aussi épargnés, par une solidarité naturelle, à l'habitant des plaines.

V. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne à Bordeaux et à Saint-Emilion

Bien qu'il ne se rattache pas directement aux choses du Comminges, voici un épisode du Congrès des Sociétés savantes qui s'est tenu cette année à Bordeaux. On se rappelle que Toulouse avait eu son tour, il y a quatre ans, et qu'une section de ce congrès vint alors visiter, après nous y avoir convié nous-même, Saint-Bertrand et Valcabrère.

Un des nôtres qui est à Bordeaux a eu la bonne fortune d'y rencontrer nos confrères-amis de la Société archéologique montalbanaise, dont plusieurs étaient aussi venus, il y a quelques années, en compagnie de la Société de Gascogne et de la nôtre, évoquer les souvenirs du passé et en voir studieusement les précieux vestiges, dans l'ancienne cité des Convènes, relevée de ses ruines et sanctifiée par l'évêque Bertrand de l'Isle.

Une heureuse coïncidence avait permis à un autre Commingeois d'adoption — le distingué naturaliste et président de la section[1] commingeoise du Club-Alpin, M. Emile Belloc, qui a tant étudié nos régions lacustres, la géologie et l'orographie luchonnaises et des Pyrénées Centrales — de se joindre aux Montalbanais. Après une visite attentive aux monuments de Bordeaux, ce groupe de congressistes, sous la conduite de leur président émérite, M. le chanoine et vicaire-général Pottier, accomplirent « une chevauchée archéologique » à Saint-Emilion, une des vieilles cités les plus intéressantes du Sud-Ouest. En 1820, M. Charles Lallemand la comparait encore pour son aspect archaïque moyen âge, à Nuremberg, Bruges ou Tolède. « Vue du côté de la porte *Bourgeoise*, dit aussi M. Jouannet, elle ressemble à une cité gothique, veuve de ses chevaliers, et que l'ennemi viendrait d'abandonner après l'avoir saccagée.

Le vif intérêt de l'excursion, au témoignage de notre correspondant, nous fait regretter de n'avoir pas été cette fois, comme en 1892 à Saint-Bertrand, les compagnons de nos doctes et aimables confrères de Tarn-et-Garonne.

Alphonse COUGET.

1. Notre *Revue* lui doit notamment une remarquable étude sur les Diatomées de Luchon et des Pyrénées Centrales. (Tome III, année 1887.)

Digitized by Google

HISTOIRE DE MONTMAURIN

ET SUITE

des Recherches Archéologiques dans la Haute-Vallée de la Save

(Suite.)

ÈRE ANCIENNE

III

Destination primitive des ruines de Montmaurin

1. — *Nos grandes ruines présentent quelques caractères du Temple payen*

« Quelques temples, dit M. de Caumont, et c'est aussi le sentiment d'Antony Rich, de l'érudit Muller, et de tant d'autres savants, étaient entourés d'une enceinte ou précédés d'une cour fermée.., ornée comme un portique et dans le pourtour de laquelle se trouvaient les logements des prêtres. La partie close était désignée sous le nom de Cella ou de Naos. C'était là que se trouvait la statue du dieu en l'honneur duquel le temple était bâti. En avant de la Cella, derrière les colonnes de la façade était le Pronaos ou vestibule dans lequel était pratiquée la porte d'entrée. Quelquefois on ménageait à la partie postérieure de la Cella une pièce destinée à renfermer le trésor du temple. C'était l'Opistodomos » des payens et le Gazaphylacium de l'Évangile[1]. Or, si vous jetez un regard sur le plan de nos ruines en vous rappelant les détails que nous en avons donnés, vous y trouverez toutes les parties dont parle M. de Caumont. M. Joulin, que le lecteur connaît déjà si avantageusement, nous fait l'objection suivante : « Elles me paraissent trop vastes pour un temple de campagne ». D'autres nous ont fait la même objection ; mais c'est

1. Joan., 8. 20.

Digitized by Google

un fait. D'ailleurs nous disons plus loin que le temple n'occupait qu'une partie du monument et nous supposons que nous sommes sur l'emplacement d'une grande cité.

Comme plus tard les églises chrétiennes, la plupart des temples payens, avons-nous dit dans la partie préhistorique de nos Recherches, page 8, étaient tournés vers l'Orient; cette orientation est encore l'un des caractères de notre monument.

Au n° 11 nous avons trouvé un piédestal en marbre. N'était-il pas le socle du simulacre que l'on y adorait? Pourquoi ce luxe d'ornementation inouie dans cette pièce élevée d'un mètre au-dessus du pavé? Et ces débris de statue d'albâtre dont nous avons parlé, ne sont-ce pas les restes de l'idole mutilée par les payens convertis ou par le marteau des Barbares? Pour résoudre avantageusement cette question et la suivante, d'autres études et d'autres découvertes seraient nécessaires.

Quelle pouvait être la destination de l'espace vide qui se trouve en e, au pied du n° 11? Nous y avons trouvé des ossements humains. Etait-ce une cachette où se tenaient des prêtres payens pour porter des oracles que le peuple attribuait à l'idole? L'histoire parle souvent d'impostures de ce genre. Daniel (chapitre 14, versets 1-20), nous en fournit un exemple, comme aussi le temple d'Isis à Pompei: on y voit encore une niche secrète où se plaçait le prêtre dont la mission était de rendre des oracles.

Nous avons fait connaître le cippe exhumé près de là et dédié à Tutèle. Ce monument ne prouve-t-il pas que cette divinité recevait, ici, les honneurs divins? Personne n'ignore que les noms des dieux du Capitole, sinon les dieux mêmes, suivaient les légions romaines dans leurs lointaines expéditions. Est-ce à dire qu'avant la conquête quelque divinité gauloise n'ait pas été honorée dans ces lieux? C'est le contraire qui me parait vrai. Soit par respect, soit plutôt par politique, les Romains ne changèrent rien au culte des peuples conquis, à l'exception des sacrifices humains qu'ils interdirent. Les divinités des vaincus devinrent les dieux des vainqueurs. Ils se contentèrent de changer leurs noms en leur conservant leurs attributs. C'est ainsi que Teutatès, le Dieu gaulois des armées, devint le Mars des Romains. « Leur religion était » intimement mêlée à leur vie politique et devait par là-même » engendrer les vertus nécessaires à la prospérité d'un État. Le » culte lui-même avait pour but d'assurer le concours et la » faveur des dieux aux particuliers et à l'État: de là la grande » tolérance des Romains pour les religions étrangères. Tout culte » qui ne se montrait pas directement hostile à la religion de » l'Etat était non seulement toléré, mais adopté, pratiqué; car

Digitized by Google

» il fallait que le peuple romain fut placé sous l'égide et assuré » de la bienveillance de tous les dieux de l'univers » [1].

Chez les Romains le culte de Tutèle, l'une de leurs divinités subalternes, *Dii minores,* était aussi répandu que le culte des dieux de premier ordre, *Dii majores.* Son image était vénérée à l'égal presque de celle de Jupiter, le meilleur et le plus grand des dieux, chez les payens I. O. M. Ce n'est pas seulement à Montmaurin qu'on a trouvé des monuments qui lui sont consacrés, mais à Saint-Bertrand, à Agen, au Mas d'Agen, dit M. du Mège, à Tarragone et à Bordeaux où Tutèle possédait un temple magnifique qui avait quelque ressemblance avec la maison carrée de Nimes.

Les nombreux tumulus qui s'élèvent, çà et là, dans le voisinage, les enceintes si remarquables de Lespugue (page 4), les monuments de Coupe-gorge (page 3-4), et ceux de Cardeilhac qui tous, contemplent Montmaurin à leurs pieds, tout semble indiquer que notre paroisse était un lieu de pélerinage et de réunion pour la contrée, et que les Gaulois y vénéraient une de ces divinités topiques, *Dii Topici,* dont le culte était renfermé dans les murs d'une cité ou entre les limites d'une province. Tous les jours on leur offrait des sacrifices soit pour les apaiser, soit pour se rendre digne de nouvelles faveurs. Une entreprise avait-elle réussi, Gaulois et Romains n'avaient rien de plus empressé que de courir au temple, d'y suspendre un souvenir de reconnaissance ou d'encastrer dans ses murs un de ces autels votifs qu'on trouve dans les temples anciens. Presque toujours ils portent le nom du dieu bienfaiteur: DEAE TVTE (LAE), c'est le titre de l'inscription de l'autel de Montmaurin. Quelquefois on y trouve gravé le nom du donateur reconnaissant: TVTELAE AVG. C. OCTAVIVS VITALIS. Dans ce cas, l'inscription est presque toujours suivie de ces quatre sicles : V. S. L. M. dont voici le sens : X....., reconnaissant, a élevé ce monument selon le vœu qu'il avait fait.

L'idole vénérée à Montmaurin était creuse et d'albâtre, si l'on peut en juger par les rares fragments que nous en avons recueillis çà et là. Elle dut céder sa place, nous le verrons bientôt, au Dieu de cette religion nouvelle qui allait conquérir le monde et ramener l'homme à sa magnifique destinée.

On pardonne volontiers à certaines faiblesses de l'amour maternel : il est si facile, si naturel et souvent si doux de se faire illusion sur le compte des objets qui nous sont chers ! Qu'on nous pardonne, de même, si nous nous trompons sur la valeur et la destination de notre belle découverte ; si un besoin de lumière,

1. Goschler.

Digitized by Google

joint à notre patriotisme, nous oblige à porter plus loin encore nos investigations, nos illusions peut-être.

2. — *Nos ruines présentent surtout les caractères essentiels de la Basilique romaine*

L'existence d'un temple payen au sein de nos grandes ruines ne saurait être niée après ce que nous avons dit. Mais le temple payen occupe généralement un espace restreint, comme on le voit dans les vestiges de ceux de Rome qui en comptait plus de cinq cents. J'en conclus, hardiment, qu'il y avait, ici, un autre monument public, une basilique dont le temple occupait une minime partie. Comme on va le voir, cette hypothèse a pour elle de fortes et nombreuses probabilités qui ne sont pas au gré de tout le monde.

Disons d'abord que les anciens donnaient au mot *basilique* un sens tout différent du nôtre. Tandis que nous appelons basilique un monument dédié au *culte chrétien*, enrichi de reliques et doté de privilèges particuliers, plus ou moins grands, plus ou moins nombreux, ce nom exprimait, chez les Romains et les Grecs, l'idée d'un *vaste édifice public* et d'une magnificence royale, comme le mot, tiré du grec, nous l'apprend.

L'intérieur de la basilique se composait de trois parties principales qui semblent avoir existé dans nos ruines : une vaste nef, au centre, et deux bas côtés, séparés de la nef par une colonnade.

Ornée de galeries supérieures pour les oisifs et les curieux, la nef principale servait de promenade et de lieu de rendez-vous pour les gens d'affaires, les littérateurs, les poètes et les orateurs. C'est triste à dire et plus triste à voir, telle est, à peu près, encore aujourd'hui, la destination des cinq nefs de la superbe basilique de Bethléem qui remonte à sainte Hélène. Catholiques, Grecs, Arméniens, Musulmans, etc., etc., les convertissent en marché et en font un rendez-vous bruyant. Seuls le transept et le chœur, qui en sont séparés par une cloison vulgaire, ont conservé leur première destination. Ils servent d'église paroissiale aux Grecs et aux Arméniens. Chacun des bas côtés de notre édifice était flanqué de grandes et belles salles où les « philosophes et les rhéteurs don-» naient des leçons publiques et lisaient leurs ouvrages, où l'on » s'exerçait à la lutte » (voir les nos 2, 4, 6, 7, 22, 23, 24 et 25). Il y avait certainement des logements pour les gardiens, les employés, les magistrats et les prêtres préposés au service du temple. Chez nous ils ont pu se trouver aux nos 13-30. La basilique romaine était précédée d'une cour et d'un vestibule. A Montmaurin, la cour circulaire A,A,A, A',A',A', *a, a, a, à, à, à,* était ornée d'une colon-

Digitized by Google

nade et le vestibule ou Pronaos B, B'' B, dont les fondations existent encore à l'état primitif, la séparait de la basilique.

A l'extrémité de la basilique des anciens et en face la porte principale, se trouvait le prétoire. Une grille le séparait de la grande nef qui, le plus souvent, se terminait en hémicycle derrière le tribunal. Quelquefois, comme à Pompei, l'abside forme un rectangle. Il en est de même chez nous (voir D, D, D, D'). D'ailleurs cette particularité est peut-être *une transformation nécessitée par les besoins d'un culte nouveau.* C'est notre conviction. Le moment venu, nous dirons ce qui l'a fait naitre.

Tels sont les principaux caractères de la basilique des anciens ; on ne saurait nier maintenant qu'ils existent aussi dans nos ruines et quelque hardie que paraisse l'hypothèse, nous sommes autorisé, après ce que nous avons dit et ce que nous dirons encore, à y voir les restes d'une basilique romaine.

On m'a fait souvent cette objection qui d'abord parait sérieuse : Pourquoi un monument public, temple ou basilique, dans cette solitude ? A cela j'ai répondu : c'est un fait indéniable et on ne discute pas contre les faits. Tout y démontre, à quiconque veut voir et comprendre, les restes d'une cité romaine importante que les savants reconnaissent : « *Ces thermes semblent trop vastes et trop somptueux pour n'être que l'annexe d'une villa romaine* »[1] M. A. Saint-Paul, l'auteur de l'*Annuaire archéologique,* va plus loin et nous écrit : « *Il y a eu par là, certainement, une ville considérable* » ; et M. Morel pensait que nous avions découvert les *Aquæ Convenarum.*

Nous n'admettons point chez vous, m'ont objecté un petit nombre, une cité..., et alors l'inutilité d'une basilique, de thermes, d'un temple aux vastes proportions saute aux yeux de tout le monde. Soit, mais toujours est-il que les caractères d'un temple et surtout d'une basilique restent debout, intacts jusqu'à ce jour. C'est un fait qu'on ne saurait nier lorsqu'on a visité les lieux, étudié notre plan.

D'ailleurs, quels sont les peuples qui n'ont pas eu des édifices de ce genre jusques dans les lieux les plus retirés ? Pour ne citer qu'un exemple, pénétrez par l'esprit au milieu des sables de la Lybie : vous y trouverez les ruines du fameux temple de Jupiter-Ammon dont Alexandre se fit proclamer le fils, et où l'on accourait de bien loin, malgré les dangers et les difficultés de la route, pour y consulter l'oracle. Voilà ce que nous avons répondu à nos contradicteurs, et voici ce que j'ajoute pour la conviction des sceptiques que je pourrais rencontrer encore sur mon chemin.

1. *Union du Midi,* 27 juin 1881.

Digitized by Google

Que voyons-nous, qu'avons-nous découvert dans tout le pays qu'arrosent la Save et ses affluents ? De nombreux monuments préhistoriques tels que tumulus, grottes et enceintes qui furent la demeure de l'homme. Tout cela ne prouve-t-il pas clairement que notre pays était très peuplé dès avant la conquête des Gaules, et ce que nous voyons, à Montmaurin, n'indique-t-il pas que c'était là sa métropole ? C'est la raison, sans doute, de ces camps retranchés que les Romains élevèrent à ses portes pour se mettre à l'abri d'un ennemi qui ne craignait que la chute du ciel.

Nous avons déjà vu que des divinités gauloises étaient adorées dans les environs et que leurs autels existent encore pour la plupart. Saint-Plancard, Nizan et Balesta ont eu leurs divinités topiques, comme Cardeilhac et Mondilhan. Avezac adorait le sanglier et avait pour le protéger le maître des dieux : I. O. M. Gensac a un nom qui semble indiquer une origine romaine, aux pieds d'un superbe tumulus, riche de souvenirs gaulois ou celtiques. On connaît nos découvertes à Lalouret, à Charlas, à Sarremezan, à Sarrecave, etc., etc. [1]. Que de choses nous pourrions ajouter à ce que nous en avons dit ! Terminons ces détails par une remarque très importante. Aux pieds de la colline qui porte Montmaurin, à N.-D. de la Hillère, jaillit une fontaine d'une abondance sans égale, au moins dans notre pays. Naguère encore elle était la ressource de toute la contrée, en temps de sécheresse. Si l'on réfléchit sur toutes ces choses, on n'aura aucune peine à admettre un concours énorme dans notre plaine de la Save, et, pour recevoir les pélerins, les commerçants et les voyageurs un monument public digne des Romains. Souvent, en examinant de près ses murailles, j'ai été frappé de la présence de blocs provenant de constructions antérieures, détruites pour cause d'insuffisance par ce peuple incomparable, habitué à faire toujours grand.

César nous enseigne que la Gaule était divisée en un grand nombre de tribus dont chacune, avons-nous dit, avait sa cité, *Civitas*, ses cantons, *Pagi* et ses bourgades, *Vici*, ses monuments religieux, enfin, et ses lieux de réunion. Souvent on s'y faisait la guerre de tribu à tribu, jusqu'à ce que l'intérêt commun obligeât à faire la paix. Fallait-il prendre une mesure générale dans l'intérêt de la nation, un ennemi redoutable menaçait-il la liberté et l'indépendance communes, aussitôt toutes les tribus étaient invitées à envoyer leurs députés à l'assemblée générale qui décidait de la paix ou de la guerre. Mais outre ces grandes assises, chaque tribu avait ses assemblées particulières pour nommer ses magistrats et prononcer sur tout ce qui pouvait l'intéresser. Lorsque

1. Voir nos articles sur ces divers lieux.

Digitized by Google

Vercingétorix, toujours vaincu et jamais soumis, se fut réfugié à Alesia, César vint l'y bloquer. Le siège traînant en longueur et la famine se faisant déjà sentir, Vercingétorix dépêcha des messagers à toutes les tribus de la Gaule avec ordre de lui envoyer de prompts secours : « Discedentibus mandat ut suam quisque eorum « civitatem adeat, omnesque qui per ætatem arma ferre possint » ad bellum cogant[1] ». Bientôt après, l'armée formidable des Gaulois faisait courir aux Romains les plus sérieux dangers ; mais le génie de César sut en triompher et attacher à ses armes une victoire d'autant plus glorieuse qu'elle semblait plus désespérée.

MM. du Mège, Cénac-Moncaut, Danville, Davezac-Macaya, Julien Sacaze, Morel, etc., etc., parlent d'une tribu importante qui aurait laissé son nom au Nébouzan. Ce serait, d'après les uns la tribu des Onobusates, des Onobrisates d'après les autres. Je ne sais si ma mémoire est fidèle, mais je crois me rappeler avoir lu, dans je ne sais plus quel auteur ancien, à une époque où l'idée de nos recherches n'était pas encore née, que les Onobusates envoyèrent à Vercingétorix un fort contingent. D'après l'historien, ces troupes d'élite auraient opéré des prodiges de valeur à Alesia, et quelques-uns de ces magnifiques soldats auraient servi avec leur chef malheureux à orner le triomphe du vainqueur. Si le fait n'est pas certain il est du moins dans l'ordre des choses possibles.

Concluons : je pense que Montmaurin est le centre des Onobusates ou Onobrisates, et sur l'emplacement même de l'une des cités dont parle César : ce qui expliquerait, à merveille, chez nous, l'existence d'une basilique romaine après la conquête.

La découverte de nos vastes ruines a fait naître la pensée que Montmaurin occupe le site des Aquæ Convenarum dont parle l'Itinéraire d'Antonin. Cette hypothèse qui expliquerait à merveille l'existence de notre basilique est-elle admissible ? Oui, et elle repose sur des preuves intrinsèques que l'on connaît déjà ; elles sont d'un très grand poids et se montrent au grand jour dans toute la paroisse. Nulle part, dans le Comminges, nous n'en trouvons ni d'aussi nombreuses, ni d'aussi claires, ni d'aussi irréfutables, y compris Luchon, Bagnères-de-Bigorre et même Capvern. Des archéologues dont le nom fait autorité, et parmi eux MM. Morel et A. Saint-Paul, en ont été frappés. Après les avoir scrupuleusement étudiées, le premier nous disait un jour : « *Je crois que vous avez découvert les ruines des Aquæ Convenarum* ». Le second nous écrivait à la même époque : « *Il y a eu par là, certainement, une ville considérable* ». Quant à nous, nous sommes d'autant plus porté à embrasser leur opinion que nous étudions

1. De Bello gallico, lib VII, cap. 71.

Digitized by Google

davantage la question. Peut-on dire qu'il y a de la témérité à la soutenir ? Peut-être bien. Ce qui est certain, c'est que les efforts tentés jusqu'à ce jour pour élucider une question si intéressante pour le pays ont été inefficaces. Comme toujours elle demeure enveloppée d'un manteau d'épaisses ténèbres. Sans rien affirmer pour le moment, ni pour ni contre, voici les raisons qui me paraissent militer pour l'affirmative.

1° C'est un fait admis de tout le monde que les Romains ont laissé des traces de leur passage partout où ils établirent leur séjour. On les trouve surtout autour des sources qu'ils honoraient d'un culte particulier, comme étant chères à leurs divinités et fréquentées par elles. C'est à leur source, dit M. de Caumont, après tant d'autres auteurs, que beaucoup de bourgades et de cités doivent leur origine. Or, aucune source dans le Comminges ne possède des ruines romaines aussi belles et aussi riches que la fontaine de N.-D. de la Hillère, à Montmaurin, dont nous aurons bientôt à entretenir le lecteur. J'ajoute que nulle part on ne trouve un lieu où l'on puisse placer les Aquæ Convenarum de préférence à cette localité.

2° Nous avons dans le pays un certain nombre de sources, minérales et autres, plus ou moins célèbres, plus ou moins efficaces. Signalons en première ligne celles de Luchon, de Bigorre et de Capvern. Viennent ensuite celles d'Encausse, de Siradan et de Sainte-Marie, de Cadéac et de Ganties, et, aux portes de Lugdunum, les sources de Barbazan et de Labarthe-de-Rivière. J'ai visité tous ces lieux, étudié attentivement tout ce que l'on en a dit pour y faire voir les Aquæ Convenarum et je suis demeuré, pour plusieurs raisons, sceptique incorrigible.

Quelques-uns comme M. Davezac, confondant à tort les Aquæ Convenarum de l'Itinéraire avec les Thermes Onésiens de Strabon, placent cette cité à Capvern. Après les découvertes faites à Luchon et les études dont il a été l'objet, nous sommes convaincu, comme J. Sacaze, que les Thermes Onésiens étaient bien à Luchon. On ne saurait donc les confondre avec les Aquæ Convenarum.

D'autres, sans plus de raison, confondent, avec Walkenaer, les Bigorrenses de César avec les Convenæ et placent les Aquæ Convenarum à Bigorre. Je ne crois pas que cette opinion puisse résister à une discussion sérieuse.

Ne parlons pas de Barbazan, ni de Ganties ; passons encore sous silence Siradan, Sainte-Marie, Cadéac, voire même Encausse où les Romains n'ont laissé aucune trace et dont les eaux leur furent certainement inconnues. Au risque de provoquer une levée de boucliers, je place dans la même catégorie la source de Labarthe-de-Rivière, surmontée de son panégyrique quelque peu préten-

Digitized by Google

tieux. Je pense que cette très-modeste fontaine ne fut jamais ni fréquentée ni connue des Romains. Et sa pile romaine, m'objectait-on, un jour, sérieusement, ne prouve-t-elle rien ? Elle prouve, répondis-je, le passage à ses pieds de la voie romaine de Lugdunum à Toulouse. Les monuments de ce genre avec leur niche et leur Mercure, dieu protecteur des voyageurs, *Mercurius Viacus*, se trouvent fréquemment le long des voies romaines.

3° D'ailleurs la distance comprise entre Lugdunum et Labarthe n'est que de sept ou huit kilomètres, tandis que l'Itinéraire porte entre Lugdunum et les Aquæ Convenarum XVIII M. P. dix-huit mille pas, ce qui équivaut à 24 kilomètres.

4° Restent deux localités qui, à l'exclusion de toutes les autres, semblent se disputer la gloire d'occuper l'emplacement des Aquæ Convenarum. Ce sont Capvern, à l'ouest, et, depuis nos découvertes, Montmaurin, au nord de Lugdunum : ce dernier en plein Comminges, et l'autre à sa frontière extrême, à l'ouest, pour ne pas dire en Bigorre. Danville et Davezac se prononcent en faveur de Capvern, avec quelques autres qui ne pouvaient être pour Montmaurin, sa belle fontaine et ses ruines grandioses leur étant inconnues. Il en est de même de du Mège qui a beaucoup écrit sur le Comminges, mais toujours avec plus de fantaisie que de sérieux. Voici ce qu'il enseigne sur la question qui nous occupe :

« Dans notre opinion, basée d'ailleurs sur une étude de la loca-
» lité, répétée jusqu'à trois fois, nous croyons devoir adopter en
» entier l'indication de l'Itinéraire, et assigner aux Aquæ Conve-
» narum la position occupée aujourd'hui par les eaux de Cap-
» vern..... Nous y avons recueilli des monnaies romaines, et, il y a
» vingt-deux ans, quelques *ex voto* en terre cuite ayant la forme,
» tantôt d'une main tenant un serpent..., tantôt d'une patère. On
» y voit, sur un élégant cartouche, en caractères romains le mot
» NYMPHIS, imprimé dans l'argile avant sa cuisson ».

Voilà des monuments qui, dans l'esprit de M. du Mège, combattent en faveur de Capvern. Reconnaissons qu'il n'est pas difficile et que ses preuves sont médiocres pour ne pas dire nulles. De quelle valeur pourraient être, en effet, quelques fragments de terre cuite pour la solution d'une question si importante ?

Quant aux monnaies, elles prouvent moins encore. Nous avons dit, en effet, que les Romains en faisaient hommage aux ruisseaux, aux fontaines, aux fleuves et rivières qu'ils trouvaient sur leur route, pour se rendre favorables les divinités qui en avaient la garde.

S'il a suffi à MM. du Mège, Davezac et Sacaze de quelques médailles, de quelques *ex voto*, de quelques autels et de quelques vestiges isolés et très modestes pour en conclure l'existence de

Digitized by Google

thermes à Luchon, à Bigorre et à Capvern, célèbres chez les anciens ; si M. de Caumont, avec son grand flair d'archéologue et sa très haute compétence, a pu écrire, après Muller et tant d'autres, que « beaucoup de villes durent leur importance, souvent » même leur existence, à la source bienfaisante qui sortait du sol » sur lequel elles étaient assises.....; que l'on a trouvé en mille » localités des débris de colonnes et de sculptures attestant la » richesse des constructions romaines qui y avaient existé » ; s'il a suffi, disons-nous, de quelques legs de l'antiquité, rares et modestes, pour en tirer des conclusions si intéressantes, je me demande quel aurait été leur jugement sur Montmaurin s'ils avaient connu tout ce que nous y avons découvert et tout ce que nous en avons dit. Je vois, d'ici, leur admiration à la *vue de ces ruines superbes, dénotant une splendeur ancienne*, de ces colonnes renversées, de ces chapiteaux et de ces sculptures mutilés, de ces salles lambrissées de marbres divers, pavées et décorées de mosaïques multicolores, des aqueducs, des débris d'hypocaustes, de statues d'albâtre et de marbre où nous trouvons, selon l'expression de M. Lartet, le vert antique de Grèce ; et cela dans toute la plaine de Montmaurin et sur les coteaux qui la dominent à une distance de plusieurs kilomètres carrés.

Ce n'est pas tout : autour de la chapelle de N.-D. de la Hillère, à laquelle nous allons consacrer bientôt un intéressant article, nous rencontrons des ruines moins conservées que celles déjà décrites, mais non moins anciennes et non moins célèbres. Nous y avons vu de vastes salles de bains, avec des sièges pour les baigneurs, des couloirs, des aqueducs nombreux, des pavés de mosaïques et des colonnes à travers notre cimetière et, au centre de ces immenses constructions souterraines qui furent des thermes splendides, une fontaine dont l'abondance est incomparable. Ajoutons à tout cela des quartiers auxquels les Romains ont laissé le nom de Commode, *Coumadoux*, de Bacchus, *Baccuran*, de la Hillère, *Hilaria* où, depuis l'origine du christianisme, le culte de la Vierge Immaculée a fait oublier les infâmes mystères consacrés pendant trois jours au culte de Cibèle.

Comme M. du Mège j'ai visité Capvern pour former mon opinion ; je l'ai parcouru dans tous les sens, fouillé du regard ses hauts plateaux et ses profonds ravins : je n'y ai découvert aucun vestige qui rappelle le passage des Romains ou leur séjour près d'une source qui, malgré sa réputation moderne, semble avoir été inconnue de ce peuple. Dès lors plus de doute : c'est une erreur de croire que les Aquæ Convenarum de l'Itinéraire étaient à Capvern. Je tiens *a fortiori* le même raisonnement contre les localités du Comminges qui possèdent des sources minérales et autres, et

Digitized by Google

puisqu'il ne reste sur les rangs que Montmaurin, je crois devoir lui attribuer le site des Aquæ Convenarum que la géographie a perdu de vue et dont l'histoire nous conserve le nom glorieux.

On nous objecte et, nous le reconnaissons volontiers, l'objection est très-sérieuse, que :

« D'après l'Itinéraire, qui est notre meilleure base, la voie » venant de Toulouse arrive de Martres à Saint-Bertrand et conti- » nue son chemin vers Dax par Aquæ Convenarum qui dès lors » devait se trouver à l'ouest de Saint-Bertrand, dans la direction » de Nay ou de Pau. Or, pour aller à Montmaurin il eut fallu en » quelque sorte revenir sur ses pas et tourner brusquement au » nord, ce qui est entièrement illogique. Je ne crois donc pas, pour » ma part, qu'il soit possible de voir dans vos ruines celles » d'Aquæ Convenarum, bien qu'elles soient en plein pays des » Convenæ, tandis que les autres endroits indiqués (Capvern et » Bigorre) se trouvaient sur les limites extrêmes de son terri- » toire »[1].

L'objection serait irréfutable si l'auteur de l'Itinéraire et ses copistes s'étaient préservés de toute erreur. Or, c'est le contraire qui est la vérité. On n'a, pour s'en convaincre, qu'à jeter les yeux sur les distances énoncées entre Dax et Toulouse. Les irrégularités et l'erreur sont fréquentes. « Il est évident, dit Davezac, que » le texte de l'Itinéraire est altéré quant au nombre des milles, » puisque le total des distances détaillées n'est pas le même que » la distance totale indiquée... L'indication des distances ne peut » donc nous être d'aucun secours pour déterminer les lieux où » passait la voie dont il s'agit »[2].

D'après Cassini, la distance totale indiquée par l'Itinéraire serait de 230 milles, tandis que le total des distances particulières ne donne que 156 milles, d'après notre compte que je crois exact. Voilà donc une différence de 74 milles. Comment l'expliquer, si ce n'est par les distractions et l'erreur d'Antonin ou de ses copistes. Ne pourrait-on pas supposer qu'ils ont voulu supprimer quelques distances éloignées de la droite ligne et qui, jointes à celles signalées, nous prouveraient l'exactitude de l'ensemble.

Voici qui me paraît plus péremptoire encore, en faveur de Montmaurin et contre Capvern. L'Itinéraire porte entre Beneharnum (Pau) et les Aquæ Convenarum, une distance de 26 milles qui multipliés par 1481 mètres 75 centimètres, longueur du mille romain, donnent un total de 26 milles × 1481 m. 75 c. = 38.525 m. 55, soit 39 kilomètres en compte rond. Or, d'après la carte de l'Etat-

1. Lettre de M. Lartet, professeur à la Faculté des sciences de Toulouse.
2. Davezac, *Histoire du Bigorre*, tome II, page 288.

Digitized by Google

Major et d'après toutes les cartes routières que j'ai sous les yeux, la distance entre Pau et Capvern est de 66 à 67 kilomètres ; différence 27 ou 28 kilomètres, ce qui me paraît énorme pour une telle distance. D'où je conclus que l'Itinéraire n'a pu, ni voulu, placer à Capvern les Aquæ Convenarum.

A l'abbé Magre disant que la voie de Dax à Toulouse longeait la vallée de la Save sans passer à Lugdunum (Saint-Bertrand), et à M. Julien Sacaze affirmant que notre vallée fut inconnue des légions romaines, j'ai répondu que le prêtre pouvait se tromper et que la vérité n'était pas du côté de l'épigraphiste. Voici mon sentiment que nous avons fait entrevoir dans notre article sur Saint-Plancard : Une voie romaine parallèle à la voie de Dax à Toulouse, par Lugdunum, longeait la vallée de la Save, c'est incontestable ; mais ce pouvait être une voie secondaire, un de ces chemins que les Romains désignaient par le nom de *Tramites*, *Itinera*. Je pense que cette voie se détachait de la première vers Lannemezan, pour arriver à Toulouse par la VILLE IMPORTANTE qui se trouvait à Montmaurin, les Aquæ Convenarum (?), par l'Isle-en-Dodon et Lombez. Elle avait pour but de relier à Montmaurin et à Toulouse les monuments romains et gallo-romains que nous trouvons à chaque pas dans notre pays et que l'on connaît déjà.

Nous verrons plus tard que Joanne place à Lespugue, sur la rive droite de la Save, à quelques pas et en face de Montmaurin, une ville de Saint-Martin qui aurait été détruite par les Sarrazins au VIII^e^ siècle. J'ignore où il a puisé ses renseignements. Ce que je sais, ce qui est certain, c'est l'existence d'un camp romain, appelé Saint-Martin, dans la forêt de Lespugue, l'un des plus beaux que je connaisse et que nos lecteurs connaissent depuis longtemps[1]. Quant à une ville de ce nom, jamais elle n'a existé dans nos parages. L'histoire et la légende la passent sous silence. Mais la géographie nous parle des Aquæ Convenarum et des Thermes Onésiens sans nous dire leur site. L'archéologie vient aujourd'hui à leur aide et nous découvre une cité importante dont il ne reste que de grandes et belles ruines, à *XVI milles* de Lugdunum Convenarum. Osera-t-on accuser de témérité, après tout ce que nous venons de dire, l'hypothèse de placer à Montmaurin non les Thermes Onésiens, mais les Aquæ Convenarum ?

Aucune des controverses agitées jusqu'à ce jour pour déterminer l'emplacement de cette cité ne m'a convaincu, pour les raisons que l'on connaît et qui m'ont porté à la placer de préférence à Montmaurin. Est-ce à dire que j'attribue à mon système le caractère de la certitude ? Nullement, puisque j'ai contre moi

1. V. p. 31.

Digitized by Google

des savants comme M. Lartet, du Mège, Sacaze et tant d'autres qui plaident en faveur de Bigorre, de Capvern, de Luchon et de Labarthe même. Donc, jusqu'à ce jour, *tot capita tot sensus*, autant de sentiments que d'auteurs qui ont étudié la question. A ceux de nos lecteurs qu'aucune des précédentes hypothèses n'aurait satisfait, je propose la suivante qui est de nature à mettre d'accord tout le monde, car elle fait disparaître les principales difficultés contre chacun des systèmes produits jusqu'à ce jour : celle de la distance d'un côté et celle du site de l'autre.

Disons d'abord que le Comminges, formé en grande partie, sinon totalement, par les Convènes, était, pour le moins, aussi étendu que le département de la Haute-Garonne, puisqu'il allait de Muret aux portes de Bigorre, de l'Est à l'Ouest, et de Lombez aux pieds des Pyrénées centrales, du Nord au Midi. Il avait donc dans son sein des sources nombreuses, dont plusieurs connues des Romains, et qu'aujourd'hui l'Europe nous envie et fréquente.

Strabon, parlant au pluriel des Aquæ Convenarum, y aurait-il de la témérité à dire que, par ce mot, il a voulu entendre, non un lieu unique, célèbre par une ou plusieurs sources bienfaisantes, mais la collectivité de toutes les sources qui se trouvaient dans la région ? Je pose la question ; à d'autres plus compétents de la résoudre pour ou contre moi.

L'hypothèse admise, les difficultés résultant de la distance de 16.000 pas romains = 24 kilomètres en compte rond, ou de 16 lieues gauloises = 34 kilomètres, disparaissent par le seul fait ; car l'Itinéraire partant d'un point plus ou moins central, comme Montmaurin, plus ou moins éloigné de Lugdunum, comme Capvern ou Luchon, il n'y a plus de difficulté relativement à la distance comprise entre les Aquæ et Lugdunum.

On n'est pas d'accord, on le voit, sur l'interprétation à donner aux chiffres de l'Itinéraire ; les uns, comme Danville et Lartet, y voient des lieues gauloises de 2221 mètres, et les autres des milles romains de 1481 mètres 75 centimètres. Je suis comme la plupart, pour ces derniers qui ont du Mège à leur tête. Mais quel que soit le parti que l'on embrasse, on doit reconnaître dans l'Itinéraire, nous l'avons vu, une erreur patente dans les chiffres, surtout dans la partie comprise entre Oppidum Novum (Nay) et les Aquæ Convenarum. En effet, Antonin ne porte que VIII M. P. de Nay aux Aquæ Convenarum et XVI M. P. des Aquæ à Lugdunum, soit, en tout, 24 milles ou 36 kilomètres, tandis que la distance réelle est de 89 kilomètres environ.

L'erreur existe-t-elle également dans la distance comprise entre les Aquæ Convenarum et Lugdunum ? Non d'après mon hypothèse, et c'est là un grand pas de fait pour la solution que nous cher-

Digitized by Google

chons. Les Aquæ, à mon humble avis, n'étaient pas l'ensemble des sources du pays des Convènes, mais *une ville importante*. Or, une ville de ce genre, l'histoire et la géographie nous l'enseignent, laisse toujours quelques épaves sur le sol. Parcourant le Comminges et le Nébouzan, autour de Lugdunum (Saint-Bertrand), fouillant le sol dans un rayon de 25 à 50 kilomètres, trouvons-nous quelques traces de ce genre, quelques ruines proclamant une grandeur passée ? Nous trouvons bien quelques monuments romains épars, çà et là, à travers les campagnes, à côté de routes qui furent des voies romaines, comme nous en avons rencontré et découvert à Labarthe, à Ponlat-Taillebourg, à Saint-Plancard, à Gensac, à Nizan, à Avezac, à Larroque, etc., etc. Quant à des ruines considérables portant les caractères d'une grande cité disparue, je ne les trouve que dans la plaine, les coteaux et les forêts de Montmaurin. C'est là, et là seulement, que vous voyez émerger, du milieu des champs, des vignes et des prairies, des ruines superbes, des thermes remarquables, un théâtre, peut-être, m'ont dit quelques-uns, mais idée que j'ai combattue en soutenant, contre quelques autres, le plan à la main, qu'il y avait là-bas, sur les bords de la Save, un temple, une basilique romaine, des thermes superbes ; mais à ma connaissance, aucune trace de théâtre. Je m'arrête ; il faudrait un livre pour tout dire, et je conclus que si la cité des Aquæ Convenarum a existé quelque part, à 23 ou 24 kilomètres de Lugdun um, ce ne peut être qu'à Montmaurin.

Il y a bien à Martres-Tolosane les ruines romaines de Chiragan que M. Joulin achève de mettre à jour ; mais, avec sa compétence universellement admise et plans à la main, il démontre que ce n'était là qu'une vaste et riche villa. D'ailleurs, sa distance de Lugdunum combattrait l'opinion de ceux qui voudraient en faire les ruines des Aquæ Convenarum. Avec M. Lartet je suis plutôt d'avis que c'est là le site de Callagorris.

Qu'on ne m'objecte pas, comme on l'a déjà fait, que Montmaurin nous éloigne trop de la voie de Aquis Tarbellicis-Tolosam, pour qu'on puisse y reconnaître les Aquæ Convenarum : je répondrais encore qu'une voie secondaire, de Dax à Toulouse, suivait la vallée de la Save et qu'elle était traversée, à angle droit, à Montmaurin, par la voie qui d'Eauze et Auch conduisait à Lugdunum, comme nous l'avons dit ailleurs. Qui oserait affirmer qu'Antonin, se rendant à Lugdunum, voulut visiter les Aquæ Convenarum ? Ne dirait-on pas qu'il alla d'un lieu à un autre, notre décamètre à la main, pour en mesurer la distance ?

D'ailleurs quel est le voyageur, le géographe qui ne se permet de telles digressions ? Pèlerin de Jérusalem où je devais borner ma course, je me laissai facilement entraîner au Thabor, à Naza-

Digitized by Google

reth, à Béthanie, à Naïm, à Bethléem, etc., etc. Visitant Rome, l'unique but de mon voyage en Italie, je cédai vite au besoin de voir Naples, Pompei, Lorette, Venise, Magenta, Milan, Turin et Chambéry. Ici encore, une entorse à mon pèlerinage. Pouvais-je regagner mes pénates, moi prêtre, sans prier, dire la sainte messe sur le tombeau de saint François de Sales à Annecy, sans voir Genève, au risque d'y laisser un lambeau de ma soutane, ce qui faillit m'arriver plus d'une fois? Heureusement que j'y trouvai, pour me protéger, le R. P. Joseph, et son vicaire, M. Gotret, que j'avais connu à Cauterets.

Faire le procès à Antonin pour une promenade de 24 kilomètres loin de sa route, c'est condamner César qui, dans deux ou trois pages, nous conduit de l'Est à l'Ouest et du Nord au Midi; c'est dire à Châteaubriand que, lorsqu'on est pèlerin de Jérusalem, il n'est pas permis de visiter l'Italie, de recueillir des souvenirs à Athènes et en Grèce, d'admirer Constantinople.

Au lieu donc de condamner Antonin, pour son laconisme, condamnons les auteurs qui, le commentant à la légère, placent les Aquæ soit à Bigorre, soit à Capvern, soit à Luchon, soit enfin à Labarthe-de-Rivière. Je ne demande grâce que pour le téméraire qui, sapant rudement ces systèmes insoutenables, se prononce en faveur de Montmaurin. On ne saurait m'en faire un crime, puisque

A tous les cœurs bien nés que la Patrie est chère!

Concluons, il en est temps. Quelle que soit la voie suivie par Antonin, une visite s'imposait au voyageur-géographe à notre ville importante. J'ajoute que sa route, par la vallée de la Save, était et plus courte et plus riche en monuments. Là se trouvaient, en effet, les magnifiques camps retranchés de Pyroque (voir p. 49-53), de Montmaurin et Lespugue (p. 27-40); les Aquæ Convenarum? Montmaurin, les stations si importantes de Charlas, d'Avezac et d'Escanecrabe (v. p. 54-67 et 108); d'Anan, si riche en épaves romaines (p. 109-110). Signalons, enfin, à l'Isle-en-Dodon, un petit temple, sur la rive droite de la Save, et son magnifique cippe dédié à Hercule: PHILETVS. POMPEI. SER. HERCVLI. V. S. L. M.

Arrêtons-nous au Belsinum de l'Itinéraire, (Lombez?). C'est ici que j'arrête ma course, en attendant que le Ciel me permette de la continuer jusqu'au pays des Tectosages. Mais, hélas! j'oublie que plus de douze lustres pèsent sur mes épaules. On comprend dès lors la légitimité de ma réserve.

Cette longue dissertation sur le site des Aquæ Convenarum ne nous a pas fait perdre de vue notre thèse principale, à savoir, que

Digitized by Google

nos *grandes ruines* semblent avoir été une basilique romaine et que *l'existence d'une ville considérable*, à Montmaurin, rend cette hypothèse très-vraisemblable. Tout semble indiquer, en effet, que notre paroisse était la métropole de la haute vallée de la Save. On comprend, dès lors, dans cette localité, la nécessité d'un temple pour les besoins du culte, d'une basilique pour les transactions commerciales, d'un palais de justice et de thermes indispensables aux mœurs des Romains. « Les thermes, dit M. de Caumont, étaient » de vastes édifices qui contenaient non seulement des bains, » mais encore des portiques et des promenades..., des salles où » les philosophes et les rhéteurs faisaient des leçons publiques et » lisaient leurs ouvrages, où l'on s'exerçait à la lutte, etc., et que » l'on appelait gymnases.... Ils étaient si considérables qu'Ammien » Marcellin les compare à des provinces : *In modum provincia-* » *rum*..... Mais il ne faut pas chercher de pareils établissements » dans toutes nos villes de la Gaule ; nous n'y trouvons souvent » que des *Lavacra* ou *Balnea* d'une dimension médiocre, auxquels » ont été parfois réunies quelques-unes des dépendances des » gymnases ».

Chez nous, nous l'avons déjà dit et nous le prouverons encore, la basilique et les thermes ou gymnases étaient distincts et séparés par une distance d'au moins un kilomètre. Ils furent bâtis dans des proportions grandioses. Le temple et la basilique étaient contigus ; quant aux thermes, on les éleva autour de notre belle fontaine de la Hillère dont les vertus curatives, comme on le verra dans quelques instants, sont à l'abri de toute controverse. On ne pouvait bâtir, à côté des thermes, la basilique et le temple ; car, enserré par de hautes collines boisées, le site est étroit et peu gracieux. Que fit-on pour remédier à cet inconvénient ? On remonta la vallée et on éleva la basilique et le temple sur la rive gauche de la Save, au milieu d'une plaine agréable et fertile.

L'heure a sonné où le Rédempteur, quittant les Cieux pour nous sauver, va renouveler, selon l'expression d'antiques oracles, la face de la terre, souillée de crimes sans nom. Après une vie d'humiliation, de souffrances et d'exemples divins à Nazareth, après trois années de prédications sublimes, de merveilles et de miracles, opérés à chacun de ses pas dans toute la Palestine, il termine sa mission régénératrice et divine par une mort qui met en révolution toute la nature et proclame sa divinité : *Aut Deus naturæ patitur, aut mundi machina dissolvetur* [1]. Il n'y a pas jusqu'à ses bourreaux qui ne lui rendent témoignage : *Verè filius Dei*

1. S. Diony-Areop..

Digitized by Google

erat iste[1]. Par le plus grand des miracles il ressuscite le troisième jour et il envoie ses disciples porter la bonne nouvelle dans tout l'univers : *Euntes docete omnes gentes*[2]. Saint Saturnin de Toulouse aurait-il été de ce nombre ? Des auteurs sérieux ont soutenu la négative ; le moment approche où j'espère démontrer d'une manière invincible qu'ils sont dans l'erreur.

Quoi qu'il en soit de cette question, disons que les établissements de Montmaurin passèrent du culte des idoles au culte des chrétiens que le sang des martyrs multipliait sans cesse : *Sanguis martyrum semen christianorum*, disait Tertullien.

« Le règne de l'idolâtrie agonisante se termina, en 312, par le » fameux édit de Constantin. Aussitôt les évêques eurent la liberté » de construire des temples..... et même de consacrer à Jésus- » Christ les dépouilles de la religion payenne »[3].

Ces transformations des temples idolâtres en églises chrétiennes, un œil attentif peut les reconnaître sans peine dans nos antiques monuments. Quelques parties furent détruites, quelques autres bâties, le plus grand nombre transformées et adaptées aux besoins du culte nouveau. Cela eut lieu encore plus tard sous la domination des Sarrasins et des Maures établis dans notre pays, avant comme après leur défaite à Poitiers par Charles-Martel. Mais n'anticipons pas. Nous traiterons cette question en son temps.

Les monuments de Montmaurin eurent le sort des cités, des trésors et des chefs-d'œuvre que l'antiquité nous avait légués, lorsque les Barbares, quittant leurs forêts et poussés par la colère de Dieu, se précipitèrent sur nos provinces, semblables au fleuve débordé que rien n'arrête dans sa course furibonde à travers les campagnes désolées. Tout fut pillé, renversé, détruit et surtout livré à l'incendie, dont on peut mesurer, chez nous, l'intensité et l'étendue, à la vue des cendres, des briques calcinées et des charbons amoncelés, çà et là, sur le sol. Chaque pierre, chaque fragment de marbre, ces colonnes brisées, ces chapiteaux mutilés, ces statues et ces sculptures d'albâtre, tout parle, ici, de la rage insatiable des Visigoths, succédant à la rage des payens convertis et acharnés contre tout ce qui rappelait le culte des idoles dont ils avaient été si longtemps et si tristement victimes. Voici comment un grave historien dépeint les malheurs de cette époque néfaste :

« Ce ne fut partout que dévastations, massacres, cadavres en

1. Math. 27, v. 54.
2. Math. 28-19.
3. Abbé Godard.

Digitized by Google

» putréfaction et ruines fumantes. L'effroi fut tel, la secousse si » forte, le désespoir si grand que l'on crut à la fin du monde. Les » Vandales se distinguaient entre tous par leur cruauté envers les » êtres vivants et leur acharnement à détruire les monuments et » les chefs-d'œuvre des arts..... Vandales et Visigoths traversèrent » les Gaules pour se rendre en Espagne d'où ces derniers devaient » bientôt revenir pour se fixer à Toulouse et dans la Septimanie ». C'est presque la traduction de ces paroles de l'illustre saint Jérôme, contemporain de ces désastres :

« Des peuples innombrables dont la fureur n'avait pas d'égale envahirent les Gaules, portant la dévastation chez tous les peuples compris entre les Pyrénées et les Alpes, entre l'Océan et le Rhin. Les pays d'Aquitaine, la Novempopulanie, les provinces Lyonnaise et Narbonnaise, à l'exception d'un petit nombre de cités, furent complètement ravagés. Si quelques-uns échappent au fer meurtrier, parce qu'ils sont plus éloignés, c'est pour devenir la proie de la famine qui règne partout. Je ne puis, sans verser des larmes, rappeler le souvenir de Toulouse dans cette circonstance. Elle dut aux mérites de son saint évêque, Exupère, d'échapper à une ruine totale. Mais je m'arrête, de peur qu'en poursuivant ce néfaste tableau, je ne semble désespérer de la miséricorde divine [1].

A cette époque les voies de communication étaient rares dans les Gaules. On peut s'en convaincre en jetant les yeux sur l'Itinéraire d'Antonin ; c'était une raison pour que celles qui existaient fussent très fréquentées. Nous avons vu qu'une d'elles allait d'Agen à Lugdunum Convenarum, par le pays des Ausci (Auch). De là elle remontait la vallée du Gers, vers Castelnau-Magnoac, pour se diriger, ensuite, vers les stations si importantes de Lespugue et de Montmaurin.

Quelques auteurs, M. Julien Sacase entre autres, pensent que cette voie remontait le Gers vers Pinas, et qu'elle traversait les Tourreilles qui, probablement, tirent leur nom de plusieurs tours (piles) dont une existe encore, semblable à celle de Labarthe-de-Rivière, mais beaucoup moins conservée.

Ils peuvent avoir raison et je puis ne pas avoir tort. Mon opinion est basée sur la nécessité d'une voie pour desservir les monuments déjà cités et quelques autres d'origine romaine ou gallo-

1. « Innumerabiles et ferocissimæ nationes, universas Gallias occuparunt. Quidquid inter Alpes et Pyrenæum est, quod Oceano et Rheno includitur, vastarunt. Aquitaniæ, Novemque populorum, Lugdunensis et Narbonensis provinciæ, præter paucas urbes, populata sunt cuncta. Quas et ipsas foris gladius, intus vastat fames. Non possum, absque lacrymis, Tolosæ facere mentionem, quæ hucusque non rueret, sancti episcopi Exuperii merita præstiterunt. Cætera taceo, ne videar de Dei desperare clementia ». (*Epist. ad Agerachiam vid.*)

Digitized by Google

romaine. On en trouve plusieurs sur la ligne qu'a dû suivre la voie qui reliait Auch à Montmaurin et Montmaurin à Lugdunum Convenarum.

A mon avis, cette voie en quittant la vallée du Gers aurait traversé Gensac, Nizan et Montmaurin. De là, remontant la vallée de la Save, elle aurait passé à Saint-Plancard (Sanctus Pancratius) pour se diriger, ensuite, vers Ponlat par Loudet, traverser la Garonne à Pointis-de-Rivière, et arriver à Lugdunum par le Bazert, ou mieux par Cier-de-Rivière et Ardiège que traversait la voie de Lugdunum à Toulouse et où l'on a découvert des cippes et des mosaïques qui témoignent de son importance.

Cette hypothèse n'est pas aussi gratuite qu'on pourrait le supposer d'abord ; mais elle a sa raison d'être bien fondée, dans les nombreux monuments échelonnés, de distance en distance, sur cette ligne droite ou à peu près.

En effet, Gensac possède, encore aujourd'hui, les restes d'un monument romain, à côté du chemin qui conduit à Montmaurin et à deux pas de Nizan où l'on trouve de nombreux témoignages du séjour qu'y firent les Romains [1]. De Nizan à Montmaurin la distance n'est guère que de trois kilomètres. Un autre monument de cette époque, une pile peut-être, se trouve entre Larroque et Saint-Plancard. Dirigeons nos pas vers Ponlat. Sur les hauteurs de Pyroque, à droite, nous voyons un grand camp romain, que nous avons déjà décrit (pages 49-53), et un peu plus loin encore, à droite de notre route, c'est la chapelle de Saint-Jean, bâtie sur l'emplacement d'une forteresse romaine, dont les restes assez importants existent encore. Ponlat ne se trouvait-il pas, à son origine, sur la Garonne et sur l'emplacement de Taillebourg, son annexe ? Son nom ne viendrait-il pas de *Pons latus*, pont large, spacieux, etc. ?

L'église de Taillebourg, qui me rappelle les plus doux souvenirs, a été bâtie sur les bords de la Garonne. Ses fondations reposent sur un petit monticule, entouré de fossés et certainement d'origine romaine. Nul doute qu'il n'ait servi de *tête de pont*. C'était un ouvrage, une petite forteresse que les Romains élevaient pour la défense de leurs ponts. Ceci ne me paraît plus une hypothèse, mais une réalité. La preuve en est dans le nom laissé à ce quartier du village : *Cap del Pount*, bout du pont.

Presque en face, à Pointis-de-Rivière, de l'autre côté de la Garonne, a existé un édifice romain dont les vieillards ont vu quelques vestiges, et quelques mosaïques. Un peu plus bas ont émergé, jusqu'en ces derniers temps, du milieu de la Garonne,

1. V. p. 68.

Digitized by Google

plusieurs massifs de maçonnerie, où, avec les enfants de mon âge, j'ai pris quelque repos, plus d'une fois, au milieu des exercices de la nage. C'étaient, évidemment, les restes d'un vieux pont qui aurait laissé son nom à Pointis-de-Rivière.

Ici tous les quartiers et tous les chemins ont des noms romains : Signalons seulement, pour ne pas trop nous étendre, le quartier d'Es Biatès, de *Viatores* et, vers l'antique Lugdunum Convenarum, el Biè dé Valcabrère : *Via Vallis-Caprarum.*

Concluons et terminons. Des restes de monuments romains découverts un peu partout; des ruines à Montmaurin, à Sarrecave, à Nizan, à Larroque ; une nécropole à Escanecrabe, dans un champ de la famille Castérès, couvert de débris d'urnes funéraires [1] ; des poteries et des vases romains exhumés, en grand nombre, sur une propriété de M. Dario, à Anan [2] ; un cippe dédié à Illuron par Maxuma, fille de Florus, trouvé à Mondilhan [3]; ceux de Castelgaillard, dédié à Hercule, de Fabas, dédié à Abellion, comme l'un de ceux de Cardeilhac, de Lunax et d'Agassac [4] ; enfin les autels de l'Isle-en-Dodon, PHILETVS POMPEI SERVVS HERCVLI. V. S. L. M. [5]; d'Avezac, I.O.M ; les deux de Cardeilhac : SEMBVS VRIASSE F. ABELLIONEI DEO V.S.L.M. et ARPENNI DEO BELLEX BELEXCON:S'FV.S.L.M.

Tous ces vestiges prouvent que notre vallée de la Save n'était pas seulement connue des Romains, mais qu'ils l'habitèrent et que, d'un bout à l'autre ils y construisirent une voie dont nous avons perdu la trace. Nous pensons, avons-nous dit, en avoir découvert quelques rares vestiges dans la partie supérieure de la vallée; un avenir prochain nous dira peut-être qu'elle se continuait jusqu'à l'embouchure de la Save dans la Garonne. Tout cela vient à l'appui de nos hypothèses, démontre l'importance de l'antique Montmaurin et légitime la pensée qu'une basilique existait dans son sein.

Nous avons terminé notre étude sur les origines de nos grandes ruines ; occupons-nous maintenant de celles non moins intéressantes de Notre-Dame de la Hillère de Montmaurin. Les unes et les autres furent le berceau de notre paroisse.

L'abbé Couret.

(A suivre.)

1. V. p. 108.
2. V. p. 109.
3. V. p. 104.
4. V. p. 90 et s.
5. V. p. 116.

Digitized by Google

LE

CHAPITRE CATHÉDRAL DE RIEUX[1]

RÈGLEMENTS, USAGES, ETC.

Le Chapitre est le conseil canonique de l'évêque.

Erigeant l'évêché de Rieux, Jean XXII devait en même temps ériger le Chapitre.-C'est ce qu'il fit par bulle du 8 des calendes de mars, deuxième année de son pontificat.

Cette bulle ayant été brûlée, les chanoines de Rieux en demandèrent copie à Martin V qui, en la confirmant, la leur expédia le 7 des ides de février, septième année de son pontificat.

Selon cette bulle, le Chapitre se composera de douze chanoines. Parmi eux, trois dignitaires : le prévôt, l'archidiacre et le sacristain ; un officier, le grand chantre. Il y aura quatre chapelains hebdomadiers chargés des messes conventuelles, heures canoniales et autres fonctions qui exigent le caractère sacerdotal ; vingt-huit autres chapelains ou bénéficiers chargés de la célébration des messes privées ; deux diacres et deux sous-diacres pour les fonctions de leur ordre ; huit clercs dans les moindres

1. Les notes que nous rédigeons sous ce titre sont prises dans un « Recueil » qui appartenait « à M^rs^ les chanoines du Chapitre de Rieux ».

Ce « Recueil » s'ouvre par les « Statuts et règlements » du Chapitre, « confirmés à la requette de messire Jean-Louis de Bertier par arrêt du 4^e^ septembre 1648. »

Suit le texte de la bulle de fondation, organisation et dotation du Chapitre donnée par Jean XXII (22 février 1318), et confirmée par Martin V le 7 février septième année de son pontificat (1424).

Le même texte servit pour l'érection, organisation et dotation des Chapitres de Mirepoix, Lombez et Lavaur. Nous en donnons une analyse, mais nous transcrirons en appendice ce qui, dans ce document, est spécial au Chapitre dont nous nous occupons.

Digitized by Google

pour le service des autels ; enfin huit enfants de chœur tous obligés à résidence.

Pour prévenir toute discussion et querelle, le Pape règle ainsi les élections : le prévôt sera nommé par le Chapitre ; l'évêque n'aura que sa voix, néanmoins il confirmera ou infirmera cette élection selon que l'équité le demandera. Les chanoines seront nommés à tour par l'évêque et le Chapitre ; les hebdomadiers, chapelains et autres par le Chapitre.

Mais parce que, dit la bulle, *in humanis rebus spiritualia sine temporalibus diù superesse non possunt*, le Pape par l'union de quelques paroisses et dimaires fonde la mense capitulaire.

Les paroisses unies sont : Sénarens, Noé, Benaix, *de Arevidano*, Saint-Cizy, *de Sancta Caderia*, Lacaugne, Saint-Julien, Birac ou Mailholas, Saint-Christaud, Montberaud, Canté, Saint-Elix, Gouzens. Les dimaires sont ceux de *Dalps*, Saint-Hippolyte près Marquefave, *de Besinhaco*, *de Sancta Maria de supra monte*, *de S. Andrea* et *de Albavilla* (Arbouville près Cintegabelle).

Les revenus de la mense atteindront ainsi la somme de deux mille livres tournois.

Entrant dans les détails, le Pape assigne à chacun, depuis le dernier enfant de chœur jusqu'au prévôt, la part qui lui sera attribuée. Le prévôt touchera 80 petites livres tournois ; l'archidiacre, le sacriste et le grand chantre en toucheront 40 ; les autres chanoines 30. Il y a aussi des distributions quotidiennes qui varient selon les solennités et qui vont, pour chaque chanoine quelle que soit sa dignité, à 48 livres petites et 18 sous. A remarquer que le jour où se célébrait une fête spéciale à la cathédrale et une solennité de l'Eglise universelle, la distribution était double. Ce qui restait de ces distributions, à raison des chanoines non résidents, était divisé par moitié, l'une affectée au trésor de la cathédrale, l'autre à partager entre les chanoines résidents.

Les quatre hebdomadiers recevaient annuellement

Digitized by Google

22 petites livres tournois ; les vingt-huit chapelains, 18 ; chacun des diacres et sous-diacres, 15 ; chacun des huit clercs, 12 ; enfin chaque enfant de chœur, 5.

La fonction de curé est attachée à l'office de sacristain. L'évêque désignera l'autel de paroisse. Au curé incombe le soin des cloches et la fourniture des objets de consommation. Pour cela il jouira de la moitié du casuel funéraire et autres offrandes sauf les draps d'or et autres services. L'autre moitié sera irréductiblement réservée au trésorier qui l'emploiera à payer les serviteurs et ministres ; le reste sera pour les divers besoins de la cathédrale.

Nous laissons à d'autres le soin et le plaisir d'étudier cette bulle d'érection et d'organisation du Chapitre cathédral. Il nous suffit pour le modeste but que nous nous proposons de constater que, malgré d'innombrables précautions, la volonté pontificale devint bientôt caduque. La prudence de Jean XXII, comme toute prudence humaine, fut courte par maint endroit, et malgré la menace des foudres pontificales les prévisions budgétaires reçurent les premiers coups.

Ce qui paraissait suffisant du temps de Jean XXII ne le fut plus bientôt après la mort du pontife. Soixante-dix ans s'étaient à peine écoulés, que les prébendés tombèrent dans une telle misère qu'ils durent abandonner leurs fonctions et offrir leurs services à d'autres paroisses ; quelques-uns même furent réduits à la mendicité.

Disons à l'honneur des chanoines que, touchés de tant de dénûment, se contentant des seules distributions, ils firent de la mense capitulaire une mense commune.

D'autre part le temps marchait. De nouveaux besoins se firent sentir. Louis de Bertier dut réduire les prébendes pour faire face à la création de nouveaux emplois.

Pierre de Levis et Hugues de Rouſſignac avaient déjà réuni à la mense capitulaire, l'un le prieuré de Saint-Pierre de Lafitte (1414), l'autre les prieurés d'Oursas et de Mondavezan (1439-1441).

Digitized by Google

Déjà sous François du Bourg (1568), le Chapitre affectait deux prébendes à l'entretien « d'un précepteur de bonne vie et mœurs, sincère docteur, n'étant repris et notté d'aucun crime, lequel moyennant ce sera tenu d'instruire les jeunes enfants de la ville et du diocèse de Rieux gratuitement, sans prendre ni recevoir aucun salaire; et sera led. précepteur élu par l'évêque dud. Rieux, appelés lesd. chanoines de lad. église et consuls d'icelle, et si besoins est pourra être destitué par l'évêque en advis desd. chanoines et consuls ». — La gratuité scolaire n'est donc pas une moderne conquête.

Les archives du Chapitre conservent plusieurs baux passés avec les « régents des écoles » dont le nombre augmenta en raison des besoins. En 1664, la régence était au concours.

A la veille de la Révolution, le Chapitre se composait de douze chanoines, de quatre hebdomadiers, de vingt prébendés, de quatre diacres ou sous-diacres, de six élèves, d'un trésorier, un organiste, un secrétaire et un maitre d'école.

Les chanoines payaient un droit d'entrée de 80 livres; celui des prébendés était de 8 livres.

Jusqu'à Mgr de Lastic les offices capitulaires se firent selon le pontifical et cérémonial romains, d'après les règles de l'église métropolitaine.

Les antiques statuts du Chapitre, rédigés en latin, en treize articles, étaient, pour que nul n'en ignorât, affichés dans le chœur. On en faisait tous les ans la lecture au « Chapitre de correction ».

De ces treize articles nous ne retenons que le sixième. Il reflète les mœurs du temps. Il concerne les prébendés qui, soit au chœur, soit en dehors du chœur, soit même pendant les offices, se porteront à des voies de fait contre les chanoines. Ils seront sévèrement punis. Si toutefois un prébendé se croit lésé, *cum honore et reverentia*, verbalement ou par écrit, il portera son cas devant le Chapitre. Celui-ci statuera en toute justice. Les peines

Digitized by Google

portées contre les coupables varient depuis l'amende d'un liard jusqu'à l'excommunication.

Dans la suite, les prescriptions se multiplient ou sont renouvelées. Les chanoines devront être dans les ordres sacrés, ils sont chargés les dimanches et fêtes des messes capitulaires. Les prébendés sont obligés à la résidence actuelle et aux fonctions de leurs charges par privation des fruits de leurs prébendes. Ils sont fréquemment examinés sur le chant et les cérémonies de la messe, et si leur science est en défaut ils ne jouissent que de la moitié des fruits, l'autre moitié est versée au trésor.

Chanoines et prébendés auront les cheveux courts ; ils porteront l'aumusse. Défense de sortir en ville avec le surplis ; par contre, défense de traverser le chœur pendant les offices sans en être revêtus. La soutane est obligatoire en ville, ailleurs la soutanelle peut en tenir lieu. Aux uns et autres il est défendu « de prendre tabac au chœur, d'y lire le bréviaire en particulier, d'y tenir posture indécente, d'y caqueter sous peine d'être pointé ».

A peine d'excommunication il est défendu « de rouler par les rues après neuf heures l'été et six heures l'hiver ; il sera informé contre ceux qui ont dansé au préau et au bal et qui chassent pendant les offices, ou même après, avec armes à feu ». Sous la même peine avec perte des fruits, défense d'abandonner le service du chœur pour servir les églises circonvoisines, particulièrement aux quatre fêtes solennelles de l'année (1647).

Les confessions et communions des ecclésiastiques non prêtres sont plus d'une fois réglementées, sous les mêmes peines, et sont tenues dans un prudent milieu.

Pour l'honneur du Chapitre nous voulons croire que la charge de chanoine ponctuaire était une sinécure. Dans tous les cas, il prêtait serment de s'en acquitter *sine odio et favore*.

Disons un mot du prévôt, ne serait-ce que pour relater un petit incident. Il dut faire quelque bruit ; n'en soyons

Digitized by Google

pas scandalisés. Il parait qu'à cette époque « on ne voit que discordes entre évêques et chapitres » [1]. Ici ou là, le prévôt était une puissance qui parfois tenait en échec l'évêque lui-même.

Quoique quelques-uns aient, à Rieux, quitté leur prévôté pour monter sur le siège épiscopal, leur influence était assez effacée puisque la bulle fondamentale établit l'évêque chef du Chapitre. Il peut même infirmer l'élection prévôtale.

Or, à l'époque où nous sommes (1648), Jacques II de Cardon, prévôt de Rieux, voulait montrer quelque indépendance.

Il avait, peut-être, quelques bonnes raisons pour craindre la pression de l'évêque sur le vote de ses confrères du Chapitre. Il s'opposa donc à ce que désormais les assemblées capitulaires se tinssent dans le palais épiscopal. Peut-être était-il dans son droit, car il eut ses partisans et Louis de Bertier ne plaida que la question de convenance. Jacques II eut le tort de faire insérer dans une délibération des paroles injurieuses contre celui qui, après tout, était son chef. L'évêque s'en plaignit amèrement. Le Chapitre, se rangeant de son côté, décida que le prévôt serait pointé et « mis *foris* » jusqu'à satisfaction !

« Tout cela fut fait à la considération de M. l'évêque. Il est de l'intérêt de tous ceux qui composent le Chapitre d'user très modérément d'un pareil exemple ». C'est la réflexion qu'un chanoine écrit en marge de la délibération capitulaire relatant le conflit dont nous venons de parler.

Les choses n'étaient pas ainsi toujours poussées au tragique. Quand survenait quelque difficulté, l'Église de Rieux, en fille respectueuse et bien née, n'hésitait pas à recourir à l'expérience de sa vénérable mère de Toulouse et aux lumières de ses respectables sœurs de Saint-Papoul, Lombez, Mirepoix, Lavaur (1728). Le tout dans

1. Voy. *Lettre du cardinal de Joyeuse aux chanoines de Saint-Etienne*, dans le *Bulletin de la Société archéologique du Midi*, 1901, p. 287.

Digitized by Google

des termes qui rappellent l'*honore invicem prævenientes* de l'Apôtre.

On se figure aisément l'animation et la vie que devait donner à la petite ville de Rieux tout ce monde d'église. Que devait-ce être aux jours de grandes solennités, lorsque l'évêque, entouré de ses assistants, de son clergé et de son séminaire, officiait pontificalement? Tous les jours d'ailleurs et plusieurs fois le jour, le son des cloches appelait à la cathédrale et le chœur et les fidèles qui avaient le loisir ou la piété de s'y rendre. Pouvait-on résister aux invitations harmonieuses du carillon rivois?

Il se composait de cinq grandes cloches qu'on mettait en branle parfois toutes ensemble, ce qui devait être d'un grandiose effet : la cloche de *Notre-Dame* ou le « *grand seing* » (signum), *la Bertière* ou *l'Antoine-François*, celle de *Saint-Cizi*, celle de *Saint-Sernin*, celle de Prime ou de *Saint-Honoré*, de trois autres moins grandes dites de *Saint-Exupère*, de *Saint-Germier* et de *Saint-Sylve*. La voix de toutes ces cloches rendait à toute heure du jour un pieux hommage à l'église-mère.

Ce carillon, « qui fait l'admiration des étrangers par son harmonie et par la diversité des airs qu'on y joue » (Expilly, 1770), avait son « règlement » où sont définies toutes les sonneries depuis celles des premières classes jusqu'à celles des simples et des féries. « Ce fut le sieur Barthe, organiste de la cathédrale, qui, quoique aveugle de naissance, dirigea l'emplacement des cloches, de même que l'arrangement merveilleux des petites chaines de fil d'archal qui vont aboutir au clavier ». *(Ibid.)*

Grégoire Barthe était organiste depuis au moins 1663.

Est-ce de cette époque qu'on doit faire dater le carillon?

Les gages du sonneur étaient supportés moitié par l'évêque, moitié par le Chapitre.

Dans le *Règlement des cloches*, nous notons les particularités suivantes : « Pour avertir qu'on va finir, on sonnera à la fin l'hymne du jour, c'est-à-dire à matines l'hymne

Digitized by Google

de matines, à la messe celui de prime, à vêpres celui de vêpres ». — « Pendant les processions on sonnera un carillon solennel entremêlé des hymnes du jour et du temps. » — « Huit jours avant Noël on sonnera tous les soirs vers sept heures, et les matines vers quatre heures, le carillon solennel, et alors on sonnera les hymnes de l'Avent et les Noëls. » — La cloche de *Saint-Sernin* est la cloche de Carême, la *Merlussayro* de Toulouse. Elle « sonnera à branle chaque soir après qu'on aura sonné l'*Angelus* » pour avertir du jeûne et de l'abstinence. Le soir de la Toussaint, « on ne sonnera point pendant toute la nuit, comme on avait accoutumé, mais on cessera à neuf heures. » La sonnerie pour les défunts et offices funèbres est aussi bien réglée. — *Pour le tonnerre*, « les carillonneurs sonneront d'abord toutes les cloches en désordre et pour faire du bruit sans aller à branle. Quand il sera nécessaire de faire la procession, le carillonneur sonnera un moment à l'accoutumée pour marquer qu'on va faire la procession et alors *la Bertière* ira à branle. Mais lorsqu'il y aura danger de grêle, *le grand-seing* se joindra à branle avec *la Bertière* pour avertir le peuple qu'on va mettre le Saint-Sacrement sur l'autel. »

Goûtons enfin ce pieux avis dont nos sonneurs modernes pourraient faire profit : « Les carillonneurs s'étudieront à sonner les hymnes des fêtes, principalement des solennités, comme aussi ceux de l'Avent, du Carême, du Temps pascal ; enfin ils se souviendront qu'ils ne sont pas obligés seulement à sonner les cloches avec exactitude et ponctualité dès que l'heure est frappée, mais même avec des sentiments de piété et de religion puisqu'ils exercent une fonction très sainte pour laquelle il y a un Ordre établi dans l'Eglise. »

On sait que le clocher de Rieux est un des plus beaux du pays ; ses ouvertures à mitre accusent sa filiation toulousaine. (Clocher type des Jacobins.)

Digitized by Google

***

Nous voulons aussi donner un sommaire des cérémonies qui, dans le cours de l'année, se faisaient à la cathédrale sous la direction du Chapitre.

Notons d'abord que pour les grandes solennités, et quelquefois pour les moindres, il y avait généralement, en dehors ou en dedans de l'église, *procession capale.*

Le chant de l'évangile au jubé, qui avait lieu pour les plus grandes fêtes, était bien solennel ; qu'on en juge :

« L'épitre finie, les thuriféraires, les enfants de chœur portant les chandeliers et le porte-croix revêtu d'une tunique sortent de la sacristie, et le diacre ayant reçu la bénédiction on monte au jubé, le sous-diacre suivant la croix les mains jointes et le diacre portant le livre des évangiles fermé, tout le chœur se tenant debout, nue tête lorsqu'ils passent. Etant arrivés au jubé, le porte-croix se place derrière le sous-diacre et le diacre chante l'évangile, tourné vers l'autel de paroisse. L'évangile fini, ils retournent dans le même ordre qu'ils sont venus, excepté que le sous-diacre sera le dernier, portant le livre des évangiles tout ouvert et aussi élevé qu'il pourra. Entrant dans le chœur, tout le monde fera la génuflexion lorsque le sous-diacre passera. Il portera d'abord l'évangile à baiser au célébrant, au côté de l'épitre, disant ces paroles : *Hæc sunt verba Christi.* A quoi le célébrant, faisant la génuflexion devant et après l'avoir baisé, répondra : *Corde credo et ore confiteor*[1]. Après quoi il donnera à baiser le même évangile à M^rs^ les chanoines tant du haut que du bas chœur, et le Jeudi-Saint à tous les douze prêtres revêtus, quoiqu'ils ne soient pas chanoines. Ils observeront tous les mêmes cérémonies que le célébrant

1, *Voici les paroles du Christ : je le crois de cœur et je le confesse de bouche.*

Digitized by Google

en baisant l'évangile. Pendant toute la cérémonie le chœur demeurera droit comme aussi l'officiant, quoiqu'il ait achevé le *Credo* qu'il n'entonnera point qu'il n'ait baisé l'évangile et après avoir été encensé. » Telle est l'ordonnance de cette belle cérémonie qui fut établie par Antoine-François de Bertier.

JANVIER. — *Circoncision.* Procession capale. Sermon, une année à la grande église et l'autre aux Jacobins.

FÉVRIER. — *Purification.* Procession capale hors de l'église. Aux quarante heures le séminaire chante la messe. Le premier dimanche du Carême, après complies, procession pour demander à Dieu la santé de l'âme et du corps pendant la sainte quarantaine et pour la permission du beurre et du lait.

MARS. — *Saint-Joseph.* Deux messes dont l'une solennelle. Sermon après complies. De même pour l'*Annonciation* avec procession capale. Le *Jeudi-Saint*, « après que le seigneur évêque aura porté le Saint-Sacrement au reposoir, il donnera la bénédiction au peuple avec la crosse, sans mitre et sans dire rien. »

Le jour de Pâques, procession capale et évangile au jubé.

AVRIL. — *Le jour de Saint-Marc* procession autour du préau sans dire la messe à N.-D. du Portail.

MAI. — Très-intéressante et très-symbolique cérémonie le 3, *Invention de la Sainte-Croix* : « Quand cette fête se rencontre un jour de Rogations on ne peut pas omettre aucune de ces deux processions, et ainsi il faut après matines dire la messe de la fête et ensuite aller porter la croix à la Casterette selon la coutume et chanter les quatre évangiles dont le premier, selon S. Mathieu, est celui du dernier dimanche de Pentecôte ; mais comme il est trop long, on ne le commence qu'à ces paroles : *Sicut exit fulgur ab oriente* et qu'on chante tourné vers l'orient. Le deuxième évangile, qu'on chante vers midi, est celui de l'Ascension, selon S. Marc. Le troisième est celui du premier dimanche de l'Avent, selon S. Luc ; on se tourne du

Digitized by Google

côté de l'occident. Le quatrième est le commencement de l'évangile de S. Jean : *In principio*, on se tourne du côté septentrion et la procession des Rogations se fera à l'ordinaire..... »

Entre l'Invention et l'Exaltation de la Sainte-Croix, tous les dimanches procession en ville pour les fruits de la terre. Procession capale pour l'*Ascension* et la *Pentecôte*.

JUIN. — La procession de la *Fête-Dieu*, comme celle de l'octave, se fait en ville. « Le poêle doit être porté par les chanoines. » Les bourdonniers chantent d'abord l'invitatoire des matines, *Christum regem adoremus....* qu'on répète à chaque verset du *Pange lingua*. A la suite de la procession de l'octave, absoute pour les confrères du Saint-Sacrement.

La veille de la *Translation de Saint-Cizi* (18 juin), après vêpres on va chanter l'antienne du *Magnificat* à la chapelle du saint. Le célébrant encense l'autel et les reliques.

Pour *saint Jean-Baptiste*, *saint Pierre* et *saint Paul*, procession capale.

JUILLET. — Le 16, anniversaire de Jean XXII fondateur du Chapitre, messe solennelle avec grande sonnerie.

AOUT. — *Assomption*. Procession capale. Après les vêpres, antienne du *Magnificat* à la chapelle de Saint-Cizi. Procession pour le roi, station aux Cordeliers et aux Jacobins.

Le 16, *fête de saint Cizi*. Procession capale en ville. Evangile au jubé. Exposition du Saint-Sacrement toute la journée. Sermon à demi-messe. Procession après vêpres. Salut. Complies.

« *Le jour de S. Louis*, il y a procession capale fondée par messire Jean-Louis de Bertier, évêque de Rieux ».

SEPTEMBRE. — *Nativité de N.-D.* titulaire de la cathédrale et patronne du diocèse. Procession capale en ville. Evangile au jubé.

Exaltation de la Sainte-Croix. « On chante ce jour-là none avant la grand'messe, après laquelle on va proces-

Digitized by Google

sionnellement à la Castelette reprendre la croix qu'on y avait portée le jour de l'Invention. On chante en allant le *Vexilla regis*, au retour le *Te Deum*..... Quand cette fête se rencontre un dimanche, l'on fait à l'accoutumée la procession par la ville, et en sortant des Jacobins on va droit à la Castelette, passant par les Donades pour prendre la croix. »

Dédicace de l'église de Rieux (18 septembre). « On allume ce jour-là des cierges autour du chœur à l'endroit des onctions marquées par une croix. Ces cierges brûlent pendant les grands offices de la fête. »

NOVEMBRE. — *Toussaint.* Procession capale. Evangile au jubé. Après les vêpres de la fête, sermon suivi des vêpres des Morts.

Commémoraison des fidèles trépassés. Après la messe on fait trois absoutes, l'une au fond de l'église pour tous les fidèles défunts, au chant du premier répons du premier nocturne. La deuxième se fait pour les chanoines et prébendés sur la tombe des chanoines. Chant du deuxième répons du second nocturne. La troisième dans le chœur pour les évêques sur leur tombe, chant du *Libera*.

« Le premier lundi après l'octave de Tous les Saints, se chante l'obit fondé par messire Antoine-François de Bertier, évêque de Rieux. Le service se fait solennellement, accompagné de la grande sonnerie. A l'oraison de l'absoute qui se fait à la fin du service l'on nomme tous les évêques aussi bien qu'aux trois oraisons de la messe. »

DÉCEMBRE. — Le 17, chant solennel des *O* de l'Avent, au son des cloches et de l'orgue.

« Le samedi qui précède la veille de Noël, on va en procession à la chapelle de N.-D. du Portail où l'on chante une messe solennelle *de Beatâ*, pour accomplir un vœu que fit la ville conjointement avec le Chapitre, en action de grâces d'avoir été délivrés de la peste en 1635 à pareil jour. Les communautés religieuses assisteront à ladite procession. On y donnera le pain bénit. »

Digitized by Google

Le jour de Noël, procession capale et évangile au jubé. « A la messe du jour on fait l'offrande, à laquelle les pasteurs précèdent le clergé et les magistrats en mémoire de ce que ce furent les bergers qui vinrent les premiers reconnaître Jésus-Christ dans la crèche et lui offrirent leurs présents. »

Saint-Etienne. Procession capale.

« Le jour de saint Jean l'évangéliste il y a procession capale, fondée par messire Jean de Bertier, évêque de Rieux, aussi bien que le *Libera* qui se chante à la fin de la messe. »

Indépendamment de la messe capitulaire, il se célébrait dans la cathédrale, par les prébendés de 18, trois autres messes quotidiennes et fixes : la première avant matines, la deuxième à la fin de laudes, la troisième à la fin de none.

Dans la suite, par une déplorable négligence ou pour des motifs qui pouvaient être excellents au début, tout était confondu. Le chœur absorbait tout aux dépens des offices paroissiaux et des fonctions curiales. Dans une ordonnance des plus motivées et pleine de doctrine, Mr de Saumery remit tout en ordre (28 décembre 1722), réapprit aux fidèles de Rieux le chemin de l'autel de paroisse, et au sacristain-curé celui de la chaire pastorale.

Le Saint Sacrement se conservait à l'autel de paroisse. Jamais il n'était exposé à l'autel du chœur, fait assez singulier pour que dom Martène et dom Durand, deux bénédictins qui avaient entrepris un voyage littéraire en France pour corriger l'ancienne édition de la *Gallia Christiana*, le consignassent dans leurs mémoires (1708-1709.)

Il serait inouï qu'entre deux autorités si juxtaposées, vivant sous le même toit, ayant des attributions peu définies, il ne se fût jamais élevé de conflit. Le Chapitre maintint toujours ses positions. Malgré les réclamations de la paroisse, il continua en particulier de jouir du droit exclusif : 1° de bénir les rameaux, les cendres, les cierges;

Digitized by Google

2° de faire toutes les processions à l'exception de celles pour conjurer l'orage ; 3° de donner la bénédiction du Saint-Sacrement à l'autel de paroisse ; 4° d'administrer les derniers sacrements à tous ceux du corps du Chapitre ; 5° de faire la levée du corps de tous les bénéficiers ; 6° de faire la levée du corps de tous ceux qui, moyennant certains honoraires, désiraient être ensevelis par le Chapitre ; 7° de donner la communion pascale dans le chœur le Jeudi Saint et le jour de Pâques. Le sacristain-curé communiait lui-même au chœur le Jeudi Saint, puisqu'il n'y avait pas d'autre messe ce jour-là dans la cathédrale.

Gardien des reliques et du culte de saint Cizi, le Chapitre, conjointement avec les évêques, s'imposa des sacrifices relativement considérables pour la réfection de la châsse (1663-1664-1671), pour l'achat d'un tableau (1659) et pour la restauration de la chapelle du saint. Un jour l'éclat de la fête patronale faillit être compromis... par les négligences du marguillier. Celui-ci n'avait « rien en main pour subvenir à l'achapt des cierges et flambeaux » pour la fête du 16 août. Afin de sauver l'honneur de l'église de Rieux, le Chapitre délibéra que, « sans conséquence mais pour éviter tout scandale, on priera le marguillier d'acheter des cierges et flambeaux pour la fête et ensuite de les faire retirer pour les remettre au Chapitre et servir quand il appartiendra, sans préjudice de faire rendre compte audit marguillier. » (13 juin 1664.)

***

Le trésor du Chapitre avait été considérablement augmenté par les libéralités des évêques.

Jean de Bertier lui légua une mitre antique semée de perles et de pierreries et sa crosse d'argent ciselé pesant 22 marcs et 3 onces, avec réserve de jouissance pour son neveu Jean-Louis pour s'en servir même dehors du

Digitized by Google

diocèse ; mais à la mort de ce dernier, ces objets ne pourront sortir de la cathédrale qu'avec le consentement du Chapitre (14 mars 1620).

Jean-Louis de Bertier, neveu et coadjuteur du précédent, dota sa cathédrale de belles orgues et légua sa chapelle au Chapitre : une croix, deux chandeliers, un calice et sa patène, un petit bassin et ses burettes, une petite cloche, une boite à tenir le pain à chanter, un bougeoir avec mouchettes et chainettes d'argent blanc, deux grands chandeliers d'argent doré, un bassin et une aiguière, une mitre précieuse et une grande crosse (3 juillet 1662).

Antoine-François de Bertier acquiert d'un Anglais une mitre des plus riches et en fait don au Chapitre.

Dans la rue de l'évêché et contiguë à lui, on remarque une maison caractérisée par des sculptures qui la couronnent et une petite figure d'ange qui servait autrefois de piédestal à une statue de la Vierge. Elle a gardé dans ses mains une banderole sur laquelle on lit : HEC EST SUPER OMNES CELOS. Sur la pierre de l'imposte on lit : DOMUS CAPITULI ECCLESIE RIVENSIS. Cette inscription semblerait indiquer que le Chapitre de Rieux résida dans le même immeuble où il avait sans doute autrefois vécu en Communauté.

Il portait : *d'azur à une Vierge tenant l'enfant Jésus d'or assise sur une chaise du même sur des ondes d'argent* [1].

E. BAGALERIE,

1. Notre caution et notre garantie en ce récit se trouvent dans le « Recueil » très authentique dont nous avons parlé aux premières lignes.

Nous n'avons rien avancé qui ne soit extrait de cette intéressante collection mise gracieusement à notre disposition par M. l'abbé Lestrade, l'érudit et sympathique auteur des *Huguenots en Comminges*.

Digitized by Google

APPENDICE

Ad perpetuam rei memoriam. Sedes apostolica..... Itaque ecclesiarum de Senarenchis, Lumbariensis, ad capitulum S. Stephani Tholosani, de Noerio, ad priores dicti loci, de sancta Fide de Benays, Mirapiscensis, diocesum, de Arevidano, de S. Cicio, de sancta Cadéria et Caunha, de S. Juliano, de Biracho, de S. Christoforo, de Monteberando, de Cantesio, de S. Felice prope Fossaretum et de Gosenchis, necnon territoriorum seu decimariorum de Dalps, de S. Ypolito, de Besinhaco, de Sancta Maria de Supramonte ac de S. Andrea et de Albavilla, omnes redditus et proventus qualescumque et in quibuscumque consistant dudum ante dictorum episcopatus reddituum divisionem ad Tholosanum episcopum pertinentes, pro valore et existimatione duorum millium libr. tur. parv. capitulo ipsius Rivensis ecclesie ejusque mense de fratrum ipsorum consilio et auctoritate apostolica concedimus, donamus et in perpetuum assignamus.....

(Reg. Vat. LXVIII, n° 1331.)

Digitized by Google

LES DE BACHOS

A un kilomètre environ de Guran, sur le flanc d'une des montagnes du Layrisse, on aperçoit un château bâti au XVII^e^ siècle, dans le genre des châteaux pigeonniers du temps de François I^er^ et d'Henri IV. Longtemps délabré, il a été restauré à neuf par M. Laffont qui en est devenu propriétaire[1]. Auprès du château se trouvent une cour spacieuse et un grand jardin disposé en terrasse; de là la vue s'étend sur un vaste panorama; on a, devant soi, la forêt et la montagne de Burgalays au milieu de laquelle se détache le village de ce nom; aux pieds, la vallée de Layrisse se développe d'un côté jusqu'au Pont-de-Cazaux, de l'autre jusqu'auprès de Cierp; vers le nord-est, le pic du Gard ferme l'horizon, tandis que, vers le sud, s'étalent, dans toute leur beauté alpestre, les montagnes d'Oô, de Superbagnères et du Lys, avec les glaces éternelles des Graouès et de Crabioules.

Dans les premières années du XIX^e^ siècle, le château dont nous parlons appartenait encore à la famille des de Bachos qui habitait en ce lieu depuis des siècles et qui a laissé une large trace dans l'histoire de la contrée. C'était une des plus anciennes familles du Comminges où elle joua un rôle assez important. On conçoit sans peine qu'étant très riche, ayant pris, à diverses époques, l'engagement des biens de la couronne sur plusieurs communes, elle était très connue et jouissait d'une grande influence.

Les titres nobiliaires produits par eux et divers autres documents m'ayant permis de dresser leur généalogie

1. Depuis que j'ai écrit ces lignes, le château a été vendu à M. Régismansé, inspecteur d'Académie.

Digitized by Google

depuis la fin du XV[e] siècle, j'ai cru devoir la reproduire au début de ce travail, malgré sa sècheresse, à cause de l'intérêt local qui s'y rattache et de la réputation de grands seigneurs que les de Bachos ont laissée dans le Comminges. En parlant d'eux, ne tenant pas compte des conclusions que je serai contraint de tirer dans le cours de cette étude, je leur attribuerai les titres qu'ils prétendaient avoir ; c'est comme soi-disant nobles et seigneurs qu'ils se rendirent célèbres dans le pays ; c'est aussi comme nobles et seigneurs qu'ils ont laissé chez nos montagnards des souvenirs ineffaçables et, alors même que ces qualifications ne leur appartiendraient pas, on ne saurait les séparer de leur nom, parce qu'elles sont inséparables de leur histoire.

Les témoins d'une « *enquête probante* », du 14 mars 1475, déposèrent que la demeure des de Bachos était « *une maison* » qui, sous noble Jean-Antoine de Bachos, avait été détruite par un incendie[1]. Ce Jean-Antoine de Bachos comparut lui-même dans l'enquête ; il avait été maintenu dans la possession de certains fiefs par sentence du 12 juin 1469[2], et rendit un dénombrement en 1503. Dans ce dénombrement, il déclare : « Item, Tiens la Tierce (part) des forestages et herbages de Layrisse[3] ». Les deux autres parts appartenaient aux de Binos et aux de Signan.

A Jean-Antoine de Bachos succéda noble Barthélemy de Bachos qui, en 1514, assista au mariage de Guillaume d'Abajan avec la comtesse de Bossost.[4]

Noble Brengier de Bachos, son fils, eut deux enfants : noble Jean-Barthélemy et Marthe de Bachos qui épousa noble Charles de Bossost. Le quatre février 1552, une sentence du juge de Comminges le maintint dans la possession de trois parties des lods, ventes et autres droits

1. *Archives de la commune de Guran.*
2. *Archives de Montauban.* — Productions nobiliaires des de Bachos.
3. *Archives de la Trésorerie de Toulouse.*
4. *Archives de Montauban.* — Productions nobiliaires des d'Abajan.

Digitized by Google

seigneuriaux du lieu de Cierp ; il fut de nouveau maintenu, dans ces mêmes droits, par une seconde sentence du 12 juin 1569[1]. Il rendit plusieurs dénombrements, entre autres ceux de 1540, du 14 décembre 1551, de 1552 et de 1559, dans lesquels il se dit noble et seigneur. En 1554, il avait pris l'engagement des biens de la couronne sur la Layrisse, en société avec les de Binos de Signan et les de Binos de Cierp. C'est le premier engagement des de Bachos sur la Layrisse dont on ait trouvé quelque trace ; on suppose toutefois qu'il y en avait d'antérieurs ; car, en 1734, dans son rapport au Conseil du roi, l'inspecteur général des domaines émet l'opinion que les engagistes n'en parlaient pas devant les tribunaux, parce qu'ils avaient intérêt à en cacher l'existence. Ces engagements très anciens auraient été leur condamnation et se seraient dressés contre leur prétendue seigneurie [2].

Noble Jean-Barthélemy de Bachos épousa Bertrande de Binos. Le 5 juin 1585, il transigea avec Marthe, sa sœur, épouse de Charles de Bossost ; celle-ci lui céda sa part de succession paternelle, moyennant la somme de 1300 livres[3]. Il obtint trois commissions successives de capitainerie pour la levée du ban et de l'arrière-ban de la noblesse française [4], défendit valeureusement nos frontières contre les Espagnols et se distingua sur les champs de bataille. En 1600, il prit de nouveau l'engagement du domaine sur la Layrisse[5]. En 1612 il fournit au roi, devant le sénéchal de Toulouse, un aveu dans lequel (article second) il s'exprime en ces termes : « Plus m'appartient la troisième partie des bois et montagnes de Lay-

1. *Archives de Montauban.* — Productions nobiliaires des de Bachos.

2. *Archives nationales.*

3. *Archives de Montauban.* — Productions nobiliaires des de Bachos.

4. 30 mai 1587. Commission de Henry, roi de France et de Pologne, expédiée au capitaine Bachos pour une compagnie de 100 hommes au régiment de Piedmont. (*Archives de Montauban.* — Service des de Bachos).

11 janvier 1590. Commission de Henry, roi de France et de Navarre, de capitaine d'une compagnie du régiment Piedmont au nombre de 100 hommes de guerre à pied, au profit du capitaine Bachos. *(Ibid).*

5. *Archives nationales.* — Rapport de l'inspecteur général (1784).

Digitized by Google

risse, ne m'apportant d'autre revenu que pour mon chauffage et autres usages. » Dans l'article trois, il revendique la troisième partie de la seigneurie et justice de Guran, Bachos, Binos et Signac [1].

Noble Jean de Bachos, seigneur d'Astorg, fils légitime et naturel de Jean-Barthélemy, se maria, le 9 juin 1613, avec dame Auriette Dupouy. Trois commissions de capitainerie lui furent confiées pour la levée du ban et de l'arrière-ban de la noblesse française : deux en 1614 et une en 1624 [2]. Dans cette dernière le roi lui donna l'ordre « de vaquer et prendre soin de la démolition et rasement entier du château de Mussidan et de toutes ses fortifications. » Ce château, situé à vingt-sept kilomètres sud de Ribérac (aujourd'hui dans le département de la Dordogne), avait été pris par les calvinistes en 1568, repris et saccagé par les catholiques en 1569 ; étant de nouveau tombé entre les mains des protestants, Louis XIII envoya le capitaine de Bachos pour le démanteler. Ceci se passa le 1er mars 1624, peu avant l'entrée du cardinal de Richelieu dans le ministère.

Jean de Bachos prit l'engagement du domaine sur la Layrisse, en 1634, et rendit un dénombrement en 1639 [3]. Dans les archives du grand séminaire d'Auch, nous trouvons qu'en 1628, il avait été nommé gouverneur de Bergerac [4].

Noble Jean-François de Bachos, seigneur de Cierp, contracta mariage, le 18 juillet 1638, avec demoiselle Françoise de Verdelin. Dans son testament, fait le 11 août 1673, il déclare avoir eu de sa femme huit enfants : noble Jean-Antoine, Jean (seigneur d'Astorg), Pierre (seigneur de Signac), Louis, Jean-Louis, demoiselles Anne (qui, le

1. *Archives du Parlement de Toulouse.*

2. 16 février 1614. Commission de capitaine en faveur du sieur Bachos. *(Archives de Montauban.* — Services des de Bachos).

20 juillet 1620. Commission de la Reyne de Navarre, mère du Roy, au sieur Bachos pour lever une compagnie de gens de pied. *(Ibid).*

1er mars 1624. Commission de Louis XIII au capitaine Bachos. *(Ibid).*

3. *Archives nationales.* — Rapport de l'inspecteur général (1784).

4. Liasse Rle, no 67.

Digitized by Google

6 janvier 1680, épousa noble Henry de Villemur)[1], Jeanne et Gauliette. Jean entra dans les ordres et devint curé de Bachos-Binos[2].

En 1639, noble Jean-François de Bachos fournit au roi, devant le sénéchal de Toulouse, un aveu dans lequel il déclare (art. 2) « posséder la troisième partie des forêts et montagnes de Layrisse, ne portant de revenu que tant seulement son chauffage et usage. » A la fin de cet aveu, l'ordonnance du juge-mage porte qu'il avait été fourni à l'occasion de l'*arrière-bien*, et que c'est pour cette raison que le sieur de Bachos cherchait plutôt à diminuer qu'à augmenter le revenu des choses qu'il reportait, afin que sa taxe ne fût pas si forte[3].

Jean-François acheta l'engagement du domaine sur la Layrisse en 1640, en 1653 et en 1659. Il rendit, en 1677, en 1678 et en 1682, des dénombrements et des hommages qui étaient la suite et l'exécution des divers engagements[4]. Ces titres prouvent que les droits de justice et de directe de l'entier domaine de Layrisse étaient exercés en société par les de Bachos, les de Binos de Signan et les de Binos de Cierp.

Noble Jean-Antoine de Bachos épousa, le 11 juillet 1683, demoiselle Agnès de Rolland. En 1684, il reçut une commission de capitainerie[5]. Dans son testament, fait le 9 juin 1697, il désigna noble Jean-Victor, son fils aîné, comme son héritier ; entr'autres legs, il y en avait un en faveur de noble Louis, son second fils. Il recommandait ensuite que dame Agnès de Rolland, sa femme, et noble Jean, seigneur d'Astorg, son frère, prêtre et curé de Binos et Bachos, le fissent ensevelir dans l'église de Bachos, au tombeau de ses prédécesseurs, et qu'ils veil-

1. *Archives de Montauban.* — Productions nobiliaires de Villemur de Paillis de Rieutort.

2. *Archives de Montauban.* — Productions nobiliaires des de Bachos.

3. *Archives du Parlement.*

4. *Archives nationales.* — Rapport de l'inspecteur général (1784).

5. *Archives du grand séminaire d'Auch*, liasse J, n° 29.

Digitized by Google

lassent à ce que les honneurs funèbres lui fussent rendus [1].

Noble Jean-Victor de Bachos était né le 18 mars 1686 ; il mourut en mars 1766, alors que sa fortune était fort compromise. En 1723 il avait rendu hommage : 1° pour la coseigneurie directe des lieux de Binos, Guran, Signac et Bachos, dans la vallée de Layrisse, conjointement avec MM. de Binos et de Signan ; 2° pour biens nobles et moulins à Burgalays ; 3° pour le fief d'Yvernos dans la juridiction de Gaud et Marignac ; 4° pour une censive dans le lieu de Cier [2].

Noble Jean d'Yvernos de Bachos, son fils, rendit des honneurs seigneuriaux à son père et fit mettre une *littre* ou *ceinture funèbre* sur les murs de l'église. Cela, comme nous le verrons plus loin, amena des procès qui se terminèrent par la perte de ses prétendus titres seigneuriaux. En 1789, dans une lettre adressée à l'intendant de la généralité d'Auch, il prend le titre de baron de Saint-Paul dont il avait l'engagement et où il possédait un château délabré ainsi que des terres nombreuses.

Afin de payer les dettes les plus criantes, son père Victor et lui se défirent d'une partie de leurs biens et vendirent, entre autres, plusieurs pièces de terre nobles à Pierre d'Espouy, prêtre, à Paul Tajan (dit Cadalis), à Jean Sapène et à Sébastien d'Espouy [3]. Le 28 mai 1771,

1. *Archives de Montauban.* — Productions nobiliaires des de Bachos.

2. *Archives départementales du Gers.* — Série C, p. 278, col. 2, in cap. et in fine.

3. Hommage rendu par noble Pierre d'Espouy, prêtre, chapelain de la chapelle de Mont-Carmel, demeurant à Saint-Paul, en la vallée d'Oueil, pour pièces de terre nobles, achetées de messire Victor de Bachos, seigneur de Bachos et seigneur baron de Saint-Paul, acquises le 21 février 1751. (*Archives départementales du Gers*, série C, p. 264, col. 1, in cap. ; — et autre Hommage du même, p. 292, col. 1, in cap).

Hommage rendu par Paul Tajan, dit Cadalis, de Saint-Paul, en la vallée d'Oueil, pour une pièce de pré noble, achetée de messire Antoine de Bachos d'Yvernos, seigneur baron dudit Saint-Paul, agissant tant en son nom que comme procureur de messire Victor de Bachos, son père. (*Ibid.*, p. 264, col. 1, in cap.).

Hommage rendu par le sieur Jean Sapène (dit Ramon), de Cazaril, pour pièces de terre nobles, situées dans la juridiction de Saint-Paul, vallée d'Oueil, achetées, le 22 mars 1758, de messire Jean-Antoine de Pachos d'Yvernos. (*Ibid.* p. 271, col. 1, in cap. et in m.).

Hommage rendu par noble Sébastien, chevalier d'Espouy, pour un château délabré

Digitized by Google

la seigneurie de Bourg d'Oueil fut aussi vendue à Me Caubet, curé de la paroisse [1]; et, le 25 novembre 1776, la seigneurie directe des communes de Saint-Paul, Sacourvielle, Benqué-Dessus et Benqué-Débat fut également vendue à Me Sébastien d'Espouy [2] qui se disait coseigneur de Mayrègne [3].

Noble Gabriel de Bachos ne fut nullement inquiété dans le début de la période révolutionnaire; mais s'étant gravement compromis pendant l'insurrection royaliste de l'an VII, il dut émigrer en Espagne où il resta trois mois, jusqu'à ce que Napoléon, premier consul, espérant entraîner les nobles dans sa cause et désirant amener une pacification plus complète, accorda aux insurgés, le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), une amnistie générale. Tous rentrèrent aussitôt en France, et beaucoup prirent part aux guerres du Consulat et de l'Empire.

Après la Révolution, Gabriel de Bachos devint maire de la commune et ne cessa pas de l'être jusqu'à sa mort qui arriva le 13 juillet 1818. Dans les dernières années de sa vie, il avait fini par tomber dans la misère et eut la douleur de voir son château et la plupart de ses biens expropriés. Avec lui s'éteignit le nom des de Bachos.

Il avait eu trois filles: Joséphine, Charlotte et Claire.

Joséphine s'était mariée, dans les dernières années du XVIIIe siècle, avec Jean Barrau, de la commune de Bachos. Leur fils Gabriel épousa Jeanne Laurens, le 17 octobre

avec parc et terres nobles situés à Saint-Paul, vallée d'Oueil, achetées, le 22 sept. 1764 et 3 juillet 1765, de M. de Bachos. *(Ibid)*.

1. Actes du 28 mai 1771 et du 18 décembre 1880, passés par devant Me Parenteau, notaire royal à Saint-Béat. Des copies authentiques de ces actes sont entre mes mains.

2. Hommage rendu par Me Sébastien d'Espouy, coseigneur de Mayrègne, pour la seigneurie directe des villages de Saint-Paul, Saccourvielle, Benqué-Dessus et Benqué-Debat, vallée d'Oueil, acquise, le 25 novembre 1776, de messire Jean-Antoine de Bachos. *(Archives départementales du Gers*, serie C, p 292, col. 1 in cap.).

3. Peu d'années après, Sébastien d'Espouy voulut soutenir, devant les tribunaux, qu'il était véritablement coseigneur de Mayrègne; il fut condamné, et le Parlement de Toulouse déclara que, depuis la reunion du Comminges aux biens de la Couronne, il n'y avait jamais eu, dans la vallée d'Oueil, d'autre seigneur que le roi. Ce qu'on qualifiait de seigneuries n'était que de simples engagements.

Digitized by Google

1815; de cette union sont nés les sieurs Barrau Arnaud (dit Tét) et Barrau François (dit Gracian).

Charlotte-Eléonore s'était mariée, le 3 thermidor an X (1802), avec Raymond-Dominique Fournier, de Montréjeau.

Le 29 juillet 1816, Claire épousa un certain Barbé Jean, d'Antignac.

Les de Bachos, si glorieux de leurs vains titres, n'auraient jamais cru, il y a deux ou trois cents ans, que leurs arrière-petits-fils iraient se perdre dans les rangs les plus obscurs du peuple. Il en est de tout ainsi sur la terre: après avoir brillé un moment, on rentre dans l'ombre et on tombe dans l'oubli. Que de familles qui ont été beaucoup plus célèbrès que les de Bachos et dont on ne trouve presque plus de trace que dans l'histoire! C'est à la suite d'un de ces retours de la fortune que j'ai pu voir, en Auvergne, ouvrier dans une pauvre forge de village, le dernier descendant des François-des-François dont la fière devise était: « François-des-François plus nobles que le roi. »

Quoique je n'aie donné la généalogie des de Bachos que depuis la fin du xv^{e} siècle, on pourrait facilement remonter plus haut; car leur origine se perd dans la nuit des temps, et les documents ne manquent pas.

Longtemps je me suis demandé s'il fallait leur reconnaitre les titres qu'ils s'arrogeaient. Afin de mieux éclairer la question, j'ai consulté les principales archives de France, et je crois devoir publier le résultat de mes recherches, parce que le cas des de Bachos est aussi le cas de beaucoup de soi-disant seigneurs du Comminges qui transformaient en seigneuries de simples engagements des biens de la couronne.

Les de Bachos se qualifiaient de nobles et prétendaient être coseigneurs de Bachos, de Binos, de Guran, d'une partie de la vallée d'Oueil, etc.; ils regardaient de même comme un fief leur propriété d'Yvernos. Je ne sais ce qu'il faut penser de leur noblesse; elle leur a été souvent contestée et jamais ils n'ont produit un titre primordial.

Digitized by Google

Leurs productions nobiliaires se bornaient à des testaments, à des actes baptistaires, à des actes de mariage et à des dénombrements dans lesquels la qualité de nobles et de seigneurs leur était attribuée. Il est certain que les actes baptistaires et de mariages, ainsi que les testaments, ne font jamais foi en ce qui concerne les titres que s'arrogent les témoins, les contractants ou les testateurs. Un notaire et un curé n'ont pas qualité pour juger l'authenticité et la validité de ces titres ; ils écrivent simplement ce qu'on leur dicte.

Le 5 octobre 1667, *Jean-Antoine de Bachos, écuyer et seigneur de Cierp et autres lieux*, présenta à M. Pelloc, intendant de Guyenne, une requête dans laquelle il faisait opposition envers un jugement qui avait été rendu contre lui le 20 juin 1667, en exécution de l'arrêté du 20 mars 1666 ; il demandait en outre le maintien de sa qualité de noble sur la présentation qu'il fit de six titres. Au bas de la requête est une ordonnance dudit sieur Pelloc au sieur Dumas, juge-mage au présidial de Pamiers, « pour lui donner son avis et recevoir même la production dudit s^r^ Bachos, si le cas y échoit[1] »

Le 17 février 1676, les commissaires généraux départis par le roi pour la recherche des droits de franc-fief et nouveaux acquêts de la généralité de Montauban, rendirent un jugement souverain par lequel *Jean-Antoine de Bachos, seigneur de Cierp*, fils et héritier de Jean-François de Bachos, fut déchargé d'une taxe de franc-fief, attendu sa qualité de noble[2].

Le 12 septembre 1693, M. d'Herbigny, intendant de Montauban, rendit également une ordonnance par laquelle *Jean-Antoine de Bachos, seigneur dudit lieu*, était déchargé des taxes de franc-fief sur le fondement de sa noblesse[3].

En 1503, Jean de Bachos, dénombrant au roi les lieux

1. *Archives de Montauban.*
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*

Digitized by Google

dont il jouissait, insistait sur sa qualité de noble[1]. Il en avait été de même de ses ancêtres ; ses successeurs l'imitèrent dans leurs dénombrements.

Nous remarquons aussi que, dans toutes les circonstances, les de Bachos prenaient rang parmi la noblesse : c'est ainsi que, dans la réunion des Etats de Comminges, Nébouzan et Couserans, tenue à Muret pour élire les députés aux États Généraux de 1789, ils comparurent par procuration, en qualité de nobles[2]. Or, observe M. Couget, le droit de vote aux États était attaché à la seule possession d'un bien noble, suivant la règle féodale : « *la terre fait la noblesse* ». Tout possesseur de fief fut donc convoqué, et les de Bachos furent appelés comme coseigneurs de Bachos, Binos, Guran et Signac. Nous verrons plus loin ce qu'il faut penser de cette prétendue coseigneurie. En tous cas, la seule convocation des de Bachos dans la réunion des États tenue à Muret, montre assez qu'ils étaient rangés parmi les premières familles du Comminges.

Nous avons insisté sur ces faits parce qu'ils semblent établir une présomption sérieuse en faveur de la noblesse de cette famille ; mais une telle présomption est-elle de nature à convaincre pleinement un esprit impartial ? Plusieurs de Bachos se sont dits écuyers, qualification qu'ont adoptée, dans les temps modernes, certains nobles qui, n'étant ni comtes, ni marquis, ont voulu se distinguer de la roture. Reste toujours à savoir si les de Bachos, qui adoptaient ce titre d'écuyers, étaient véritablement nobles.

Il est certain, comme nous venons de le dire, que, le 7 février 1676, un jugement souverain des commissaires généraux déchargea d'une taxe de franc-fief *Jean-Antoine de Bachos, seigneur de Cierp*, en sa qualité de noble.

De même, le 12 décembre 1693, par l'ordonnance de

1. *Ex nostris.*

2. *Les États du Nebouzan, etc.*, par Alphonse Couget. — Librairie Abadie, Saint-Gaudens, 1880, p. 99.

Digitized by Google

M[e] d'Herbigny, *Jean-Antoine de Bachos, seigneur dudit lieu*, fut déchargé des taxes de franc-fief, sur le fondement de la noblesse.

Je ne voudrais pas être accusé d'agir avec passion et de parti-pris, en n'acceptant pas à l'aveugle la teneur de ces documents. Je me demande toutefois si, grâce à des influences puissantes, les de Bachos n'ont pas pu surprendre la bonne-foi des juges concernant leurs titres nobiliaires, alors qu'ils sont parvenus à la surprendre concernant leurs prétendus titres seigneuriaux; probablement même n'ont-ils été regardés comme nobles que parce qu'ils étaient censés seigneurs; car dans le jugement des commissaires généraux et dans l'ordonnance de M[e] d'Herbigny, ils sont traités comme tels. Or, un siècle plus tard, le Parlement de Toulouse déclara que ni les de Bachos, ni les de Binos n'avaient jamais été seigneurs directs, fonciers ou justiciers. Cela n'avait pas empêché le même Parlement d'être si bien circonvenu que, quelques années auparavant, le 30 avril 1737, il avait rendu un arrêt par lequel il déclarait les de Bachos et les de Binos « seigneurs directs et fonciers des lieux de Bachos, Binos, Guran et Signac, et, en cette qualité, les renvoyait en possession des montagnes, forêts et vacants desdits lieux [1] ».

Si la bonne foi des juges a pu être surprise sur un fait aussi important et aussi grave, à combien plus forte raison a-t-elle pu être surprise quand il s'agit de prétendus droits à des titres de noblesse. Au reste, ces droits étaient si contestables que l'arrêté du 22 mars 1666 et le jugement du 20 avril 1667 n'avaient pas voulu les reconnaître [2].

Le jugement souverain de la réformation rendu à Montauban, le 23 juillet 1668, ne fait mention de l'existence d'aucune terre noble sur les territoires de Bachos, Binos, Guran et Signac [3].

1. *Archives du Parlement de Toulouse.*
2. Requête de Jean-François de Bachos à Mc Pelloc, intendant de Guyenne. *(Archives de Montauban.*
3. *Archives municipales de Guran.*

Digitized by Google

Après le jugement des commissaires généraux et l'ordonnance de M. d'Herbigny, plusieurs aveux et dénombrements regardèrent les de Bachos comme nobles ; mais l'arrêt du Parlement de Toulouse, à la date du 27 août 1790, sans trancher la question, donne des ordres tels au sieur Basile Poinsignon qu'il semble traiter les de Bachos comme de simples roturiers.

Les de Bachos n'ont eu qu'une seule branche, celle qui habitait la commune de ce nom. Ils ont été la famille la plus riche et la plus influente de tout le Layrisse ; ils étaient propriétaires des montagnes et forêts, en indivis avec les de Binos et les de Signan. C'était à eux qu'étaient confiées les commissions de capitainerie pour la levée du ban et de l'arrière-ban de la noblesse française ; je dois à l'obligeance du gendre de M. Laffont, M. le commandant de Villaret, la communication de plusieurs actes qu'il avait puisés dans les archives départementales du Tarn-et-Garonne, et qui m'ont été d'une grande utilité. J'y trouve six commissions de capitainerie accordées aux de Bachos de 1587 à 1624. Les archives du grand séminaire d'Auch, si riches en documents sur le Comminges, renferment un manuscrit où il est parlé d'un autre de Bachos, capitaine en 1684[1].

En quelques mots, M. le baron de Lassus résume quelles étaient les fonctions de ces capitaines royaux : « Avant l'établissement des milices régulières, ils levaient, en temps de guerre, les hommes valides de la circonscription. Parmi ces derniers, les plus âgés formaient une sorte de réserve et gardaient les villages ; les plus jeunes et les plus robustes campaient dans les ports ou passages des montagnes, faisaient nuit et jour des rondes sur les crêtes, pour épier les mouvements de l'ennemi. Si celui-ci se montrait en force, on dépêchait en toute hâte des messagers aux capitaines qui arrivaient avec des renforts et se portaient rapidement aux points les plus menacés. »[2]

1. Liasse J, 1684, n° 21.
2. *Revue de Comminges*, 4e trim., 1893, p. 229.

Digitized by Google

C'étaient comme les sentinelles avancées de l'armée française et les défenseurs vigilants de nos frontières. Les commissions de capitainerie, sans cesse confiées aux de de Bachos, disent assez quelle était leur bravoure et quels services ils rendaient à la patrie. Leur crédit à la cour et leur renom en devenaient tous les jours plus grands; ils en profitèrent pour tâcher de faire accepter, par nos montagnards, de prétendus droits seigneuriaux. Il est intéressant de les suivre dans les luttes qu'ils engagèrent à ce sujet. Par leur modération, ils auraient pu faire le bonheur des habitants; leur ambition et leur cupidité amenèrent la ruine des communes et la ruine de leur propre maison.

(A suivre.) L'Abbé Bouche.

Digitized by Google

UNE COMMUNE RURALE

PENDANT LA

RÉVOLUTION

CASTELNAU-PICAMPEAU

Au moment de la convocation des Etats-Généraux pour le 1er mai 1789 (8 août 1788), messire Joseph-Jean-Pierre-Gaston de Siregand, comte d'Erce, vicomte de Couserans et d'Aulus, était baron de Castelnau-de-Picampeau dans la châtellenie de Samatan, et de Polastron-Bourjac dans celle de l'Isle-en-Dodon. A Castelnau, le seigneur avait, notamment, la plénitude de la justice, avec « pouvoir d'instituer des officiers pour l'exercer et de nommer des consuls ». [1] Ces consuls, au nombre de quatre, étaient nommés par le seigneur, chaque année, et choisis par lui sur une liste de huit noms dressée par l'Assemblée des habitants ; c'était la municipalité de l'époque. Les consuls de 1788, Jean Cassagne, Pierre Dangla, Jean Dalby et Raymond Lajoux, avaient été élus et nommés au mois d'octobre 1787 [2].

Le 16 avril 1789 et jours suivants furent tenus à Muret les Etats préliminaires de Comminges, Nébouzan et Couserans pour l'élection des députés des trois ordres aux États-Généraux : la communauté y délégua deux représentants, Cassagne et Ségur, laboureurs [3].

On connaît la marche rapide des événements après le 4 mai 1789. Lors de la réorganisation administrative et judiciaire du pays, Castelnau fut compris dans le canton du Fousseret, dont il suivit depuis la destinée. Les droits féodaux disparurent dans la célèbre nuit du 4 août, avec les privilèges et les justices seigneuriales [4]. La loi du 14 décembre 1789

1. *Inventaire des Archives départementales de l'Ariège*, B. 138.

2. Municipaux de la communauté pour 1789 et au début de 1790 : Jean Fontan, Jacques Ségu, Pierre Faget et Bertrand Montauriol.

3. Voir : A. Couget. *Les États tenus à Saint-Gaudens en 1743 et 1789. — Réunion à Muret des États de Comminges, Nébouzan et Couserans pour élire les députés aux États-Généraux de 1789.* — Saint-Gaudens, Abadie ; Toulouse, Privat, 1880, in-8° (123 p.) — V. Fons. *Les États de Comminges et du Nébouzan assemblés à Muret pour la nomination des députés aux États-Généraux de 1789.* — Parmi les membres de la noblesse se trouvaient le comte d'Erce, et le chevalier d'Erce, capitaine au régiment des Dragons-Conti.

4. Cette œuvre fut complétée par les lois du 20 août 1792 et du 17 juillet 1793.

Digitized by Google

supprima les anciens corps municipaux, par conséquent l'institution du consulat, et Castelnau eut désormais une municipalité élue composée, comme pour toutes les communes au-dessous de 500 âmes, du maire, de 2 officiers municipaux, des notables en nombre double, formant ensemble le conseil général de la commune, d'un procureur et d'un secrétaire-greffier. Cette organisation dura jusqu'en novembre 1795, époque à laquelle fut mise en vigueur la disposition de la Constitution de l'an III instituant des administrations municipales de canton, et dans chaque commune rurale de faible population un agent municipal et un adjoint [1].

Cette période de six ans environ, dont trois sous le régime républicain, vit se succéder les trois premiers maires [2], et appliquer les réformes de la Constituante, de la Législative et de la Convention. Il convient de noter spécialement la disparition des droits seigneuriaux, parmi lesquels, ici, 1° les droits de fief de la terre montant annuellement à 70 livres, portées au rôle de la taille et payées jusqu'en 1789 par les soins des consuls [3]; 2° les lods et ventes au denier dix, avec droit d'échange réduit de moitié pour les immeubles situés dans la même juridiction ; 3° le droit de colombier [4]; 4° certaines redevances, soit annuelles soit occasionnelles [5], dont l'une, appelée « droit de quête », consistait en trois mesures de blé et d'avoine, percevables par 28 sétérées de terre.

En second lieu, la vente des biens nationaux de première origine, qui mobilisa dans la localité quelques hectares de terre soumis jusque là au régime de la mainmorte, eut lieu par les soins de l'administration du district le 31 juillet 1791 [6]. Et, après une série de mesures préparatoires allant du 26 novembre 1792 au 12 prairial an IV, la portion de ceux de

1. En 1790, il y avait 405 habitants, dont 33 avaient besoin d'assistance, et comme la commune n'avait ni fonds de charité ni fonds des hôpitaux, la municipalité indiquait comme moyen de remédier à la mendicité la tenue d'un atelier de charité ; comme travail utile à faire : l'agriculture et les chemins. (Archives de la Haute-Garonne, L. 252.)

2. Jean Cassaigne (1790-91), Jacques Ségur (1792), François Flurian (1794).

3. En 1788, « le rôle de la taille et impositions y jointes » s'élevait à la somme de 1921 livres 8 sols 6 deniers, et les dépenses de la communauté à 1861 livres 4 sols 4 deniers. En 1790, le rôle de la taille montait à 1716 livres 16 sols 9 deniers, et celui de la capitation à 458 livres.

4. En 1768, le seigneur dénombra aussi « un vieux château et une maison seigneuriale avec ses dépendances, un moulin à vent, une forge et une tuilerie », à Castelnau, enfin un moulin noble et allodial à deux meules sur la Louge qui, d'après des documents des 14 décembre 1722, 13 mars 1724 et 5 juillet 1757, se trouvait dans le consulat de Montoussin, châtellenie d'Aurignac. (Archives départementales du Gers, série C, 505 et 508). Mais il est de notoriété qu'il posséda aussi, à certain moment, un autre moulin à eau situé dans la commune au quartier de la *Pachère*, sur le ruisseau de Leroy ou le Loy, près du lieu dit La Laouse ; les documents connus ne le mentionnent pas.

5. Redevances annuelles d'une poule par feu allumant, de 3 sous et d'une poule par tonte personne qui louait une maison dans la juridiction ; redevance d'un jambon par cochon tué pour la vente. (Dénombrement du 13 juin 1768. In : *Inventaire des Archives départementales de l'Ariège*, B. 138.)

6. Voir : *Revue de Comminges*, 1901.

Digitized by Google

deuxième origine entrée définitivement « dans le lot de la République » [1] fut aussi vendue le 11 fructidor an IV (août 1796).

Si les officiers municipaux durent prêter leur concours en ces matières, leur rôle fut peut-être plus actif encore, comme nous allons le voir, dans l'application de certaines autres dispositions législatives non moins importantes.

***

Comment furent appliquées dans la commune les lois concernant le clergé et les cultes ? On peut distinguer trois périodes :

1°, Du décret des 2-3 novembre 1789, mettant les biens du clergé à la disposition de la Nation jusqu'à la Constitution civile (loi des 12 juillet — 24 août 1790). En 1789, le curé était congrué et touchait, outre le produit des obits, 550 livres de l'Ordre de Malte, et 12 du monastère des Feuillants de Labastide. La loi des 2-3 novembre 1789 modifia complètement la situation ; elle nationalisa les biens ecclésiastiques, mais décida qu'il ne pourrait être assuré à la dotation d'une cure moins de 1200 livres par an, non compris le logement et le jardin en dépendant. Le casuel fut supprimé à dater du 1er janvier 1791 [2]. L'abbé Grateloup, curé depuis le mois de juillet 1786, assista à cette transformation, fit le 9 octobre 1790 la déclaration demandée des revenus de la cure, mais bientôt il refusa de se soumettre à la Constitution civile.

2° De la Constitution civile à la séparation de l'Église et de l'État. (Loi du 2e jour sans-culottide ou complémentaire an II, 18 septembre 1794, portant que la République ne paie plus les frais ni les salaires d'aucun culte). Le 7 février 1791, par arrêté du Département, vu l'état dressé le 13 janvier par le Directoire du district de Rieux, une somme de 300 livres « pour le premier quartier 1791 » fut allouée à l'abbé Grateloup [3].

Le moment d'appliquer la Constitution civile du clergé arrivait. La prestation du serment était la condition indispensable pour pouvoir exercer le ministère paroissial [4], et, en cas de refus, les nouveaux titulaires

1. Par application des lois des 9 février, 27 juillet, 2 et 13 septembre 1792, 28 mars 1793. Le comte d'Erce avait émigré, selon toute vraisemblance après janvier 1791. — (Archives du Fousseret, 1792 et 5me jour, 2e mois de l'an II, 1793). — (Archives de la Haute-Garonne. Biens nationaux).

2. Décret des 24 juillet - 24 août 1790.

3. Archives de la Haute-Garonne. Série L, 491. Il est curieux de constater que, le 17 janvier 1791, un arrêté semblable autorisa le paiement de pareille somme et pour le même motif, sauf à statuer sur le supplément de 1790 dans les six premiers mois de 1791, à l'abbé Brugnac, « curé de Castelnau-Picampeau et de Marignac-de-Lasclares, domicilié à Castelnau. » Or, le 7 février, il fut de même alloué à Auriol Brugnac, curé de Marignac, 300 livres. Les deux communes ne sont pas même limitrophes.

4. Les insermentés furent autorisés à dire la messe dans les églises, chapelles et oratoires nationaux (7-13 mai 1791).

Digitized by Google

devaient être élus par l'assemblée électorale du district. Le 6 mars 1791, le clergé eut à se prononcer [1]; le curé de Castelnau refusa le serment, comme le prouve le procès-verbal dressé par Jean Cassaigne, maire, François Carsalade, Jean Fontan, adjoints, et François Flurian, procureur de la commune. Les électeurs lui donnèrent pour successeur l'abbé Delpy, qui, le 13 juin, refusa, de Longages, par lettre adressée au président de l'Assemblée électorale : « Ce n'est pas du reste, dit-il, que je ne sois très-attaché à la Constitution ; j'en donne tous les jours des marques très-convainquantes ». D'ailleurs, ses intentions durent être connues sur le champ, car le 12 juin l'abbé Vincent Auriac, vicaire de Massat, fut élu curé constitutionnel de Picampeau ; son installation eut lieu le 3 juillet 1791. Le même jour furent également élus les curés du Fousseret, de Montoussin, de Sénarens, du Pouy-de-Touges, de Polastron ; le procureur syndic du district écrivit le 20 au Département : « Les opérations se sont faites dans la plus grande régularité » et « .... les assemblées primaires ont généralement fait un choix distingué ». [12 juin 1791 et jours suivants.]

L'abbé Auriac passa dans la commune la fin de 1791 et partie de 1792; mais la municipalité, en vertu du décret du 12 juillet 1790, dut dénoncer « au procureur général syndic, que le s[r] Auriac ... le *28 avril* aurait disparu sans en prévenir personne », et pria le Directoire de déclarer la cure vacante pour que « la prochaine Assemblée électorale puisse procéder au remplacement du curé [2]. Y fut-il procédé ? Aucun document ne le dit. Nous touchons à la 3[e] période.

3° De la séparation de l'Église et de l'État au Concordat. (Loi du 18 germinal an X, 8 avril 1802). La loi du 2[e] sans-culottide an II [3] (18 septembre 1794) qui consacrait la séparation, fut suivie de celles du 3 ventôse an III (21 février 1795) sur l'exercice des cultes, et du 22 germinal an IV sur l'usage des cloches. L'exercice d'un culte ne pouvait être troublé, mais l'État n'en reconnaissait aucun et ne fournissait aucun local. Toutefois, le décret du 11 prairial an III (30 mai 1795) avait décidé que les édifices non aliénés seraient provisoirement mis à la disposition des communes, « tant pour les assemblées ordonnées par la loi que pour l'exercice de leurs cultes ». La Constitution civile n'étant plus en vigueur, un nouveau serment, purement politique, fut substitué à l'ancien [4]; on n'exi-

1. Ce jour là, Brugnac, curé de Marignac, prêta le serment ; le curé et le vicaire du Fousseret, ainsi que M[e] Grateloup, vicaire de Saint-Araille, le refusèrent. (Archives de la Haute-Garonne, V. 3.) — Jean Grateloup, prêtre, fut porté sur la liste supplétive des émigrés et des prêtres déportés, infirmes ou reclus du district de Rieux, 27 thermidor an II, avec la mention : dernier domicile connu, Castelnau.

2. Archives de la Haute-Garonne. Cette pièce n'est pas datée, mais figure dans une liasse portant 1791/92. Elle est signée par Ségur qui était maire en 1792.

3. L'ère vulgaire fut abolie par le décret du 5 octobre 1793, et, dès le lendemain, 6 octobre, on data les documents officiels du 15 vendémiaire an II.

4. M. Gazier (In : *Histoire religieuse de la Révolution*, p. 310) estime que plus de 30,000 paroisses furent desservies par des prêtres, constitutionnels ou non, à partir de 1795.

Digitized by Google

gea plus que la soumission aux lois, et si les prêtres insermentés rentrèrent en certain nombre, bon nombre de constitutionnels continuèrent leurs fonctions. L'évêque Sermet s'était retiré à Cazères (1795-96) « où les curés d'alentour venaient lui témoigner le plaisir qu'ils avaient de son rapprochement » (20 octobre 1795) [1]. A Castelnau, l'abbé Garros, ancien vicaire de Fustignac et Labrande en février 1791 [2], exerça les fonctions du culte postérieurement à 1792 ; arrêté en l'an V, il était encore détenu à Muret le 18 floréal (7 mai 1797) ; mis en liberté à Toulouse vers le 7 messidor (juin 1797), il refusa de revenir à Picampeau [3].

Il dut s'écouler alors un laps de temps pendant lequel aucun membre du clergé, assermenté ou non, ne séjourna dans la commune. Un état de ceux qui étaient rentrés sans autorisation ou qui n'avaient pas fait la promesse de fidélité à la Constitution de l'an VIII porte, à la date du 8 germinal an IX (29 mars 1801), que Castelnau « n'a aucun prêtre ».

Un an environ après le Concordat, le 18 floréal an XI (8 mai 1803), le Conseil municipal, appelé à délibérer sur « le traitement du prêtre que les communes doivent fixer », décida « qu'il serait payé par tous les habitants au marc la livre », et le 7 thermidor (26 juillet 1803), le sous-préfet émit l'avis que la somme nécessaire « soit imposée au marc le franc des redevables à l'exception de ceux qui professent un culte différent ».

*
* *

La loi du 19 vendémiaire an IV (art. 37) dut être mise sans retard à exécution. Aussi le 26 brumaire (17 novembre 1795) les électeurs de Castelnau, par « 23 votants présens » [4], nommèrent ils le citoyen Jean Dalby agent municipal et Bertrand Griet adjoint. Le 21 frimaire (12 décembre) eut lieu l'installation de l'administration municipale du canton du Fousseret composée, comme l'on sait, des agents de toutes les communes. Le citoyen Naves père en fut le président ; les fonctions de commissaire du Directoire exécutif furent confiées au citoyen Lamouroux [5].

1. Voir : *Lettres inédites de A. P. H. Sermet, évêque constitutionnel de la Haute-Garonne.* (In : *Revue des Pyrénées*, 1898, p. 105 et sq.)

2. Avait refusé le serment le 6 mars 1791, l'avait prêté avec restriction le 12 avril, sans restriction le 14 juin 1791. — Voir, in *Revue des Pyrénées*, t. XIV, 1902, p. 161 et suiv. ; J. Adher. *La Constitution civile du clergé dans la Haute-Garonne. L'origine des troubles.*

3. Procès-verbaux dressés par Jean Cassaigne, agent municipal aux dates sus-indiquées. Le sieur Garros célébrait sûrement le culte, car, le 18 floréal an V, il fut qualifié de « curé de ladite commune », et se trouvait détenteur de la clef de l'église.

4. En 1793, il y avait 101 électeurs, membres de l'assemblée électorale primaire. (Archives de la Haute-Garonne, série L.)

5. Archives du Fousseret. Les archives municipales du Fousseret ne possèdent malheureusement pas les délibérations de cette période ; quelques rares documents de la municipalité cantonale sont conservés aux archives départementales. — Sur ce nouveau régime municipal et son fonctionnement, on peut voir : J. Vergnes, *Contribution à l'étude des municipalités de canton de l'an III.* Carcassonne, 1902, in-8°.

Digitized by Google

La nouvelle organisation municipale subsista jusqu'à la Constitution de l'an VIII.

L'année suivante, la présidence fut dévolue à Dangla qui l'exerçait encore en l'an VII, Lamouroux étant toujours commissaire. Pendant la même période, Jean Cassaigne fut agent municipal de Castelnau ; l'adjoint, accusé d'être parmi « les partisans et les protecteurs des prêtres insoumis » [1], eut pour successeurs Babie, puis Ségur [2].

Cependant, la réaction thermidorienne faisait des progrès, même dans les campagnes. Son influence se faisait sentir dans les cantons de l'Isle-en-Dodon, d'Aurignac et de Cazères, particulièrement dans la commune de Francon [3]. Le canton du Fousseret paraît avoir été particulièrement troublé à ce moment. Le 22 fructidor an V (8 septembre 1797) une bande de gens « armés de fusils » passa dans le territoire des communes du Fousseret, Castelnau et Montoussin [4] ; un citoyen, « se retirant de faire le devoir de garde national », fut victime d'une agression. Au chef lieu [5], « la situation politique fut très-inquiétante », et le commissaire du Directoire exécutif près l'administration du canton de Rieux, Rigal, fut chargé par l'administration centrale du département, le 14 brumaire an VI (4 novembre 1797) de faire un rapport sur cette situation. De ce document, qui porte la date du 10 frimaire (30 novembre), il résulte que depuis longtemps il se formait au Fousseret des rassemblements armés « chantant le *Réveil du Peuple* [6], provoquant les citoyens paisibles jusques à arracher les gances jaunes » ; l'agent municipal restait inactif en présence de ces faits, pendant que ceux de quelques communes des environs ou leurs adjoints protégeaient les prêtres réfractaires [7]. Le 1er jour complémentaire de l'an VII (17 septembre 1799), l'assemblée municipale invita même l'administration centrale à destituer certains d'entr'eux qualifiés de « fiers fanatiques ». Le 29 messidor (17 juillet) et le 5 thermidor (23 juillet), des incendies et des pillages eurent lieu au Fousseret et à Adeilhac [8] ; les colonnes mobiles de la garde nationale du canton convoquées pour combattre le mouvement royaliste, s'unirent le 25 thermidor à Cazères aux contingents des cantons voisins, et prirent part le 28 au

1. Rapport du citoyen Rigal à l'administration centrale du département. (Archives de la Haute-Garonne, L. 633.)

2. Extrait des registres de l'administration municipale. 1er jour complémentaire an VII.

3. Adher. *La Conspiration royaliste dans la Haute-Garonne en l'an IV et en l'an V.* (In : *La Révolution française*, 1901, 2.)

4. Extrait des registres. Séance extraordinaire du 8 vendémiaire an VI.

5. En 1791, le canton comprenait, outre le chef-lieu, Pont-de-Benque, Fustignac, Lussan, Adeilhac, Marignac, Le Pouy, Saint-Araille, Sénarens, Castles-Labrande, Polastron-Bourjac, Fustignac, Montagut, Montoussin et Thillet, Castelnau-de-Picampeau. Citoyens actifs : 967.

6. Chant que les ennemis de la Révolution opposèrent à la *Marseillaise* après le 9 thermidor.

7. Archives de la Haute-Garonne, L. 633.

8. B. Lavigne. *L'insurrection royaliste de l'an VII.* Paris, 1887, in-16.

Digitized by Google

combat de Saint-Martory, où elles eurent plusieurs hommes mis hors de combat .

Au milieu de ces événements, la vie municipale paraît s'être déroulée, paisible et calme, dans la commune. Pas de troubles, pas de participation à l'émeute, mais un parfait respect de la loi. Le 30 ventôse an VII (20 mars 1799), sur l'invitation de l'agent municipal et de l'adjoint, les citoyens se réunirent « au temple décadaire pour célébrer la fête de la Souveraineté du Peuple, s'instruire des lois », et cette fête fut célébrée « avec toute la joie et la pompe méritée » [2].

Moins de huit mois après, le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), Bonaparte s'empara du pouvoir. Avec la nouvelle Constitution disparurent les municipalités de canton, et, dans la commune, l'agent municipal *élu* fut remplacé par un maire *nommé* [3]. L'œuvre immense de la Révolution s'imposa et subsista en grande partie, mais la République, dont le nom fut néanmoins conservé quelque temps encore, avait vécu.

Louis VIÉ.

1. La garde nationale sédentaire de Castelnau avait été organisée par l'agent municipa sur l'ordre de l'administration municipale du canton, le 5 thermidor an V (23 juillet 1797). Le citoyen J.-B. Babie en avait été élu capitaine par 13 voix sur 15 votants.

2. Rapport de Cassaigne, agent municipal, et de Babie, adjoint. (Archives de la Haute-Garonne, L, 177). Cette fête annuelle fut instituée et réglementée par la loi du 13 pluviôse an VI (1er février 1798), et l'arrêté du 23 pluviôse an VII (11 février 1799).

3. Agents municipaux : Jean Dalby (26 brumaire an IV) ; Jean Cassaigne (an V-an VII) ; Pierre Lajous (an VII-an VIII). Maire en l'an VIII, Jacques Ségur.

Digitized by Google

ENTRE LA GARONNE & L'ARBAS

COMPTE RENDU de L'EXCURSION FAITE par la SOCIÉTÉ des ÉTUDES du COMMINGES

Le 8 Août 1903

Dans la murmure confus de la rue qui s'éveille, déjà les chevaux piaffent et le son argentin de leurs grelots s'égrène nettement. Pas un nuage au ciel — soleil radieux — air fluide à peine rafraichi par la rosée matinale : tous les éléments d'une exquise journée sont réunis. Nous partons.

Sur le boulevard désert, nous rejoignons nos compagnons de route et la caravane s'ébranle, au claquement sec des fouets, heureusement scandé par les rires clairs de nombreuses jeunes femmes ; car aujourd'hui nous avons toutes les chances : le temps nous sourit et les hommes sont en minorité !

Au milieu de la poussière dorée, on traverse Miramont et pour tromper la longueur du chemin gris et monotone, d'une voiture à l'autre on cause, on plaisante, on rit, on s'interpelle. Enfin, voici Pointis : première halte.

Un simple coup d'œil sur l'église, monument sans autre caractère qu'une méticuleuse propreté et nous nous dirigeons par des ruelles pierreuses vers les prairies verdoyantes, où M. le docteur Cardeilhac a installé son établissement de pisciculture. Avec une bonne grâce parfaite, il nous initie aux secrets de son art et nous l'écoutons avidement. Ses explications ont pour les uns tout l'attrait de la nouveauté et, si les autres ont entendu parler de pisciculture, bien peu ont eu l'heureuse fortune de recevoir une leçon de choses si instructive et si attrayante de la bouche d'un guide complaisant et modeste autant qu'il est expérimenté. Il nous montre les œufs de truite lors de la ponte et après leur fécondation, les alevins aux divers degrés de leur croissance, et nous nous demandons ce qu'il faut le plus admirer des procédés ingénieux par lesquels l'homme parfait la nature ou de la perfection même que l'homme réalise dans l'emploi des procédés. Nous suivons ainsi pas à pas la truite « arc en ciel » dans toutes les phases de son existence : d'abord plus petite qu'une ablette, nous la voyons grandir, atteindre vingt-cinq centimètres de taille et l'âge respectable de trois ans ; sa vigueur se manifeste alors par des courses folles et des bonds désordonnés hors de l'eau transparente dès qu'elle voit apparaître le distributeur habituel de sa pâture. Et je doute que Schubert, en sa mélodie célèbre, ait jamais entrevu le thème d'un leit-motiv aussi fertile en variations : « Ebats d'une truite dressée en liberté ».

Nous avons vu naître le poisson ; nous ne le verrons point mourir : M. Cardeilhac l'élève mais ne le prépare pas. Au reste, sous les rayons ardents d'un soleil trop généreux, nous désirons le sort de la truite plus que l'agrément de sa chair savoureuse ; et ne pouvant trouver dans ces bassins limpides la fraichur dont

Digitized by Google

nous avons soif, nous regagnons en hâte nos équipages. En voiture pour les bains de Ganties.

Quel délicieux vallon ! Au sortir de la plaine brûlante et desséchée, il semble qu'on pénètre dans une fraîche oasis : la route serpente au flanc des collines boisées, côtoie le ruisseau qui, tantôt chante sur les cailloux blancs, tantôt murmure sur la mousse. Heure trop brève : bientôt nous quittons ce coin de verdure pour rejoindre le grand chemin poussiéreux et ensoleillé ; encore quelques tours de roue et nous arrivons à Ganties, blotti à l'ombre de ses grands arbres, au milieu des prairies diaprées.

M. le docteur Cardeilhac — toujours lui, lui partout — nous fait les honneurs de la station qu'il connait mieux que personne en sa qualité de médecin consultant. Après une visite dans le souterrain fort intelligemment aménagé où les sources ont été captées, nous parcourons les diverses salles de l'établissement, installé selon les plus récents progrès de la science hydrothérapique. Nous goûtons l'eau onctueuse dont M. Cardeilhac nous vante les vertus curatives dans les maladies du système nerveux ou les affections cutanées. Mais il ne trouvera point de clients parmi les excursionnistes : ils sont doués d'une santé parfaite et n'aspirent qu'à courir plus loin encore. Ils disent à leur obligeant cicerone quel plaisir et quel profit ils ont, grâce à lui, retiré de la première partie de leur voyage et dans un au revoir cordial, ils s'élancent vers Arbas.

Et maintenant, les chevaux trottent ferme ; comme nous, ils supportent malaisément une chaleur accablante contre laquelle il n'est point d'abri sur cette route de coteaux, riches en céréales mais pauvres en verdure. Au loin sur les pentes abruptes de Cagire ou sur les croupes massives de Herran, nous contemplons avec envie la tache noire des forêts ombreuses ; ils sont là, les arbres désirés... Hélas, « ils sont trop verts », eux aussi ! Et pour charmer la vue, nous n'avons même pas la ressource du grandiose panorama de nos montagnes : à peine quelques rares échappées sur les pics du Midi et d'Arbizon ; presque aussitôt les crêtes des collines nous dérobent les hauts sommets. Heureusement, l'estomac des quadrupèdes a les mêmes exigences que celui des voyageurs ; impatients du sac d'avoine, ils précipitent leur allure et bientôt nous remontons les rives de l'Arbas : le torrent nous mène au village. Enfin nous sommes au but.

Le souci de la stricte vérité m'oblige à déclarer qu'une description d'Arbas serait pure fantaisie : notre unique soin fut en effet de chercher vite l'emplacement le plus propice à la satisfaction de notre appétit. Certains, munis de bourriches et de paniers trouvent asile sous les grands ormes du beau parc qui fut la propriété d'un excellent camarade, Commingeois jadis, aujourd'hui Saintongeois, mais demeuré fidèle à ses vieux amis. Les autres, plus prosaïques, vont s'asseoir à la table d'hôte du restaurant d'Arbas, où ils retrouvent de jeunes et joyeux cyclistes, partis en éclaireurs et depuis longtemps arrivés. La faim calmée par un repas simple à la fois et copieux, les deux groupes se réunissent de nouveau pour les libations obligatoires et tandis que de distingués amateurs nous photographient à tour de rôle, de lestes jeu-

Digitized by Google

nes filles s'exercent à des sauts d'obstacle : bravo, Mesdemoiselles, voilà qui vaut mieux pour la santé qu'une cure à Ganties !

Mais pendant qu'on s'amuse, le ciel se couvre, des nuages cuivrés s'amoncellent et au bruit sec d'un bouchon qui saute répond le grondement sourd du tonnerre. L'orage approche ; il semble se diriger vers nous ; il est prudent de le fuir. Avant qu'on ait attelé, nous entrons à l'église, pauvre bâtisse à demi ruinée, nous visitons le cimetière où se cachent, sous de modestes croix de bois, les durs labeurs, les dévouements obscurs de tant d'humbles paysans. Au dessus des petites tombes, deux plaques de marbre se dressent qui attirent l'attention ; les noms que j'y lis évoquent en moi de graves pensées : ceux qui gisent là, de vieille souche locale, furent parmi les premiers du bourg ; ils y sont nés, ils y vécurent, ils y sont morts : du jardin d'agrément que nous foulions tout à l'heure, il leur a suffi, pour passer au champ du repos, de traverser le pont rustique jeté sur le torrent ; la même terre qu'ils avaient aimée recouvre leur dépouille, tandis que leurs descendants, arrachés du sol natal par les hasards et les nécessités de la vie moderne, vivent au loin, déracinés....

Mais voici que les grelots résonnent ; les voitures sont prêtes. L'orage est imminent ; partons vite. La montée sous le soleil fut pénible ; la descente sous l'averse ne l'est pas moins. Derrière les capotages relevés, à travers les vitres embuées, impossible de bien distinguer : ça et là, dans une éclaircie, un clocher d'ardoises bleus, un château de briques rouges ; au milieu d'une vaste prairie, un puits artésien d'où jaillissent en bouillonnant des torrents d'eau claire ; une hutte de chaume, des maisons grises. Et puis, plus rien : le brouillard.

C'est ainsi que nous parvenons à Salies ; une agréable surprise nous y attend : la pluie cesse à notre arrivée. Nous pourrons exécuter à la lettre toutes les parties du progamme, nous rendre à l'usine à sel d'abord, à l'établissement de bains ensuite. Malgré l'intérêt de ces deux visites, je dois les mentionner simplement : elles ont fait l'objet de comptes rendus antérieurs et même d'études détaillées et approfondies : je serais mal venu à répéter après d'autres ce qu'ils ont dit déjà, et beaucoup mieux. Il suffira d'exprimer notre gratitude à M. le directeur de l'usine qui nous en a gracieusement permis l'accès et nos remerciements à M. le docteur Chopinet qui joint à l'urbanité la plus exquise toutes les qualités du parfait érudit....

Nous l'écoutions encore, quand de bruyantes clameurs nous mirent en émoi ; elles partaient de la piscine : un noyé, peut-être ? et nous nous apprêtions à rivaliser de dévouement pour procéder au sauvetage ! Dieu merci, nos terreurs étaient vaines : une de nos plus gaies excursionnistes, poussée par une inspiration quasi diabolique, venait de se hisser jusqu'à l'escarpolette placée au-dessus du bassin et se balançait légère au milieu des applaudissements de la bande joyeuse. La bienveillance d'une canne recourbée suffit à la ramener en terre ferme, et quelques minutes plus tard, assis dans nos voitures, nous gravissions la côte ardue qui conduit de Salies à Montsaunés.

Digitized by Google

De ce « chemin montant, sablonneux, malaisé », un seul souvenir nous reste : la vue d'une noce de campagne se livrant au milieu d'un pré à des exercices chorégraphiques assez éloignés de la danse ; inutile d'ajouter que nous la saluâmes des plus formidables hourras.

Montsaunès et son intéressante église nous arrêtent un moment ; la belle porte et la façade encadrée de deux arcades tombales, les chapiteaux si curieux de la porte latérale et les créneaux qui couronnent le faite des murailles, tout cela nous reporte au temps héroïque des glorieux chevaliers de Saint-Jean-Hospitalier. Mais le temps presse, et comme un fâcheux, sur les instances de quelques amateurs d'archéologie, se préparait à faire étalage de ses modestes connaissances historiques, le chœur des jeunes filles (voilez votre face, ô Tragiques grecs !) le rappelle soudain à l'actualité par le refrain du jour : " Viens, Poupoule ! " Et Poupoule, point faché du tout, rengaina son discours et remonta dans sa calèche.

C'était le retour. Du plateau où Montsaunès est assis, la vue s'étendait sans bornes sur la grasse vallée de la Garonne, ruban argenté qu'enlacent les sombres peupliers, et sur les magnifiques dentelures des Pyrénées, baignées de l'or du soleil couchant : à mesure qu'il déclinait à l'horizon, elles se teintaient de mauve, d'azur et de rose. Et tout à coup, ce fut le crépuscule, accompagné de ce mystérieux silence où la nature semble se recueillir avant la chute des ténèbres ; les oiseaux s'étaient tus ; les jeunes femmes cessèrent de chanter...

Bercés par le roulement de la voiture, nous sommes en proie à cette torpeur béate et un peu animale, qui repose d'une journée très remplie et qui nous conduirait insensiblement à l'état de demi-sommeil. Mais le hasard a bien fait les choses et nous a donné pour compagnon un galant homme doublé d'un aimable causeur ; il nous divertit d'abondantes anecdotes, contées avec une malicieuse bonhomie. Des récits badins, la conversation s'élève aux réflexions sérieuses et nous échangeons nos vues personnelles sur l'agrément des excursions en général, sur le charme tout particulier de la nôtre. Tout le mérite nous en paraît dû à la présence des dames ; rien, estime notre ami, ne vaut de gracieux visages et des robes claires ; le meilleur des exposés archéologiques est bien pâle auprès d'un frais éclat de rire et si les aperçus ingénieux ou profonds sont à leur place dans une salle de conférences, combien est plus piquante, et souvent plus neuve, une spirituelle boutade jaillie de lèvres féminines.

Tel est l'avis de notre interlocuteur et j'ai trouvé qu'il parlait d'or. Est-ce aussi votre opinion, Mesdames et Mesdemoiselles ? Je le souhaite et vous dirai, en une paraphrase un peu hardie de la fameuse Orientale :

Dans notre visite à Pointis,
Vous étiez dix :
A la course de l'an prochain,
Vous serez vingt.

25 septembre 1903. J. PICOT.

Digitized by Google

CHRONIQUE

I. — Les Armoiries du Nébouzan

Ce chapitre périodique serait peut-être resté vide, cette fois, si nous n'avions à répondre à une question récemment réitérée. Quel était, nous a-t-on demandé, le blason de la vicomté de Nébouzan ?

Un vieil écusson de pierre, découvert comme par miracle et existant encore à Saint-Gaudens, nous paraît fournir la réponse. On va le voir plus bas, en traits rajeunis, mais très-exacts.

On le trouva parmi les décombres lors de la démolition de l'ancienne mairie de Saint-Gaudens, ce « palais commun » où se réunissaient jadis « le conseil de ville » et l'assemblée annuelle des Etats de Nébouzan, cette construction archaïque mais vulgaire qui n'avait conservé du moyen-âge à l'étage supérieur, au midi, qu'une fenêtre à meneaux, tout le reste ayant été remanié par la suite. Au nord, sur la petite place s'ouvrait, abrité sous un auvent très banal, un escalier conduisant directement au premier étage, ce « vieux degré » selon le langage du temps, dont Armand Marrast écrivait qu'il était « brisé, haché, durant toujours ». Par là montaient « Messieurs des États » se rendant aux séances.

Le regretté M. Morel, dont la sollicitude était grande pour les choses de notre passé, recueillit « la pierre sculptée » et obtint qu'on lui fit une place dans la reconstruction de l'hôtel de-ville. Ce ne fut pas une place d'honneur, car l'écusson plusieurs fois séculaire, assez conservé dans son ensemble, fut encastré comme par grâce au-dessus de la porte méridionale des soubassements sous le grand perron actuel.

En 1880, nous en fîmes, nous-même, un soigneux estampage et en confiâmes ensuite le dessin à M. Jules Payrau, déjà lauréat de l'École des Beaux-Arts de Toulouse, aujourd'hui un des graveurs d'œuvres artistiques

Digitized by Google

les plus appréciés de Paris. Puis il en a été fait un cliché qui a permis la reproduction que voici :

Il y a là toute une page d'histoire, qu'ont rendue plus précise les savantes recherches qu'a consacrées au Nébouzan, dans son importante notice, le laborieux et érudit collaborateur de notre *Revue*, M. Jean Bourdette, du Labéda[1].

Cette page, pour ce qu'il importe d'en retenir ici, peut se résumer en quelques lignes.

Dans la première moitié du XIVe siècle, « la ville de Saint-Gaudens et la terre de Nébouzan » déjà réunies, avaient été érigées en Vicomté, avec Gaston III (dit *Fébus*, ainsi qu'il signait lui-même) pour titulaire. Nous avons la charte contenant « l'hommage de ses vassaux et sujets » ; mais il avait préalablement lui-même, assisté de sa mère et tutrice, dans une assemblée solennelle tenue dans l'église collégiale, prêté serment aux habitants pour la conservation des privilèges qu'ils tenaient des comtes de Comminges (1345).

Or, Gaston était comte de Foix et vicomte de Béarn.

C'est là ce qu'indiquent les armoiries qu'on vient de voir. « Sommé » de la couronne vicomtale, ce blason représente, au premier et quatrième compartiments ou quartiers, les vaches de Béarn ; au deuxième et troisième, les pieux ou pals de Foix. En droite et à gauche, en pointe, sur le champ extérieur à celui de l'écu proprement dit, on voit la cloche de Saint-Gaudens et de sa châtellenie.

En rétablissant les « émaux » ou couleurs héraldiques propres aux trois blasons réunis, voici la lecture : *D'or, un et quatre, à deux vaches de gueules, l'une sur l'autre, accornées, accolées et clarinées d'azur,* qui sont de Béarn ; et *deux et trois, à trois pals de gueules,* qui sont de Foix ; enfin à dextre et à senestre, au bas, *la cloche d'argent battelée d'or, sur champ d'azur*, qui est de la communauté et châtellenie de Saint-Gaudens.

1. Récemment, les « Jeux-Floraux de l'École Gaston Fébus » réunis à Argelès, décernaient à M. Jean Bourdette leur grande médaille de vermeil, pour ses précieux travaux sur les pays de Labéda (Lavedan) et de Bigorre.
C'est un juste hommage rendu aux persévérantes recherches de notre laborieux confrère, qui a fait pour ces pays et pour celui de Nébouzan une véritable œuvre de bénédictin.

Digitized by Google

Telles ont dû être, en effet, au moyen-âge les armoiries du Nébouzan. Elles existent encore.

Quant aux Etats qui siégeaient chaque année à Saint-Gaudens, au XVIIe siècle ils eurent un sceau différent. Leurs « armes » administratives furent *de gueules à un chandelier d'église d'or.*

Si on nous en demandait la signification, nous serions tenté de voir là en quelque sorte des « armes parlantes » pour rappeler sans doute, que le président-né de nos États de Nébouzan était un dignitaire ecclésiastique, l'abbé de l'Escaledieu, celui de Bonnefont ou l'abbé de Nizors. Notre explication serait-elle invraisemblable ?

Quant à la réalité de cet emblème, elle est puisée dans l'Armorial général de 1696 (Cabinet des titres de la Bibliothèque Nationale), compulsé en 1896 par feu le baron de Lassus dont la mémoire nous est toujours chère, et auquel l'histoire du Comminges doit de si remarquables travaux.

Dans une note adressée à M. Baptiste Abadie et retrouvée fort à propos, M. de Lassus fait aussi connaître, d'après l'Armorial de d'Hozier, quelques autres écussons du Comminges. Les voici, puisque l'occasion se présente de les décrire ici : L'un est dit « de la chapelle collégiale de Saint-Gaudens » ; il porte *de gueules à un Saint-Martin d'or, tenant à main dextre une palme de même.*

Voici d'autres armes de villes :

Aspet, *D'or à un aspic de sable ;*

Cassagnabère, *D'or à un châtaignier de sinople coupé ;*

Saint-Plancard, *Écartelé 1 et 4 d'azur à une vache d'argent ; 2 et 3 d'or à une barre de gueules ;*

Sauveterre, *D'argent à un lion contourné de gueules.*

Le chanoine Abadie ou Abbadie — car on rencontre ce nom écrit avec cette variante — l'auteur d'un important manuscrit *(Catalogue des Évêques de Comminges*, formant un recueil historique fort précieux), avait aussi des armes que nous relevons dans la note dont il s'agit : *D'azur à un arbre renversé d'or.*

II. — M. Anthyme Saint-Paul à l'église de Saint-Gaudens

Et voici qu'au moment du tirage de cette troisième livraison de l'année, un nouvel élément de chronique nous est fourni par la visite méthodique de l'église de Saint-Gaudens à laquelle nous avait convié M. Anthyme Saint-Paul, venu tout exprès pour étudier plus complètement devant nous notre antique et belle collégiale, neuf fois séculaire, classée parmi nos monuments historiques du Midi, avec la basilique Saint-Sernin de Toulouse, sa contemporaine.

Mercredi donc, 23 septembre dans la matinée, une nombreuse assistance, répondant à l'invitation du bureau de la Société, écoutait avec un vif intérêt tout ce que suggérait à l'archéologue d'élite qu'elle entourait

Digitized by Google

la noble architecture de notre église, ses proportions harmonieuses, la remarquable disposition ds ses parties, la richesse typique de ses chapiteaux romans.

Nous sommes assurément l'interprète de tous ceux qui ont suivi les intéressantes observations de M. Anthyme Saint-Paul, en lui exprimant nos remerciements. D'avance nous lui en adressons aussi, pour les pages qu'il va consacrer, avec sa haute compétence et sa plume nette et précise, à la description d'un monument religieux dont notre patriotisme local est justement fier.

M. Morel nous en avait laissé une étude antérieure de plusieurs années aux nouvelles restaurations. Notre *Revue* en aura maintenant une monographie et la lacune qu'on avait pu constater sera bientôt remplie.

***

L'an prochain, s'il plaît à Dieu, nous serons invités à suivre M. Saint-Paul allant visiter les curieuses églises de ce val d'Aran, qui tout en demeurant espagnol était resté jnsqu'à la Révolution, pour le spirituel, sous la juridiction de l'évêque de Saint-Bertrand, ayant, antérieurement au XII^e^ siècle, fait partie du comté de Comminges. Il relève aujourd'hui de l'évêché d'Urgel.

Un instant seulement, sous le premier Empire, ce pittoresque petit pays, que sa topographie et ses rapports commerciaux rattacheraient plutôt à la France, lui fut incorporé, avec un luchonnais distingué pour administrateur. Ce fut le docteur Singez, maire de Bagnères, et plus tard sous-préfet de Saint-Gaudens où il mourut.

Alphonse COUGET.

Digitized by Google

LES DE BACHOS

(Suite et fin)

Dans un temps très reculé, ils avaient hérité, avec les de Binos, d'une partie des forêts situées dans la vallée de Layrisse ; elles leur furent léguées par Arnaud Garcie, d'Antichan. On ne connait pas le motif qui avait déterminé les comtes de Comminges à aliéner, entre les mains d'un particulier, les montagnes, forêts et vacants compris dans les territoires de Guran, Bachos, Binos et Signac. Il est probable que ce ne dut pas être là une pure libéralité du seigneur ; ces montagnes, forêts et vacants furent ou donnés en dot ou vendus ; le titre primordial étant égaré ou détruit, on ne peut que se perdre en conjectures. S'ils furent donnés en dot, c'était une sorte de petit fief, une terre noble assurant la noblesse à ses possesseurs. Jamais les propriétaires n'ont soulevé ce cas, et jamais les tribunaux n'ont eu à se prononcer là-dessus.

Entrés en possession des montagnes, les de Bachos et les de Binos rêvèrent qu'ils étaient associés à la seigneurie des quatre communes, et ils considéraient, comme redevances seigneuriales, quelques rentes qui leur étaient payées par les habitants. Or, sous l'ancien régime, il n'était pas d'emphytéote, possédant une toise de bien fonds, qui ne pût l'aliéner à la charge de telle rente qu'il voulait stipuler ; mais cette rente n'était jamais seigneuriale si le bailleur n'avait point de fief. C'était une rente seconde que tout vendeur d'immeubles pouvait acquérir.

Une autre preuve de leur prétendue seigneurie consistait, aux yeux des de Bachos, dans les droits de pacage et de lignerage concédés aux communes dans les monta-

Digitized by Google

gnes et dans les forêts. « Ces droits, à ce qu'ils assuraient, les habitants ne pouvaient les tenir que de la libéralité d'un seigneur. » Raisonner de la sorte, sur de telles questions, c'était en méconnaître l'origine.

Laissons parler Meaume, le jurisconsulte éminent qui a éclairé, d'une si vive lumière, tout ce qui concerne notre code forestier. « Cette origine, dit-il, se perd dans la nuit des siècles. La loi des Bourguignons reconnaissait, comme un droit naturel, l'usage au bois mort et au mort bois, et elle poursuivait d'amende le propriétaire de la forêt qui avait entravé l'exercice de ce droit[1]. A ce point de vue, la forêt était considérée, quant aux usages en bois mort et en mort bois, comme une chose commune et une dépendance du domaine public.

« Cette loi fut, pendant plusieurs siècles, le droit commun d'une partie de la France. Elle était en harmonie avec la législation sur les forêts dont les traces existent dans les capitulaires de Charlemagne et de Louis le Débonnaire. Ces documents attestent que l'on considérait, comme délit, le fait d'une plantation nouvelle d'essences forestières, et que les officiers institués sous le nom de *Forestarii* étaient chargés d'assurer l'exécution des défrichements ordonnés.

« Cette législation dut subsister aussi longtemps que le sol était couvert d'épaisses forêts qui formaient plutôt un obstacle à l'accroissement de la population qu'elles ne servaient au développement de la civilisation et de l'industrie. Le besoin et l'utilité de la conservation des forêts ne se sont fait sentir que vers le milieu du XIV^e^ siècle[2]. » Les communes n'en continuèrent pas moins à jouir des droits d'usage déjà acquis dans les forêts du Domaine, des seigneurs et des simples particuliers. Les droits d'usage étaient très étendus dans la Layrisse, parce que, dès le principe, les rois et les comtes de Comminges avaient accordé de nombreux privilèges aux

1. *Codex legum antiquarum*, p. 280.
2. E. Meaume, *Commentaires du Code forestier*, t. I, p. 444.

Digitized by Google

populations pyrénéennes ; ils avaient compris que, si on ne les favorisait pas du côté des bois et des pacages, les habitants ne pourraient plus vivre dans un pays très froid, trop peuplé, sans commerce, sans industrie, et où l'élevage des bestiaux est seul capable de procurer des ressources suffisantes.

A l'appui de leurs prétentions, les de Bachos produisirent aussi divers dénombrements faits par des consuls sans mandat, et en l'absence de tout officier du roi, dénombrements d'autant plus suspects qu'ils furent consentis à une époque où les soi-disant seigneurs avaient acheté l'engagement du Domaine dans la vallée de Layrisse. Qu'y a-t-il dès lors d'étonnant que ces consuls, par intérêt, par ignorance ou par timidité, aient déclaré tout ce qu'on a exigé d'eux?

Les déclarations d'ailleurs sont loin d'avoir été toutes les mêmes : tantôt elles disaient les de Bachos seuls seigneurs du lieu de Bachos ; tantôt elles les disaient coseigneurs, et tantôt seigneurs en partie. Cette différence s'explique facilement : les de Bachos avaient acheté parfois seuls l'engagement du Domaine ; les autres fois, ils l'avaient acheté en société avec les de Signan et les de Binos ; dans leurs déclarations, les consuls ne voulaient pas faire plaisir à un engagiste, et s'attirer l'animadversion des autres. Quoi qu'il en soit, les documents, s'énonçant d'une manière si différente, sont tous nécessairement indignes de foi ; car, d'après les auteurs faisant autorité dans la matière et d'après la jurisprudence généralement admise par les tribunaux de France, « si l'on veut montrer des titres féodaux méritant quelque attention, il ne faut rien moins que trois documents très anciens, exactement conformes les uns avec les autres, revêtus des formes exigées par les lois et soutenus par une possession immémoriale [1]. »

1. Dumoulin, § 8 et suivants ; — Guyot, *Inst. féodales*, ch. du Dénombrement, n° 29, et dans ses 1er et 5e volumes des *Fiefs*.

Digitized by Google

Les dénombrements dont il s'agit ne remplissent aucune de ces conditions et on doit les considérer comme des chiffons méprisables, non seulement parce qu'ils n'ont jamais été publiés, mais plus encore parce qu'ils n'ont jamais été vérifiés, ni jugés; on ne peut donc pas les présenter comme des titres féodaux et des contrats synallagmatiques entre le vassal et le seigneur.

Assurer que ces dénombrements se soient trouvés aux archives de Sa Majesté pour qu'ils soient censés reçus et approuvés, c'est de toutes les illusions la plus misérable : le défaut de jugement et de vérification sert au contraire de preuve vivante qu'ils n'ont jamais été trouvés dignes du jugement de maintenue, sans lequel ils n'ont conservé que le caractère d'un projet d'usurpation qui sera toujours à découvert si on ne montre pas le titre de concession originaire.

A partir de 1475, les de Bachos et les de Binos n'avaient cessé de batailler contre les communes. Ils commencèrent à se prétendre coseigneurs du roi à Guran, Bachos, Binos et Signac; plus tard, au commencement du XVI^e^ siècle, tantôt ils se disaient seuls seigneurs hauts justiciers des quatre communes, et c'est à ce titre qu'ils réclamaient les montagnes, forêts et vacants comme formant un apanage de la haute justice ; tantôt ils se disaient seigneurs directs et fonciers, propriétaires en cette qualité des montagnes, forêts et vacants. Dans différentes circonstances, les communes protestèrent avec énergie : en 1632, les consuls de Guran, présentant un dénombrement, reconnurent que le roi était seul seigneur de leur communauté[1]. Les consuls de Binos, Bachos et Signac firent la même déclaration[2]. A aucune époque, les de Bachos et les de Binos ne furent seigneurs fonciers, ni seigneurs justiciers ; depuis le traité solennel de 1443, le roi seul a été seigneur direct, foncier et haut justicier des

1. *Archives de l'Inspection forestière de Saint-Gaudens*, R. F, f° 72.
2. *Ibid.* R. F, f° 264.

Digitized by Google

quatre communes. Cela ressortira pleinement des quatre arrêts du Parlement de Toulouse.

J'ai étudié les engagements du 24 avril 1554, de novembre 1600, du 16 janvier 1634, du 20 avril 1640, de 1653, de 1654 et du 7 juin 1659. Tous comprenaient Guran, Bachos, Binos et Signac; ils étaient faits « *sous la réserve de la faculté de rachat à perpétuité de tous les droits du Domaine;* » l'adjudication portait sur les émoluments dérivant soit de la haute justice, soit de la seigneurie directe. Outre les communes dont il s'agit, plusieurs autres étaient engagées; ainsi, le 25 avril 1670, outre Guran, Bachos, Binos et Signac, François de Binos dénombre: « Gaud, Marignac, Cier, Sode, Montauban, Lége, Cazaux, Gouaux, Eup, toute la vallée de Layrisse et toute la vallée de Luchon[1]. » Les commissaires généraux députés par lettres patentes du roi du 20 mai 1695, « pour procéder à la vérification et liquidation des finances des engagistes, » firent, le 10 avril 1699, un rapport dans lequel ils déclarent que l'engagement s'étendait sur Cierp, Burgalays, Gaud, Guran, Bachos, Binos, Signac, Lége, Cazaux, Cier, Antignac, Salles, Gouaux et Baren; il comprenait « les albergues, rentes, justice haute, moyenne et basse, baillie, lods, ventes et généralement tous les droits reconnus appartenir à Sa Majesté dans les susdits lieux situés en Comminges[2]. »

En acceptant de pareils engagements, les de Bachos et les de Binos avouaient implicitement qu'ils n'avaient aucun droit comme seigneurs directs et justiciers; sans cela ils auraient protesté contre la prétentions du roi à l'entier domaine du Layrisse. Le langage de ces titres prouve que les droits de justice et de directe étaient exercés temporairement au nom du roi, toujours sous la condition expresse « de la faculté de rachat à perpétuité. »

1. *Hommage rendu au roi par noble François de Binos, seigneur de Signac. — Ex nostris*
2. *Ex nostris.*

Digitized by Google

Vers la fin du XVIII[e] siècle, à défaut d'un titre primordial, les de Bachos produisirent, devant les tribunaux, une lettre de Marguerite de Comminges, datée du 20 juin 1419, dans laquelle la comtesse leur faisait don de la forêt de Jussan[1], située sur le territoire de leur commune. « Si nous avons perdu le titre primordial, disaient-ils, du moins cette lettre le remplace. C'est une sous-inféodation émanant de la libéralité du véritable seigneur. »

On ne peut nier que les comtes de Comminges avaient le droit et la faculté de consentir des sous-inféodations dans l'étendue du comté et jusqu'à la mort de Raymond II, parce que le jeu de fief a toujours été permis dans la nation française depuis que les fiefs cessèrent d'être des bénéfices à vie, et que, sous le règne de Hugues Capet, ils devinrent patrimoniaux et héréditaires. Mais par le testament de Raymond II, tant que Marguerite n'avait pas d'enfants, le comté devenait aussi parfaitement le domaine de la Couronne que s'il n'en avait jamais été démembré depuis le commencement de la monarchie. De plus, il était inaliénable, et Marguerite n'en avait que le dépôt, sa vie durant, en qualité de simple usufruitière. Il n'est donc pas surprenant que sa lettre ne soit revêtue d'aucune des formalités exigées par les lois du royaume, et l'inspecteur général des domaines n'eut pas de peine à prouver, devant le Conseil du roi, que c'était là un papier informe et sans valeur arraché à la faiblesse d'une femme[2].

Tout d'abord, malgré la lettre du 20 juin 1419, les de Bachos n'avaient pas osé se qualifier de véritables seigneurs; ils se bornaient à se dire « coseigneurs des montagnes, forêts et vacants. » C'est le titre qu'ils prirent dans la « Sentence arbitrale du 14 mars 1475[3]. Il y a loin entre le titre de propriétaires de montagnes et de forêts

1. On ignore où se trouvait le quartier de la montagne dit : forêt de Jussan. Ce nom est aujourd'hui inconnu dans le pays.

2. *Rapport de l'Inspecteur général*, etc. (1784), *(Archives nationales)*.

3. *Archives de la commune de Guran.*

Digitized by Google

sur lesquelles les communes avaient des droits d'usage, et le titre de seigneurs directs, fonciers et justiciers sur lequel ils élevèrent des prétentions dans la suite.

Afin de mieux trancher la question de cette seigneurie, il est bon de rappeler comment s'établissait, et dans quelles conditions s'exerçait le droit féodal. Ces principes, assez obscurs jusqu'à nos jours, ont été pleinement éclairés par les savants historiens du XIX^e^ siècle, surtout par les discussions des Savigny[1], des Guizot[2] et des Sismondi[3]; quiconque a étudié les écrivains de cette école ne croit plus au roman de la propriété native des communes. Les seigneuries consistaient en fiefs émanant de la libéralité des rois; les seigneurs devenaient propriétaires de terres plus ou moins étendues dans lesquelles ils étaient libres d'admettre tels colons qu'ils voulaient. Ces colons étaient des hommes attachés à la glèbe et différaient peu de nos fermiers; ils jouissaient du produit du sol et d'usages dans les forêts, moyennant certaines redevances. Le seigneur était leur maître et leur juge. Un des points principaux sur lequel ils différaient de nos fermiers, c'est qu'on ne pouvait plus leur enlever leurs droits d'usages après quarante ans de jouissance.

Rien de pareil n'existait dans la Layrisse : les habitants étaient propriétaires d'une grande partie du sol, et s'ils avaient des droits d'usage dans les montagnes, forêts et vacants, ils n'étaient astreints à payer aucune redevance. En outre, la justice s'exerçait, dans toute la vallée, au nom du roi seul, par le juge royal siégeant à Frontignes (ou Fronsac). Ainsi s'évanouit toute idée de régime féodal.

Vers la fin de l'année 1698, le domaine ayant été remis en revente, le sieur de Binos d'Arros en poursuivit l'enchère; elle lui fut adjugée le 4 décembre, mais les communes de Cierp, Gaud, Signac, Burgalays, Bachos, Binos et Guran ayant tiercé, l'entier domaine leur fut

1. *Histoire du droit romain au Moyen-Age.*
2. *Histoire de la civilisation en France*, t. 3 et 4, passim.
3. *Histoire de France.*

Digitized by Google

adjugé en juin 1699. Il consistait « dans la baylie, dans les amendes, dans les droits de lods tant pour les ventes que pour les échanges, dans les confiscations, la seigneurie directe, les censives, et généralement tous les autres droits tant utiles qu'honorifiques, conformément à l'édit de mars 1695 [1].

Le 11 mars 1700, il fut passé aux dites communautés, contrat du domaine purement et simplement; on y inséra une quittance du 23 janvier 1700, par laquelle « le sieur de Binos donne acte du remboursement de son ancienne finance s'élevant à 5.875 livres, et *se départ de tous les droits que lui et ses auteurs pourraient prétendre sur le domaine de Layrisse et ses dépendances, à l'exception du moulin de Cierp.* »

Vu leur engagement, les communautés engagistes voulurent jouir des entiers droits du domaine de Layrisse; mais les sieurs de Bachos et de Binos leur suscitèrent toutes les difficultés imaginables, notamment en se prétendant seigneurs de Guran, Bachos, Binos et Signac, quoique, dans l'acte d'engagement, il n'eût pas été fait mention d'une exception particulière quant à ces quatre villages.

S'appuyant sur le dénombrement de 1503, sur celui de 1612, sur quelques autres postérieurs, tous entachés de vices de forme qui les rendaient nuls; s'appuyant aussi sur la lettre de la comtesse Marguerite, ils réclamèrent la justice et la directe des lieux de Guran, Bachos, Binos et Signac. A l'aide de ces titres, à l'aide surtout d'un grand crédit, ils firent rendre divers jugements à la suite desquels, foulant aux pieds les droits des usagers, ils leur interdirent, à eux et à leurs bestiaux, l'entrée des montagnes, forêts et vacants. J'ai déjà cité le mémorable arrêt du 30 avril 1737 par lequel, la bonne foi du Conseil ayant été surprise, ils furent déclarés « seigneurs directs et fonciers de Guran, Bachos, Binos et Signac, et, en cette

1. *Ex nostris.*

Digitized by Google

qualité, renvoyés en possession des montagnes, forêts et vacants des dits lieux[1]. »

Lassées de leurs vexations et des suites fâcheuses des procès, les communes transigèrent en 1746; « elles firent un abonnement annuel de quarante francs, et accordèrent aux sieurs de Bachos et de Binos la faculté de recevoir, dans les quatre villages, les droits de lods qui appartenaient aux communautés sur elles-mêmes en exécution de l'engagement du domaine du 11 mars 1700. » Par cette transaction, elles rachetèrent les droits de pacage et de lignerage dont les prétendus seigneurs les privaient.

Dans tous les cas, ni les de Bachos ni les de Binos n'ayant été seigneurs, la constatation de droits d'usages sur leurs montagnes et leurs vacants constitue, en faveur des usagers, un titre beaucoup moins précaire. En effet, sous l'ancien régime, les concessions d'usages dans les forêts, faites par un seigneur pour les paroisses dépendantes de son fief, s'étendaient, en l'absence de stipulation contraire dans le titre, à tous ceux qui, après avoir établi leur habitation sur le territoire de la paroisse, sans opposition du seigneur, acquittaient envers lui, pendant une durée de quarante années consécutives, les charges féodales et les redevances attachées à la jouissance de ces usages; et la loi du 4 août 1789, en faisant disparaître, par l'abolition des charges féodales, une partie des avantages sur lesquels avaient dû compter les ci-devant seigneurs, a laissé non seulement subsister les droits d'usage à l'égard desquels cette exécution de quarante années était achevée lors de sa publication, mais encore ceux exercés depuis moins de quarante ans, sauf aux ci-devant seigneurs ou à leurs représentants à rompre, par une manifestation ultérieure de leur volonté, le contrat tacite dont l'exécution n'était que commencée le 4 août 1479.

En conséquence, lorsqu'il est constaté, en fait, que,

1. *Archives du Parlement de Toulouse.*

Digitized by Google

depuis la loi de 1789, les quarante années de l'ancien usage, commencées sous l'ancien droit, se sont accomplies sans opposition du ci-devant seigneur ou de ses représentants « qui ont continué à recevoir les redevances maintenues comme non féodales, ou en ont fait volontairement la remise », le droit d'usage doit être considéré comme irrévocablement acquis à l'usager. Les maisons bâties depuis 1789 n'ont pu acquérir aucun droit [1].

Telle est la jurisprudence admise à l'égard des montagnes et vacants des ci-devant seigneurs. Toute autre doit être la condition des usages concédés autrefois à Guran, Bachos, Binos et Signac; ces communes n'ayant jamais été soumises à des seigneurs, les propriétaires des forêts ne recevaient aucune redevance et ne pouvaient pas, non plus, s'opposer à l'installation de nouveaux habitants. Les concessions faites dans leurs montagnes ne tombent donc pas sous la loi de 1789, et, en l'absence de toute stipulation contraire dans le titre, elles doivent être considérées non pas à feux restreints, mais à feux continus. Les propriétaires actuels des bois de Guran ne seraient pas recevables dans leur demande s'ils voulaient, comme ils en ont l'intention, faire restreindre les droits d'usage au nombre des maisons qui existaient le 4 août 1789.

Les prétentions élevées par les de Bachos et les de Binos finirent par exaspérer les communes. La lutte devint d'autant plus ardente que, de part et d'autre, l'amour-propre et de graves intérêts étaient en jeu. On dirait que le sieur de Bachos avait à cœur d'envenimer davantage la situation ; à la mort de son père (mars 1766), il fit mettre une *littre* ou *ceinture funèbre* sur les murs de l'église ; la commune l'enleva, comme étant le signe de la haute justice. Le Parlement de Toulouse fut appelé à trancher la contestation, et, le 17 avril 1768, il intima l'ordre aux habitants de remettre la littre. La cassation de cet arrêt fut demandée au Conseil du roi.

1. Meaume, *loco cit*

Digitized by Google

En même temps la commune, s'étant aperçue qu'on avait abusé de son ignorance et de sa faiblesse, sollicita des lettres de révision contre la transaction qui lui avait été surprise le 30 septembre 1746, et obtint du sénéchal de Toulouse une sentence contradictoire par laquelle, donnant raison aux syndics, « on cassa la transaction, en ce qui concernait Bachos, comme entachée de violence, de dol et de fraude; on remit les parties dans le même état où elles étaient avant cet acte; on maintint les consuls, syndics et communauté dans tous les droits à eux concédés par les commissaires du roi, le 27 février 1700; on obligea les sieurs de Bachos et de Binos à restituer toutes les sommes, droits de lods et autres qu'ils avaient exigés des consuls et syndics en corps de communauté ou en particulier, en vertu de la transaction, et on les condamna aux dépens. »

La transaction fut ainsi rescindée, pour Bachos, par cette sentence qui fut portée le 5 avril 1769. Pour Binos, Guran et Signac, elle a dû demeurer entière jusqu'en 1771, époque à laquelle le roi reprit l'utile des domaines engagés; par ce fait seul, les droits de lods revinrent au profit de Sa Majesté, et cessèrent d'appartenir aux de Bachos et aux de Binos, nonobstant la transaction, parce que les communes ne pouvaient transporter leurs droits que pour le temps où elles pouvaient elles-mêmes en jouir.

Le sieur d'Hyvernos de Bachos avait relevé appel de la sentence contradictoire du sénéchal de Toulouse dès qu'elle lui avait été signifiée; le sieur de Binos intervint dans l'instance et adhéra à l'appel. Après avoir mieux étudié la question, le sieur de Bachos se désista. Il fut rendu en conséquence un arrêt de la Grand'Chambre, le 27 août 1769, par lequel « la Cour statuant sur l'instance du sieur de Binos, donnant acte du désistement du sieur d'Hyvernos de Bachos, ordonna que la sentence rendue par le sénéchal, le cinq avril de la même année, sortirait avec son plein et entier effet, et condamna les de Bachos

Digitized by Google

et les de Binos à payer à la commune de Bachos, outre les dépens, la somme de cinq cent soixante-huit livres treize sols. »

Malgré cet arrêt, ils n'en continuèrent pas moins à poursuivre l'exécution de la transaction et perçurent les droits de lods, même après 1771, en invoquant l'arrêt du 30 avril 1737 qui les avait déclarés seigneurs directs et fonciers.

Cette qualité leur fut contestée par le sieur Torry, inspecteur général des domaines. Il les attaqua devant le Parlement pour sauvegarder les intérêts de la Couronne, et en même temps pour aplanir les difficultés qui avaient été soulevées au sujet de la littre que les habitants de Bachos avaient enlevée des murs de leur église. Il demanda qu'il fût déclaré « que la haute justice, dans le lieu de Bachos, et que la directe universelle était dans le domaine de la Couronne. » Son mémoire se terminait en ces termes : « Tous les titres prouvent que les sieurs de Bachos et de Binos ont voulu usurper et qu'ils sont tenus à restituer. »

Le 11 janvier 1774, il fut en conséquence rendu un second arrêt. Au nom de Sa Majesté, on y déclarait que « la haute justice, dans le lieu de Bachos, faisait partie du Domaine ; que la directe universelle de la communauté appartenait au roi, et qu'il était défendu au sieur de Bachos de se qualifier seigneur, coseigneur ou seigneur en partie dudit lieu. Ordre fut aussi donné de rayer ces qualités de tous les actes où elles pouvaient avoir été insérées. »

Le sieur de Binos se sentit atteint par cet arrêt ; car il avait toujours lié sa cause à celle du sieur de Bachos, et avait déclaré qu'il était seigneur avec lui en indivis. Par conséquent tout jugement qui frappait l'un, à ce sujet, frappait l'autre. En 1779, il se rendit à Paris, croyant sans doute s'y assurer l'appui de quelque puissant protecteur ; c'est alors que se passa, entre lui et l'ambassadeur de Venise, la petite aventure racontée par la *Revue*

Digitized by Google

de Comminges, sous le titre : « Un gentilhomme commingeois [1]. »

Son voyage ne servit de rien. Le sieur de Bachos ayant insisté auprès du Parlement de Toulouse, l'inspecteur général des domaines ne se contenta pas de réclamer la confirmation de l'arrêt du 11 janvier 1774, il refusa en outre de reconnaître aux de Bachos et aux de Binos aucun droit sur les montagnes, forêts et vacants. « Vous les réclamez, leur dit-il, comme seigneurs directs et justiciers ; vous n'êtes pas seigneurs ; donc ils ne vous appartiennent pas. » L'inspecteur général ne prenait pas garde que si les montagnes ne leur appartenaient pas comme seigneurs, elles pouvaient leur appartenir, et leur appartenaient réellement comme propriétaires.

Le Parlement tomba dans la même erreur et admit ces conclusions : le 30 août 1788, il fut rendu un troisième arrêt déclarant non avenu l'arrêt du 30 avril 1737, et réglant que l'arrêt du 11 janvier 1774 serait exécuté selon sa forme et teneur. On y spécifiait « que par provision les droits de lods et autres seraient perçus par l'administration des domaines ; que les sieurs de Bachos et de Binos, par l'arrêt de 1737 ayant été remis à tort en possession des montagnes, forêts et vacants en qualité de seigneurs directs et justiciers, Sa Majesté entrerait aussi par provision en possession de ces montagnes, forêts et vacants. » L'abonnement annuel de quarante francs consenti par les communes cessa par le seul fait.

Le sieur de Bachos, déçu dans ses espérances et lésé dans ses droits de propriété, demanda la revision de ce jugement. Le Conseil rendit un quatrième et dernier arrêt à la date du 29 août 1790. Nous y lisons que « Sa Majesté déboute le sieur d'Hyvernos de Bachos de toutes ses prétentions ; elle fait droit de nouveau sur la demande de l'inspecteur général des domaines, déclare que la directe universelle du lieu de Bachos est dans le domaine

1. 4me trim., 1890. Georges Couget.

Digitized by Google

de la Couronne, défend au sieur de Bachos de se qualifier *seigneur*, coseigneur ou seigneur en partie dudit *lieu, et maintient* que les dites qualités doivent être rayées *de tous les* actes où elles se trouvent[1]. »

Ensuite Sa Majesté enjoint au sieur Basile Poinsignou, *chargé* de la régie et administration des domaines, « de *verser* dans la caisse de cette administration les deniers perçus par lui; il lui ordonne en outre de faire toute diligence afin que le sieur de Bachos et tous autres paient les droits pour les acquisitions par eux faites dans le courant des vingt-neuf dernières années. Condamnant enfin le sieur de Bachos à payer au sieur Joseph-Basile Poinsignou les droits qu'il pouvait avoir perçus à raison de sa prétendue seigneurie, avant et depuis l'arrêt du 11 janvier 1774, Sa Majesté conclut que l'arrêt du 30 août 1788 sera exécuté selon sa forme et sa teneur[1]. »

Cet arrêt ne fut pas signifié; du moins l'administration forestière, qui a longtemps recherché cette signification, n'en a pas trouvé de trace. Dès lors les de Bachos et les de Binos ne furent pas déchus de la faculté qui leur avait été accordée, par l'arrêt lui-même, de faire de nouvelles justifications des droits par eux réclamés. C'est ainsi qu'ils restèrent en possession des montagnes, forêts et vacants[2].

L'Abbé Bouche.

1. *Archives du Parlement de Toulouse.*
2. *Archives du Parlement.*

Digitized by Google

HISTOIRE DE MONTMAURIN

ET SUITE

des Recherches Archéologiques dans la Haute-Vallée de la Save

(Suite.)

DEUXIÈME PARTIE

I

Notre-Dame de la Hillère

Site, Description, Origine, Destination de ces ruines. Légendes et traditions qui se rattachent à N.-D. de la Hillère

---

1° — *Site de ces ruines*[1]

Sur la rive gauche de la Save, en aval et non loin de nos grandes ruines romaines, l'attention de l'archéologue et du touriste se porte sur quelques pans de murailles antiques qui vont faire l'objet de cette étude, la plus intéressante peut-être de nos *Recherches archéologiques*.

Lorsque, de Montmaurin, on prend le chemin rocailleux et accidenté qui conduit à Lespugue et à ses superbes ruines, on arrive bientôt, par une pente douce, sur les bords solitaires de la Save. Laissant, à droite et au centre d'une belle prairie qu'il domine, le camp n° 1 que nous avons décrit à la page 27, vous voyez, bientôt après, la vallée se rétrécir entre deux montagnes boisées et abruptes. La Save les sépare. Dans ses deux rives quelques prés et quelques champs avec des débris de briques, de tuiles à rebord, de poteries romaines et gauloises et, sur le coteau qui les domine, au nord, une grande quantité de plaques de marbre de Saint-Béat, d'Italie peut-être.

Vers le centre de la vallée, à votre gauche, une petite chapelle sous le vocable de *N.-D. de la Hillère,* disent nos vieux parchemins, et qu'un auteur nous représente déjà délabrée sous le règne

1. Voir le plan *ad finem*.

Digitized by Google

de Louis XV. Détruite après avoir été pillée par la Révolution, elle fut rebatie, en 1848-1849, par notre prédécesseur, M. Leprince, curé de Montmaurin (1837-1862).

Si vous êtes archéologue, un coup d'œil dans ses fondations et sur quelques murailles qui émergent çà et là, dans le voisinage, suffira pour y voir la main inimitable des conquérants de la Gaule et, comme tant d'autres, depuis quelques années seulement, vous proclamerez qu'il y a eu, ici, un monument romain, *une ville importante.*

Viennent ensuite, une fontaine incomparable par la fraicheur, la limpidité et l'abondance de ses eaux, une prairie qui cache de fort belles mosaïques, diverses substructions, et un moulin bâti, en partie du moins, avec l'appareil romain enlevé aux ruines voisines ; enfin, l'étroit et profond ravin qui sépare les territoires de Lespugue et de Montmaurin et les deux camps romains, gaulois peut-être, dont il a été parlé aux pages 25-53. Voilà pour l'ensemble du site. Arrivons aux ruines qui vont nous occuper.

2° — *Description des ruines de N.-D. de la Hillère*

Les plus remarquables se trouvent dans l'intérieur du cimetière qui ceint le sanctuaire. Je ne dirai rien des autres, n'ayant pu les étudier puisque les entrailles de la terre les dérobent à nos yeux.

Comme le moulin, les murs d'enceinte du cimetière (28 ^{m} × 60) et ceux de la chapelle ont été construits avec des matériaux romains : pierre du pays, briques, et marbres divers. Jamais je ne suis entré au champ des morts, pour y faire ma prière ou procéder à quelque sépulture, sans que mon attention ait été attirée par d'immenses *dalles de granit*, des *débris de colonnes*, des *lambeaux de mosaïque*, exhumés journellement par le fossoyeur. Plusieurs *aqueducs traversent le cimetière en tout sens.* Il en est un surtout, allant de l'Ouest à l'Est, que j'ai pu étudier à mon aise et qui m'a paru offrir un plus grand intérêt. Il aurait son origine, me disait M. Lartet, au pied d'un coteau voisin et d'un rocher d'où jaillirait une source abondante : « faites des fouilles et l'expérience démon-« trera que je suis dans le vrai. » Les fouilles n'ont jamais été faites ; mais des observations ultérieures, que je ferai connaître dans quelques instants, confirmèrent, dans mon esprit, la perspicacité et la science de l'illustre géologue.

Le sanctuaire n'offre rien de remarquable aux regards, et il est probable qu'au point de vue de l'art il en a toujours été ainsi ; mais, en revanche, combien il est riche en souvenirs anciens et

Digitized by Google

modernes ! Sans style et sans ornements, comment a-t-il pu attirer. dans le passé, des foules considérables ? Tous nos efforts pour en découvrir le secret ont été impuissants jusqu'à ce jour ; mais il est probable que le pèlerinage a son origine dans quelques faits miraculeux dont nous parlerons dans la suite. Ajoutons, à cette raison, le courant de peuples que les Romains avaient imprimé vers la fontaine de la Hillère. Conduites primitivement au centre du monument par des aqueducs, les eaux jaillissent aujourd'hui aux pieds et à l'Est de la chapelle, par suite de l'effondrement de l'aqueduc principal.

Nous dirons, en son lieu, ce qu'il fallut de constance et d'énergie à M. Leprince pour reconstruire l'antique sanctuaire. Alors nous rendrons justice à ses vertus sacerdotales ; ici nous avons à regretter qu'il ait fait disparaître de très belles mosaïques, des colonnes et des plaques de marbre qu'il pouvait employer soit pour le pavage de la chapelle, soit pour l'ornementation du cimetière. Mais trêve avec les récriminations inutiles. Les éminentes qualités du prêtre imposent silence à la critique de l'archéologue.

Contre son ordinaire, la Save coule, ici, profonde et dormante : quelques mètres la séparent du sanctuaire et d'un massif de fondations souterraines très-remarquables par leur disposition. Chapelle et cimetière sont souvent envahis par la Save. Nous l'avons vu en 1875 et une note passée sous nos yeux nous apprend que pareille chose arriva au XVII[e] siècle.

Tout autour, végétation on ne peut plus luxuriante : l'aulne, le saule, le peuplier et le chêne même couvrent la rivière d'une épaisse voûte de verdure que j'aime à voir et à revoir souvent. Des légions ailées y mêlent leurs accents aux murmures de la fontaine, qui, elle. coule rapide, et aux accents pieux, aux hymnes ferventes des pèlerins. C'est ainsi que tous les êtres proclament, ici, chacun dans son langage, la bonté, la miséricorde, la pureté, la gloire de la Madone de la Hillère.

Les vieillards de la localité m'ont souvent décrit un énorme chêne dont l'envergure superbe ombrageait la chapelle et une partie du cimetière. Tronc et branches étaient littéralement tapissés de béquilles et d'ex-voto divers que des miraculés y avaient suspendus en signe de guérison et de reconnaissance.

L'ancienne image de la Madone disparut en 1793, sans que nous ayons pu découvrir ce qu'elle devint et tous nos efforts pour la retrouver ont été inutiles. Mais ce que nous avons vu, le 8 septembre 1875, à N.-D. de la Hillère, ce sont la joie, le bonheur, le triomphe des anciens jours. Toute la paroisse s'y rendit en procession, bannières déployées, au son des cloches et aux chants des cantiques populaires. Une belle messe en musique et des

Digitized by Google

vêpres solennelles y firent revivre, dans les cœurs. la piété, la confiance et la reconnaissance de nos pères pour la Reine des cieux. La fête se termina par une amende honorable en réparation des profanations et des outrages dont la Vierge de la Hillère avait été l'objet pendant la tempête de 1793.

3° — *Origine des édifices de N.-D. de la Hillère*

Ce que nous venons de dire sur les ruines de N.-D. de la Hillère suffirait, au besoin, pour apprendre au lecteur qu'elles ont une origine romaine ; nous voulons cependant le démontrer et convaincre les plus sceptiques, si nous en trouvions quelques uns sur notre route, par des détails inspirés soit par le site, soit par les caractères intérieurs et extérieurs de ces ruines.

Tout porte à croire qu'elles sont contemporaines de nos grandes ruines : fondations. briques, tuiles à rebord, plaques de marbre, ciments et mosaïques, colonnes et sculptures, stèles et autels votifs, tout proclame, ici comme là, une œuvre remarquable des Romains.

Ce n'est pas seulement dans le cimetière qu'on a vu des pavés en mosaïque. La Save, ayant plusieurs fois débordé, en a mis à jour des fragments considérables, dans la prairie voisine du moulin qui servit de rendez-vous aux membres de la Société archéologique du Midi de la France, en 1881. On trouve encore, dans cette prairie et sur les bords du chemin qui conduit au moulin, des restes de murailles dont l'origine romaine ne fait doute pour personne. Ces remarques m'ont été faites par le propriétaire du moulin qui vient de mourir.

Un jour que j'étudiais ces ruines. je me mis à remuer un amas de matériaux rejetés contre les murs de la chapelle par le fossoyeur. Bientôt je découvrais une fort belle stèle, en marbre blanc, de 0 m 32 × 22 environ. On y distingue, dans un encadrement à colonnettes, un licteur romain, officier qui précédait les consuls et autres magistrats dans les cérémonies publiques. Il porte un faisceau d'armes de sa main droite avec une hache à sa main gauche ; c'était l'instrument avec lequel les licteurs décapitaient les criminels après les avoir battus de verges. Il est à regretter que l'inscription qui a dû se trouver à la partie inférieure en ait été détachée par le marteau du barbare dont on voit les traces, comme aussi celles des pitons qui fixaient le monument au dessus d'un tombeau ou dans les parois du temple dédié à la divinité du lieu. Presque toujours, les stèles, chez les Romains, portaient, en bas-

Digitized by Google

reliefs, l'effigie et le nom du défunt dont elles devaient perpétuer la mémoire, comme chez nous les pierres tombales. Il était représenté tantôt à pied et tantôt à cheval, ici en demi buste et là en buste entier et souvent avec les insignes de sa dignité ou les instruments de sa profession. Généralement la stèle portait les quatre sicles : V. S. L. M. dont nous avons donné le sens à la page 91 de notre brochure, avec le nom de celui qui érigeait le monument.

Une autre découverte non moins importante est la suivante. J'examinais un jour les murs de clôture du cimetière, lorsque je fus frappé par la présence d'une tête humaine, sculptée sur un bloc de marbre blanc encastré dans la muraille. La figure, sans barbe, à l'air martial, a beaucoup souffert. Quant au front, il est couronné d'une branche de lierre, de feuilles de vigne peut-être. Que penser de cette trouvaille ? Serait-ce un reste de l'idole que les Romains et nos pères ont certainement adorée en ce lieu ? Serait-ce un fragment du simulacre de Bacchus qui a laissé son nom au quartier *voisin* de Baccuran ? Je pense que c'est plutôt la tête du dieu Mars, dieu des armées, qui, lui aussi, a laissé son nom à la forêt et au camp de Lespugue dont nous sommes séparés par la Save. Devenus maîtres du pays, les chrétiens substituèrent en tous lieux le nom de Saint-Martin à celui de Mars, soit par haine de l'idolâtrie, soit par admiration pour l'apôtre et le thaumaturge des Gaules, évêque de Tours.

La conclusion qui découle de ces découvertes c'est que les ruines de N.-D. de la Hillère ont une origine certainement romaine. Ce qui nous reste à dire sur leur destination prouvera qu'elles étaient la succursale de nos grandes ruines, privées des avantages prodigués par la nature au site de la Hillère.

4° — *Destination primitive des ruines de Notre-Dame de la Hillère*

1° Des thermes en occupèrent d'abord l'emplacement. De toutes les hypothèses que nous faisons dans ce travail pour arriver à la vérité, celle-ci est certainement la plus probable, les caractères intrinsèques et extrinsèques du monument tenant lieu de preuves irréfutables, de documents écrits. En effet, l'histoire et l'expérience acquise dans nos voyages nous apprennent que des thermes furent construits par les Romains à côté de fontaines et près des sources qui leur paraissaient avoir des vertus curatives de quelques-uns des maux qui torturent l'humanité.

Digitized by Google

Je suivais un jour la voie Appienne, en route pour les Catacombes et le tombeau de Cœcilia Metella, lorsque notre guide me fit observer la fontaine Egérie où Numa recevait les révélations de cette déesse, et les restes de son temple si vénéré des Romains.

Dans notre pays, Luchon, Bigorre, Avezac, Charlas et Montmaurin ont aussi leurs sources et leurs ruines romaines. Quelques-uns, et parmi eux M. Du Mège, signalent encore Capvern, à tort peut-être. Parcourant cette localité dans tous les sens, nous n'y avons rien trouvé qui indique le séjour, ni même le passage des Romains. Cauterets aurait vu César : une source y rappelle encore l'immortel vainqueur de l'immortelle Gaule.

Nous sommes, certes, dans une grande illusion, lorsque nous nous imaginons, en France, que notre civilisation l'emporte de beaucoup sur la civilisation des anciens. Pour ne citer que le peuple romain avec lequel nous vivons depuis longs jours, malgré les deux mille ans qui nous en séparent, sa civilisation était de beaucoup supérieure à la nôtre. Ne parlons pas de la littérature incomparable du siècle d'Auguste, ni de la stratégie militaire des Cincinnatus et des César : bornons-nous, le sujet le demande, à sa science architecturale. A-t-on jamais, je ne dis pas surpassé, mais égalé la beauté, la majesté, la sublimité, la grandeur en un mot, de ses cirques, de ses amphithéâtres, de son Panthéon, de son Colisée où, chaque jour, quatre-vingts mille hommes venaient demander du pain et des spectacles : *Panem et circenses ?* Ce qui nous reste, ce que l'on découvre journellement de leurs thermes grandioses, ce que nous en avons étudié en cent endroits divers, nous apprend qu'ils possédaient des péristyles incomparables, des salles spacieuses, des temples qu'on admire encore de nos jours pour tous les besoins du cœur, de l'esprit et de la religion, des bains d'eau froide, tiède et chaude pour le soulagement sinon pour la guérison des maux du corps. Ce que nous avons écrit sur nos grandes ruines et ce qui nous reste à dire sur celles de la Hillère est de nature à frapper les plus incrédules.

Faut-il pour les convaincre des arguments plus autorisés que les nôtres ? Nous allons les faire passer sous leurs yeux. « Un » grand nombre de cités, dit M. de Caumont, doivent leur impor» tance et même leur existence à la source bienfaisante qui sortait » du sol sur lequel elles étaient assises... Certains lieux connus » des Romains sont encore renommés de nos jours par leurs eaux » et l'on a trouvé, dans presque tous, des débris de colonnes et de » sculptures attestant la richesse des constructions romaines qui » y avaient existé. »

Ces remarques de l'illustre archéologue s'appliquent à nos édifices, comme on ne saurait les appliquer aux autres édifices

Digitized by Google

romains de la région pyrénéenne ; constructions souterraines, colonnes et chapiteaux, plaques de marbre, tuiles à rebord, briques et bétons, salles de bains et péristyles, débris de sculptures et d'idoles, à côté et sur de riches pavés de mosaïque ; en un mot tout ce que décrit M. de Caumont, et d'autres objets encore, se trouve en abondance dans nos ruines.

La plus grande partie de l'antique monument de la Hillère étant occupée par la chapelle et le cimetière, on comprend l'impossibilité d'une description complète des fondations. Nous allons y suppléer de notre mieux par de nouvelles observations d'un intérêt capital pour notre thèse.

Assis, un jour, à côté de la fontaine, je vis jaillir à mes pieds un petit filet d'eau, sous une pierre que j'avais ébranlée. Je le dégage du bout de ma canne qui s'enfonce sans effort. Le filet grossit, grossit toujours, et finalement j'introduis dans l'orifice un roseau d'environ un mètre et demi, sinon davantage.

Que penser de ce phénomène ? Serions-nous sur les traces d'un réservoir général *(Castellum)*, ou d'un bassin commun *(Natatio)*, où l'on se réunissait pour se livrer au plaisir de la nage ? N'osant me prononcer, je me contente de décrire.

Le principal aqueduc, dont nous avons dit un mot, mesure 0 m 70 en hauteur sur 0 m 50 environ de large. Selon la remarque de M. Lartet, il se serait effondré près de la source, et les eaux qu'il conduisait à l'édifice auraient pris la direction actuelle vers l'Est. M. Lartet était dans le vrai. Je m'en suis convaincu plus tard, lorsque, prêtant une oreille attentive, j'ai entendu, çà et là, sous mes pieds, à travers le champ qui me séparait du cimetière, le clair murmure des eaux. Même observation a été faite souvent par le propriétaire du champ.

Entre le cimetière et la Save, dans une pelouse communale, se trouvent des substructions nombreuses et remarquables par leur disposition. Elles s'entrecroisent, à angle droit, de manière à former des pièces rectangulaires, variant entre cinq et huit mètres, au rapport des maçons qui les mirent à jour et en détruisirent un grand nombre pour en employer les matériaux à la reconstruction de la chapelle. Le plus intéressant de ces rectangles, qui avait environ huit mètres de long sur cinq ou six de large, ne laisse aucun doute sur son origine romaine et sa destination. On avait disposé, autour de cette pièce, un grand nombre de sièges, composés de plaques de marbre et de briques superposées et solidement liées avec du ciment. Quelle était sa destination ? C'était, évidemment, ou la salle de récréations que nous trouvons dans les thermes de quelque importance, ou mieux encore, le *Laconicum* où l'on prenait des bains de vapeur soit *assis*, soit en se prome-

Digitized by Google

nant. Nul doute qu'au centre de l'établissement il n'y ait eu une cour entourée de péristyles et ornée de mosaïques et de colonnes dont on retrouve journellement des fragments.

Que conclure de ces belles ruines et de tant d'autres qui émergent, çà et là, dans tout le territoire de Montmaurin, comme on l'a déjà vu ? Notre conclusion est celle de M. Anthyme Saint-Paul : c'est qu'il y avait, ici, *une ville importante avec thermes et amphithéâtre*. Mais quelle était cette ville ? Le lecteur n'a pas oublié que nous avons consacré quelques pages à élucider cette difficile question. Sans l'affirmer nous inclinons à croire, avons-nous dit, que c'étaient les Aquæ Convenarum. M. Julien Sacaze, qui nous honora plusieurs fois de sa visite, après nos belles découvertes, ne combattit pas ce sentiment ; le regretté M. Morel, de Saint-Gaudens, qui nous a laissé des notes et des opuscules précieux sur le Comminges, nous sembla le partager. Désireux de corroborer son opinion et la nôtre, il attendait le moment favorable pour une visite à Montmaurin. Vain espoir. En rappelant sa belle âme à lui, Dieu a laissé à d'autres archéologues son patriotisme et son amour pour la science. Héritiers de ses vertus et animés de son esprit, ils réaliseront un jour, pour la gloire du Comminges et de Montmaurin, le rêve de celui que nous pleurons avec les siens. Sa piété, aujourd'hui récompensée dans un monde meilleur, nous console de sa perte et nous rend moins sensibles son absence, la privation de ses conseils et de ses lumières.

5° — *L'Edifice de la Hillère eut son temple payen*

Situé à quelques pas seulement et à une égale distance de trois camps romains (voir pages 25-39), le site de la Hillère se prêtait admirablement aux sacrifices que les légions romaines offraient chaque jour à leurs divinités, soit dans les camps de passage, soit dans les camps fixes. Mars étant le Dieu des armées, il est probable qu'il recevait l'encens et les victimes des troupes établies à Montmaurin, fidèles à l'usage universel.

Ajoutons à cette observation un argument qui me paraît péremptoire, après les explications qui nous ont occupé : *S'il n'est pas de fontaines connues des Romains qui ne portent des traces de leur passage*, c'est qu'ils avaient pour elles une vénération profonde et, toujours, nous en trouvons la garde confiée à leurs nymphes.

> Fons sacer ! hunc multi numen habere putant ..
> ... Hujus, nympha, loci, sacri custodia fontis...

Fouillez dans leur lit, presque toujours sinon toujours, vous y

Digitized by Google

trouverez quelques pièces de monnaie offertes aux nymphes, soit par vénération, soit pour se les rendre favorables. Quelques-unes des belles médailles de notre collection n'ont pas d'autre origine.

Après tout ce que nous avons dit des ruines de Montmaurin, il ne viendra à l'esprit de personne de nier, au milieu d'elles, l'existence de thermes magnifiques. Or, dans tous les thermes il y avait un appartement appelé *Nymphæum* parce qu'on y sacrifiait aux nymphes : *Nymphis Aug. Sacrum.*

« C'était, dit Anthony Rich, une chambre vaste et élevée, décorée de colonnes, de statues, de peintures, ayant au milieu une fontaine d'où jaillissait un courant d'eau pure, de manière à former une retraite pleine d'agrément et de fraîcheur. » Les thermes qu'Agrippa légua à la ville de Rome avaient dans leur enceinte ce superbe temple, bien connu sous le nom de Panthéon, qu'il nous a été donné d'admirer plusieurs fois. Si un jour, pèlerin ou touriste à Rome, vous faites une visite à Sainte-Marie des Anges, la plus vaste église de la ville, après Saint-Pierre du Vatican, vous y apprendrez que c'était le temple des fameux thermes de Dioclétien.

Le culte voué aux fontaines par les Romains était si général, il avait poussé tant de racines que, dès les premiers siècles du Christianisme, l'Église se vit obligée de sévir contre les fauteurs de ce culte sacrilège. Si elle fut assez heureuse pour l'extirper dans certaines contrées et pour l'enrayer dans beaucoup d'autres, parfois elle rencontra de très grandes résistances, même parmi les chrétiens. Souvent, pour en triompher, elle dut recourir au bras séculier. Témoins, les capitulaires de Charlemagne portant des peines peu communes contre ceux qui refusent d'obéir aux saints canons.

Le culte dont on a honoré notre fontaine de N.-D. de la Hillère n'est-il pas un souvenir du culte romain, un legs du paganisme expirant à la religion chrétienne qui vient de naître ? Qu'il y ait du vrai en cela, c'est probable ; mais ce qui me paraît plus vrai encore, c'est qu'elle a été témoin de faits surnaturels que Dieu a opérés, par elle, comme il en a opéré dans tous les temps, au moyen de causes naturelles. Nous le démontrerons dans quelques instants.

« Le sentiment religieux, dit l'abbé Godard, ne s'est détaché qu'avec lenteur de ces antiques monuments, et, de nos jours même, on découvre parfois, autour d'eux, quelques vestiges de superstitions. L'Église, dès longtemps, s'est efforcée de les détruire, non seulement par des lois expresses, mais encore en substituant une sorte de consécration et des idées chrétiennes aux

Digitized by Google

erreurs que ces pierres nourrissaient dans les esprits. C'est ainsi qu'elle les a souvent placées sous l'ombre de la Croix... Il est probable qu'un grand nombre de fontaines doivent au même motif la vénération dont on les entoure et le patronage de tel ou tel saint. »

Depuis Constantin, sinon avant lui, beaucoup de conciles condamnèrent le culte idolâtrique dont on honorait des pierres, des rochers et des fontaines. Les évêques devaient employer tout leur zèle pour l'extirper de leurs diocèses, comme les princes de leurs États. « Si un évêque, dit un concile d'Arles de 452, supporte que les infidèles brûlent dans son diocèse des fagots et des arbres et vénèrent des *fontaines* ou même des rochers.... qu'il sache que cette conduite le rend coupable de sacrilège. Quant à leur possesseur ou exécuteur de ses ordres, qu'il soit privé de la communion avec les fidèles, si, averti, il refuse de se soumettre ».

Un autre concile, tenu à Tours en 660, dit : « Quant aux pierres que tant d'hommes, jouets des ruses du démon, vénèrent au milieu des ruines et des forêts où ils multiplient leurs prières, qu'on les enlève totalement et qu'on les cache de telle façon qu'elles ne puissent être retrouvées par ceux qui en font l'objet de leur culte. » Cette guerre aux usages payens commença pour le moins après Constantin et sa conversion au christianisme.

Dès ce moment, la Croix sortit triomphante des couloirs des catacombes, où, depuis trois cents, ans les persécutions la retenaient captive, pour se montrer triomphante jusques sur les étendards du premier empereur chrétien. C'était la fin du paganisme et de l'idolâtrie qui comptaient encore tant de partisans dans notre Comminges, comme nous le dirons plus tard, malgré les prédications de saint Saturnin et de ses disciples à travers nos plaines, nos vallées et nos montagnes. Alors nous comptons réfuter l'opinion de ceux qui enseignent que le vaillant apôtre ne vint à Toulouse qu'au IIIe siècle et prouver qu'il évangélisa notre pays à la fin et peut-être vers le milieu du premier siècle de l'ère chrétienne. L'édit de Milan de 313, publié par Constantin en faveur des chrétiens, donna le coup de grâce au paganisme, malgré la protection que lui accordait Licinius, beau-frère de l'empereur et bientôt son ennemi et son rival malheureux. Mais son zèle pour les dieux de l'empire en général, et pour Jupiter, en particulier,

IOVI CONSERVATORI

comme le portent plusieurs de ses médailles que j'ai là sous mes yeux, lui fut inutile. Alors le monde, que Tertullien nous montre déjà chrétien de son temps, frémissant de rage à la pensée des erreurs payennes dont il a été si longtemps victime, vient au

Digitized by Google

secours de Constantin et de ses successeurs : jeunes et vieux, riches et pauvres, lettrés et ignorants, bourgades et cités, se ruent furieux contre les temples et leurs idoles. Des fosses profondes en reçurent jusqu'aux moindres débris avec tous les instruments qui servaient au culte idolâtrique. Plus tard, ce fut le tour des Barbares C'est là, dans le voisinage des temples romains de Sarrecave, de Nizan, de Sarremezan, de Cardeilhac, d'Ardiège, d'Avezac et de Montmaurin, que nous avons recueilli ces vases, ces monceaux de marbres, ces sculptures, ces autels votifs, ces fragments d'idoles dont nous parlons depuis longtemps.

Avant de terminer la partie ancienne de nos « Recherches archéologiques et de notre Histoire de Montmaurin », saluons une dernière fois les découvertes déjà faites, au prix de tant de fatigues, mais si fécondes en résultats et consolations.

. . . . . .

Quand les apôtres se séparèrent pour aller conquérir le monde à l'Évangile, l'Occident fut le partage de Paul et de Pierre.

Poussé par le feu de son zèle apostolique, Saturnin, leur disciple intrépide, arrive à Toulouse pour rendre muets les dieux de son Capitole. Saturnin vint-il jusqu'à Montmaurin qui était alors *une ville importante ?* Lui-même renversa-t-il ses idoles pour leur substituer l'image et l'autel de N.-D. de la Hillère ? Tout cela est possible, probable même, vu l'importance du lieu, et l'existence des voies romaines qui, de Toulouse et du pays des *Ausci* (Auch), conduisaient à Lugdunum, cette dernière par Montmaurin, comme nous croyons l'avoir démontré dans la première partie de nos Recherches archéologiques, consacrées à l'ère ancienne. Ce qui est certain, c'est qu'il évangélisa notre région du Sud-Ouest ; qu'il arriva aux portes de Lugdunum Convenarum, sinon à Lugdunum même, et qu'il fonda une église à Saint-Gaudens.

Nous avons promis une dissertation pour établir que l'apostolat de saint Saturnin dans notre pays remonte à la deuxième partie du premier siècle. Encore quelques instants et je tâcherai de remplir ma promesse. Les nouveaux documents et les raisons que nous portons à la solution de cette question me paraissent de nature à augmenter l'intérêt de notre étude et celui de nos lecteurs.

L'abbé Couret.

(A suivre.)

Digitized by Google

LE

DISTRICT DE SAINT-GAUDENS

PENDANT LA RÉVOLUTION

(1789-1795)

I. — La veille de la Révolution

Quelles pensées occupaient les habitants du Comminges, à la veille de la Révolution, quelles doléances vives ou timides ils faisaient entendre, de quelles illusions ils se berçaient, nous n'en savons rien et sommes condamnés à l'ignorer. Les cahiers de paroisse où nos pères avaient ingénûment exprimé leurs vœux sont détruits, peut-être cachés au fond de quelque bahut municipal où les vers lentement les dévorent. Ceux que nous lisons dans les archives parlementaires : cahier de la noblesse, cahiers du Tiers-État, cahier de la paroisse d'Ardiège, ne suffisent pas à nous rendre la physionomie du pays. Les livres nous manquent, et nous ne possédons ni mémoires ni correspondances. Nous sommes donc réduits aux conjectures ; mais cette absence même de documents et ce silence sont un indice. Les années qui précédèrent la Révolution n'ont pas laissé de souvenirs, parce que rien ne vint les marquer et les distinguer des autres. Pauvres, mais tranquilles, dociles surtout, comme elles le furent toujours, au gouvernement qui les menait, nos populations ne se doutaient guère qu'une révolution approchait. L'isolement les protégeait contre les nouveautés dangereuses : point de grandes villes, des relations rares et difficiles avec Toulouse ; pour ville principale, Saint-Gaudens, fière et satisfaite d'être la capitale du Nébouzan. Le pays était peu imposé, il avait sa petite autonomie, et dans ce cadre restreint la vie devait être simple et commode. La religion était aimée, ses ministres respectés mais inexactement payés. Le paysan jaloux des fruits de son champ n'aime point les partager ; son dépit invente mille prétextes, sollicite des délais, cherche à gagner du temps, au besoin soutient même des procès. Le mouvement[1] a commencé vers 1778. En 1782 le déficit des dîmes est de

1. Voir *Revue de Comminges*, année 1901, 2e trim., p. 68.

Digitized by Google

17,000 livres ; il est de 51,000 en 1785 et 122 procès sont en cours. Toutefois le cahier du Tiers Etat ne demande pas la suppression de la dîme, car si elle est gênante elle est juste pourtant et nécessaire jusqu'à nouvel ordre. Il suffira [1] de la mieux régler, d'en fixer le mode de perception, de la réduire au 12mo et d'en exempter menus grains, bétail, volailles et fourrages. A ce prix les paroissiens seront contents et ils payeront en affection à leur curé ce qu'ils retranchent de son revenu.

Quand fut connue la convocation des États généraux, la joie et la reconnaissance accueillirent l'heureuse nouvelle. Bernard de Tatareau [2] ouvrant les États de Nébouzan, en janvier 1789, s'écrie : « Quelle époque mémorable pour la nation ! Les Français vont goûter le doux plaisir de porter directement au pied du trône leurs vœux et leurs doléances. » Le pays n'est pas encore né à la vie politique. Tout de suite les esprits se préoccupent des questions de clocher que fait surgir la grande consultation nationale. Nébouzan, Comminges, Bigorre, s'observent et se jalousent, comme s'ils sentaient que leur indépendance a fait son temps. L'idée se répand que le Nébouzan et la Bigorre devraient se réunir et confondre leur représentation. Les États de Nébouzan protestent avec énergie : « Cette province restreinte par ses bornes, médiocre par la qualité de son sol, tranquille par les mœurs de ses habitants, accoutumée à un régime doux et uniforme, regarde avec effroi tout ce qui peut changer l'ancienne et douce simplicité de son existence. » Et pour s'épargner les frais d'une nouvelle réunion et, par le fait accompli, gêner les combinaisons du gouvernement central, d'avance, sauf ratification royale, ils nomment leurs députés. Pas moins de quatre : l'abbé de Montcaup chanoine de Saint-Gaudens, pour le clergé ; pour la noblesse, Dispan de Floran fils ; pour le Tiers-Etat, Montalègre avocat au Parlement et Pégot négociant et consul de Saint-Gaudens.

Le Nébouzan ne fut pas réuni à la Bigorre, mais un règlement particulier du roi, en date du 18 février 1789, convoqna à Muret les trois ordres des pays de Comminges, Nébouzan et Couserans, pour élire leurs députés aux États généraux et rédiger leurs cahiers. Les délégués [3] du Nébouzan protestèrent contre cette fusion et réclamèrent « *des assises électorales* » spéciales. C'était demander l'impossible. Mais l'audace et l'effort ne sont jamais inutiles. Ils obtinrent d'abord de délibérer à part et de rédiger un cahier distinct qui fut ensuite réuni à celui du Comminges. Enhardis par ce demi-succès, ils réclamèrent que le deuxième des quatre députés du Tiers-État fût choisi parmi les Nébouzanais, laissant à l'assemblée générale le soin de décider si l'élection se ferait ou non par un scrutin spécial. Il n'y eut pas de scrutin séparé et le deuxième député du Tiers-État fut

1. Voir Archives parlementaires. III, p. 27.

2. Délibérations des États de Nébouzan, janvier 1789. Alph. Couget. *Revue de Comminges*, t. VIII, p. 176 et suiv.

3. Les délégués du Nébouzan à l'assemblée de Muret. A. Couget dans *Revue de Comminges*, t. V, p. 28 à 41.

Digitized by Google

bien un saint-gaudinois : Bertrand Pégot, négociant. Les trois autres étaient : Latour, médecin, maire d'Aspet, Roger, de l'Isle-en-Dodon, juge à Simorre, Laviguerie, juge royal à Muret. Le clergé avait élu Cornus, curé de Saint-Jacques de Muret, et Lasmartres, curé de l'Isle-en-Dodon ; d'Ustou de Saint-Michel et de Montagu-Barrau représentaient la noblesse.

II. — La Constituante

Les délégués de Saint-Gaudens revenaient contents de l'assemblée de Muret : joie de courte durée. Le patriotisme local allait subir d'autres atteintes. Les anciennes divisions de la France étaient condamnées : elles étaient en général trop grandes et fort incommodes, trop diverses et quelques-unes trop indépendantes. L'Assemblée constituante voulut créer des cadres plus petits, uniformes, d'un maniement plus facile. Les décrets du 11 et 12 novembre 1789 portaient que la France serait divisée en départements et les départements en districts. Nos lecteurs [1] connaissent les négociations qui s'engagèrent pour obtenir un département presque homogène formé du Nébouzan, du Comminges et du Couserans, avec Saint-Gaudens pour capitale. Le projet échoua par la jalousie du Couserans et l'entêtement de Saint-Girons qui ne voulut pas accepter la primauté de Saint-Gaudens. Couserans et pays de Foix s'entendirent et constituèrent le département de l'Ariège. Le Comminges et le Nébouzan complètement déchus furent sacrifiés presque en entier au Languedoc. Le 15 janvier 1790, la Constituante décréta que les départements seraient au nombre de 83, et des décrets particuliers déterminèrent leur nom et leurs limites. L'acte de naissance du département de la Haute-Garonne fut signé le 23 janvier. Un peu plus tard disparaissait l'évêché de Saint-Bertrand. Toulouse, chef-lieu civil, devenait aussi la capitale religieuse, fort imposante mais éloignée hélas ! de nos populations montagnardes. Comminges et Nébouzan perdaient leur physionomie propre, et leur autonomie ; au lieu d'être *un pays*, ils formaient un district, un de ces nombreux casiers de la France nouvelle géométriquement découpée.

Nos pères reçurent une compensation : de sujets qu'ils étaient ils devinrent citoyens. Ils purent participer à la vie publique et jouir du beau titre d'électeurs pourvu qu'ils fussent Français, âgés de vingt-cinq ans, fixés dans le canton depuis un an. N'étaient pas citoyens actifs ceux qui vivaient en état de domesticité ou ne payaient pas une contribution égale à la valeur locale de trois journées de travail. Restrictions presque illusoires pour le district de Saint-Gaudens, car le prix d'une journée de travail y fut fixé à quinze sous, et où tout le monde est pauvre, il n'y a pas beaucoup de domestiques. Les électeurs devaient nommer les conseillers municipaux, se réunir en assemblées primaires au chef-lieu de canton

1. Voir *Revue de Comminges*, année 1901, 2e trim., p. 60 et suiv.

Digitized by Google

et là désigner les électeurs du second degré, choisis à raison de un pour cent, parmi les citoyens payant des contributions égales à la valeur de dix journées de travail. Ces délégués à leur tour se transporteraient au chef-lieu du département, puis au chef-lieu de district, pour y élire les divers pouvoirs désormais tous électifs : les administrateurs de département, les administrateurs de district, les juges, et bientôt les évêques et les curés.

En 1790, quand la nouvelle machine politique fut inaugurée et qu'il fallut créer partout un personnel nouveau, les électeurs ne manquèrent pas de besogne. Mais l'enthousiasme des premiers jours soutenait leur courage.

Les électeurs du second degré se rendirent à Toulouse dans les premiers jours du mois d'août [1] pour nommer les administrateurs du département ; notre district était très largement représenté et 538 voix sur 740 donnèrent la présidence à Tatareau, maire de Saint-Gaudens. Dans l'administration du département, chaque district devait être représenté par un certain nombre d'administrateurs proportionnel à sa population, dont deux au moins devaient être choisis parmi les citoyens habitant le district. Saint-Gaudens avait droit à six représentants ; furent élus : Duran, Couzier, Dardignac, Rouède, maire de Salies, Pelleport, maire de Boulogne, Estaque, négociant à Saint-Béat.

Ces opérations étaient terminées le 22 août. Aussitôt les électeurs de Saint-Gaudens se rendirent à leur chef-lieu pour constituer l'administration du district. Comme notre conseil d'arrondissement, l'administration du district n'était qu'une assemblée délibérante dont toute la fonction consistait à préparer les travaux du conseil départemental, poser des questions sans les résoudre, émettre des vœux tout platoniques. Les administrateurs sont au nombre de douze, âgés de trente ans au moins. Chaque année ils s'assemblent et consacrent quinze jours à des délibérations intéressantes, mais sans effet. Dans l'intervalle des sessions, les affaires sont expédiées par quatre directeurs choisis entre les conseillers. L'administration est permanente et se renouvelle par moitié tous les ans. A côté des directeurs vit et travaille le procureur-syndic, qui représente le pouvoir exécutif en attendant le sous-préfet. Il est nommé pour quatre ans, par les électeurs du second degré ; il est rééligible, mais un troisième mandat ne peut lui être confié qu'après une interruption de quatre ans.

Si peu importantes que fussent ces fonctions, elles étaient enviables et fort recherchées à une époque où tout le monde brûlait de zèle pour la chose publique. Les électeurs choisirent Lacroix, Bascans, Cazaux, Claverie, Noguès, Goutelongue, Caussade, Duplan, Dastugue, Court, Bordères et Cazassus. Montalègre était procureur syndic. « En somme, dit Taine, pendant les deux premières années de la Révolution, c'est la portion la plus instruite et la plus libérale de la bourgeoisie qui, à la municipalité, comme au département et au district, arrive aux affaires. Presque

1. Emile Connac, Histoire de la Révolution à Toulouse, p. 29.

Digitized by Google

tous sont des hommes de loi, avocats, notaires, procureurs, avec un petit nombre d'anciens privilégiés imbus du même esprit. » Tels vont nous apparaître les administrateurs de Saint-Gaudens : de braves gens, dans le fond, appliqués, généreux, bien intentionnés, assez malveillants pour les choses du passé, crédules et naïfs à l'endroit de la Révolution, féconds en paroles, incapables d'agir, âmes de bureaucrates et d'administrés plus que d'hommes d'État.

Le 5 septembre 1790, les douze administrateurs se réunissent : Lacroix est élu président; les fonctions de secrétaire sont confiées à Cazes ; Cazassus, Bascans, Cazaux et Duplan [1] formeront le directoire ; et l'on ajourne jusqu'au quinze le commencement des travaux. Le quinze, à trois heures de l'après-midi, l'administration est à son poste et tient séance dans une des salles communes de l'hôtel de ville [2]. Les nouveaux élus ne demandent qu'à travailler, tous brûlent de mettre leurs facultés au service du district. Mais que doivent-ils faire ? — Ils n'en savent rien. Ils le demandent au procureur-syndic qui interroge le procureur-général syndic du département. En attendant, ils nomment le receveur du district. A l'unanimité des suffrages, ils désignent Bertrand Pegot à qui l'on écrira d'accepter. Son cautionnement sera de 150,000 livres en immeubles. On choisit aussi des chefs de bureau : Lucanty, Fages, Abadie, « dont l'honnêteté, la capacité et l'assiduité au travail sont connues ». A l'administration, il faut un local. Par esprit d'économie, le conseil tiendra ses séances provisoirement dans une des maisons religieuses qui maintenant appartiennent à l'État. Le grand séminaire paraît devoir être plus commode. Deux commissaires vont demander l'hospitalité au supérieur [3], qui n'a garde de refuser, et c'est au grand séminaire que le lendemain les administrateurs se réunissent.

Leur premier soin est d'émettre des vœux. Une pétition est envoyée au conseil du département pour un collège national à Saint-Gaudens et un instituteur dans chaque chef-lieu de canton. Ce serait le meilleur moyen d'utiliser les édifices qui sont revenus à l'État et dont la vente n'apporterait aucun profit. S'il faut éclairer les esprits, encore plus faut-il soigner les malades ; autant que d'un collège, Saint-Gaudens aurait besoin d'un hôpital. Mais on observe qu'il servirait peu aux cantons éloignés de la ville et l'administration se borne à stimuler le zèle des municipalités qui possèdent déjà des hôpitaux.

Avant de songer à l'avenir, il faut résoudre les difficultés du moment. La généreuse folie du quatre août et les décrets qu'elle inspira avaient

1. Duplan ne vint jamais siéger, il finit par démissionner et fut remplacé par Gontelongue (12 février 1791).

2. Extrait des registres des délibérations du district de Saint-Gaudens. Arch. départ. L. 493.

3. C'était l'abbé Burgué, excellent théologien. Exilé en Espagne, il rentra plus tard à Saint-Gaudens où il vécut dans la solitude et la prière. Mgr Loyson, premier évêque de Bayonne après le Concordat, lui fit accepter une chaire de théologie et la direction de son grand séminaire. *Revue de Comminges*, p. 76 : l'abbé Burgué, par Lapène.

Digitized by Google

jeté le trouble dans les campagnes et ouvert la voie à tous les désordres. Plus de dîmes, plus de privilèges, plus de droits féodaux. La loi distinguait : certains droits étaient simplement abolis, d'autres devaient être rachetés ; mais le peuple dans son enthousiasme ne sut pas on ne voulut pas distinguer et répondit par l'émeute aux ci-devant seigneurs qui réclamaient des indemnités. Le procureur syndic de Saint-Gaudens déclare aux administrateurs que la tranquillité est menacée. Le conseil se montre très affecté et, pour rétablir l'ordre, il ne trouve pas d'autre remède que d'écrire aux municipalités afin de les « engager à maintenir la paix, l'ordre et la tranquillité publique, et les rappeler à l'exécution des décrets de l'Assemblée nationale sur la propriété et la sûreté des personnes. » Le peuple dont on a flatté les instincts et aiguisé l'appétit, sentant toute la faiblesse des autorités qu'il a créées, tire les conclusions des lois nouvelles avec toute la logique de son avidité jalouse. Le seigneur et la communauté de Sarremezan avaient fait un accord au sujet d'une vaine pâture accordée aux habitants dans la prairie du Château, au prix de quelques corvées. Bientôt, par fierté ou par intérêt, les paysans préférèrent renoncer à leur droit et se rédimer des travaux auxquels ils étaient assujettis. Leur proposition fut acceptée : eux-mêmes firent clore une partie de la prairie par des fossés et le seigneur plaça les claire-voies. Mais plusieurs habitants voulaient garder leur droit sans le payer, et reconstituer à leur profit des privilèges à rebours : ils violèrent la propriété du seigneur, y lancèrent leur bétail, même avant la récolte achevée, forçant barrières et fossés. Le procureur-syndic ayant proposé sa médiation, ne put la faire accepter. Le conseil trouva que l'affaire relevait des tribunaux judiciaires et l'y renvoya. — La dîme est supprimée. Toutefois elle sera payée encore en 1790 ; les officiers municipaux en percevront les fruits et, sur le revenu, solderont aux curés leur portion congrue. Or, la municipalité de Peyrissas ne veut donner une livre à son curé. L'abbé Broquère recourt à l'administration. Elle n'a pas de pouvoirs, mais comme plusieurs plaintes de même genre se produiront, elle demande des instructions au département. — Le pont de Labroquère perçoit un droit de passage dont le revenu sert à payer à l'entrepreneur deux mille écus chaque année. Le peuple désormais veut passer sans bourse délier : une émeute a renversé les barrières et le péage ne se perçoit plus. Faut-il le rétablir ou faut-il le remplacer par un impôt ? car enfin la dette est juste et on ne peut la nier. Relever les barrières ? impossible ! Établir une imposition ? c'est surcharger le pauvre peuple ! Alors ? Il faut surseoir, faire examiner les comptes du receveur du péage, voir s'il n'existe pas des fonds disponibles, puis on avisera. — La constitution civile du clergé fait naître d'autres embarras. Depuis le 12 juillet 1790 les évêchés et les cures sont conférés par l'élection populaire. Vers le 12 août, la cure d'Aulon est devenue vacante et le patron ordinaire en a disposé sans se soucier de la loi. Celle de Montbernard vient de vaquer et va sans doute être conférée de même. Cette question « *épineuse* » embarrasse fort nos administrateurs qui tant voudraient ne mécontenter personne.

Digitized by Google

Ils consulteront le département et en attendant feront défense à l'ancien collateur de nommer à la cure de Montbernard. Ainsi, jamais de solution nette et prompte, toujours des hésitations, des atermoiements aussi funestes que des abdications. Ces hommes manquent de pouvoirs et encore plus de force et d'initiative. Quand tout est en effervescence, que les esprits s'agitent, les intérêts s'ameutent et les passions se déchaînent, quand, pour tout contenir et éviter les excès, il faudrait une autorité forte et une main vigoureuse, l'administration ne peut que délibérer, écrire des homélies sur la nécessité de l'ordre et en référer au conseil du département pour qu'il délibère et exhorte à son tour.

Les dernières séances furent consacrées à choisir une installation définitive. Un membre du conseil représenta que le local provisoire du séminaire était tout à fait insuffisant. Les paperasses s'accumulaient et l'on ne savait qu'en faire faute de place. On avait constitué des bureaux, mais où les installer? Bascans et Cazaux se mettent en quête. Ils ne trouvent à leur convenance que la maison des Trinitaires, et encore faudrait-il déloger les deux religieux qui l'occupent. Les administrateurs en corps vont examiner le couvent et prier les moines d'en faire l'abandon : en retour, un logement agréable et commode leur serait offert. Pour n'être pas déplacés, les religieux offrent un local, qui, aménagé, pouvait être agréé. Mais les travaux prendraient six semaines ou un mois, et le devis montait à 1137 livres, dépense peut-être inutile, car cette maison restera-t elle à l'administration? Le procureur-syndic propose de consulter le conseil du département. En attendant on demeurerait au grand séminaire où seulement un lit déplacé permettrait d'être plus commodément et d'installer les archives. Deux commissaires vont solennellement demander le déplacement du lit et ne l'obtiennent pas. Le supérieur trouvait sans doute gênante pour le séminaire la présence de tels personnages, et regrettant de leur avoir donné un pied chez lui, craignait que leur installation rendue plus commode ne devînt définitive. Il fallut en référer à Toulouse. La réponse n'était pas encore venue que l'affaire trouvait un dénouement inattendu. Le supérieur des Jacobins, en bon patriote, offrit « *volontairement et bénévolement* » un local commode et sûr où l'on aurait tables, tablettes et tout le nécessaire. L'offre fut acceptée avec empressement et l'on décida que le directoire irait s'installer au couvent des Dominicains. La maison tombait en ruines, on y fit les réparations les plus urgentes. Bientôt, certains de conserver ce bâtiment précieux, les administrateurs se livrèrent « *à de plus grandes entreprises* », toujours dirigées par « *l'indispensabilité et la parcimonie* ». [1] Le ministre n'avait alloué que 1200 francs pour frais de premier établissement, on en dépensa 1222.

Les quinze jours écoulés, les administrateurs allèrent se reposer de leurs fatigues, abandonnant les affaires au directoire composé, nous le savons, de Cazassus, président, Bascans, Cazaux et Duplan que rem-

1. Compte-rendu par le directoire à MM. les administrateurs, dans la session de novembre 1791, p. 5 et 6. — Communiqué par M. Baptiste Abadie.

Digitized by Google

plaça bientôt Goutelongue. Comme leurs fonctions sont permanentes, les directeurs reçoivent un traitement de 900 livres. Le procureur-syndic aura 1600 livres et le secrétaire général 1200. Le directoire est assisté de plusieurs bureaux : bureau du président, bureau de comptabilité, bureau des contributions, bureau d'aliénation et du traitement du clergé. Les chefs de ces bureaux étaient payés 700 livres, leurs commis, au nombre de cinq, 200, 300 et 400. Tel fut le personnel qui assuma la lourde charge d'assurer l'ordre, de liquider le passé et d'appliquer au pays la constitution et les lois nouvelles.

Avant tout il fallait régler et surveiller la vente des biens nationaux. Depuis le 2 novembre 1789, les biens ecclésiastiques étaient à la disposition de la nation, et un décret du 14 mai 1790 en avait ordonné la vente. Seuls, les protestants gardaient leurs propriétés : pour ces éternels persécutés commençait en France l'ère des réparations en attendant celle des faveurs. Le 30 octobre, le directoire de Saint-Gaudens nomma trois experts [1] chargés de faire l'estimation dans l'étendue du district. La besogne était longue et difficile ; le 3 décembre il fallut leur donner des auxiliaires. D'autres commissaires procédaient à l'inventaire du mobilier, titres et papiers dépendant des maisons religieuses radicalement supprimées [2]. Alors disparurent le monastère de Fabas, les abbayes de Bonnefont et de Nizors, les couvents de Valcabrère, de Polignan, d'Aurignac, de Montréjeau, de Saint-Gaudens. Les ventes se firent en mai 1791. Le mobilier de Bonnefont produisit 3,345 livres, celui de Nizors 2,014. Les bâtiments et l'enclos du couvent de Polignan [3] furent adjugés à 10,100 livres, payables en douze ans. L'acquéreur était Jean-Baptiste Bezins, de Montrejeau, qui déclara n'avoir agi que pour le compte de Pierre Dumas, prêtre, ci-devant religieux cordelier, demeurant à Mirande. Les religieux dispersés recevaient une pension payable au lieu qu'il leur plairait de choisir pour résidence. François Dumas, frère de Pierre Dumas et cordelier comme lui, vint s'établir à Polignan dès le mois d'août et déclara qu'il voulait y être payé de sa pension. Grimal, qui habitait la maison avant la suppression des ordres monastiques, reçut une pension de 500 livres et accepta, semble-t-il, l'hospitalité des frères Dumas. Ces pensions ne devaient pas longtemps grever le budget de la nation. La vente des biens nationaux n'enrichit ni l'État, ni les petits propriétaires ruraux. L'État, pour vendre vite, vendit bon marché, mais trop cher encore au gré du pauvre paysan sans argent. Des étrangers, des bourgeois, accoururent et à la barbe des habitants se constituèrent à bon compte des domaines et des métairies. Les paysans n'eurent que les rogatons, à peine quelques parcelles pour arrondir leur enclos. Cette immense expropriation

1. Pierre Pibrac, de Saint-Frajou, Antoine Camparan, maire de Boussens, Guillaume Estrampes, de Labarthe-de-Rivière.

2. Caussade pour Fabas et Saint-Laurent, Nogués pour Bonnefont, Dastugue pour Nizors, Bordères pour Montrejeau et Polignan, Goutelongue pour Aurignac, Cazassus pour Valcabrère et Saint-Bertrand, Bascans pour les maisons de Saint-Gaudens.

3. Archives du séminaire de Polignan.

Digitized by Google

fit très peu de petits propriétaires nouveaux et, à vrai dire, la propriété était déjà bien assez morcelée [1]. Cependant la suppression des dîmes et la vente des biens ecclésiastiques engagèrent le paysan dans la Révolution et l'y retinrent jusqu'à ce qu'il comprit enfin qu'on en voulait à la religion elle-même. Le peuple avait accueilli ces profits avec une joie ou éclatante ou voilée de remords, et il avait peur de les perdre. Aujourd'hui même, ces sentiments, sournoisement entretenus et habilement exploités, agissent encore sur les masses, bien qu'ils soient sans objet, et entrent pour beaucoup dans l'anticléricalisme campagnard et la sotte frayeur qu'inspire le gouvernement des curés. « Croyez-vous aux revenants ? demandait-on à Fontenelle. — Je n'y crois pas, mais j'en ai peur ». Nos paysans, j'espère, ne croient pas au retour des dîmes, mais il en ont peur. Le peuple sait-il que les curés députés à la Constituante collaborèrent avec Mirabeau à la suppression des dîmes, qu'ils avaient rendue facile et fatale par leur exemple la fusion des trois ordres, et qu'ils ne défendirent qu'avec mollesse la propriété ecclésiastique ? Leur conduite, si elle ne leur mérite pas l'admiration des hommes d'État, devrait au moins leur assurer la reconnaissance populaire.

Les biens ecclésiastiques confisqués, la nation prit à sa charge l'entretien des églises et du clergé. Alors naquit le budget des cultes, qui a aujourd'hui cent treize ans et dont à chaque instant on nous annonce la mort. « Sous aucun prétexte, déclare la Constitution de 1791, les fonds nécessaires à l'acquittement de la dette nationale ne pourront être refusés ni suspendus ». Le traitement des curés était fixé à un minimum de 1200 livres et le casuel était supprimé. Que n'en sommes-nous encore là ! Malheureusement, en dépit de la Constitution, beaucoup de curés se virent refuser les 1200 livres, faute d'argent, ou par mauvaise volonté, selon les ressources des districts et les caprices des directeurs. A Saint-Gaudens, il ne semble pas que les curés aient eu lieu de se plaindre.

Si les évêques boudaient le nouvel état des choses qui tant diminuait leur situation et leur fortune, les curés étaient plutôt tentés d'y applaudir. La constitution civile du clergé vint tout brouiller et déchaîner dans le pays la guerre religieuse [2]. Jamais puissance civile n'avait touché d'une main si lourde aux choses de la religion. Les anciens évêchés étaient supprimés, chaque département formait un diocèse nouveau, évêques et curés seraient élus, comme les juges et les administrateurs, par les électeurs du second degré, catholiques, protestants ou juifs. Les nouveaux évêques demandaient au métropolitain l'institution et la consécration et ne devaient écrire à Rome que pour assurer le pape qu'ils étaient en communion de foi avec lui, impertinence plutôt qu'hommage, simple lettre de faire part qui signifiait le schisme au lieu de l'excuser. La rupture était

1. Voir Souchon, *La Propriété paysanne*, Paris 1899. Et, de Louis Vié, dans *Revue du Comminges*, 1901, 2e trim. : Influence économique de la Révolution dans une des communes rurales du Comminges, Castelnau-Picampeau.

2. Votée le 12 juillet 1790.

Digitized by Google

consommée. Les évêques n'avaient pu empêcher le vote, Louis XVI opposera-t-il son veto ? Longtemps on voulut l'espérer, mais le roi céda et donna sa sanction, le 24 août 1790, malgré les encouragements officieux que le pape lui avait adressés. L'épiscopat tout entier eut beau protester[1] avec courage et dignité, la constitution civile n'en fut pas moins mise en vigueur, et le décret du 29 novembre invita tous les ecclésiastiques à lui jurer fidélité. Il fallut choisir entre le serment et une brusque retraite avec, en perspective, l'ennui du désœuvrement et sans doute la misère[2]. Qui dira les angoisses des prêtres subitement enfermés dans un pareil dilemme ! Les évêques, par leurs instructions d'abord et mieux encore par leurs exemples, leur montrèrent où était le devoir. Mais le pape ? que pensait, qu'ordonnait le pape ? Le pape interdisait le serment et le condamnait comme schismatique ; mais il le dit trop tard et sa décision qui n'avait point prévenu le mal ne put le réparer[3]. L'ignorance et les tendances jansénistes ou gallicanes de beaucoup de curés, leur jalousie et leur défiance à l'égard des évêques, la peur enfin et l'égoïsme, avaient précipité dans le schisme une bonne partie du clergé français. Désormais il y avait en France deux catégories de prêtres, les jureurs et les réfractaires.

Dans le district de Saint-Gaudens, les curés mirent à jurer beaucoup d'empressement. Plus de la moitié, 227 contre 157, prêtèrent le serment[4], sauf, pour quelques-uns, à le reprendre plus tard. Souvent les populations les rappellent à leur devoir et des municipalité refusent de recevoir leur serment. Le 25 février 1791, Vinsonneau, curé d'Aspet, porte plainte au directoire de Saint-Gaudens. Il avait averti la municipalité que le dimanche, vers neuf heures, à l'issue de la messe, il irait prêter le serment exigé. Or, il a attendu pendant trois quarts d'heure et personne n'est venu, par mauvaise volonté, sans aucun doute. De peur qu'on ne suspecte ses dispositions, il demande qu'on prenne acte de sa déclaratisn. A nos populations chrétiennes, la parole des évêques suffit et le serment leur devient odieux. Parfois même l'indignation se change en fureur. Bertrand Saint-Martin, curé d'Antignac, doit jurer, le 20 mars, dans son église[5]. Les paroissiens scandalisés font entendre des menaces. Le jour est venu ; le prêtre se rend à l'église par des chemins détournés ; l'assistance est fort nombreuse, silencieuse et triste, dans l'attente de quelque abomination ; on croit que Saint-Martin va marcher sur le crucifix. « Je jure, dit-il. — « Non, non, s'écrient les fidèles, ne jurez pas ». — « Tonnerre et la loi ! » vocifère un citoyen plus dévot à l'Etat qu'à son Dieu. Le prêtre con-

1. Le 30 octobre, tous sauf 4 (les futurs jureurs) signèrent la protestation officielle.

2. Le 8 février seulement on accorda aux prêtres remplacés une pension de 500 l.

3. Bref du 10 mars, confirmé le 13 avril 1791.

4. Etat dressé par l'abbé Pomian, et publié dans la *Revue de Comminges* par l'abbé Verdier.

5. *Revue de Comminges*, 1891, p. 52. TRESPAILLÉ : Une prestation de serment à la constitution civile du clergé.

Digitized by Google

tinua, mais les imprécations de la foule couvrirent sa voix et l'on dut protéger sa sortie comme on avait protégé son arrivée [1].

Pour enrayer ce mouvement de défection et mieux éclairer les esprits, les anciens professeurs du grand séminaire font leur possible. Le directoire leur rend ce témoignage que, par « *leurs conseils inciviques* », ils ont détourné les prêtres du serment. L'ancien secrétaire de Monseigneur d'Osmond, l'abbé Pomian, a fait plus encore, « il a répandu tous les écrits incendiaires qui pouvaient alarmer la conscience des curés ». Il faut *renvoyer sans retard* ces hommes de désordre. La motion passe sans peine et l'on signifie aux sieurs Burgué, Pujol, Labarthe et Pomian « *qu'ils aient à déguerpir dans le délai de huitaine* [2] ». Le 27 juillet, on dénonce à l'accusateur public un imprimé intitulé « Lettre d'un citoyen de Saint-Gaudens à M. Caubère, curé de Rouède, élu à l'archiprêtré de Saint-Gaudens », écrit rempli de principes hérétiques et anticonstitutionnels. Anticonstitutionnels, soit, mais hérétiques, comment le directoire en juge-t-il ? Le lendemain 28, autre dénonciation contre Manent, ancien vicaire de Saint-Gaudens, Deydé, vicaire, et Louge, régent, « qui inspirent la révolte et intimident les consciences ». Durant le mois d'août beaucoup de prêtres prononcèrent le serment, parmi lesquels Grimal, ancien cordelier de Polignan. Mais d'autres déjà le reprennent. Le 17 juillet, le curé d'Arlos se rétracte et sa cure est déclarée vacante ; le 12 août, Grand, curé de Boissède, se rétracte aussi et démissionne. Ils sont remplacés par des curés constitutionnels. Parfois le curé non conformiste, appuyé par les paroissiens, veut résister, mais la force l'oblige à céder son presbytère et son église au prêtre jureur [3]. Il peut cependant rester dans la paroisse et dire la messe, sans remplir aucune des fonctions du curé. Grand ennui pour les conformistes qui se passeraient de ce voisinage et qu'exaspère leur impopularité. Un d'eux, à Cazaux, voulant dire la messe, dut descendre de l'autel, fuir à la sacristie, quitter ses ornements et abandonner le pays sous le bâton menaçant d'une paroissienne et les regards méprisants d'une populace mal disposée [4]. A Aurignac, le nouveau curé, Dabeaux, n'est pas accepté. Sommations, placards, menaces, se multiplient contre lui et l'on va jusqu'à diriger contre ses fenêtres des armes à feu chargées à balle.

Nulle part sans doute la rivalité entre curé constitutionnel et curé réfractaire ne donna lieu à des scènes aussi pénibles qu'à Cardeilhac. L'ancien pasteur, Latour, a pour lui la municipalité et la majorité des habitants ; Saux, le jureur, est soutenu par les révolutionnaires, hardis, violents, furieux de n'être point les maîtres. Ils ont organisé une garde nationale sous les auspices du gouvernement : elle est en parfaite *inacti-*

1. Saint-Martin dut quitter le pays, abandonna la vie sacerdotale et mourut à Luchon en 1834 « dans la peau d'un juge de paix », dit le commandant Trespaillé.

2. 17 juillet. Archives départementales, L. 194.

3. A Ciadoux.

4. Abbé Bouche : Episodes du temps de la Terreur. *Revue de Comminges*, 1900, 2e trim.

Digitized by Google

vité, faute d'adhérents ; mais les citoyens *impatriotes* en ont formé une autre qui, elle, agit, si bien « *que les amis de la Révolution sont en danger* ». C'est du moins ce qu'ils écrivent au directoire le 3 novembre 1791.

Un matin, vers huit heures, sans qu'on sût pourquoi, les cloches sonnèrent à la volée. Le carillonneur intrigué se précipita pour voir qui osait ainsi usurper ses fonctions. Il trouva Louis Dhers, mauvais sujet et bon patriote, qui prétendit sonner par ordre du curé constitutionnel, se rit de ses observations et même le traita de *polisson*. Les laboureurs dans les champs s'étaient arrêtés au milieu de leur sillon, étonnés et pensifs ; soudain, ils virent déboucher une troupe de 25 ou 27 hommes, armés de fusils et marchant au pas. A leur tête, les pauvres ouailles ébahies reconnurent leur nouveau pasteur. Saux, originaire du Cuing, était allé requérir la garde nationale de son village pour imposer son autorité et ramener les cœurs. La petite troupe s'arrête au presbytère, entre dans l'église avec les fusils et en sort presque aussitôt pour aller, les soldats à l'auberge Poudansan, le curé et le chef de la garde à la maison curiale. Qu'attendent-ils ? sans doute la messe du curé réfractaire. Voici qu'elle sonne. Saux reparaît, place la garde à la porte de l'église et court à la sacristie. Il trouve l'abbé Latour revêtu des ornements. « Je vous défends de dire la messe, j'ai un enterrement à faire, n'allez pas m'interrompre ». En effet, il a un enterrement à faire, il devrait même l'avoir fait, car la bière l'attend dans l'église depuis trois ou quatre jours, dit un témoin [1]. « Je ne prétend pas vous interrompre, répond Latour, mais je veux dire la messe, puisque je suis prêt. » Pendant qu'il va à l'autel, Saux fait entrer ses hommes. Ces malotrus pénètrent avec fracas, tiennent des propos scandaleux, injurient les fidèles, menacent de les jeter dehors, et l'un d'eux couche en joue le prêtre qui commence le saint sacrifice [2]. Sans attendre la fin de la messe, le curé constitutionnel prend le parti d'enterrer son mort. Mais il est très nerveux et la colère l'aveugle. « Est-ce un chien ou quoi ? » demande-t-il. « C'est une fille bonne chrétienne », répond le carillonneur. L'enterrement se fit au chant du *Ça ira* et aux cris de « Mort aux aristocrates » poussés par les gardes nationaux du Cuing qui formaient à peu près seuls le cortège. Puis la bande rentra à l'auberge et s'amusa à tirer des coups de fusil pour exciter la terreur. Quand l'abbé Latour sort de l'église, le *Ça ira* reprend. « Les aristocrates à la lanterne ! il faut les pendre tous ! » Trois mirent en « joue et lâchèrent leurs coups dont le curé ne fut pas atteint, mais dont les bouchons tombèrent aux pieds des femmes qui revenaient de la messe [3]. »

La municipalité, qui n'avait pas osé convoquer sa garde nationale de peur de provoquer un véritable combat, se hâta de dénoncer ces désordres à l'administration du district. De leur côté, les coupables prennent

1. Archives départementales, L. 501, Déposition de Marie Sarraute.
2. Archives départementales, L. 501, Déposition de Sémiac.
3. L. 501, Procès-verbal des officiers municipaux.

Digitized by Google

leurs précautions et leur chef adresse un rapport au directeur Bascans. Un parti puissant mais rebelle à la loi *opprime son légitime pasteur ;* les gardes nationaux du Cuing ont seulement accompagné Saux dans sa paroisse, *par amitié* et *sans appareil militaire.* Les amis de la Constitution dénoncent la garde nationale *impatriote* qui multiplie *ses actes inciviques.* Un dimanche, après les *vêpres constitutionnelles*, n'est-elle pas entrée au son des tambours dans l'église pour y chanter les vêpres anticonstitutionnelles ? Sa suppression s'impose. Ainsi les coupables se font accusateurs, le maraudeur crie au voleur.

Le directoire de Saint-Gaudens délégua Goutelongue pour aller sur les lieux faire une enquête. Le commissaire assembla le conseil général de la commune, interrogea les témoins, écouta les parties. Le commandant de la garde nationale du Cuing niait les scandales et les coups de feu, mais les dépositions des témoins étaient unanimes. Goutelongue dénonça les faits à l'accusateur public, suspendit les gardes nationaux du Cuing mêlés à cette affaire et supprima jusqu'à nouvel ordre les deux gardes nationales de Cardeilhac [1].

Partout et de plus en plus, les esprits s'irritent, l'ordre est difficile à maintenir et souvent il n'a pas de pires ennemis que ceux qui sembleraient chargés de le défendre. A Montrejeau, la maréchaussée et la garde nationale interviennent dans les luttes électorales, soutiennent des partis opposés et la nuit engagent des bagarres dans les rues. Dès le 25 juin le directoire ordonna la levée de 1500 volontaires pour veiller à la sécurité du district et se porter au premier ordre sur les points menacés. Les municipalités aux abois n'auront qu'à demander des renforts.

En 1791, la France eut à pleurer la mort de Mirabeau, qui après avoir fait beaucoup de mal cherchait à faire un peu de bien, en modérant la Révolution, pour sauver ce qui restait encore des institutions monarchiques. Les administrateurs du district de Saint-Gaudens regrettèrent, en termes qu'il n'eût pas désavoués, « cet homme intrépide qui le premier, au milieu de l'appareil de la tyrannie toute puissante, fit entendre le cri d'une nation outragée, cet homme sublime qui dédaignant la morgue des grands, les alarmes des faibles, a porté au despotisme les coups qui l'ont terrassé, cet homme éloquent et profond qui a fait retentir dans tous les cœurs la voix presque éteinte de la liberté et de l'amour de la patrie. » Un service solennel fut ordonné pour le 4 mai, à onze heures du matin, dans l'église des ci devant Jacobins [2]. Les comptes du directoire nous apprennent que le service coûta 186 livres.

A travers bien des difficultés et des désillusions les directeurs du district arrivaient au terme de leur mandat. D'après la loi du 19 septembre 1791, les conseils devaient se réunir le quinze octobre, mais cette loi ne fut connue à Saint-Gaudens que le 27 octobre et la réunion ne put

1. 6-8 novembre 1791. Archives départementales, L. 501.
2. Archives départementales, l. 494, p. 32.

Digitized by Google

avoir lieu que le 3 novembre. En somme, l'année avait été pénible et troublée : désordres dans les populations, hésitations et faiblesses chez les autorités. Les administrateurs sont dévoués et honnêtes, ils manquent de l'énergie nécessaire pour contenir les méchants et rassurer les bons.

III. — La Législative

Le 3 novembre 1791, le conseil du district s'assemble, à neuf heures du matin. Les élections n'ont guère modifié sa composition ; à peine trois noms nouveaux : d'Ustoud, d'Espagne et Germain qui remplacent Duplan, Court et Bordères. D'Ustoud est nommé président. Il déploiera dans la session une réelle intelligence et beaucoup d'initiative.

La séance [1] du quatre novembre fut consacrée à examiner et approuver les comptes du directoire, et aussitôt l'on aborda les questions intéressant la prospérité du pays. L'agriculture, l'industrie et le commerce doivent être encouragés : on demandera des secours au département. Les municipalités sont invitées à améliorer les chemins vicinaux et on s'efforcera d'achever toutes les routes commencées, surtout celle de l'Isle-en-Dodon à Saint-Gaudens, si importante pour le commerce des grains, du vin et du bois. Le président propose d'encourager l'élevage du cheval par la surveillance des haras et des gratifications accordées à ceux qui auraient élevé les meilleurs poulains. Beaucoup de paysans, alors comme aujourd'hui, préféraient l'élevage du mulet à celui du cheval, plus difficile et souvent moins lucratif. Dans un discours éloquent et sage, d'Ustoud dénonce les excès des chasseurs. Depuis que la chasse est permise à tous, les paysans se croient obligés d'user de leur droit, fût ce au mépris de leurs devoirs. Ils perdent leur temps, négligent les travaux champêtres et le soin de leurs familles, s'exposent à des rixes qui trop souvent deviennent funestes, chassent en tout temps et dévastent les récoltes. Il faut fixer des limites : la chasse sera ouverte seulement du premier septembre au premier avril.

Le président est un homme ingénieux, il a une idée par jour et à chaque séance propose un vœu nouveau. Il demande un collège national pour donner « une éducation convenable et relative à la Constitution », et un cours d'accouchements « où un démonstrateur habile et éclairé pourrait donner des leçons à des femmes envoyées de chaque canton, au nombre de deux, munies d'un certificat de bonne vie et mœurs ». La misère du peuple émeut son âme charitable et il veut qu'on demande aux municipalités la liste des pauvres invalides et des indigents en état de travailler, afin qu'on puisse procurer assistance aux uns, travail aux autres. Une compagnie du quinzième régiment de dragons détachée à Saint-Gaudens ne suffit pas au maintien de l'ordre ; le régiment entier ne sera

1. Arch. dép. L. 493.

Digitized by Google

pas de trop. Cantonné dans les différentes parties du district, il protègerait plus sûrement les paysans et faciliterait la vente de leurs fourrages. Ces projets divers nous prouvent l'activité d'esprit, la bonne volonté et l'aptitude aux affaires du président d'Ustoud, mais tous furent-ils exécutés ?

Avant de terminer ses travaux, l'assemblée voulut assurer au pays une distribution plus régulière et plus fréquente de décrets et de circulaires. L'année précédente, par économie, on avait décidé que les paquets seraient portés aux chefs-lieux de canton où les municipalités les prendraient. Ce système, à l'user, se trouva défectueux. Il y avait des retards, des pièces s'égaraient. Désormais des porteurs à taxes fixes les distribueront dans les villages et seront payés par les municipalités. Il ne restait plus qu'à désigner et remplacer les deux directeurs soumis au renouvellement. Le sort tomba sur Cazaux et Goutelongue, mais tous deux furent réélus.

L'année 1792 semble s'être écoulée sans grands événements. La situation s'aggrave insensiblement et notre district, comme la France, s'achemine, lentement et à son insu, au despotisme jacobin. Chaque jour augmente le désordre et affaiblit l'autorité. On ne rencontre sur les chemins que suspects et vagabonds à qui personne n'ose demander des comptes, de peur des représailles. Partout des brigandages se commettent et, s'ils sont dénoncés, ils ne sont pas punis. Le directoire ne sait que prêcher aux municipalités le zèle pour l'ordre et la sécurité et les presser de constituer partout des gardes nationales médiocrement rassurantes et souvent dangereuses [1]. Les dragons avaient été rappelés. Mais des rassemblements et des troubles éclatèrent dans le canton de Salies au mois de mai et juin et l'on dut de nouveau mander les troupes : 200 volontaires du cinquième bataillon quittèrent Muret et s'établirent 150 à Saint-Gaudens, 50 à Villeneuve-de-Rivière.

Les troubles de Salies avaient sans doute leur cause dans les nouveaux décrets de l'Assemblée législative contre les prêtres insermentés. De bonne heure les nouveaux députés s'étaient attaqués aux curés réfractaires. Le décret du 27 novembre leur retirait l'indemnité de 500 livres et le libre exercice du culte, les soumettait à une surveillance rigoureuse comme « suspects de révolte contre la loi ». Si des désordres se produisent, ils seront éloignés, et, s'ils y ont pris part, jetés en prison. Le roi ne voulut pas sanctionner ce décret, protestant qu'on lui ôterait plutot la vie. L'Assemblée revint à la charge par le décret du 27 mai qui rappelait les dispositions du décret non sanctionné et les aggravait encore. Tout prêtre dont la conduite serait signalée comme *incivique* devait être, non plus éloigné ou détenu, mais déporté. La dénonciation de vingt citoyens libres était une preuve suffisante d'incivisme.

Les directeurs du district de Saint-Gaudens se hâtèrent de mettre en vigueur ces barbares décrets. Le 12 juin, ils ordonnèrent à tout prêtre

1. Arch. dép. L. 494, 28 février 1792.

Digitized by Google

insermenté de mettre entre lui et son ancienne cure la distance de quatre lieues. Et si dans ce rayon se trouvait sa maison paternelle, tant pis pour lui, il était alors expulsé de sa paroisse à la fois et de sa famille. Les anciens vicaires généraux et autres réfractaires durent quitter la ville de Saint-Gaudens. Niel et Julien, chargés de découvrir et supprimer toutes les causes de troubles, trouvèrent que la chapelle de l'hôpital et celle du grand séminaire étaient des foyers de désordre et de fanatisme et crurent tout sauver en les fermant.

Les curés constitutionnels, sans influence ni autorité, suspectés et parfois méprisés, soutenus par le gouvernement mais délaissés par leurs ouailles, conçoivent une haine jalouse contre leurs confrères demeurés fidèles, persécutés mais vénérés. Réduits au rôle peu enviable de sergents du culte constitutionnel, ils font bonne garde, sont de bons policiers et de tristes mouchards. Le 25 juin, Dominique Peyrègne, curé de Saint-Bertrand, Dulac, curé de Labarthe-de-Rivière, Puyfourcat, curé de Huos, Latour, vicaire de Loudet et quelques autres patriotes dénoncent les prêtres insermentés qui se sont réfugiés à Saint Bertrand. Les raisons qu'ils allèguent font plus d'honneur à leur zèle révolutionnaire qu'à leur intelligence. Ces réfractaires « forment, disent-ils, un foyer contrerévolutionnaire, puisqu'ils ne cessent d'égarer le peuple et de tâcher de le soulever contre le nouveau régime, et qu'il est certain qu'ils entretiennent une correspondance suivie avec les émigrés de Girone et de Coblentz ». Si ce dernier point est *certain*, il n'est guère vraisemblable.

Suspects, surveillés, dénoncés, ne pouvant même dire la messe, les prêtres insermentés préférèrent l'exil à la déportation et passèrent en Espagne. Plusieurs s'arrêtèrent au val d'Aran, quelques-uns se refusèrent à partir. Les mois de juillet et d'août 1792 virent le lamentable exode de plus de cent prêtres obligés d'aller chercher au-delà des monts la sécurité que les compatriotes leur refusaient. Oh! qu'il est dur d'être haï et persécuté dans son pays natal! et comme on comprend l'évêque de Carcassonne, M. de Vintimille, réfugié en Italie, s'applaudissant d'avoir mis les Alpes « entre lui et la régénération française ». Au moins les exilés emportaient ils la douce pensée qu'ils laissaient derrière eux beaucoup d'amis, impuissants à les défendre, mais fidèles à leur souvenir et désireux de les revoir.

IV. — La Convention

L'insurrection du 10 août 1792 avait renversé la royauté. L'Assemblée législative n'eut qu'à sanctionner la victoire de l'émeute et Vergniaud lut un décret qui suspendait le roi de ses pouvoirs. Le malheureux Louis XVI, d'abord logé au Luxembourg, fut bientôt transféré au Temple, d'où il ne devait sortir que pour monter à l'échafaud.

Du même coup, s'écroulait la Constitution si péniblement construite

Digitized by Google

par la dernière assemblée. En toute hâte on invita les électeurs à nommer d'autres députés qui auraient pour mandat de fixer les nouvelles institutions du pays. Le régime électoral est changé : plus de cens, plus de citoyens actifs et passifs ; tout le monde est électeur, sauf les domestiques, à vingt-un an, au lieu de vingt-cinq. Les royalistes s'abstinrent en masse et partout les républicains remportèrent un facile triomphe[1]. La Convention, dès sa première séance, 21 septembre, décréta l'abolition de la royauté, sur la motion de Collot-d'Herbois, et le lendemain, 22, la République fut formellement proclamée. Une ère nouvelle commençait, on data désormais de l'an I de la République française.

Quelques jours plus tard, le quinze octobre, s'assemblaient à Saint-Gaudens les nouveaux administrateurs du district : Cazaux, Bascans, Soussens, Lasmartres, Court, Sartor, Dulac, Sengès, Dessentis, Germain, Dastugue, Sacaze. Pour bien faire table rase du passé, un décret du 22 septembre avait ordonné le renouvellement complet des conseils et directoires, mais plusieurs membres ont été réélus. Mariande est devenu procureur syndic. Cazes demeure secrétaire général. Elu président, Cazaux prête aussitôt serment à la République et tous ses collègues suivent son exemple. Court, Sengès, Sartor et Soussens[2] sont désignés pour former le directoire. Puis l'on se met à la besogne. Afin de mieux l'expédier, les administrateurs se forment en trois bureaux où s'étudieront les affaires avant d'être discutées dans les séances communes.

Le premier soin du conseil fut d'envoyer à la Convention des remerciements et des félicitations. « Citoyens, un roi sans une constitution est toujours un tyran, un roi par une constitution est presque toujours un traître. La royauté est donc un mal. Le peuple devait en être préservé, il le voulait, vous l'avez prononcé : vous avez décrété la République, nous l'adoptons, nous l'aimons. Puisse-t-elle reposer sur des lois sages et immuables, comme la liberté et l'égalité dont elle est l'ouvrage et le rempart.

« Nous venons, citoyens, de jurer la liberté, l'égalité et la République, nous les maintiendrons. Fallut-il en les défendant mourir à nos postes, nous maintiendrons de même les lois et l'honneur du peuple français. »

S'étant mis en règle avec le nouveau gouvernement, le conseil aborda l'examen des comptes de l'année précédente. Quatre journées y furent consacrées. Vinrent ensuite les questions intéressant la prospérité du district.

Depuis longtemps Saint-Gaudens réclamait un collège : on ne lui a donné qu'un professeur de philosophie, nommé Sidoine, qui enseigne dans l'ancien grand séminaire et dont l'application et « *le patriotisme distingué* » font merveille. L'administration lui continuera son traitement de 1200 livres.

Le 23 octobre, lecture est faite d'un rapport de l'ingénieur sur les

1 Voir dans Taine, *la Révolution*, t. II, p. 370 et suiv. ce que furent les élections.

2. Dastugue avait été nommé, il se récusa pour cause de santé.

Digitized by Google

travaux à exécuter dans la Garonne afin de garantir les terres riveraines et favoriser la navigation. Il réclame huit à dix mille livres pour enlever les graviers où se brisent les radeaux. Depuis quatre ans, aucun travail n'a été entrepris, tandis qu'autrefois on dépensait chaque année des sommes importantes. Il faudrait abaisser les digues des moulins, enlever les graviers, construire des murs si l'on veut sauver les villages menacés : Pointis, Beauchalot, Labarthe et surtout Fronsac, Galié, Luscan et Bagiry. Les communes fourniraient un tiers de la dépense ; les deux autres tiers, on les prendrait sur les fonds de charité alloués par le gouvernement. Mais ces fonds sont versés au département qui n'en fait presque aucune part au district. En 1791, on a reçu seulement 14 452 livres ; on en demande 100 000 pour 1793. Une autre caisse existe pour les fonds de secours où le district n'a pas encore puisé. Autre demande de 100 000 livres, tout aussi efficace sans doute. Après la navigation, les routes. Le conseil recommande au département seize projets, et au premier rang la route de Boulogne à Lombez par Lunax et Puymaurin.

Il existait peu de routes en ces temps-là, et sur les plus importantes le service des messageries était mal organisé. Dans la vallée de la Garonne, de Saint-Gaudens à Toulouse et à Luchon, où courent aujourd'hui des trains nombreux et rapides, de pauvres haridelles traînaient lamentablement de lourdes guimbardes. Les départs et les retours se faisaient pour Toulouse trois fois par semaine, le voyage coûtait 8, 10, 12 livres selon la place occupée. En 1790, un habitant de Saint-Gaudens, Sainte-Marie, avait eu l'heureuse idée d'établir trois départs inverses, de sorte que chaque jour, sauf le samedi, on pouvait aller à Toulouse ou en revenir. Le prix des places était de 10 livres pour tous, et le port des valises était gratuit tandis qu'il coûtait un sou aux messageries. Or, les lois défendaient aux particuliers d'établir des relais, et Sainte-Marie devait arriver à Toulouse sans changer de chevaux. Très dur déjà pendant l'été, ce rude métier sera intenable l'hiver. Les chevaux y gagneront, mais le peuple y perdra. Pour tout concilier, l'administration décida d'inviter les entrepreneurs des messageries à faire eux-mêmes les voyages que Sainte-Marie ne ferait plus, ou à le laisser librement et sans conditions continuer son industrie.

Si les habitants de Saint-Gaudens obtinrent six départs au lieu de trois, ils ne durent guère en profiter, car la misère était grande et l'argent de plus en plus rare. Le 23 octobre, quelques amis de la liberté et de l'égalité, venus en députation, demandèrent au conseil l'émission de billets de confiance au-dessous de cinq sous. Les administrateurs dociles firent droit à leur requête et votèrent que, sous huitaine, il serait émis, au nom du district, pour 8 000 livres de billets d'un sou et pour 2 000 livres de billets de deux liards.

Les mêmes délégués demandaient le brûlement des titres généalogiques et des privilèges. Les administrateurs répondirent que brûler les titres de ces droits « *ridiculement* honorifiques » regardait le département à qui ils allaient en écrire. A Saint-Gaudens, comme à Paris, comme dans toute la

Digitized by Google

France, le gouvernement est aux ordres des clubs et des comités révolutionnaires.

Un des premiers actes de la Convention avait été le procès, le jugement pour la forme et le meurtre de Louis XVI, crime inutile, dont les conséquences, à l'intérieur comme à l'extérieur, furent terribles. A l'intérieur, il brouilla à mort Jacobins et Girondins, désormais acharnés à leur perte ; à l'extérieur, il amena la première coalition. C'est contre l'Autriche, la Prusse, l'Angleterrre, la Hollande et l'Espagne qu'il va falloir combattre.

Pour faire face à la guerre générale et défendre l'intégrité du territoire français, la Convention déploya une énergie surhumaine, tendit à les rompre, tous les ressorts de la patrie, et à force d'élan et de sacrifices, contint d'abord, puis repoussa et enfin battit ses ennemis ; succès inouï qui impose l'admiration à tout Français, mais dont nous serions plus fiers si nous pouvions oublier les fautes qui rendirent nécessaire cette lutte gigantesque et les crimes dont elle fournit l'occasion ou le prétexte. Au mois de février, l'Assemblée vote une nouvelle émission de 500 millions d'assignats et la levée de 300.000 hommes. Elle envoie dans les départements des représentants en mission et organise le comité de défense générale, plus tard comité de salut public, le comité de sûreté générale et le tribunal révolutionnaire. Afin de frapper l'imagination du peuple et d'exciter son patriotisme, une grande publicité fut donnée à la déclaration de guerre. Chaque municipalité dut convoquer les citoyens à l'endroit ordinaire de ses réunions et là, devant le peuple assemblé, déclarer la guerre aux puissances et jurer de défendre « jusqu'au dernier soupir la liberté, l'égalité, la souveraineté du peuple français, l'unité et l'indivisibilité de la République ». Dans nos plus petits villages, le roi d'Angleterre et le stathouder de Hollande furent violemment pris à partie et voués à l'exécration. Aux soldats qui partent il faut des armes. Le 20 septembre 1793, l'administration de Saint-Gaudens donne l'ordre de descendre les cloches, de livrer batteries de cuisine, chaudières et chaudrons pour en faire des canons. Chaque commune ne pouvait conserver qu'une cloche — la plus petite — et chaque citoyen ne devait garder que les instruments en cuivre strictement nécessaires. L'argent s'épuise vite : on frappe les riches d'un impôt spécial et on émet des assignats.

Ces mesures, si elles remplissent momentanément les caisses de l'État, alarment les fortunes, troublent le commerce, et viennent ajouter à la misère du peuple. Les salaires et le prix des denrées augmentent dans des proportions inquiétantes. La Convention a remède à tout : par la loi du maximum, elle fixe le taux des salaires et le prix de tous les objets de consommation quotidienne. Votée au mois de mai, cette loi ne fut mise en vigueur, par les administrateurs de Saint-Gaudens, qu'au mois d'octobre suivant. La journée de travail devait être payée 1 livre 2 sous 6 deniers, en ville et 18 sous à la campagne. Le bœuf serait vendu 14 sous la livre, le veau 19, le mouton 18, la vache 10, les œufs 6 sous la douzaine, le

Digitized by Google

tabac à fumer 10 sous la livre, le vin du pays 16 sous le pot, les poulets deux francs la paire [1].

Nos pères firent d'abord bon accueil au tarif maximum. « *Les vrais sans-culottes* » crurent qu'il allait « *aider puissamment* à sauver la chose publique », et en plusieurs communes des fêtes furent organisées en son honneur [2]. Les aristocrates eux-mêmes, par politique ou par peur, s'y associèrent. Ils n'en furent pas moins accusés de tromper le peuple, d'insulter à sa misère par l'étalage de leur luxe, de l'endormir sur les dangers de la patrie, de l'entraîner à des dépenses extraordinaires. Aussi le département interdit-il ces réjouissances comme des attentats à la tranquillité publique.

Joie de commande et de surface ! Le dégoût et la désolation régnaient dans les campagnes. La jeunesse partait à la guerre, quelques-uns émigraient, ceux qui restaient n'avaient plus le courage de travailler leurs terres et, en cette année 1793, il fallut les sommer d'ensemencer leurs champs. Le conseil du district rappela à toutes les municipalités qu'elles étaient responsables et que la loi punissait leur négligence de 10.000 fr. d'amende. Les terres qui sont exposées à demeurer incultes, par l'absence des défenseurs de la patrie, sont mises sous la garde d'un commissaire qui pourra requérir dans la commune tous les ouvriers et tous les instruments agricoles nécessaires. « Les vrais sans-culottes ne doivent jamais perdre de vue que le travail, surtout celui de la terre, honore l'homme et que les Romains les plus célèbres par leur courage et leurs vertus républicaines cultivaient les champs et conduisaient la charrue après avoir remporté des victoires » [3].

Les soucis de la guerre extérieure et les complications qu'elle faisait naître au-dedans, loin d'arrêter les poursuites contre les aristocrates et les prêtres, les rendirent au contraire plus actives et plus féroces.

Au mois d'avril, un décret met hors la loi les nobles et les ennemis de la Révolution. Demeurent-ils ? mille avanies et peut-être la guillotine les attendent ; et si, pris de peur et de dégoût, ils passent à l'étrager, ils encourent la mort civile et la confiscation des biens. Les parents expient l'émigration de leurs enfants : pour un fils émigré, ils doivent fournir l'équipement et la solde de deux soldats, amende considérable, puisqu'un militaire reçoit quinze sous par jour, et ne s'équipe pas à moins de trois cents livres. Tels sont du moins les chiffres exigés par les administrateurs de Saint-Gaudens [4].

Les prêtres réfractaires ne sont pas plus favorisés. Nous les avons vus se réfugier en masse dans la catholique Espagne. Là, si la nostalgie les

1. L'unité des poids et mesures avait été décrétée le 1er août 1793, mais n'était pas encore observée à Saint-Gaudens.

2. Circulaire des administrateurs du district, sextidi de la 2e décade de brumaire an II (7 novembre 1793).

3. Circulaire du sextidi de la 2e décade de brumaire an II.

4. Arch, dép. L. 494.

Digitized by Google

prend, s'ils ne peuvent supporter leur chagrin ou leur misère et tentent de retourner au pays natal, ils auront beau se cacher, ils seront dénoncés, arrêtés et déportés. Escrivant, ancien vicaire de Cazaril, sorti du royaume, est ensuite rentré, exerce le culte à Balesta et fanatise « les citoyens pusillanimes ». Il n'y restera pas longtemps. Recherché et saisi, il ne nia ni ne pallia son crime. Il fut conduit de brigade en brigade jusqu'au plus prochain port de mer et là embarqué pour la Guyane [1].

Les chapelles que le gouvernement a fermées, le peuple les dépouille et les dévaste. Les couvents et le séminaire de Saint-Gaudens sont totalement pillés. Batterie de cuisine, boisage, bibliothèque, tout a été volé. Aussi Mariande, procureur-syndic, croit-il de son devoir de blâmer l'incurie et l'incivisme de la municipalité [2].

Les curés constitutionnels ne sont pas encore persécutés. Ils exercent leurs fonctions sous la surveillance tracassière, plus zélée qu'éclairée des conseils communaux. Le nombre des jureurs avait été considérable et les paroisses sont nombreuses qui jouissent encore des cérémonies religieuses, cérémonies bien diminuées, souvent troublées et interrompues par les citoyens peu fervents qui veulent faire étalage d'impiété. Triste temps au fond pour la religion et pour les prêtres, heureuse époque pour la partie la moins saine du peuple et les petits maîtres qu'elle se donne, jamais plus contents que s'ils peuvent tracasser leur curé et satisfaire ainsi le fond de rancune humaine et de haine irréligieuse qui couve dans leur âme malgré leurs habitudes chrétiennes et leur instinct superstitieux. C'est qu'ils redoutent Dieu et se vengent un peu de Lui sur le dos de son représentant. L'église est un asile pour leurs frayeurs, le culte une assurance en cas de mort, le prêtre une victime pour leurs haines, le mannequin destiné à recevoir les coups qu'ils n'osent adresser à Dieu lui-même. Esclaves plutôt que fils de Dieu, ils le craignent un peu, ne l'aiment pas du tout et ne le prient guère que de ne pas leur faire du mal. Tristes effets de l'ignorance religieuse et de la grossièreté naturelle. Une église nationale satisfait bien mieux ces sentiments que l'Église romaine plus libre et trop imposante. L'église nationale est bientôt une église municipale que chacun traite à sa manière et met à sa portée ; le prêtre perd de sa dignité et de son indépendance, il n'est plus qu'un chétif fonctionnaire qui reçoit des ordres plutôt qu'il n'en donne et le vrai chef du culte c'est l'Etat, le préfet, le maire ou plutôt l'aubergiste. Voilà le grand danger des églises nationales. Ce fut l'écueil où s'échoua l'église constitutionnelle et la punition sévère mais juste des prêtres qui crurent bien faire de mettre leur tête sous le joug que leur imposaient des jansénistes attardés.

(à suivre) C. ESPÉNAN.

1. 18 février 1793.
2. 8 janvier 1793.

Digitized by Google

LES

HUGUENOTS A SAINT-BERTRAND

Dans sa très intéressante étude sur les Huguenots en Comminges[1], M. J. Lestrade agite la question de savoir si Saint-Bertrand a été pris par les Huguenots en 1577, et il considère en fin de compte ce siège comme problématique. Il s'étonne que M. d'Agos, qui a le premier parlé de ce siège de 1577 en l'appuyant sur une attestation des consuls de Saint-Bertrand et les dépositions de plusieurs vieillards, n'ait pas publié ces témoignages et n'ait pas dit à quelle époque ils furent consignés par écrit.

Le document suivant, que nous venons de retrouver dans les archives municipales de Toulouse, au donjon du Capitole, nous paraît être la fameuse enquête de janvier 1687 dont parle M. Couget après M. d'Agos[2]. C'est un manuscrit inscrit sous le numéro 9038 et contenu dans le cinquième volume des Documents territoriaux, page 1115.

M. Pierre de Rutié, prêtre, docteur en théologie, abbé de Sainte-Grâce, chanoine et grand archidiacre de Commenge, ayant eu besoin d'une attestation des pillages de la ville par les Huguenots, les consuls de Saint-Bertrand, en présence des consuls de Valcabrère, d'Izaourt, de Tibiran et de Loures, reçurent, le 24 septembre 1687, la déposition de Mademoiselle de Cazaux, âgée de cent ans ou environ, veuve de M. Raymond Bonnefoy.

Voici cette déposition recueillie par les consuls :

1. J. Lestrade : Les Huguenots en Comminges *(Revue de Comminges,* 1899, p. 174 et suivantes).

2. Alphonse Couget : Enlèvement et restitution de la Licorne *(Revue de Comminges,* 1892, p. 203.)

Digitized by Google

« Ont dit et attesté avoir ouï dire à leurs ancestres, même à des gens qui estoient lors que lad. ville feust prise, qu'il y a environ cent huit ans que les hugueneaux prirent lad. ville, lesquels y entrèrent par la trahison d'une femme nommée Patarresse, laquelle donna l'entrée auxdits hugueneaux dans lad. ville par sa maison qui estoit bastie sur les murailles d'icelle, et qu'après la délivrance de lad. ville lad. femme feust prise et conduite à Tholoze où elle feust condempnée à estre pandue et brullée ;

« Ayant ouï dire que lad. ville avoit esté prise par deux diverses foix, et que lune et lautre ils auroient pillé et saccagé non seulement la ville mais meme l'église, et qu'ils en avoient emporté ce que bon leur auroit semblé et avoient aussy mis le feu dans lad. église et renversé les autels.

« Et lad. dem^lle^ de Cazaux nous a attesté en son particulier avoir ouy dire à dem^lle^ Bertrande de Cazaux, sa mère, et à Jacques son père, qui commandoit une partie des habitans dans lad. ville lors des guerres civilles pandant lequel temps lad. ville feust prise par deux diverses foix, que lune d'icelles elle fut délivrée par trahison auxd. huguenots par lad. Patarresse, un matin, pandant que les messieurs du chapitre chantoient matines.

« Et que la première foix que les huguenots y entrèrent, ils y restèrent maistres pendant neuf semmaines, et seconde fois pendant sept, pendant lequel temps estans entrés dans l'église ils brulèrent tous les rétables des chapelles qui estoient dorés, mesme le sépulcre de sainct Bertrand qui estoit orné de la figure de douze apostres, ensemble le grand autel qui estoit aussy orné des belles figures, et il paroit encore au grand autel qu'il a été brullé ;

« Ayant ouï dire qu'ils emportèrent quinze lampes qui estoient devant l'autel du Sainct Sacrement, trente devant l'autel de Nostre Dame et une devant chaque chapelle ; qu'ils emportèrent aussy cent vingt calices, les croix d'argent et de cristal et autre argenterie qui estoit dans le tresor de lad. eglise du pois denviron onze quintals ; emportèrent aussi grande quantité de plumeaux ; et qu'estans entrés dans les archives dud. chapitre ils firent bruller une grande partie des papiers qui y estoient, emportèrent la teste et autres reliques de S^t^ Bertrand, qu'ils laissèrent dans la ville de Lectoure, et que le capp^ne^ qui comandoit les huguenots s'appelloit Dessus qu'ils feurent mesme à la ville de Valcabrère et brulèrent le couvent et l'église des religieux de l'observance de S^t^ François, sur quoi par lesd. consuls auroit esté ordonné.

« Vingt quatriesme de sept^bre^ mil six cent quatre-vingt-sept ».

Tel est le document. Et tout d'abord on voit qu'il y est dit que la ville de Saint-Bertrand a été prise non pas

Digitized by Google

trois fois, mais bien deux. On voit de plus que notre texte est une confirmation complète des renseignements puisés par Larcher dans les archives du grand séminaire d'Auch [1]. Les détails y sont les mêmes. Il est hors de doute que le document auquel fait allusion M. d'Agos, dans son ouvrage « *Notre Dame de Comminges* », est bien le même que celui que nous publions. Comment expliquer la confusion, à tout le moins partielle, des faits que ces pièces impliquent? demande M. Lestrade.

La réponse me semble facile : la date de 1577 n'est inscrite nulle part dans l'attestation des consuls de Saint-Bertrand. Il y est dit seulement, en 1687, que « ladite ville feust prise il y a environ cent huit ans ». Cet *environ* commence à être des plus douteux ; il le sera bien plus encore si l'on songe que c'est sur la déposition d'une femme « âgée de cent ans ou environ » que l'on s'appuie pour déterminer une date exacte. Il est bien évident que les souvenirs de la demoiselle de Cazaux, précis sur tant de points, le sont moins sur celui de la date de la première prise de Saint-Bertrand. Alors même qu'ils fussent exacts, cette prise aurait eu lieu non en 1577, mais en 1579. Mais la présence de de Sus à la tête des Huguenots, l'enlèvement à Lectoure du chef de saint Bertrand, tous ces détails et le nombre minutieusement exact des lampes enlevées montre bien que la trahison de la femme Patarresse se rapporte au siège de 1586 et qu'il n'y a pas eu de pillage antérieur à cette date.

Bertrand DE GORSSE.

1. *Revue de Comminges :* (année 1899), p. 179.

Digitized by Google

A PROPOS
D'UN VIEUX LIVRE

NOTES D'HISTOIRE LOCALE

En 1764 parut à Toulouse, chez la veuve de Bernard Pijon et par les soins de Mgr Jean-Marie de Catellan, évêque de Rieux, un petit volume de 114 pages in-12, intitulé : « Officia propria Sanctorum Ecclesiæ et Diœcesis Rivensis », avec, sur la page du titre, les armoiries du prélat, qui occupa le siège de 1747 à 1771. Ce document intéressait le Comminges, car ce dernier pays comptait quelques paroisses ou communautés d'habitants dans le diocèse ecclésiastique de Rieux : Gensac, Goutevernisse, Saint-Julien, Saint-Christaud, Lahitère, Gouzens, Montbrun [1], Saint-Cizy, Le Plan, Montberaud, de la châtellenie de Saint-Julien ; — Mondavezan, Lescuns, Sana, Martres, Boussens et Montoussin, de la châtellenie d'Aurignac [2] ; — Montclar, de la châtellenie de Salies ; — Castelnau-Picampeau, Casties et Pouy-de-Touges, de la châtellenie de Samatan ; — Mauzac, Bois-de-la-Pierre, Labastide-Clermont ou des Feuillants, dans la châtellenie de Muret.

Des procès-verbaux des visites pastorales faites dans la première moitié du XVIIe siècle, on peut extraire quelques renseignements utiles pour l'histoire de ces localités en plein ancien régime (administration locale, chiffre de la population, etc.) [3]. — C'est

1. On place généralement Montbrun dans la châtellenie de Saint-Julien ; toutefois, sur la carte de *Jaillot* (1695) cette localité est indiquée comme enclave, et sur celle de *Cassini* avec la mention : Comté de Comminges, mais également à forme d'enclave, avec un pointillé n'embrassant que Montbrun. M. Couget (in : *Revue de Comminges*, t. I, p. 12) rattache ce lieu à la généralité de Languedoc.

2. D'après l'*Histoire de Languedoc* (Ed. Privat, t. XII. p. 161), le canton de Cazères, moins Francon, faisait partie du diocèse ; or, Marignac-Laspeyres était en réalité dans le diocèse de Comminges. [Voir, notamment, carte de *Cassini*, feuille de Saint-Lizier, et *Revue de Comminges*, t. I, p. 13].

3. Archives de la Haute-Garonne, fonds de Rieux, 108, 109.

Les indications ci-dessus ont été relevées *en général* dans les procès-verbaux des visites de 1634. — M. Barrière-Flavy a publié, en 1896, le pouillé complet du diocèse de Rieux. — Le nombre des communiants peut être utile à signaler comme base d'une statistique, car ce mot signifie ici « personnes en âge de communier », et le chiffre indique donc quelle était la population, exception faite des enfants n'ayant pas atteint un certain âge.

Digitized by Google

ainsi qu'à GENSAC, il y avait deux consuls, un curé, un vicaire desservant l'annexe de Larrouzet, l'église paroissiale et une chapelle ; « fruits prenants : l'évêque de 9 parties les 4, le chapitre de Rieux les 2, et le recteur les 3 restant ». Pour les autres localités, il convient de noter ce qui suit :

GOUTEVERNISSE. Deux consuls, un curé, 80 communiants. Fruits prenants : l'évêque et le recteur [1].

SAINT-JULIEN. Deux consuls, un curé (en 1634, celui-ci ne résidait pas dans la localité), un, parfois deux vicaires, 300 communiants. Fruits prenants par égales portions : le chapitre de Rieux et le recteur. Le 31 juillet 1724, il est dit que « le chapitre de Rieux et le recteur sont fruits prenants par égales portions dans le quartier de Saint-Julien » ; à Saint-Cirac, 1/2 au chapitre, 1/4 au commandeur de Montsaunès, 1/4 au curé ; à la Salvetat, tout au prieur ; à Mouzan (?), l'abbé de Bonnefont.

SAINT-CHRISTAUD. Deux consuls, un curé, deux vicaires desservant l'annexe de Saint-Nicolas dans le consulat de Saint-Michel, en Languedoc, 250 communiants. Fruits prenants : le chapitre de Rieux et le recteur.

LAHITÈRE, ou Laffittère, La Fitère. Deux consuls, annexe de Montberaud, 120 communiants. Fruits prenants : le chapitre de Rieux, les religieuses de Sainte-Croix, le prévôt du chapitre et le recteur.

GOUZENS. Deux consuls, un curé desservant aussi l'annexe de Castillon [2], 250 communiants. Fruits prenants : le chapitre de Rieux et le recteur.

MONTBRUN. Quatre consuls, un curé, un vicaire, l'église et deux chapelles (de Montaut et de Saint-Hilaire). Fruits prenants : l'abbé et les religieux du Mas d'Azil, et le recteur [3].

SAINT-CIZY. Voir infrà.

LE PLAN. Quatre consuls, un régent payé par la communauté, un curé, un vicaire, l'église et une chapelle dite de Saint-Martin, 600 communiants. Fruits prenants : l'évêque et le recteur, « sauf dans les parsans de Saint-Pierre et de Saint-Jean où le chapitre de Rieux, le prévot dudit chapitre, les dames religieuses de Sainte-Croix et le recteur de Montbéraud prélèvent les dîmes ».

MONTBERAUD. Deux consuls, un curé, l'église et une chapelle à

1. Pour cause d'insuffisance des revenus, la cure fut unie à celle de Gouzens le 26 avril 1635.
2. Depuis 1635.
3. Le 28 octobre 1724, il y avait aussi « un régent des escolles ».

Digitized by Google

Mistan, sur le chemin de Sainte-Croix, 400 communiants. Le chapitre de Rieux, le prévot du chapitre, les religieuses de Sainte-Croix et le recteur prélevaient les fruits décimaux, mais en 1634 le curé demandait « la congrue portion ».

Mondavezan. Quatre consuls, un curé, un vicaire, l'église et deux chapelles dans l'étendue de la paroisse, 600 communiants. Fruits prenants : le chapitre de Saint-Gaudens pour moitié, le chapitre de Rieux et le curé chacun pour un quart [1].

Lescuns, ou Escuns. 80 communiants. Le commandeur de Montsaunés prenait « les entiers fruicts decymaux. Il pensionnait le curé de 12 cestiers bled, 2 pippes vin et 50 livres argent ».

Sana. Deux consuls, un curé qui éait « recteur-prieur », 80 communiants. L'évêque et le prieur se partageaient les dimes ; celui-ci prenait la moitié comme congruiste [2].

Martres. Voir infrà.

Boussens. Deux consuls, un curé ou vicaire « amobile » congrué, l'église et deux chapelles ou oratoires, l'un près du cimetière, l'autre « au bout du faubourg du costé de Martres », 200 communiants. Bénéficiers : le chapitre de Saint-Sernin de Toulouse prenait « le quart des fruicts et la moitié du droict des carnalages, l'aultre moitié » étant prise par M. de Goudrin. « Les trois quarts des fruicts sont pris par l'abbé de Bonnefont, sauf au parsan de Saint-Martin où le chapitre de Saint-Bertrand prend les deux cinquièmes, et les trois autres cinquièmes par l'abbé et le chapitre de Saint-Sernin ».

Montoussin. Deux consuls, une église, un vicaire, 200 communiants. Bénéficier : le chapitre de Saint-Sernin de Toulouse [3]

1 Le 16 juin 1725, il y avait un régent, non approuvé par l'évêché : « Nous avons enjoint aux consuls de ne prendre aucun régent pour les écoles qui ne fut muni de notre permission pour les faire ».

2. Cette dernière précision est faite en 1725, dans le procès-verbal de visite, 16 juin.

3. Dans le Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Sernin, publié en 1887, par M C. Douais, et qui embrasse la période de 844 à 1200, il n'est pas question de Montoussin. Or, vers et avant 112 , le prieur de Martres donna aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem « ecclesiam de Monte-Ursino, et totum hoc quod ecclesie pertinet ». [Rôle des donations faites à l'Hôpital et au prieur Gérard dans le Toulousain. In : Delaville-Le-Roulx, *Cartulaire des Hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem*, t. I, p. 50 et sq., n° 6]. Cette donation fut-elle maintenue ? On voit que plus tard il n'en est pas question. Du Bourg, dans son ouvrage sur l'ordre de Malte, ne mentionne de façon spéciale ni le lieu « de Monte Ursino », ni ceux « de Luccano » et « de Senarencs » donnés vers la même époque, et qui ne dépendaient évidemment plus de l'Ordre depuis fort longtemps, peut-être même depuis la sentence rendue le 4 mai 1254 à l'occasion du conflit survenu entre l'évêque de Toulouse et le grand prieur de saint Gilles, sentence qui indiqua les lieux soumis à la juridiction de l'Ordre.

Digitized by Google

« prend tous les fruits décymaux comme estant prieur de Martres, duquel prieuré le dixmaire de Montoussin faict une partie... La paroisse despourvue de recteur n'est soignée que par des vicaires amobiles quoique le revenu en soit très bon, cinq ou six cens livres par an ».

Montclar, ou Moncla. Deux consuls, une église, annexe de Mauran, un recteur, 140 communiants. Dans le même consulat de Montclar se trouvait aussi la paroisse de Couts, avec un recteur et 140 communiants.

Castelnau-Picampeau, jadis de Picompau, Picquempault ou Picampel. Quatre consuls primitivement appelés « jurats », choisis par le seigneur du lieu sur une liste de huit noms « élus » par l'assemblée des habitants, et ce pour un an. Un curé, « point de maistre descolle », 180 communiants, 200 en 1634, une église et une chapelle de « Nostre-Dame de Plagne, esloignée de l'église paroissialle », « champêtre » est-il même dit. Collateurs de la cure : les Messieurs de Malte, ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Fruits prenants : le grand prieur de Saint-Jean, les Pères Feuillants et le curé, qui plus tard fut congrué. « Les Fuilhans ont un parsan (de Lagrange) en seuls, le curé prend un quard du grain et la moitié de tout le reste. Le grand prieur tout le reste affermé deux cents livres ».

Casties. Un consul[1], une église, annexe du Pouy-de-Touges, desservie par le recteur de ce dernier lieu ou par un vicaire ; 160 communiants. Il y avait aussi une chapelle dépendant du château, qui fut frappée d'interdit au moins partiel en 1634 : « Faisons inhibitions et deffenses a tout prestre de célébrer la saincte messe dans ladite chapelle lors que la messe de paroisse se dira, etc... ».

Puy-de-Touges, aujourd'hui Pouy. Trois consuls[2] ; un curé, un vicaire ; l'église et une chapelle. Fruits prenants : l'évêque et le curé par moitié. 200 communiants.

Mauzac. Quatre consuls. Bénéficiers : l'évêque et le curé.

Bois-de-la-Pierre. Deux consuls, église annexe de Peyssies, 218 communiants. Fruits prenants par égales parts : l'abbé des Feuillants et le recteur.

La Bastide près des Feuillants. Quatre consuls, un recteur[3] ; l'église était distincte du monastère. Fruits prenants : l'abbé des Feuillants et le curé.

1. Les consuls étaient généralement 2 ou 4. Peut-être n'a-t-on mentionné ici que celui qui était présent.
2. Idem.
3. En 1634, il y avait aussi un vicaire ; en 1725 « un régent des écoles ».

Digitized by Google

Deux localités méritent une mention spéciale : Saint-Cizi, près Cazères, avec son église desservie par un « vicaire amobile salarié » du chapitre cathédral de Rieux qui prenait tous les fruits décimaux ; la paroisse comptait en 1634 119 communiants. — Martres avait quatre consuls, un recteur, chanoine de Saint-Sernin de Toulouse, et, suivant les temps, un ou deux vicaires ; une église dédiée à Saint-Vidian, deux chapelles et une maison prieurale[1]. Le chapitre de Saint-Sernin prenait (visite du 15 juin 1725)[2] les trois-quarts des dimes et le curé l'autre quart[3].

Or, aux pages 54 et suivantes, 72 à 78 des « Officia propria » susmentionnés, se trouvent des renseignements biographiques, authentiques ou légendaires (nous n'avons ni la prétention ni l'intention d'élucider ce point), sur saint Cizi et saint Vidian. Et il convient de faire remarquer ici que ni les grandes biographies de Michaud et de Hœfer-Didot, ni les « Acta Sanctorum » ne renferment d'indications sur le premier des deux personnages. Le second figure dans les « Acta » seulement, à la date du 28 août[4] où six pages environ lui sont consacrées sous la rubrique « De S. Bibiano seu Viviano episcopo et conf. Santonis in Gallia », mais les textes sont loin de concorder et mériteraient d'être comparés avec soin au point de vue des données historiques ; le premier contient des détails et on peut en rapprocher un passage de l'acte de donation à Saint-Sernin de Toulouse de l'église « Sancte Marie de Martiribus » « ubi corpus sancti Vidiani requiescit »[5], tandis que dans le texte des « Acta » ne se trouve aucune précision semblable.

Les évènements dont font mention ces textes (invasion des Sarrasins, etc.), sont postérieurs d'environ trois siècles et demi aux faits qui arrêtèrent le merveilleux épanouissement agricole du pays ; les localités dont il est question ci-dessus sont, en effet, situées dans la plaine de la Garonne, et sur les côteaux des deux rives dans les *terres fortes*, terres à blé « qui depuis plus de

1. Visite d'avril 1634.

2. A cette date (1725), il y avait un *régent*.

3. Dans l'acte portant « limitation du diocèse et de la mense épiscopale de Rieux », [Bulle de Jean XXII, datée d'Avignon 22 février 1318], les localités ci-dessus citées sont appelées « loca seu ville ac redditus ... de Gensiaco, de Gotabernissa, de S. Juliano, de S. Christoforo, de Fita, de Gozench, de Montebruno, de Plano de Bellostre, de Monteberaudo, de Monteavesano, de Senarus, de Bosenquis, de Claromonte, de Castiers prope Podiotogesii, de Mausaco, de Claromonte prope Folhenx, de S. Cicio, de Martris. Il reste : Lescuns, Montoussin, Castelnau-Picampeau et Bois-de-la-Pierre que nous n'avons pu identifier avec les noms portés dans le document de 1318. [Cf. J.-M. Vidal, *Documents sur les origines de la province ecclésiastique de Toulouse* (1295-1318), 1901, in-8°, p. 149.]

4. Le 27 dans les « Propria »,

5. Douais, *Cartulaire*, p. 33.

Digitized by Google

deux mille ans ne cessent pas de porter des moissons[1] ». Aux premiers siècles de notre ère, le pays avait atteint une prospérité remarquable. « Les nombreux restes de la civilisation romaine recueillis dans la région, ou même encore en place, montrent que toute la vallée de la Garonne en amont de Toulouse et les vallées secondaires étaient très habitées à l'époque gallo-romaine[2] ». Et M. Joulin, après avoir décrit en détail les découvertes faites sur un espace de 40 kilomètres carrés à Chiragan, Sana, Saint-Cizy, et aux environs, estime qu'avant la destruction de ces établissements par les Barbares au commencement du v^e^ siècle, il y avait (vers la seconde moitié du II^e^), « un chiffre minimum de 2,500 personnes de toute condition, la moitié du nombre actuel des habitants des communes de Cazères (rive gauche), Martres-Tolosanes, Marignac-las-Peyres, Sana et Mondavezan, qui occupent la même région[3] ».

Les diverses localités comprises dans ce périmètre, et celles, très voisines, pour lesquelles nous avons donné plus haut quelques détails, faisaient partie, à l'époque dont parle M. Joulin, du *Pagus Tolosanus*, le *Toulousain* primitif, dont les limites à l'époque carolingienne, vers le x^e^ siècle, étaient sensiblement les mêmes qu'au début du v^e^, sous la domination romaine[4]. Elles suivirent le sort de ce pays et furent incorporées au Comminges, sans avoir dépendu du Pagus Commenicus, d'abord Civitas Convenarum, quand les comtes de Comminges étendirent leurs possessions dans le Toulousain et rendirent de ce chef hommage aux comtes de Toulouse. C'est ce qui explique pourquoi, entrées dans le Comminges civil par voie d'extension féodale avant le XIV^e^ siècle[6], ces localités ou leur territoire se trouvaient encore en 1318 dans le diocèse de Toulouse, survivance ecclésiastique de l'ancien Pagus, et purent être comprises, lors du démembrement définitif de ce diocèse[6], dans les limites du nouvel évêché de Rieux.

1. P. Vidal de La Blache, *Tableau de la géographie de la France*, p. 364. [In : Lavisse, *Histoire de France*, t. I, Paris, Hachette, 1903].

2. Léon Joulin, *Les établissements gallo-romains de la plaine de Martres-Tolosanes*. — Paris, Imp. Nat., 1900, in-4° p. 5.

3. Idem, p. 185-186.

4. Voir : Longnon, *Atlas historique de la France*, pl. II et IX. — Julien Sacaze (In : *Les anciens dieux des Pyrénées*, Revue de Comminges, t. I, p. 217, et *Inscriptions antiques des Pyrénées*) semble placer à tort Castelnau-Picampeau dans la Civitas Convenarum ; ce lieu devait cependant se trouver non loin de la limite qui, reconnaissons-le de suite, était à cette époque vraisemblablement peu précise.

5. Voir : Longnon, *Atlas*, pl. XII, XIII, XV ; et Schrader, *Atlas de géographie historique*, Paris, 1896.

6. Voir : J. Décap, *Le diocèse de Rieux avant la Révolution. Paroisses du comté de Foix*. — Foix, 1898.

Digitized by Google

Saint-Julien fut siège de châtellenie ; mais, à une exception près, ces modestes communautés rurales, dont le développement et la vie intime[1] n'offrent qu'un intérêt très-restreint et purement local, n'ont pas d'histoire. Cependant, pour certaines, on connait l'existence, parfois le texte même, de leurs chartes de coutumes[2], les noms de leurs anciens seigneurs. Dans toutes, nous avons constaté l'existence de l'institution municipale consulaire, avec parfois quatre, le plus souvent deux consuls ; une organisation ecclésiastique qui donnait le droit de collation et aussi la perception des dimes à des personnes diverses. Une étude plus approfondie permettrait de voir mieux encore l'excessive variété des us et coutumes et des institutions que la monarchie absolue atténua sensiblement, il faut en convenir, mais que, seule, la Révolution fit disparaitre, dans l'intérêt supérieur du pays, de son « indivisibilité », et non par amour d'une centralisation à outrance[3].

Louis Vié.

1. Voir : Babeau, *Le village sous l'ancien régime*. 2e éd. 1879.

2. M. J. Décap a relevé l'existence de chartes, connues ou seulement signalées, pour Boussens, Martres, Mauzac, Mondavezan, Montoussin, Plan-Volvestre, Saint-Christaud, Saint-Julien. (Voir : *Les chartes de coutumes de la Haute-Garonne du* XIIe *au* XVIe *siècle*. In : Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France, t. XVI.)

3. Les lois de l'époque rendaient au contraire électifs tous les pouvoirs locaux, dans les ordres judiciaire et religieux, aussi bien qu'administratif.

Digitized by Google

PRISE DE POSSESSION
DE L'ÉVÊCHÉ DE COMMINGES

PAR DONADIEU DE GRIET

On sait que Donadieu de Griet, préconisé évêque de Comminges le 6 octobre 1625, prit possession de son siège par ministère de Pierre Mathé, vicaire général et official de Saint-Papoul. C'est le 15 février 1626 que, muni des bulles et d'une procuration datée du 14 janvier précédent et retenue par Claude Perlin et Etienne Leroy, notaires au Châtelet de Paris, messire Pierre Mathé se présenta sur le seuil de la cathédrale commingeoise. Si le nouvel évêque ne se transportait pas lui-même, en cette occasion solennelle, « en son présent diocèse pour prendre possession dudit evesché et faire les solennités en tel cas requises », c'était « à cause des urgens affaires et occupations » qu'il avait encore en la ville de Paris « et auprès du Roy. »

Les chanoines qui accueillirent messire Pierre Mathé étaient : « Honorables personnages messire Roger d'Ustou, grand archidiacre, Arnauld de Boffartigue, archidiacre de Rivière, Bertrand de Gemito, doyen, François de Binos, archidiacre d'Aran, Jacques de Terssac, sacristain, Pierre Berterèche, précenteur, Jean de Salis, ouvrier, Michel Casaux, Arnaud Ducasse et Hierosme de Gardes. » Pierre Mathé « dressant son propos » à MM. du Chapitre leur offrit les bulles et sa procuration ainsi que la bulle de Sa Sainteté le pape Urbain VIII « exhortant et enjoignant aux sieurs du Chapitre de recognoistre, tenir et obéir pour leur pasteur et légitime évesque led. sieur de Donadieu. » Puis s'adressant aux chanoines et notamment au sieur d'Ustou, grand archidiacre « et président en Chapitre », il le requit de le vouloir mettre en possession réelle et actuelle de l'évêché. Mais M. d'Ustou demanda, au préalable, communication des bulles et de l'acte de procuration, ce qui lui fut « incontient originairement baillé », et délibérant aussitôt avec ses collègues « sur le subiect contenu d'icelles, dans la chambre capitulaire » il fit au sortir de la grand'messe, à Pierre Mathé, les déclarations suivantes :

Digitized by Google

« Que le Chapitre de Saint-Bertrand n'entendait empescher l'immission de la possession dud. evesché, en ne dérogeant, ni préjudiciant en rien aux privilèges, prérogatives, statutz, droictz, libertés et coustumes tant spirituelles que temporelles que led. Chapitre en général et en particulier ont en la ville, et aussi que led. Mathé en l'âme de mond. seigneur de Comenge, son constituant, sera tenu préalablement jurer d'iceux entretenir et observer et dont sommaire lecture et signification luy en a esté faicte tant sur la fondation de lad. esglise cathédrale et Chapitre de pouvoir donner et conférer les chanoinies, hebdomades et prébendes *pleno jure,* à la présentation du chanoine mensaire, droit de présentation de certains bénéfices appartenant tant aud. Chapitre que Messieurs les archidiacres et personats de lad. Esglise et au Chapitre de Saint-Gaudens et autres bénéfices du diocèse et garde d'icelle, ainsi que plus à plain est contenu en la *pancarte* et autres anciens Actes et Documens et notamment l'affectation des Dignités et Personats aux chanoines *actu* de lad. Esglise cathédrale.... et en oultre constitution et collation des Hospitaux dud. diocèse appartenant au sieur Précenteur de lad. Esglise cathédrale, ensemble la contribution des frais et despences auxquels led. sieur Evesque est tenu tant pour la réparation et entretènement tant de lad. ville et cité de Saint-Bertrand et garde d'icelle, etc... »

Pierre Mathé jura sans difficulté l'observation de tous ces usages et le respect de tous ces droits. Il fut alors « revestu de ses robe et surpelis devant le grand portail » de la cathédrale où messire d'Ustou, le tenant par la main, le mit en possession de l'évêché. Selon les minutieuses prescriptions du cérémonial le procureur de Donadieu de Griet procéda à l'aspersion de l'eau bénite, sonna les cloches, baisa le grand autel, accomplit les « autres cérémonies en tel cas requises et acoustumées » tandis que les musiciens et la psallette chantaient le *Te Deum laudamus* « avec force joye et applaudissement »[1].

La sainte vie de Donadieu de Griet en son évêché ne tarda pas à prouver la légitimité de cette première allégresse du peuple commingeois.

J. LESTRADE.

1. Les consuls de Saint-Bertrand signèrent, après les chanoines, le procès-verbal dont on vient de lire l'analyse. Ils se nommaient : Bertrand Pujol, Jean Casassus, Michel Picart et Bernard Soulé. L'Acte fut retenu par Bertrand de Laso, notaire royal héréditaire de la ville de Valcabrère. — Voy. Archives de la Haute-Garonne : *Chapitre de Saint-Bertrand*, liasse 4.

Digitized by Google

CHRONIQUE

I. — Clément V en Comminges

Pourquoi ce lointain rétrospectif dans la chronique ? Tout simplement pour faire, dans notre bulletin, une place à des notes récemment retrouvées, et qui complètent, sur ce point, la notice que nous publiâmes au tome II, année 1886, de la *Revue de Comminges*, sur notre ancienne abbaye de Bonnefont.

Si nos souvenirs sont exacts, le relevé qui va suivre fut fait à l'époque où M. le chanoine de Carsalade du Pont, évêque actuel de Perpignan, un des collaborateurs les plus érudits de la *Revue de Gascogne*, compulsait à notre profit les in-folios du Bullaire de Clément V, édité au cours de ces vingt dernières années par les moines du Mont-Cassin. C'est, en effet, à l'obligeante communication du prélat que nous dûmes les titres ou rubriques de plusieurs bulles que le pape Clément V data de cette abbaye de Bonnefont, lorsqu'il vint y séjourner en 1309.

On sait que ce pontife avait été évêque de Comminges sous le nom de Bertrand de Goth (1295-1299). Plein de zèle pour le culte de saint Bertrand devenu le patron de l'ancienne ville épiscopale, il voulut lui-même effectuer la translation solennelle des reliques du glorieux restaurateur de l'ancien chef-lieu du diocèse, alors abandonné depuis des siècles.

C'est l'itinéraire suivi par Clément V qui va être indiqué.

Le pape, qui résidait alors à Avignon, s'était arrêté à Toulouse pour y consacrer la basilique abbatiale de Saint-Sernin, l'un des plus beaux spécimens de l'architecture romane. Par des chemins la plupart du temps malaisés le pape et son cortège s'arrêtèrent à Muret, de là à Carbonne.

Il passa près d'une semaine à Bonnefont. Le 13 janvier, il était à Saint-Gaudens et se rendait directement à Saint-Bertrand où eût lieu, au milieu d'un immense concours de peuple, la cérémonie de la translation dans une châsse des restes vénérés du saint patron, retirés de son tombeau primitif.

On juge de la pompe déployée à cette occasion. Le pape était entouré de l'évêque de Comminges Boson de Salignac (1304-1315), des archevêques et évêques d'Auch, de Toulouse, d'Albi, de Rouen, de Magdelonne, de Tarbes ; des abbés de Simorre, de Bonnefont, de l'Escaledieu, de Fonfrède, de Bénissons-Dieu ou Nizors.

Ce fut alors aussi que Clément V ordonna l'exécution de l'élégante nef ogivale de la cathédrale. Le saint évêque Bertrand de l'Isle avait laissé inachevée l'église romane qu'il voulait édifier

Digitized by Google

et dont il n'existait encore, en 1309, que la tour du clocher, le porche et la première travée.

II. — Cinquantenaire de la Société académique des Hautes-Pyrénées

Le cinq décembre, nos confrères et aimables voisins de Tarbes fêtaient le cinquantième anniversaire de la fondation de leur Société académique et avaient gracieusement convié, à cette occasion, les autres Sociétés, établies dans cette région de l'Aquitaine qui constitua jadis la Novempopulanie. C'était comme une évocation de ce passé lointain dans des assises purement intellectuelles et pacifiques cette fois, se tenant dans l'ancienne cité tarbellienne.

Les circonstances ne nous ayant pas permis de nous rendre personnellement à l'invitation qui nous avait été adressée pour y représenter notre Société des Etudes, un des nôtres, déjà membre de la Société Académique et qu'intéresse particulièrement l'histoire de nos anciennes provinces, a bien voulu accepter de figurer aussi à la réunion comme notre délégué. Nous remercions ici M. Gardey de Soos de la bonne grâce qu'il y a mise et des intéressants détails qu'il nous en a rapportés.

En attendant que nous lisions le compte-rendu officiel que ne manqueront pas de publier nos confrères de la Société académique, on lira volontiers l'article suivant, dû à la plume, très-goûtée, d'un commingeois résidant à Tarbes, M. J. Daure, rédacteur du journal libéral l'*Indépendant* ;

. . . . . Donc samedi 5 décembre la Société académique des Hautes-Pyrénées fêtait en un banquet d'abord, en une séance littéraire ensuite, le cinquantenaire de sa fondation.

M. de Thélin, ingénieur en chef, présidait, ayant à sa droite M. Bouffard, préfet des Hautes-Pyrénées, à sa gauche, M. Cézerac, grand-vicaire d'Auch, président de la Société historique de Gascogne.

En face M. Charles Du Pouey, président honoraire autour duquel nous avons remarqué M. Lavergne et M. de Jaurgain.

MM. Magnoac, Mgr Schœpfer, le général Massenet, Gustave Baudens, Gaston Balencie, Mgr de Carsalade du Pont, Alphonse Couget, baron Desazars, Croiset, Norbert Rosapelly, Dufour-Clarac, de Lahondès, comte Russell, etc., etc., avaient envoyé des lettres d'excuses

Dans l'assistance MM. le colonel Mourret, capitaines Faurès et Portalis, Joseph Michelier, les abbés Duffau, Guérard et Ricaud, le docteur Gandy, Didier Rousse, marquis de Castelbajac, Alphonse Meillon, Mac. Camboué, Angély, Gardey de Soos, Daure, tous les membres du bureau et la plupart des sociétaires ont fait honneur au menu excellemment servi par l'hôtel de Paris.

Au dessert, de nombreux toasts : M. de Thélin rappelle en termes excellents les origines de la Société académique ; il souhaite la bienvenue aux étrangers qui ont bien voulu répondre à l'invitation de la doyenne des sociétés de Gascogne et remercie tous

Digitized by Google

ceux qui s'intéressent à son œuvre de patriotisme et de recherches patientes.

M. le préfet se déclare heureux d'assister à la célébration des noces d'or qui, à la fin de la semaine, lui rappellent les noces filiales qu'il fêtait il n'y a pas huit jours. Il souhaite à tous les convives de pouvoir les retrouver lorsque la Société se réunira de nouveau pour célébrer ses noces d'airain.

M. Xavier de Cardailhac, fièrement, en bon fils de Gascogne, boit à l'Adour, autour duquel sont nés tous les vrais Gascons, depuis Bagnères, « séjour de plaisir et d'amour » jusqu'à Bayonne, la ville forte. Le toast de notre ami, trop court en sa belle tenue littéraire, mérite qu'on le reproduise *in-extenso*. Nous le publierons dans un de nos prochains numéros.

Et comme la fête se prolongeait en cette intimité charmante et qu'à la Mairie les invités de la séance littéraire attendaient peut-être avec impatience, le distingué secrétaire général, M. Paul Labrouche, demande à la presse de ne pas traduire les malédictions de ce public anxieux en termes trop amers pour la Société. On était si bien autour de la table, dans une compagnie si pleine d'esprit, on écoutait des choses si délicieuses, que la presse a tout oublié et qu'elle ne dira que du bien de vous et de votre Société. Soyez heureux, Monsieur Labrouche, la presse est bonne enfant et pardonne volontiers, quand elle a besoin elle-même de tant d'indulgence !

***

En route vers la mairie ! Il pleut un peu un peu moins que pour Danton et la société qui nous attend est plus choisie. Cent personnes environ, hommes et dames, causent par avance du régal littéraire qu'on leur a préparé.

Ici il nous est difficile de rendre compte. Il faudrait que nous ayons sous les yeux la magnifique dissertation composée par M. le docteur Gandy sur Achille Jubinal, pour que nous puissions revivre avec lui la vie si bien remplie, si pleine d'activité, de dévouement et de recherches savantes que fut celle de cet amant fidèle des Pyrénées, Achille Jubinal, ancien député au Corps législatif, fondateur de la Société académique. Les feuillets exquis que le docteur Gandy a ajoutés aux publications déjà si nombreuses de ses collègues ne seront ni les moins goûtés ni les moins purs de forme et de pensée.

Traduire ensuite le rapport de M. Paul Labrouche ? Il faudrait avoir son esprit cultivé, son sens délicat, sa plume littéraire, la finesse de son style et nous y renonçons, parce que nous voudrions que tous ceux qui s'intéressent à la vie de la Société académique des Hautes-Pyrénées lisent ce rapport dans le prochain fascicule qui rendra un compte-rendu exact et complet de cette fête.

Parler après M. Didier Rousse de la Société Ramond de Bagnères ? Le jeune maître a pris aux travaux de cette société une part trop active pour que nous puissions songer à le suivre dans l'exposé si charmant de forme et si nourri de documents qu'il a lu devant ses aînés de Tarbes. Encore un morceau de littérature à savourer *in-extenso !*

L'œuvre des sociétés sœurs de la région a été exposée tour à tour par M. Cézerac, pour la *Société historique de Gascogne*, par M. Lavergne pour les *Archéologues du Gers*, par M. de Bardies pour les *Études du Couseran*, etc., etc.

Enfin, pour clôturer, M. Xavier de Cardailhac a fait un rapport

Digitized by Google

sur les questionnaires archéologiques de la Société académique. Il a fait revivre avec humour des procès amusants soutenus autrefois par les ainés de la Société et raconté l'issue tantôt heureuse, tantôt malheureuse des débats soulevés par des académiciens qui abordent rarement les prétoires des tribunaux. Un curieux rapprochement des mœurs gasconnes et béarnaises a valu à notre ami les applaudissements de l'auditoire.

C'est la fin et nous avons encore oublié le discours de M. Charles Du Pouey qui a si spirituellement ouvert la séance, celui de M. de Thélin qui l'a clôturée. Mais minuit a sonné et on se sépare jusqu'à l'été prochain, date à laquelle la Société nous promet de nouvelles fêtes.

Bravo et merci aux organisateurs de cette belle manifestation et en particulier à son charmant secrétaire général, M. Paul Labrouche. — J. Daure.

III. — Projet de Félibrige commingeois

Une intelligente initiative qui se fera bientôt connaître et qui reçoit déjà tous nos encouragements, va proposer de former pour notre pays commingeois une section du Félibrige. Tout ce qui peut, en effet, contribuer à la connaissance et à la conservation de nos vieux idiomes, à en revêtir l'inspiration poétique elle-même, présente assurément beaucoup d'intérêt.

La prochaine livraison de cette *Revue*, qui sera la première de l'année 1904, contiendra l'exposé du projet et son programme. Une école de Félibrige commingeois prendrait donc naissance...

Nous en signalons simplement l'idée telle qu'elle se présente dans sa généralité, souhaitant à son distingué et très-lettré promoteur[1] les concours nécessaires à la réalisation d'une œuvre qui apportera aux études commingeoises un attrait de plus.

Alphonse Couget.

1. M. Sarrieu, ancien élève de l'École normale supérieure, professeur de philosophie au Lycée d'Auch et auteur de gracieuses poésies sur son pays luchonnais.

Digitized by Google

STATION MÉTÉOROLOGIQUE

DE SAINT-GAUDENS

FONDÉE PAR LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU COMMINGES

TABLEAUX

DES

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

RECUEILLIES PENDANT L'ANNÉE

1901

Les observations météorologiques sont faites tous les jours à midi, par les soins d'un des membres de la Société des études du Comminges, au moyen d'instruments de précision sortant de la maison Richard frères de Paris. Elles sont consignées immédiatement sur un registre spécial, et publiées, chaque semaine, dans le *Journal de Saint-Gaudens,* et, chaque année, dans le fascicule du 1er trimestre de la *Revue de Comminges.*

Désignation des Instruments :

1° Baromètre enregistreur, n° 4.817.
2° Thermomètre enregistreur, n° 8.366.
3° Hygromètre enregistreur, n° 8.808.
4° Pluviomètre enregistreur, n° 11.567.
5° Anémomètre enregistreur, n° 14.927.

C'est grâce aux subventions dues à la générosité du Conseil général que ces instruments très coûteux ont pu être acquis et sont soigneusement conservés et entretenus.

Digitized by Google

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — Observations météorologiques du mois de janvier 1901

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE			HYGROMÈTRE	ÉTAT	Pluie	VENTS	
		Maxima	Minima	Moyenne	Humidité relative	du Ciel	ou Neige	Direction	Intensité
1	735.6	10.0	7.0	8.5	88	5	"	sud-ouest	assez-fort
2	738.5	9.0	6.6	7.8	77	5	"	sud-ouest	id.
3	736.7	7.5	2.6	5.1	69	2	"	sud-ouest	id.
4	733.9	5.5	3.5	4.5	74	3	"	sud-ouest	id.
5	730.2	3.1	-2.0	0.5	66	0	"	sud-ouest	id.
6	732.8	2.7	-6.0	-2.3	64	0	"	nord-est	id.
7	725.9	3.8	-6.0	-1.1	66	0	"	sud-est	faible
8	724.8	4.1	-5.9	-1.1	76	0	"	sud-est	id.
9	727.9	12.5	3.1	7.8	59	1	"	sud-est	id.
10	726.8	11.7	-1.2	5.2	76	2	"	sud-est	id.
11	725.0	7.3	5.1	6.2	90	4	"	sud-est	id.
12	735.0	12.3	0.0	6.1	87	3	"	sud-est	id.
13	735.8	11.0	+0.4	5.3	86	2	"	sud-est	id.
14	736.6	11.6	-2.0	4.8	81	2	"	sud-est	id.
15	732.1	12.5	-2.1	5.2	80	0	"	sud-est	id.
16	732.0	15.0	4.1	9.6	65	1	"	sud-est	id.
17	728.6	11.0	1.9	6.4	70	2	"	sud-est	id.
18	737.6	10.3	2.5	6.4	85	3	1.0	sud-est	id.
19	730.4	10.0	0.5	4.8	98	3	"	sud-est	id.
20	737.6	11.5	4.1	7.8	72	5	"	sud-est	id.
21	743.0	14.5	4.9	9.7	81	0	"	sud-est	id.
22	739.6	17.3	0.8	9.0	86	0	"	sud-est	id.
23	739.4	20.0	1.6	10.8	78	0	"	sud-est	id.
24	739.6	18.0	3.3	10.6	68	2	"	sud-est	id.
25	732.5	10.9	5.9	8.4	77	5	"	nord-ouest	assez fort
26	742.3	9.0	7.0	8.0	75	5	0.5	sud-ouest	fort
27	739.0	9.9	6.0	8.0	76	5	2.1	sud-ouest	id.
28	727.0	14.0	9.5	11.7	65	5	"	sud-ouest	id.
29	725.5	10.0	3.0	6.5	83	5	7.5	sud-ouest	très fort
30	722.0	5.0	1.1	3.1	91	5	"	sud-est	faible
31	723.1	9.0	-2.1	3.4	73	1	"	sud-est	id.
Totaux	22.724.8	325.	55.3	186.7	2382		11.1		
Moyennes	733.1	10.5	1.8	6.1	77				

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois de février 1901**

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE			HYGROMÈTRE	ÉTAT	Pluie	VENTS	
		Maxima	Minima	Moyenne	Humidité relative	du Ciel	ou Neige	Direction	Intensité
1	722.1	3.3	0.8	2.1	89	5	23.3	sud-ouest	faible
2	724.6	9.9	-2.3	4.1	76	4	"	sud-ouest	id.
3	721.3	11.2	0.4	5.4	58	4	"	sud-est	id.
4	719.1	11.2	2.0	6.6	67	5	"	sud-est	id.
5	718.5	9.2	4.0	6.6	64	3	"	sud-ouest	assez fort
6	725.3	8.5	1.6	5.1	68	4	"	ouest	fort
7	733.5	1.0	-1.9	-0.5	84	5	"	sud-ouest	assez fort
8	737.1	5.0	-2.9	3.5	73	3	"	sud-ouest	id.
9	739.5	4.8	-4.8	0.0	65	0	"	sud-est	faible
10	739.8	8.5	-3.8	2.2	57	0	"	sud-est	id.
11	734.1	8.0	-3.8	2.0	70	0	"	sud-est	id.
12	729.1	6.2	-4.0	1.1	78	0	"	sud-est	id.
13	735.4	6.0	-5.0	0.5	77	0	"	sud-est	id.
14	734.2	6.0	-5.0	0.5	62	0	"	nord-ouest	assez fort
15	735.5	1.6	-6.1	-2.2	64	0	"	nord-ouest	fort
16	739.0	6.0	-7.2	-0.6	71	0	"	nord-ouest	id.
17	736.2	7.5	-5.7	0.9	54	3	"	nord-ouest	assez fort
18	734.5	3.6	0.0	1.8	68	2	3.9	sud-ouest	id.
19	735.2	5.1	-2.5	1.3	61	1	"	sud-est	faible
20	729.5	4.5	-6.6	1.2	72	2	"	sud-est	id.
21	729.8	4.0	-2.4	0.8	60	3	"	sud-est	id.
22	729.6	8.4	-0.9	3.7	61	3	"	sud-est	id.
23	731.7	11.0	0.5	5.3	62	2	"	sud-est	id.
24	730.1	10.0	-1.3	4.3	51	0	"	sud-est	id.
25	728.1	13.1	-1.3	5.8	54	0	"	sud-ouest	id.
26	721.2	15.0	-2.1	6.5	72	0	"	sud-ouest	id.
27	727.1	16.1	0.6	7.7	65	0	"	sud-ouest	id.
28	725.4	15.7	1.0	8.3	64	4	"	sud-ouest	id.
Totaux	20.446.5	210.4	-59.5	84.1	1867		27.2		
Moyennes	730.2	7.5	-2.1	3.1	66				

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois de mars 1901**

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxima	Minima	Moyenne	HYGROMÈTRE Humidité relative	ÉTAT du Ciel	Pluie ou Neige	VENTS Direction	Intensité
1	721.8	15.1	4.0	9.5	81	3	"	sud-est	faible
2	722.0	14.8	6.3	10.6	89	5	"	sud-est	id.
3	729.9	10.5	6.5	8.5	82	5	11.8	sud-ouest	fort
4	739.8	10.8	6.0	8.4	61	5	4.7	sud-ouest	id.
5	739.6	18.0	15.1	16.6	40	0	"	sud-ouest	faible
6	733.6	15.0	9.8	12.4	79	5	"	sud-ouest	assez-fort
7	721.6	10.0	5.4	7.7	78	5	6.2	sud-ouest	faible
8	717.2	11.8	4.0	7.9	76	5	2.5	sud-ouest	assez-fort
9	727.2	9.3	3.2	6.2	76	5	"	sud-ouest	id.
10	726.2	8.0	1.8	4.9	70	5	"	sud-ouest	id.
11	726.0	9.0	3.0	6.0	66	5	"	sud-ouest	id.
12	731.8	6.0	2.4	4.2	93	5	3.2	sud-ouest	faible
13	726.5	9.6	5.0	7.3	76	5	4.5	sud-ouest	id.
14	720.6	17.3	0.8	9.0	83	5	"	sud-ouest	id.
15	724.8	14.0	4.7	9.3	79	5	"	sud-est	id.
16	724.4	22.5	2.2	12.3	72	2	"	sud-est	id.
17	719.0	17.0	7.3	12.2	72	3	"	sud-est	id.
18	714.5	14.3	7.0	10.6	71	5	3.2	sud-ouest	id.
19	707.5	9.5	7.1	8.3	90	5	6.3	sud-ouest	assez-fort
20	718.3	7.0	4.3	5.6	70	5	12.0	sud-ouest	id.
21	718.8	14.4	1.2	7.8	53	4	"	sud-ouest	faible
22	728.5	6.9	3.7	5.3	96	5	6.3	sud-ouest	assez-fort
23	736.8	10.0	2.0	6.0	55	5	"	sud-ouest	faible
24	729.6	13.9	-1.1	5.1	51	2	"	sud-ouest	assez-fort
25	725.4	15.0	2.3	8.7	53	5	"	sud-ouest	id.
26	723.6	10.2	5.8	8.0	70	5	"	sud-ouest	fort
27	728.0	8.8	-1.5	3.7	49	0	3.3	sud-ouest	id.
28	726.6	11.0	2.9	7.0	57	5	"	sud-ouest	assez-fort
29	728.0	11.9	0.5	6.2	73	5	1.9	nord	id.
30	721.6	17.2	1.0	9.2	71	4	"	sud-est	faible
31	717.6	21.9	8.3	15.1	50	4	"	sud-est	id.
Totaux	22.476.6	390.7	131.0	260.6	2182		65.9		
Moyennes	725.1	12.6	4.2	8.4	70				

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois d'avril 1901**

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE			HYGROMÉTRE	ÉTAT	Pluie	VENTS	
		Maxima	Minima	Moyenne	Humidité relative	du Ciel	ou Neige	Direction	Intensité
1	728.4	15.0	6.9	11.1	78	4	"	sud-est	faible
2	730.8	22.0	8.8	15.4	68	3	"	sud-est	id.
3	736.2	23.7	9.1	16.4	75	2	"	sud-est	id.
4	738.0	23.5	9.2	16.4	46	3	"	sud-est	id.
5	736.2	26.9	12.1	19.5	59	3	"	sud-est	id.
6	734.1	30.7	12.8	21.7	45	2	"	sud-est	id.
7	730.0	31.2	14.9	23.1	37	2	"	sud-est	id.
8	731.1	27.2	15.1	21.1	57	3	"	sud-est	id.
9	728.	22.8	12.8	17.8	47	4	"	sud-est	id.
10	731.9	15.9	8.2	12.1	84	5	5.2	sud-ouest	assez fort
11	726.2	22.5	2.9	12.7	66	5	"	sud-ouest	fort
12	726.0	11.7	7.7	9.7	69	5	5.3	sud-ouest	id.
13	737.1	11.5	5.2	8.3	60	5	1.0	sud-ouest	id.
14	734.2	19.0	6.8	12.9	54	5	"	sud-ouest	assez fort
15	730.9	18.2	5.0	11.6	70	5	"	sud-ouest	id.
16	731.6	16.8	9.9	13.4	45	5	"	sud-est	id.
17	735.0	17.9	8.5	13.3	54	2	"	nord-ouest	id.
18	734.9	19.4	2.0	10.7	53	0	"	sud-est	faible
19	731.0	23.7	3.5	13.6	39	0	"	sud-est	id.
20	727.4	22.5	5.1	13.8	59	0	"	sud-est	id.
21	725.6	20.8	10.2	15.5	40	0	"	sud-est	id.
22	725.0	24.7	14.6	19.6	36	2	"	sud-est	id.
23	726.8	20.0	9.0	14.5	65	5	4.0	sud-est	id.
24	727.2	20.4	12.0	16.2	76	5	"	sud-ouest	id.
25	727.0	22.6	11.9	17.3	64	4	"	sud-ouest	id.
26	722.5	15.0	11.5	13.2	69	5	"	sud-ouest	id.
27	719.0	10.5	7.0	8.8	83	5	33.0	sud-ouest	fort
28	731.4	17.6	5.7	11.7	55	4	2.6	sud-est	faible
29	732.8	13.8	9.8	11.9	70	3	"	sud-est	id.
30	733.0	16.2	6.4	11.3	71	3	1.9	sud-est	id.
Totaux	21.909.3	603.7	264.6	434.6	1794		53.0		
Moyennes	730.3	20.0	8.8	14.5	60				

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois de mai 1901**

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxima	Minima	Moyenne	HYGROMÈTRE Humidité relative	ÉTAT du Ciel	Pluie ou Neige	VENTS Direction	Intensité
1	732.6	20.2	7.6	13.9	66	4	12.3	sud-est	faible
2	732.8	14.7	8.4	11.5	63	5	"	sud-est	id.
3	736.0	20.0	9.0	14.5	65	4	29.4	sud-est	id.
4	734.0	23.1	9.0	16.0	58	2	0.8	sud-est	id.
5	728.2	23.9	8.9	16.4	69	3	2.1	sud-est	id.
6	724.0	12.5	5.1	8.8	80	5	13.1	sud-est	id.
7	724.0	16.8	5.0	10.9	55	5	1.6	sud-ouest	assez-fort
8	726.6	11.6	9.0	10.3	75	5	3.7	sud-ouest	id.
9	731.6	13.7	4.0	8.8	57	4	4.0	sud-ouest	id.
10	734.8	13.5	7.5	10.5	67	5	8.0	sud-ouest	fort
11	735.0	15.5	7.1	11.2	60	5	"	sud-ouest	assez-fort
12	734.4	11.7	8.0	9.8	79	5	2.1	sud-ouest	faible
13	732.2	28.3	7.1	17.7	60	4	2.3	sud-est	id.
14	733.0	23.9	10.0	16.9	61	2	"	sud-est	id.
15	730.4	24.0	10.0	17.0	59	1	"	est	id.
16	729.6	28.5	10.3	19.4	64	4	4.9	sud-est	id.
17	729.0	20.4	12.3	16.3	62	5	4.3	sud-ouest	id.
18	731.2	21.2	12.0	16.6	70	2	5.1	sud-ouest	assez-fort
19	731.8	23.3	9.0	16.1	83	4	"	sud-est	faible
20	732.0	26.2	10.0	18.1	54	3	"	sud-est	id.
21	731.4	26.3	12.0	19.2	60	4	1.8	sud-est	id.
22	731.0	25.0	11.6	18.3	69	4	2.2	sud-ouest	id.
23	730.6	25.2	12.5	18.8	42	3	6.8	sud-est	id.
24	729.2	23.5	10.0	16.8	62	1	"	sud-est	id.
25	728.0	25.2	9.7	17.4	45	3	"	sud-est	id.
26	729.2	25.3	14.5	19.9	64	4	"	sud-est	id.
27	728.8	27.2	12.9	20.0	61	4	"	sud-est	id.
28	729.0	26.2	15.2	20.7	58	3	2.0	sud-est	id.
29	729.0	25.3	16.9	21.1	70	3	12.0	sud-est	id.
30	728.7	27.3	15.4	21.3	72	2	8.3	sud-est	id.
31	728.0	31.4	16.0	23.7	53	1	"	sud-est	id.
Totaux	22.646.1	682.	316.	498.	1963		118.6		
Moyennes	730.5	22.	10.2	16.1	64				

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — Observations météorologiques du mois de juin 1901

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE			HYGROMÈTRE	ÉTAT	Pluie	VENTS	
		Maxima	Minima	Moyenne	Humidité relative	du Ciel	ou Neige	Direction	Intensité
1	729.4	32.0	17.6	24.8	53	1	4.9	sud-est	faible
2	732.0	29.2	18.6	23.9	50	2	"	sud-est	id.
3	732.5	27.6	17.5	22.5	52	3	"	sud-est	id.
4	734.0	29.9	17.9	23.9	56	3	"	sud-est	id.
5	738.8	32.9	20.0	26.4	58	4	0.7	sud-est	id.
6	733.4	25.3	18.0	21.6	76	3	"	sud-est	id.
7	730.2	29.9	18.4	24.1	66	2	"	sud-est	id.
8	727.0	31.7	17.6	24.6	63	1	"	sud-est	id.
9	729.0	31.1	18.2	24.7	50	3	3.3	sud-est	id.
10	723.8	20.4	19.0	24.7	84	5	"	sud-est	id.
11	735.0	22.1	17.1	19.6	77	4	"	sud-est	id.
12	731.2	21.7	12.7	17.2	49	4	"	sud-est	id.
13	727.0	22.0	17.7	19.8	55	3	"	sud-est	id.
14	728.0	20.5	14.5	17.5	65	4	36.4	sud-ouest	id.
15	732.4	19.3	9.0	14.4	69	4	"	sud-ouest	id.
16	738.0	21.0	8.0	14.5	52	4	"	sud-ouest	id.
17	737.2	20.2	8.0	14.1	63	3	"	sud-ouest	id.
18	736.6	19.5	12.0	15.8	60	3	"	sud-ouest	id.
19	737.0	21.0	10.0	15.5	61	3	"	sud-ouest	assez fort
20	735.5	25.5	10.0	17.8	60	0	"	sud-ouest	id.
21	731.8	29.2	9.5	19.3	62	0	"	sud-ouest	id.
22	730.0	31.5	14.0	22.8	69	0	"	sud-ouest	faible
23	735.0	32.8	11.8	22.3	78	0	9.7	sud-ouest	id.
24	738.0	22.5	13.4	18.0	78	5	"	sud-ouest	id.
25	738.0	25.0	13.0	19.0	65	2	"	sud-est	id.
26	735.1	29.9	13.5	21.2	65	2	"	sud-est	id.
27	731.3	31.0	13.5	22.2	47	0	"	sud-est	id.
28	732.0	32.0	17.2	24.6	46	0	"	sud-est	id.
29	731.0	30.6	16.5	23.5	70	4	"	sud-est	id.
30	731.2	26.5	15.0	20.8	79	5	7.1	sud-est	id.
Totaux	21.975.6	794.0	439.3	616.1	1878		62.1		
Moyennes	732.5	26.1	14.1	20.1	62				

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — Observations météorologiques du mois de juillet 1901

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxima	Minima	Moyenne	HYGROMÈTRE Humidité relative	ÉTAT du Ciel	Pluie ou Neige	VENTS Direction	Intensité
1	732.0	26.6	12.4	19.5	58	3	"	sud-est	faible
2	729.0	15.8	12.3	14.0	88	0	19.5	sud-ouest	id.
3	728.0	17.0	10.4	13.7	68	5	"	sud-ouest	assez-fort
4	733.0	17.3	12.2	14.7	82	5	6.2	sud-ouest	id.
5	735.0	24.0	12.2	18.1	63	4	"	sud-ouest	faible
6	735.0	25.0	15.0	20.0	61	5	"	sud-est	id.
7	732.0	25.5	14.0	19.8	62	5	"	sud-est	id.
8	731.0	29.1	15.8	22.5	45	0	"	sud-est	id.
9	730.0	30.3	15.4	22.8	52	3	"	sud-est	id.
10	731.0	33.3	17.0	20.2	63	4	"		calme
11	730.0	29.8	16.7	23.2	59	2	"	sud-est	faible
12	732.0	32.0	16.3	24.1	58	1	"	sud-est	id.
13	731.0	31.0	16.4	23.7	45	0	"	sud-est	id.
14	730.0	31.7	18.0	24.8	60	0	"	sud-est	id.
15	733.0	29.9	17.9	23.9	52	1	"	sud-est	id.
16	734.0	33.3	19.0	26.1	38	0	4.1	sud-est	id.
17	735.0	35.7	19.0	27.3	37	0	"	sud-est	id.
18	735.0	35.0	17.2	26.1	32	0	"	sud-est	id.
19	732.0	37.0	17.2	27.1	27	0	"	ouest	id.
20	732.0	36.0	17.2	26.6	32	0	"	sud-est	id
21	732.0	30.5	17.0	23.8	47	3	"	nord-ouest	id.
22	733.0	20.5	19.9	20.2	26	5	"	sud-ouest	id.
23	732.0	24.0	15.3	19.7	68	5	"	sud-ouest	assez-fort
24	727.0	32.0	13.9	23.1	43	1	"	nord-ouest	faible
25	730.0	22.5	12.2	17.3	62	0	10.0	nord-ouest	assez-fort
26	731.0	25.0	14.5	19.8	47	4	"	sud-ouest	faible
27	728.0	18.5	12.7	15.6	60	5	"	nord-ouest	assez-fort
28	729.0	21.8	12.6	17.2	66	5	4.0	sud-ouest	faible
29	732.0	20.6	16.1	18.3	60	5	16.0	sud-ouest	id.
30	736.0	21.2	15.5	18.4	73	5	"	sud-ouest	assez-fort
31	733.0	16.6	15.7	16.1	88	5	30.0	sud-ouest	id.
Totaux	22.687.0	818.7	477.	647.7	1773		89.8		
Moyennes	732.0	26.4	15.4	21.	57				

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — Observations météorologiques du mois d'août 1901

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE			HYGROMÈTRE	ÉTAT	Pluie	VENTS	
		Maxima	Minima	Moyenne	Humidité relative	du Ciel	ou Neige	Direction	Intensité
1	734.8	24.8	15.9	20.5	62	5	"	sud-ouest	assez-fort
2	736.2	27.0	15.0	21.	63	4	"	sud-ouest	faible
3	735.3	29.0	14.8	21.9	55	0	"	nord-ouest	id.
4	733.8	29.0	16.8	22.9	49	0	"	nord-ouest	id.
5	734.	25.7	18.0	21.8	62	0	"	nord-ouest	id.
6	733.9	28.4	17.0	22.7	51	2	"	nord-ouest	id.
7	734.2	28.0	14.5	21.3	52	3	"	nord-ouest	id.
8	733.1	31.4	16.8	24.1	58	0	"	sud-est	id.
9	728.6	35.7	15.0	25.3	59	0	"	sud-est	id.
10	731.5	23.0	17.9	20.4	68	5	7.5	sud-ouest	id.
11	733.	23.6	17.1	20.3	72	5	14.3	sud-ouest	id.
12	735.6	21.4	15.0	17.7	67	5	6.7	sud-est	id.
13	735.	25.0	15.7	20.3	61	3	"	sud-est	id.
14	733.	28.0	11.6	19.8	62	0	"	sud-est	id.
15	736.	19.4	15.0	17.2	69	1	"	sud-est	id.
16	736.8	27.2	14.0	19.6	62	0	"	sud-est	id.
17	732.2	30.8	11.2	21.0	60	0	"	sud-est	id.
18	732.3	32.0	14.6	23.3	60	0	"	sud-est	id.
19	733.	27.4	20.3	23.8	76	0	"	sud-est	id.
20	732.8	31.9	19.0	25.4	65	0	"	sud-est	id.
21	732.	33.6	17.0	25.3	60	0	"	sud-est	id.
22	732.	35.2	19.2	27.1	59	0	"	sud-est	id.
23	733.	34.9	19.2	27.0	63	1	"	sud-est	id.
24	731.4	31.2	19.7	26.9	55	1	"	sud-est	id.
25	729.	29.0	18.0	23.5	69	4	"	sud-ouest	id.
26	731.5	21.3	16.9	19.1	82	5	18.0	sud-ouest	assez-fort
27	735.	22.8	13.5	18.1	66	5	3.6	sud-ouest	id.
28	735.	24.0	13.5	18.8	66	5	"	sud-ouest	id
29	736.	24.0	13.8	18.9	58	1	"	sud-est	faible
30	733.	31.8	10.8	21.3	68	0	"	sud-est	id.
31	731.0	31.8	16.0	23.9	59	1	2.6	sud-est	id.
Totaux	22734.	871.3	492.8	680.3	1938		52.7		
Moyennes	733.4	28.0	16.0	22.0	62				

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois de septembre 1901**

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxima	Minima	Moyenne	HYGROMÈTRE Humidité relative	ÉTAT du Ciel	Pluie ou Neige	VENTS Direction	Intensité
1	731.0	26.4	20.5	23.4	70	5	"	sud-est	faible
2	728.0	29.9	18.4	24.1	73	1	"	sud-est	id.
3	726.0	27.8	18.2	23.1	75	4	"	nord-ouest	assez-fort
4	726.0	22.9	15.9	19.4	68	4	33.5	nord-ouest	fort
5	726.0	26.1	16.7	21.4	65	4	"	nord-ouest	faible
6	727.0	21.3	15.2	18.3	65	5	"	sud-est	id.
7	728.0	28.8	13.0	20.9	64	0	"	sud-est	id.
8	729.0	31.6	16.3	23.9	45	0	"	sud-est	id.
9	732.0	30.7	19.0	24.8	63	3	"	sud-est	id.
10	732.0	23.5	15.9	19.7	71	3	"	sud-ouest	id.
11	732.0	22.0	15.9	18.9	71	5	23.0	sud-ouest	id.
12	731.0	16.7	14.9	15.8	84	5	9.3	sud-ouest	id.
13	730.0	21.2	13.2	17.2	68	4	16.9	sud-ouest	id.
14	728.0	21.8	14.0	17.9	59	4	"	sud-ouest	assez-fort
15	728.0	19.0	11.5	15.2	67	4	3.4	sud-ouest	id.
16	730.0	23.2	8.0	15.6	62	4	"	sud-est	faible
17	730.0	27.3	17.6	22.4	55	3	"	sud-est	id.
18	734.0	26.3	18.1	22.2	59	3	"	sud-est	id.
19	730.0	30.3	15.8	23.0	58	0	"	sud-est	id.
20	726.0	22.7	18.0	20.3	70	5	"	sud-ouest	id.
21	722.0	16.3	9.0	12.9	83	5	26.5	sud-ouest	id
22	719.0	25.9	7.1	16.5	69	0	14.8	sud-est	id.
23	723.0	21.2	14.6	17.9	61	3	3.4	sud-est	id.
24	730.0	19.0	10.8	14.9	65	4	"	sud-est	id.
25	731.0	22.2	9.0	15.6	67	3	"	sud-est	id.
26	736.0	17.7	9.8	13.8	77	2	"	sud-est	id.
27	738.0	23.2	12.2	17.7	63	0	2.2	sud-est	id.
28	737.0	25.0	13.7	19.3	66	0	"	sud-est	id.
29	735.0	26.5	17.0	21.8	62	0	"	sud-est	id.
30	734.0	26.9	10.0	18.4	60	0	"	sud-est	id.
Totaux	21.890.0	723.4	429.2	576.3	1985		133.0		
Moyennes	729.0	24.0	14.3	19.1	66				

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — Observations météorologiques du mois d'octobre 1901

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE			HYGROMÈTRE	ÉTAT	Pluie	VENTS	
		Maxima	Minima	Moyenne	Humidité relative	du Ciel	ou Neige	Direction	Intensité
1	731.0	22.9	14.9	18.9	55	4	"	sud-est	faible
2	732.0	17.7	10.0	13.8	75	5	7.5	sud-est	id.
3	734.0	17.0	7.7	12.3	75	5	11.8	sud-ouest	id.
4	733.9	18.0	10.0	14.	71	5	"	sud-ouest	id.
5	733.0	15.9	9.3	12.6	72	5	13.5	sud-ouest	id.
6	730.8	20.2	9.5	14.8	75	5	"	sud-ouest	id.
7	730.2	16.0	12.5	14.2	84	3	2.7	sud-ouest	id.
8	733.1	18.0	10.0	14.	69	5	2.9	sud-ouest	id.
9	734.5	23.4	7.8	15.6	71	0	"	sud-ouest	id.
10	735.0	17.9	11.0	14.4	79	3	"	sud-ouest	id.
11	731.8	21.0	9.3	15.1	71	4	"	sud-est	id.
12	729.0	21.0	7.5	14.2	69	2	"	sud-est	id.
13	728.8	18.2	12.9	15.6	66	4	"	sud-est	id.
14	728.0	18.0	10.0	14.	72	4	"	sud-est	id.
15	724.1	17.4	11.9	14.6	68	5	"	sud-est	id.
16	722.2	19.0	6.0	12.5	79	5	"	sud-est	id.
17	725.8	15.7	11.0	13.3	79	3	"	sud-est	id.
18	724.9	22.0	6.9	14.4	74	1	"	sud-est	id.
19	726.0	15.8	10.8	13.3	76	5	"	sud-ouest	id.
20	727.0	11.9	9.4	10.6	89	5	13.6	sud-ouest	id.
21	722.0	15.4	4.0	9.7	81	4	4.4	sud-ouest	id.
22	725.1	16.5	9.0	12.7	77	4	"	sud-ouest	id.
23	735.0	14.0	9.0	11.5	71	5	"	sud-ouest	assez-fort
24	738.6	16.3	5.3	10.8	66	4	"	sud-ouest	faible
25	733.7	18.3	3.5	10.9	66	3	6.9	sud-ouest	id.
26	733.0	16.0	9.2	12.6	70	3	3.9	sud-ouest	id.
27	736.2	14.1	4.9	9.5	74	2	"	sud-ouest	id.
28	736.0	11.8	5.0	8.4	75	4	"	sud-est	id.
29	729.0	15.0	5.5	10.2	76	3	"	sud-est	id.
30	725.9	15.2	7.0	11.1	81	5	1.3	sud-est	id.
31	726.0	12.9	10.3	11.6	72	5	12.0	sud-ouest	id.
Totaux	22.635.0	532.5	270.1	802.0	2278		80.5		
Moyennes	730.0	17.1	8.7	12.9	73				

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois de novembre 1901**

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxima	Minima	Moyenne	HYGROMÈTRE Humidité relative	ÉTAT du Ciel	Pluie ou Neige	VENTS Direction	Intensité
1	732.0	15.2	7.5	11.3	76	5	"	sud-ouest	faible
2	736.9	18.3	1.8	10.1	57	0	"	sud-est	id.
3	736.8	17.0	1.0	9.0	69	0	"	sud-est	id.
4	734.4	15.5	0.0	8.7	64	0	"	sud-est	id.
5	733.3	15.8	-1.0	7.4	68	0	"	sud-est	id.
6	735.0	16.8	0.0	8.4	62	0	"	sud-est	id.
7	733.6	15.9	0.6	8.2	71	0	"	sud-est	id.
8	732.9	15.0	1.6	8.3	65	0	"	nord-ouest	id.
9	733.0	14.0	1.0	7.5	59	0	"	nord-ouest	id.
10	731.2	11.2	1.8	6.5	75	7	"	sud-est	id.
11	734.5	9.9	-0.4	4.7	80	5	"	sud-est	id.
12	726.0	16.7	+2.0	7.3	62	0	"	sud-est	id.
13	717.0	13.7	0.0	6.8	70	3	"	sud-est	id.
14	721.0	15.0	7.0	11.0	72	5	2.1	sud-est	id.
15	719.0	8.5	6.3	7.4	88	5	10.8	nord-ouest	id.
16	727.0	8.0	5.0	6.5	80	5	"	nord-ouest	assez-fort
17	734.6	9.1	5.0	7.0	87	5	1.0	sud-ouest	faible
18	741.7	9.8	5.4	7.6	84	4	"	nord-est	id
19	745.0	10.3	0.0	5.1	71	0	"	nord-est	id.
20	740.6	9.1	+2.6	5.8	63	1	"	nord-est	id.
21	735.5	12.2	0.0	6.1	52	1	"	sud-ouest	id.
22	733.7	11.4	2.5	6.9	64	3	"	sud-ouest	id.
23	732.6	10.3	7.0	8.6	85	5	4.2	sud-ouest	id.
24	733.5	3.4	0.2	1.8	76	5	17.2	sud-ouest	assez-fort
25	735.2	5.0	-1.0	2.0	40	0	"	sud-est	faible
26	733.5	8.9	-4.0	2.5	62	0	"	sud-est	id.
27	730.4	2.3	-0.5	1.8	80	5	"	sud-ouest	assez-fort
28	736.9	5.7	-4.0	0.8	60	0	"	sud-est	faible
29	741.0	6.0	1.0	2.5	75	0	"	sud-est	id.
30	742.0	8.0	-0.2	3.9	54	0	"	sud-est	id.
Totaux	22001.3	339.	49.8	198.	2088		32.3		
Moyennes	733.4	11.3	1.6	6.5	69				

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois de décembre 1901**

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE			HYGROMÈTRE	ÉTAT	Pluie	VENTS	
		Maxima	Minima	Moyenne	Humidité relative	du Ciel	ou Neige	Direction	Intensité
1	740.0	7.6	-2.8	2.4	55	0	"	sud-ouest	faible
2	740.0	8.1	-6.0	1.1	54	1	"	sud-ouest	id.
3	733.9	6.8	-2.8	4.8	62	5	"	sud-ouest	id.
4	736.0	4.2	-0.5	1.8	82	5	"	sud-ouest	id.
5	733.5	7.7	-0.5	3.6	57	5	"	sud-est	id.
6	736.1	8.0	1.1	4.5	52	4	"	sud-ouest	id.
7	741.5	7.0	-1.1	3.1	58	0	"	sud-ouest	id.
8	738.0	8.9	-3.5	2.7	66	1	"	sud-ouest	id.
9	737.8	14.9	1.6	8.2	48	3	"	sud-ouest	fort
10	734.1	13.5	8.0	10.8	88	5	1.2	sud-ouest	id.
11	730.4	12.0	5.3	8.6	83	5	2.9	nord-est	assez-fort
12	722.0	11.5	1.2	6.4	75	4	4.4	sud-est	faible
13	718.2	11.0	3.8	7.4	80	3	"	sud-est	id.
14	718.3	11.0	-1.0	5.0	52	3	"	sud-est	id.
15	725.0	7.0	4.0	5.5	78	5	"	sud-ouest	id.
16	719.0	8.5	3.2	5.8	59	5	"	sud-est	id.
17	714.1	5.7	2.3	4.0	82	3	"	sud-est	id.
18	717.4	10.9	2.9	6.9	72	2	2.5	sud-est	id.
19	714.9	5.6	3.2	4.4	82	5	4.6	sud-ouest	id.
20	716.0	3.3	0.5	1.9	95	5	2.5	sud-ouest	id.
21	720.0	5.3	-2.7	1.3	64	2	2.8	sud-ouest	id.
22	708.9	4.5	-5.5	-1.0	65	2	"	sud-ouest	id.
23	724.7	8.3	-2.0	3.1	48	4	"	sud-ouest	id.
24	721.6	10.6	4.8	7.7	75	5	1.7	sud-ouest	id.
25	716.9	7.3	3.9	5.6	86	5	6.3	sud-ouest	id.
26	721.0	7.4	3.5	5.4	73	5	3.3	sud-ouest	fort
27	724.5	6.2	2.8	4.5	87	5	7.2	sud-ouest	id.
28	724.9	10.5	3.8	7.1	78	5	"	sud-est	faible
29	728.0	14.3	6.2	10.3	57	5	4.5	sud-ouest	assez-fort
30	735.7	15.3	4.9	10.1	48	5	"	sud-ouest	faible
31	736.0	15.0	1.0	8.0	55	0	"	sud-est	id.
Totaux	22.530.4	277.9	44.2	162.	2085		43.9		
Moyennes	726.8	8.9	1.4	5.2	67				

Digitized by Google

RESUME

DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES PENDANT L'ANNÉE 1901

RÉSULTATS COMPARÉS DES ANNÉES 1896-1897-1899-1901

Baromètre. — La plus forte pression barométrique, en 1901, soit 743, a été constatée le 19 novembre, par un vent de N. E. La plus faible, 707, a été constatée le 19 mars, par un vent de S. O.

Moyennes comparées des quatre dernières années :

1896 : 731,2 | 1897 : 730,8 | 1899 : 731,5 | 1901 : 730

Thermomètre. — La température la plus élevée, + 37°, a été observée le 19 juillet, par vent de S. E. ; la plus basse, — 7°2, a été observée le 16 février, par vent de N. O.

Moyennes comparées des quatre dernières années :

1896 : 13° 1 | 1897 : 14° 8 | 1899 : 15° 1 | 1901 : 12°8

Jours de Gelée. — Le thermomètre est descendu au-dessous de zéro : 9 jours en janvier, 19 jours en février, 2 jours en mars, 9 jours en novembre, 10 jours en décembre. Total . . . . 49 jours.

En 1895, le nombre de jours de gelée a été de 54.
En 1896, — — — — 31.
En 1897, — — — — 9.
En 1899, — — — — 22.

Hygromètre. — Cet instrument donne le degré d'humidité de l'air, de 0 à 100.

Le maximum d'humidité, 98, a été constaté, en 1901, le 19 janvier par vent de S. O.

Le minimum, 22, a été observé le 20 juillet, par vent de S. E.

La moyenne hygrométrique de 1901 a été de 66.

Celle de 1895 avait été de 50, et celle de 1896 de 55. — Celle de 1897 de 61. — Celle de 1899 de 73.

État du ciel. — Les 365 jours des années 1896, 1897, 1899 et 1901 se décomposent ainsi qu'il suit :

	Jours beaux	Nuageux	Couverts ou pluvieux
1896	90	77	198
1897	123	73	169
1899	134	103	128
1901	89	55	221

Digitized by Google

Pluie. — Le Pluviomètre a reçu, pendant l'année 1901, une quantité d'eau correspondant à une hauteur de 770m 1. Le nombre de jours de pluie ou neige a été de 101.

Le mois le plus pluvieux a été le mois de mai, pendant lequel il a plu 20 jours.

Le mois le moins pluvieux a été le mois de février, pendant lequel il n'a plu que 2 jours.

Totaux comparés des quatre dernières années :

	1896 —	1897 —	1899 —	1901
Jours de pluie :	115	124	90	101
Hauteur de pluie :	756,2	957,5	632,1	770,1

Vents. — En 1901, le vent dominant a été le S. E., qui a soufflé 189 jours, puis le S. O. qui a soufflé 145 jours, le N. O., qui a soufflé 22 jours, le N. E. qui a soufflé 5 jours.

Le vent du Nord n'a soufflé que 1 jour — l'Est 1 jour, l'Ouest 2 jours; le Sud, pas du tout.

Digitized by Google

STATION MÉTÉOROLOGIQUE

DE SAINT-GAUDENS

FONDÉE PAR LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU COMMINGES

TABLEAUX

DES

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

RECUEILLIES PENDANT L'ANNÉE

1902

Les observations météorologiques sont faites tous les jours à midi, par les soins d'un des membres de la Société des études du Comminges, au moyen d'instruments de précision sortant de la maison Richard frères de Paris. Elles sont consignées immédiatement sur un registre spécial, et publiées, chaque semaine, dans le *Journal de Saint-Gaudens*, et, chaque année, dans le fascicule du 1er trimestre de la *Revue de Comminges*.

Désignation des Instruments :

1° Baromètre enregistreur, n° 4.817.
2° Thermomètre enregistreur, n° 8.366.
3° Hygromètre enregistreur, n° 8.808.
4° Pluviomètre enregistreur, n° 11.567.
5° Anémomètre enregistreur, n° 14.927.

C'est grâce aux subventions dues à la générosité du Conseil général que ces instruments très coûteux ont pu être acquis et sont soigneusement conservés et entretenus.

Digitized by Google

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — Observations météorologiques du mois de janvier 1902

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxima	Minima	Moyenne	HYGROMÉTRE Humidité relative	ÉTAT du Ciel	Pluie ou Neige	VENTS Direction	Intensité
1	732.0	15.0	0.6	7.8	55	0	"	sud-est	faible
2	732.0	13.0	5.0	9.0	68	5	1.5	sud-ouest	id.
3	735.3	14.0	11.2	12.6	69	4	"	sud-ouest	id.
4	735.0	15.2	4.8	10.0	70	0	"	sud-ouest	fort
5	737.0	10.0	2.5	6.3	78	5	4.7	sud-ouest	faible
6	743.0	9.5	1.8	5.7	50	3	"	sud-ouest	id.
7	742.0	9.9	-0.4	4.8	60	0	"	sud-est	id.
8	737.9	10.9	-3.0	4.0	66	0	"	sud-est	id.
9	738.0	12.7	-1.2	5.7	54	0	"	sud-est	id.
10	735.0	12.8	-2.2	5.3	45	0	"	sud-est	id.
11	731.0	12.4	-3.3	4.6	46	0	"	sud-est	id.
12	729.0	11.9	-3.1	4.5	55	1	"	sud-est	id.
13	731.3	15.1	-0.3	7.4	44	0	"	sud-est	id.
14	735.0	14.2	1.5	7.8	50	1	"	sud-est	id.
15	742.5	3.9	-1.2	1.4	82	5	"	nord-ouest	assez-fort
16	744.6	8.4	-3.9	2.2	65	2	"	sud-ouest	faible
17	732.1	10.9	-2.6	4.1	58	3	"	sud-est	id.
18	735.0	6.2	-1.2	2.5	86	5	"	sud-est	id.
19	738.2	6.1	-2.7	1.7	85	5	"	sud-est	id.
20	738.3	5.7	4.0	4.8	73	5	"	sud-est	id.
21	735.9	6.6	1.0	3.8	69	0	"	sud-est	id.
22	730.0	9.1	-3.4	2.9	55	0	"	sud-est	id.
23	726.9	10.6	-4.0	3.3	50	0	"	sud-est	id.
24	724.0	13.0	-3.0	5.0	49	2	"	sud-est	id.
25	730.0	6.5	1.1	3.6	65	5	1.5	sud-ouest	fort
26	729.6	6.9	2.0	4.5	65	5	16.2	sud-ouest	assez-fort
27	725.0	11.5	5.1	8.3	54	3	"	sud-ouest	faible
28	725.0	15.9	6.0	11.0	45	5	"	sud-ouest	assez-fort
29	735.2	8.8	6.0	7.4	75	5	6.0	sud-ouest	fort
30	734.8	4.8	2.3	3.5	65	5	1.6	sud-ouest	fort
31	734.6	3.9	-2.0	1.0	70	4	4.9	sud-ouest	faible
Totaux	22.741.2	305.2	22.8	164.0	1918		36.4		
Moyennes	733.6	9.8	0.7	5.2	62				

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — Observations météorologiques du mois de février 1902

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxima	Minima	Moyenne	HYGROMÈTRE Humidité relative	ÉTAT du Ciel	Pluie ou Neige	VENTS Direction	Intensité
1	718.2	1.9	-1.2	0.3	74	5	4.7	sud-ouest	faible
2	717.9	3.8	-2.2	0.8	67	3	"	sud-ouest	id.
3	723.4	6.4	-1.6	2.4	60	2	2.8	sud-est	id.
4	723.7	7.9	-0.3	3.8	64	3	"	sud-est	id.
5	721.0	11.0	-1.5	4.7	55	3	"	sud-est	id.
6	716.0	11.2	3.0	7.1	83	4	"	sud-est	id.
7	716.1	12.4	5.5	8.9	84	4	"	sud-est	id.
8	725.0	8.8	4.6	6.7	74	5	4.4	sud-ouest	fort
9	715.0	14.1	5.0	9.5	62	3	6.4	sud-ouest	faible
10	721.0	12.3	3.7	8.0	59	2	"	sud-est	id.
11	720.0	8.1	1.6	4.8	72	4	"	sud-est	id.
12	715.1	12.9	0.1	6.5	70	4	"	sud-est	id.
13	715.0	16.3	2.0	9.1	40	3	"	sud-ouest	id.
14	723.4	8.0	5.1	6.5	80	5	"	ouest	fort
15	732.1	2.9	-0.8	2.6	48	5	"	ouest	id.
16	728.0	5.0	-1.5	1.8	47	2	"	sud-ouest	id.
17	730.1	7.2	-1.0	0.6	53	4	"	nord-ouest	assez fort
18	727.0	9.5	2.2	5.8	55	4	"	nord-ouest	id.
19	719.8	13.1	0.4	6.7	59	2	"	sud-est	faible
20	719.2	13.5	3.3	8.4	61	5	"	sud-est	id.
21	726.0	10.0	6.1	8.0	83	5	2.4	sud-est	id.
22	724.1	17.5	0.2	8.8	55	0	"	sud-est	id.
23	722.0	11.4	7.8	9.6	53	4	"	sud-est	id.
24	715.0	15.7	5.1	10.4	63	4	8.2	sud-est	id.
25	718.1	16.9	9.8	13.3	47	3	"	sud-est	id.
26	718.0	20.8	10.0	15.4	50	2	"	sud-est	id.
27	718.5	13.3	9.5	11.4	69	3	2.0	sud-est	id.
28	714.3	16.3	9.8	13.1	70	3	1.9	sud-est	id.
Totaux	20.173	308.2	81.9	195.1	1757		32.8		
Moyennes	720.3	11.0	2.9	7.0	62				

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois de mars 1902**

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE			HYGROMÈTRE	ÉTAT	Pluie	VENTS	
		Maxima	Minima	Moyenne	Humidité relative	du Ciel	ou Neige	Direction	Intensité
1	717.1	17.4	5.0	11.2	36	4	"	sud-est	faible
2	726.0	12.6	5.0	8.8	70	5	"	sud-est	id.
3	728.0	14.7	6.6	10.6	53	5	18.3	sud-est	id.
4	722.7	17.0	0.6	8.8	50	2	"	sud-est	id.
5	722.0	14.5	8.0	11.3	55	2	"	sud-est	id.
6	724.0	18.5	3.5	11.0	49	1	"	sud-est	id.
7	722.0	13.5	4.9	9.2	70	5	"	sud-est	id.
8	726.0	15.1	6.0	10.5	40	2	"	nord-ouest	assez fort
9	729.0	14.3	8.0	11.2	58	2	"	nord-ouest	id.
10	726.7	20.0	7.0	13.5	45	4	"	sud-est	faible
11	724.9	13.9	5.1	9.5	76	5	"	sud-ouest	assez fort
12	726.0	13.2	8.9	11.1	72	5	"	sud-ouest	id
13	729.4	13.2	8.6	10.9	77	3	"	sud-ouest	faible
14	732.0	17.7	8.7	13.2	55	3	"	sud-ouest	fort
15	732.0	17.0	6.5	11.8	39	5	3.0	sud-ouest	id.
16	734.9	15.4	7.6	11.5	50	3	4.9	sud-ouest	id.
17	734.5	13.1	8.8	11.0	80	5	"	sud-ouest	assez fort
18	728.7	18.5	4.9	11.7	53	0	"	sud-est	faible
19	725.0	21.0	3.5	12.2	39	0	"	sud-est	id.
20	724.0	19.5	5.6	12.5	45	4	"	sud-est	id.
21	715.6	16.2	8.9	12.6	65	5	12.3	sud-ouest	assez fort
22	715.5	14.3	5.3	9.8	50	5	7.6	sud-ouest	faible
23	718.9	11.5	4.0	7.8	59	5	4.1	sud-ouest	assez fort
24	724.5	10.4	3.0	6.7	55	5	"	ouest	fort
25	728.5	12.2	9.0	10.6	62	5	"	sud-ouest	id.
26	730.1	14.4	7.1	10.7	70	5	"	sud-ouest	id.
27	733.2	17.3	8.1	12.7	57	3	"	sud-ouest	id.
28	732.6	17.1	8.0	12.5	80	5	2.0	sud-ouest	id.
29	732.1	16.3	10.6	13.4	65	5	0.7	sud-ouest	id.
30	731.0	18.7	12.0	15.3	55	3	"	sud-ouest	id.
31	729.4	22.0	9.8	15.8	51	0	"	sud-est	faible
Totaux	22.526	490.1	208.6	348.6	1781		52.9		
Moyennes	726.6	15.8	6.7	11.2	57				

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois d'avril 1902**

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxima	Minima	Moyenne	HYGROMÈTRE Humidité relative	ÉTAT du Ciel	Pluie ou Neige	VENTS Direction	Intensité
1	718.5	24.2	7.7	16.0	45	2	"	sud-est	faible
2	719.1	19.3	9.5	14.4	70	8	3.2	sud-est	id.
3	723.8	21.0	10.1	15.5	49	6	10.4	sud-est	id.
4	735.1	16.4	11.8	14.1	76	5	4.5	sud-est	id.
5	726.9	21.7	7.8	14.7	53	3	"	sud-ouest	id.
6	726.8	14.7	10.2	12.4	86	8	4.7	sud-ouest	id.
7	728.0	16.1	9.0	12.5	50	4	2.4	sud-ouest	id.
8	725.5	19.2	3.8	11.5	39	2	"	sud-ouest	id.
9	723.5	11.2	9.0	10.1	75	8	3.7	sud-ouest	id.
10	719.1	10.5	9.0	9.8	86	8	7.1	sud-ouest	id.
11	721.0	15.2	8.5	11.8	55	4	4.7	sud-ouest	id.
12	720.0	15.3	8.0	11.7	62	8	3.1	ouest	id.
13	723.0	17.2	10.0	13.6	53	2	"	sud-est	id.
14	720.2	18.3	9.6	14.0	65	2	"	sud-est	id.
15	720.0	13.0	9.9	11.4	84	10	13.7	sud-ouest	id.
16	726.0	15.0	8.0	11.5	55	2	"	sud-ouest	id.
17	728.3	16.6	8.8	12.7	55	0	"	sud-ouest	id.
18	727.3	21.3	5.2	13.2	48	0	"	sud-est	id.
19	726.0	24.9	6.3	15.6	35	2	"	sud-est	id.
20	732.0	12.0	11.6	11.8	43	8	12.0	sud-est	id.
21	732.0	19.2	8.9	14.0	44	2	19.0	sud-est	id.
22	725.0	20.0	9.5	14.8	52	10	2.5	sud-est	id.
23	724.2	15.1	10.0	12.5	60	2	13.5	sud-est	id.
24	728.5	16.2	9.0	12.6	48	1	"	sud-ouest	id.
25	723.0	21.1	4.9	13.0	54	1	"	sud-ouest	id.
26	718.2	21.8	8.9	15.4	64	6	1.1	sud-est	id.
27	715.5	22.4	7.7	15.0	55	6	2.2	sud-est	id.
28	716.8	21.7	9.5	15.6	58	2	8.3	sud-ouest	id.
29	723.5	14.3	10.0	12.1	56	1	"	sud-ouest	assez-fort
30	735.0	14.7	5.6	10.7	40	2	"	sud-ouest	id.
Totaux	21.731	529.6	258.8	394.0	1715		116.1		
Moyennes	724.4	17.6	8.7	13.1	57				

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — Observations météorologiques du mois de mai 1902

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE			HYGROMÈTRE	ÉTAT	Pluie	VENTS	
		Maxima	Minima	Moyenne	Humidité relative	du Ciel	ou Neige	Direction	Intensité
1	729.6	14.0	7.1	10.5	54	3	"	sud-ouest	faible
2	729.1	16.0	10.8	13.4	55	4	1.0	sud-ouest	assez-fort
3	727.4	19.2	10.2	10.7	50	5	"	nord-ouest	faible
4	727.2	14.5	9.2	11.8	83	5	2.8	nord-ouest	id.
5	731.1	16.0	6.8	11.4	47	4	4.2	nord-ouest	id.
6	733.0	15.5	8.0	11.7	40	3	"	nord-ouest	assez-fort
7	729.9	12.0	3.5	7.7	51	5	"	sud-ouest	id.
8	729.0	10.4	5.8	8.1	81	5	7.6	sud-ouest	fort
9	727.2	7.1	3.8	5.4	75	5	6.6	nord-ouest	id.
10	723.8	15.0	3.9	9.4	47	2	5.3	sud	faible
11	725.8	10.0	4.8	7.4	90	5	11.6	ouest	assez-fort
12	725.3	15.4	5.5	10.0	64	5	6.0	sud-ouest	id.
13	723.2	18.3	4.2	11.2	47	4	"	sud-ouest	id.
14	725.9	11.5	8.3	9.9	80	5	10.0	sud-ouest	id.
15	728.0	12.0	8.9	10.4	50	4	"	nord-ouest	fort
16	731.0	16.4	9.0	12.7	54	5	"	nord-ouest	id.
17	730.0	23.7	10.1	16.9	50	4	"	sud-ouest	id.
18	728.3	10.4	8.7	9.6	75	4	3.3	sud-ouest	id.
19	726.2	11.9	6.1	9.0	69	5	13.4	sud-ouest	id.
20	728.7	11.7	9.6	10.8	70	5	7.4	sud-ouest	id.
21	733.3	13.1	5.0	9.0	70	5	7.9	sud-ouest	id.
22	735.7	14.0	6.8	10.4	58	5	7.4	sud-ouest	assez-fort
23	734.0	12.1	7.9	10.0	84	5	2.9	sud-ouest	faible
24	732.2	21.4	11.0	16.2	57	3	"	sud-ouest	id.
25	731.8	23.3	11.3	17.8	45	3	"	sud-ouest	id.
26	731.4	25.4	16.0	20.7	42	2	"	sud-est	id.
27	730.8	27.6	11.2	19.4	63	0	"	sud-est	id.
28	726.6	28.3	12.0	20.1	67	1	0.8	sud-est	id.
29	724.0	27.2	13.3	20.2	53	3	"	sud-est	id.
30	719.6	26.2	13.0	19.6	49	3	3.1	sud-ouest	id
31	715.3	25.6	12.5	19.5	68	5	"	sud-ouest	id.
Totaux	22 591.0	526.4	264.5	390.9	1889		101.3		
Moyennes	729.0	17.3	8.5	12.7	61				

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — Observations météorologiques du mois juin 1902

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxima	Minima	Moyenne	HYGROMÈTRE Humidité relative	ÉTAT du Ciel	Pluie ou Neige	VENTS Direction	Intensité
1	722.9	16.8	12.7	14.8	54	4	5.1	sud-ouest	faible
2	726.9	25.0	10.1	17.5	55	2	"	sud-ouest	id.
3	731.9	25.3	15.1	20.2	65	2	"	sud-ouest	id.
4	731.1	25.0	13.7	19.3	41	3	"	sud-ouest	id.
5	732.0	26.6	14.0	20.3	55	1	"	sud-ouest	id.
6	730.5	23.6	14.5	19.0	55	2	"	sud-ouest	id.
7	727.0	24.4	13.2	18.8	55	2	"	sud-ouest	id.
8	726.0	19.7	10.2	15.0	44	4	"	sud-ouest	id.
9	722.1	17.0	11.5	14.3	50	5	"	sud-ouest	id.
10	722.8	12.0	9.1	10.5	90	5	6.2	sud-est	id.
11	724.7	20.5	9.4	15.0	62	4	7.3	sud-ouest	id.
12	719.0	16.2	8.0	12.1	35	2	9.0	sud-ouest	id.
13	727.0	16.5	11.3	13.9	56	4	"	sud-ouest	id.
14	730.0	18.1	9.1	13.6	45	4	"	sud-ouest	id.
15	728.0	17.0	7.9	12.4	52	5	"	sud-ouest	id.
16	728.2	19.0	5.6	12.3	40	5	"	sud-ouest	id.
17	730.0	17.9	8.5	13.2	64	5	6.5	sud-est	id.
18	730.9	23.1	9.8	16.5	45	1	"	sud-est	id.
19	720.5	28.4	9.1	18.8	40	3	22.9	sud-est	id.
20	724.0	23.2	11.8	17.5	52	2	"	sud-est	id.
21	732.4	26.1	10.8	18.4	45	0	"	sud-est	id.
22	733.0	31.6	12.0	21.8	38	0	"	sud-est	id.
23	735.0	32.5	11.0	21.7	35	0	"	sud-est	id.
24	732.0	34.8	15.5	25.2	30	0	"	sud-est	id.
25	726.1	35.1	15.5	25.3	34	0	"	sud-est	id.
26	726.2	30.2	16.1	23.1	72	4	"	sud-est	id.
27	727.4	31.0	18.0	24.5	50	5	"	sud-est	id.
28	724.0	26.1	16.1	21.1	45	3	9.0	sud-est	id.
29	728.0	27.0	13.0	20.0	56	2	"	sud-est	id.
30	726.9	31.0	16.8	23.9	40	1	"	sud-est	id.
Totaux	21.826	720.0	359.0	540.0	1480		66.0		
Moyennes	727.0	24.0	11.9	18.0	49				

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois de juillet 1902**

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE			HYGROMÈTRE	ÉTAT	Pluie	VENTS	
		Maxima	Minima	Moyenne	Humidité relative	du Ciel	ou Neige	Direction	Intensité
1	727.9	31.0	16.5	23.8	43	2	"	sud-est	faible
2	731.2	26.3	15.2	20.7	44	4	"	sud-ouest	id.
3	732.5	30.5	17.0	23.8	42	1	"	sud-est	id.
4	732.9	33.1	15.5	24.3	35	0	"	sud-est	id.
5	731.0	35.0	17.2	26.1	36	1	"	sud-est	id.
6	730.1	33.0	20.5	26.7	43	1	"	ouest	id.
7	732.5	36.0	19.7	27.8	42	0	"	sud-est	id.
8	733.1	38.3	21.4	29.8	49	1	"	sud-est	id.
9	731.4	37.1	22.0	29.5	43	2	"		calme
10	728.1	34.0	16.2	25.1	32	3	"	sud-est	faible
11	733.1	25.0	15.9	20.5	59	4	"	sud-est	id.
12	730.7	32.0	12.7	22.3	28	1	"	sud-est	id.
13	729.6	38.7	18.0	28.3	31	2	"	sud-est	id.
14	730.1	37.1	21.0	29.0	32	3	"	sud-est	id.
15	730.6	36.0	19.2	27.6	83	5	1.2	sud-ouest	id.
16	730.0	24.2	16.4	20.3	78	5	2.4	nord-ouest	assez-fort
17	731.1	27.3	16.5	21.9	54	4	4.1	nord-ouest	faible
18	730.0	32.0	19.5	25.8	51	2	"	sud-ouest	id.
19	728.5	20.1	16.0	18.0	84	5	6.4	sud-ouest	id.
20	726.9	20.0	13.2	16.6	58	5	1.9	sud-ouest	assez-fort
21	730.0	23.2	15.0	19.1	50	4	4.6	sud-ouest	faible
22	733.0	21.0	13.7	17.3	65	4	"	sud-ouest	id.
23	730.4	25.8	10.0	17.9	47	3	"	sud-est	id.
24	728.0	23.1	13.8	18.4	73	2	"	sud-est	id.
25	727.4	33.0	17.5	25.2	35	1	2.4	sud-est	id.
26	726.0	36.7	16.9	26.8	39	0	"	sud-est	id.
27	732.0	23.1	15.0	19.0	60	5	"	sud-est	id.
28	737.3	27.0	14.6	20.8	54	0	"	sud-est	id.
29	735.0	31.9	11.0	21.4	33	0	"	sud-est	id.
30	732.0	34.0	13.1	23.5	29	0	"	sud-est	id.
31	729.5	27.1	15.0	21.1	49	3	"	sud-est	id.
Totaux	22.651.9	932.6	505.2	718.4	1521		23.0		
Moyennes	730.7	30.1	16.3	23.2	49				

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — Observations météorologiques du mois d'août 1902

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE			HYGROMÉTRE	ÉTAT	Pluie	VENTS	
		Maxima	Minima	Moyenne	Humidité relative	du Ciel	ou Neige	Direction	Intensité
1	727.5	30.2	17.0	18.6	77	5	4.8	sud-est	faible
2	729.2	30.9	15.5	18.2	37	5	25.5	sud-est	id.
3	731.0	25.7	10.5	18.1	44	4	"	sud-est	id.
4	727.6	34.0	14.9	25.4	23	0	"	sud-est	id.
5	730.2	31.1	14.8	23.0	36	0	"	sud-est	id.
6	727.3	36.0	14.7	25.3	32	0	"	sud-est	id.
7	729.0	28.7	18.7	23.7	47	3	"	sud-est	id.
8	730.0	23.0	17.5	20.2	66	4	"	sud-ouest	id.
9	734.0	24.0	15.8	19.9	50	5	"	sud-ouest	id.
10	731.8	28.1	13.1	20.6	33	2	"	sud-ouest	id.
11	737.0	21.9	15.2	18.5	60	5	"	sud-ouest	id.
12	734.7	24.0	14.3	19.1	37	4	"	sud-est	id.
13	732.0	29.0	13.7	21.3	35	1	"	sud-est	id.
14	729.0	28.9	11.8	20.3	35	1	"	sud-est	id.
15	728.0	32.4	18.0	25.2	39	2	"	sud-est	id.
16	725.4	36.4	14.6	25.5	34	1	"	sud-est	id.
17	730.1	29.0	16.4	22.7	39	1	"	sud-est	id.
18	729.2	35.8	15.0	25.4	25	2	"	sud-est	id.
19	727.5	33.4	16.4	24.9	36	4	"	sud-est	id.
20	732.5	22.5	18.9	20.7	69	5	"	sud-ouest	id.
21	734.2	24.9	17.3	21.1	70	4	"	sud-est	id.
22	733.0	31.5	16.5	24.0	34	2	"	sud-est	id.
23	731.0	34.0	12.7	23.3	25	0	"	nord-ouest	id.
24	728.6	32.8	16.6	24.7	38	1	"	nord-ouest	id.
25	730.2	16.6	10.4	13.5	85	5	37.5	nord-ouest	id.
26	725.8	17.8	14.7	16.2	70	5	0.8	sud-ouest	id.
27	726.1	21.3	14.8	18.1	72	5	"	sud-ouest	id.
28	724.3	29.8	17.5	23.6	46	4	"	sud-ouest	id.
29	719.9	22.9	11.1	17.0	75	4	16.8	sud-ouest	id.
30	728.1	21.2	11.9	16.6	54	4	3.7	sud-est	id.
31	730.0	28.5	13.5	21.0	64	3	"	sud-est	id.
Totaux	22.611	846.3	461.6	654.7	1467		89.1		
Moyennes	729.	27.3	14.9	21.1	47				

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois de septembre 1902**

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE			HYGROMÈTRE	ÉTAT	Pluie	VENTS	
		Maxima	Minima	Moyenne	Humidité relative	du Ciel	ou Neige	Direction	Intensité
1	736.7	29.9	16.5	23.2	43	2	"	sud-est	faible
2	728.0	32.0	14.6	23.3	35	1	"	sud-est	id.
3	729.0	31.1	13.9	22.5	42	1	"	sud-est	id.
4	729.2	23.1	16.9	20.0	66	5	13.1	sud-est	id.
5	733.0	22.8	11.0	16.9	59	3	"	sud-est	id.
6	733.7	21.8	12.6	17.2	54	4	"	sud-est	id.
7	729.0	18.9	13.2	16.1	45	1	1.5	sud-est	assez-fort
8	727.0	29.2	10.4	19.8	48	3	"	sud-est	faible
9	728.0	25.7	16.1	20.9	67	3	3.1	sud-est	id.
10	730.0	27.8	15.9	21.8	47	4	"	sud-est	id.
11	726.5	29.6	14.2	21.7	54	4	"	sud-est	id.
12	726.0	20.4	15.6	18.0	72	5	3.0	sud-est	id.
13	729.0	21.0	12.3	16.7	67	5	11.8	sud-ouest	assez-fort
14	731.4	22.0	10.0	16.0	50	3	"	sud-ouest	faible
15	730.9	21.1	13.7	17.4	47	4	"	sud-ouest	id.
16	732.5	26.1	8.1	17.1	42	1	"	sud-ouest	id.
17	732.2	22.3	15.5	18.9	44	4	"	sud-est	id.
18	732.2	23.5	14.7	19.1	50	3	"	sud-est	id.
19	732.1	29.0	9.8	19.4	42	0	"	sud-est	id.
20	733.5	31.3	11.8	21.5	30	0	"	sud-est	id.
21	732.0	31.0	12.0	21.5	34	0	"	sud-est	id.
22	730.0	32.0	11.5	21.2	32	2	"	sud-ouest	id.
23	729.0	25.3	14.3	19.8	47	5	"	sud-ouest	id.
24	733.1	18.8	13.5	16.2	56	5	20.6	sud-ouest	id.
25	734.0	17.3	11.5	14.4	65	4	7.6	sud-ouest	id.
26	734.0	20.0	11.2	15.6	56	4	"	sud-ouest	id.
27	733.0	20.2	12.5	16.3	58	5	"	sud-ouest	id.
28	731.0	21.5	14.6	18.0	53	4	"	nord-ouest	id.
29	726.0	15.8	8.4	12.1	47	3	"	nord-ouest	id.
30	722.7	17.0	4.5	10.8	38	4	"	nord-ouest	id.
Totaux	21.908.0	722.5	380.9	552.4	1490		62.6		
Moyennes	**730.3**	**24.1**	**12.7**	**18.4**	**49**				

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois d'octobre 1902**

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE			HYGROMÉTRE	ÉTAT	Pluie	VENTS	
		Maxima	Minima	Moyenne	Humidité relative	du Ciel	ou Neige	Direction	Intensité
1	721.7	20.3	4.8	12.5	37	4	2.7	sud-ouest	faible
2	724.0	20.2	5.2	12.7	47	5	"	sud-ouest	id.
3	723.3	21.9	7.0	14.4	52	4	"	sud-ouest	id.
4	721.0	19.0	11.6	15.3	66	5	2.0	sud-ouest	id.
5	725.9	20.1	11.6	15.8	52	3	"	sud-ouest	assez-fort
6	726.0	16.9	8.0	12.4	54	4	4.5	sud-est	faible
7	724.0	19.3	8.8	14.1	46	3	"	sud-est	id.
8	722.0	22.3	10.7	16.5	62	4	"	sud-est	id.
9	714.4	25.9	11.3	18.6	50	2	"	sud-est	id.
10	721.0	24.2	9.8	17.0	37	2	"	sud-est	id.
11	724.0	16.1	10.0	13.0	77	5	"	sud-ouest	id.
12	733.7	15.7	11.0	13.3	85	5	6.7	sud-ouest	id.
13	737.0	20.0	8.6	14.3	48	4	"	sud-ouest	id.
14	733.1	18.7	5.1	11.9	73	3	"	sud-ouest	id.
15	732.0	23.4	5.5	14.4	38	2	"	sud-est	id.
16	729.1	18.7	10.6	14.6	51	5	"	sud-est	id.
17	732.0	16.0	7.7	11.8	50	4	7.0	sud-ouest	id
18	730.0	17.3	7.0	12.0	45	4	1.0	sud-ouest	assez-fort
19	732.0	19.2	10.3	14.7	53	3	"	sud-ouest	faible
20	733.3	22.2	12.7	17.4	70	4	"	nord-est	id.
21	734.0	21.7	10.0	15.8	53	4	"	nord-est	id.
22	738.2	16.2	8.5	12.2	68	4	18.3	sud-ouest	id.
23	739.0	16.1	8.5	12.3	56	3	"	sud-ouest	id.
24	736.3	13.5	7.3	10.4	50	4	"	sud-ouest	id.
25	736.0	17.4	3.2	10.3	42	3	"	sud-ouest	id.
26	733.0	16.1	4.4	10.2	55	4	"	sud-ouest	id.
27	731.2	17.2	7.6	12.4	36	3	"	sud-ouest	id.
28	732.4	12.2	7.3	9.8	66	4	"	sud-est	id.
29	728.8	14.1	7.4	10.8	58	4	"	sud-est	id.
30	730.8	15.0	6.2	10.6	43	3	"	ouest	id.
31	733.1	16.1	9.0	12.5	41	3	2.8	ouest	id.
Totaux	22.612	573.0	256.8	414.0	1661		45.0		
Moyennes	729.0	18.5	8.3	13.4	54				

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois de novembre 1902**

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE			HYGROMÉTRE	ÉTAT	Pluie	VENTS	
		Maxima	Minima	Moyenne	Humidité relative	du Ciel	ou Neige	Direction	Intensité
1	730.1	11.4	6.6	9.0	58	3	"	sud	faible
2	730.0	16.0	1.8	8.9	48	0	"	sud	id.
3	729.8	18.4	7.2	12.8	36	0	"	sud	id.
4	724.0	21.3	6.2	13.8	51	1	"	sud-est	id.
5	723.0	23.1	9.0	16.1	68	2	"	est	id.
6	713.9	21.4	7.1	14.2	43	3	"	sud-est	assez-fort
7	724.5	14.4	8.5	11.5	60	4	8.5	sud-ouest	id.
8	727.2	14.8	1.7	8.2	84	5	1.3	sud-est	faible
9	729.0	11.6	1.9	6.7	87	5	1.5	sud-est	id.
10	728.1	15.2	3.8	9.5	50.	1	"	sud-est	id.
11	722.0	20.1	5.2	12.6	55	3	"	sud-est	id.
12	727.2	15.1	13.0	14.1	88	5	"	sud-est	id.
13	730.5	14.0	11.6	12.8	88	5	"		calme
14	732.0	16.5	10.5	13.5	90	1	"	sud-est	faible
15	730.8	11.4	5.5	8.5	69	4	"	sud-ouest	id.
16	730.3	13.0	9.8	11.4	77	5	"	sud-ouest	id.
17	727.0	8.5	3.9	6.2	77	5	"	sud-ouest	assez-fort
18	724.0	5.8	2.6	4.2	77	5	"	sud-ouest	id.
19	725.5	9.2	2.1	5.6	55	5	4.0	sud-ouest	faible
20	733.0	2.3	1.3	1.8	93	5	2.5	sud-ouest	id.
21	729.0	9.0	5.2	7.1	65	5	11.0	nord-est	id.
22	731.0	13.5	3.5	8.5	62	5	2.5	nord-est	id
23	734.0	12.3	6.5	9.4	65	5	9.0	nord-ouest	id.
24	721.4	12.0	3.4	7.7	57	5	"	sud-est	id.
25	718.0	13.4	6.3	9.8	65	5	4.7	sud-est	id.
26	722.0	14.2	9.1	11.7	52	3	"	nord-ouest	fort
27	724.0	14.0	7.4	10.6	87	5	17.1	nord-ouest	faible
28	720.2	11.4	2.1	6.8	80	5	1.8	sud-est	id.
29	718.0	11.2	5.0	8.1	93	4	8.6	sud-est	id.
30	717.0	13.3	5.4	9.3	88	5	3.9	nord-ouest	id.
Totaux	21.776	407.8	173.2	290.4	2068		76.4		
Moyennes	725.9	13.6	5.8	9.6	69				

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — Observations météorologiques du mois de décembre 1902

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxima	Minima	Moyenne	HYGROMÉTRE Humidité relative	ÉTAT du Ciel	Pluie ou Neige	VENTS Direction	Intensité
1	724.	13.0	5.4	9.2	58	3	"	est	faible
2	730.	12.4	6.3	9.3	58	1	7.0	nord-ouest	assez-fort
3	726.	12.2	5.4	8.8	67	5	6.1	nord-ouest	très-fort
4	720.	9.0	5.2	7.1	87	5	10.6	nord-ouest	assez-fort
5	730.	5.3	-1.3	0.4	75	4	1.3	sud-est	fort
6	727.	1.0	-8.0	-3.5	57	0	"	sud-est	faible
7	723.	6.5	-7.7	-0.5	84	0	"	sud-est	id.
8	720.	4.8	-4.0	0.4	69	3	"	sud-est	id.
9	716.	8.0	0.0	4.0	73	4	2.1	sud	id.
10	720.	7.2	3.5	5.4	88	5	"	sud-est	id.
11	722.	8.9	5.7	7.3	89	5	"	sud-ouest	id.
12	726.	13.0	3.1	8.1	75	0	"	sud-est	id.
13	733.	14.2	2.0	8.1	94	5	"	sud-est	id.
14	738.	13.0	8.0	10.5	88	3	2.6	sud-est	id.
15	739.	11.4	8.3	9.8	63	5	"	sud-ouest	id.
16	740.	12.2	2.4	7.3	92	5	2.0	sud	id.
17	742.	12.0	7.2	9.6	88	5	1.0	sud-ouest	id.
18	742.	13.3	7.0	10.1	85	5	"	sud-ouest	fort
19	732.	13.0	8.1	10.5	84	5	1.3	sud-ouest	id.
20	740.	10.3	7.4	8.7	79	5	"	sud-ouest	faible
21	739.	11.1	8.3	9.7	85	5	2.1	sud-ouest	fort
22	735.	10.3	5.2	7.8	63	3	2.0	sud-est	faible
23	735.	11.0	7.3	9.2	84	0	"	sud-est	id.
24	739.	9.2	2.4	5.8	68	5	"	sud-ouest	id.
25	739.	10.0	6.3	8.1	63	5	"	sud-ouest	id.
26	741.	9.4	4.1	6.8	60	5	"	sud-ouest	assez-fort
27	739.	10.9	5.0	8.0	55	2	"	sud-ouest	faible
28	733.	11.1	6.0	8.5	66	2	"	sud-ouest	id.
29	720.	12.4	1.3	6.9	52	4	"	sud-est	id.
30	712.	14.1	3.4	8.7	89	5	10.7	sud-ouest	id.
31	717.	5.2	2.9	4.1	80	5	6.0	sud-ouest	fort
Totaux	22.659.	315.4	112.2	213.4	2272		54.8		
Moyennes	731.	10.1	3.5	6.7	73				

Digitized by Google

RESUME

DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES PENDANT L'ANNÉE 1902

RÉSULTATS COMPARÉS DES ANNÉES 1897-1899-1901-1902

Baromètre. — La plus forte pression barométrique, en 1902, soit 744, a été constatée le 16 janvier, par un vent de S. O. La plus faible, 713, a été constatée le 6 novembre, par un vent de S. E.

Moyennes comparées des quatre dernières années :

1897 : 730,8 | 1899 : 731,5 | 1901 : 730 | 1902 : 728

Thermomètre. — La température la plus élevée, + 38°, a été observée le 8 juillet, par vent de S. E.; la plus basse, — 8°, a été observée le 6 décembre, par vent de S. E.

Moyennes comparées des quatre dernières années :

1897 : 14°8 | 1899 : 15°1 | 1901 : 12°8 | 1902 : 13°3

JOURS DE GELÉE. — Le thermomètre est descendu au-dessous de zéro : 15 jours en janvier, 8 jours en février, 4 jours en décembre. Total : 27 jours.

En 1896, le nombre de jours de gelée a été de 31.
En 1897, — — — — 9.
En 1899, — — — — 22.
En 1901, — — — — 49.

Hygromètre. — Cet instrument donne le degré d'humidité de l'air, de 0 à 100.

Le maximum d'humidité, 94, a été constaté, en 1902, le 13 décembre par vent de S. O.

Le minimum, 23, a été observé le 4 août, par vent de S. E.

La moyenne hygrométrique de 1902 a été de 57.

Celle de 1896 avait été de 55. — Celle de 1897 de 61. — Celle de 1899 de 73. — Celle de 1901 de 66.

État du ciel. — Les 365 jours des années 1897, 1899, 1901 et 1902 se décomposent ainsi qu'il suit :

	Jours beaux	Nuageux	Couverts ou pluvieux
1897	123	73	169
1899	134	103	128
1901	89	55	221
1902	88	111	166

Digitized by Google

Pluie. — Le Pluviomètre a reçu, pendant l'année 1902, une quantité d'eau correspondant à une hauteur de 756mm4. Le nombre de jours de pluie ou neige a été de 118.

Le mois le plus pluvieux a été le mois d'avril, pendant lequel il a plu 17 jours.

Le mois le moins pluvieux a été le mois d'août, pendant lequel il n'a plu que 6 jours.

Totaux comparés des quatre dernières années :

	1897	1899	1901	1902
Jours de pluie :	124	90	101	118
Hauteur de pluie :	957,5	632,1	770,1	756,4

Vents. — En 1902, le vent dominant a été le S. E., qui a soufflé 173 jours, puis le S. O. qui a soufflé 146 jours, le N. O., qui a soufflé 27 jours, l'Ouest, 8 jours, le Sud, 6 jours, le N. E., 3 jours, l'Est, 2 jours.

Digitized by Google

TABLE DES MATIERES DU 18e VOLUME

ANNÉE 1903

Livraison du 1er trimestre

I. — Bagnéris : Saint Germier à Frouzins (avec carte). Fin). 1

II. — Fabre-d'Envieu : Étymologie de Tibiran-Jaunac, ou un Tibre dans le Comminges, avec un appendice sur le Tibre de Rome et les Celtes co-fondateurs de Rome 23

III. — Lestrade : Coutume de Salerm.. 35

IV. — Couret : Histoire de Montmaurin, suite des recherches archéologiques sur la Haute-Vallée de la Save (avec carte 41

V. — Dr B. de Gorsse : Documents sur le Nébouzan, le Comminges et les Quatre-Vallées 56

VI. — Alph. Couget : Chronique : *Note de M. Dulon sur le maréchal Miles de Noyerss et sur Jeanne d'Albret. — Le Sceau du Chapitre cathédral de Saint-Bertrand-de-Comminges. — Découverte à l'église de Saint-Béat. — Excursion projetée de la Société académique de Tarbes à Martres-Tolosane*..... 61

Informations.

Livraison du 2me trimestre

I. — S. de Goty : La Terrasse de Saint-Gaudens et la Plaine de Rivière..... 65

II. — Couret : Histoire de Montmaurin et suite des Recherches archéologiques sur la Haute-Vallée de la Save (suite)..... 77

III. — Cte Henry Russell : Sur les hauts sommets du Comminges (Crabioules, Litayrolles, Quairat)..... 96

IV. — Dr B. de Gorsse : Documents sur le Nébouzan, le Comminges et les Quatre-Vallées (suite et fin).... 106

V. — E. P. : Aïeule (poésie)..... 112

VI. — Firmin Périssé : Un Hobereau commingeois..... 116

VII. — Alph. Couget : Chronique : *Une découverte archéologique et M. Emile Cartailhac. — Nouveaux vestiges de la Commanderie d'Erontés près Luchon. — Les d'Arcizas. — Congrès du Sud-Ouest à Toulouse et Reboisement des montagnes. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne à Bordeaux et à Saint-Emilion*..... 125

Informations.

Digitized by Google

Livraison du 3me trimestre

I. — Couret : Histoire de Montmaurin et suite des Recherches archéologiques sur la Haute-Vallée de la Save (suite)..... 129
II. — E. Bacalerie : Le Chapitre cathédral de Rieux, Règlements, usages, etc..... 149
III. — Bouche : Les de Bachos..... 165
IV. — Louis Vié : Une commune rurale pendant la Révolution (Castelnau-Picampeau)..... 178
V. — J. Picot : Entre la Garonne et l'Arbas (Compte-rendu de l'Excursion faite par la Société des Etudes du Comminges le 8 août 1903)..... 185
VI. — Alph. Couget : Chronique : *Les Armoiries du Nébouzan. — M. Anthyme Saint-Paul à l'église de Saint-Gaudens. — Visite projetée au Val d'Aran*..... 189
Informations : Une communication de M. Trey-Signalés.

Livraison du 4me trimestre

I. — Bouche : Les de Bachos (suite et fin)..... 193
II. — Couret : Histoire de Montmaurin et suite des Recherches archéologiques sur la Haute-Vallée de la Save (suite)..... 207
III. — C. Espénan : Le District de Saint-Gaudens pendant la Révolution (1789-1795)..... 218
IV. — De Gorsse : Les Huguenots à Saint-Bertrand..... 239
V. — Louis Vié : A propos d'un vieux livre. Notes d'histoire locale..... 242
VI. — J. Lestrade : Prise de possession de l'évêché de Comminges par Donadieu de Griet..... 249
VII. — Alph. Couget : Chronique : *Clément V en Comminges. — Cinquantenaire de la Société académique des Hautes-Pyrénées. — Projet de Félibrige commingeois*.... 251
Table des matières du Tome XVIII..... 255
Informations.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06850 6503

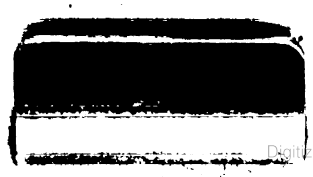

Digitized by Google

Digitized by Google